

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 055-200066157-20250206-DOCS_SCOT_ARRET-AU



Commercys Void Vaucouleurs
Communauté de Communes

Schéma de Cohérence Territoriale Etat Initial de l'Environnement

Document pour arrêt – 06 février 2025

Sommaire

1	MILIEU PHYSIQUE.....	5
1.1	PREAMBULE	5
1.2	POINTS CLES ANALYTIQUES	6
1.2.1	<i>Un climat tempéré chaud.....</i>	6
1.2.2	<i>Une géologie uniforme.....</i>	8
1.2.3	<i>Un relief peu marqué</i>	9
1.2.4	<i>Un réseau hydrographique structurant</i>	10
1.2.5	<i>Une dominance de l'agriculture et des milieux naturels.....</i>	11
2	MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	16
2.1	CADRE.....	16
2.1.1	<i>Positionnement de la thématique par rapport aux SCoT.....</i>	16
2.1.2	<i>Rappels règlementaires et documents de référence.....</i>	16
2.1.3	<i>Articulation du SCoT avec les documents cadres de rang supérieur.....</i>	18
2.2	POINTS CLES ANALYTIQUES	18
2.2.1	<i>Le patrimoine naturel et ses menaces</i>	18
2.2.2	<i>Les périmètres d'inventaires</i>	21
2.2.3	<i>Les périmètres de protection réglementés.....</i>	28
2.2.4	<i>Les périmètres de protection par maîtrise foncière</i>	33
2.2.5	<i>Les périmètres de protection contractuelle</i>	40
2.2.6	<i>Les fonctionnalités écologiques</i>	45
2.2.7	<i>Les éléments fragmentants.....</i>	68
2.2.8	<i>Exemple d'espèces associées aux différentes sous-trames.....</i>	70
2.2.9	<i>Trame noire.....</i>	71
2.3	SYNTHESE ET ENJEUX DU TERRITOIRE.....	74
2.3.1	<i>Atouts/faiblesses et opportunités/menaces et problématiques clés</i>	74
2.3.2	<i>Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT</i>	76
3	EAU.....	78
3.1	PREAMBULE	78
3.1.1	<i>Rappels règlementaires</i>	78
3.1.2	<i>Documents de référence</i>	79
3.2	POINTS CLES ANALYTIQUES	83
3.2.1	<i>Une ressource en eau fragile.....</i>	83
3.2.2	<i>Des prélèvements importants, dédiés surtout aux canaux</i>	94
3.2.3	<i>Gestion de l'eau potable</i>	98
3.2.4	<i>Un assainissement collectif globalement conforme</i>	108
3.2.5	<i>Assainissement non collectif</i>	114
3.2.6	<i>Eaux pluviales</i>	115
3.3	SYNTHESE	117
3.3.1	<i>Grille AFOM.....</i>	117
3.3.2	<i>Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale</i>	117
4	RESSOURCES MINERALES	119
4.1	PREAMBULE	119
4.1.1	<i>Rappels règlementaires</i>	119
4.1.2	<i>Documents de référence</i>	119
4.1.3	<i>Définitions.....</i>	119
4.2	POINTS CLES ANALYTIQUES	119
4.2.1	<i>Un sous-sol majoritairement calcaire</i>	119
4.2.2	<i>Forte exploitation de la ressource sur le territoire.....</i>	122
4.2.3	<i>Perspectives d'évolution des besoins selon le SDC.....</i>	127

4.3	SYNTHESE	128
4.3.1	Grille AFOM.....	128
4.3.2	Propositions d'enjeux pour l'élaboration du PLUi-H et l'évaluation environnementale.....	129
5	CLIMAT, ENERGIE ET AIR.....	130
5.1	PREAMBULE	130
5.1.1	Introduction	130
5.1.2	Définitions.....	131
5.2	POINTS CLES ANALYTIQUES	132
5.2.1	Énergie	132
5.2.2	Des émissions de gaz à effet de serre dominées par l'industrie.....	142
5.2.3	Une vulnérabilité au changement climatique à anticiper	144
5.2.4	Un territoire exposé aux pollutions atmosphériques,	148
5.3	SYNTHESE	153
5.3.1	Grille AFOM.....	153
5.3.2	Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale.....	154
6	NUISANCES	155
6.1	PREAMBULE	155
6.1.1	Rappels réglementaires	155
6.1.2	Définitions.....	156
6.2	POINTS CLES ANALYTIQUES	159
6.2.1	Le bruit routier	159
6.2.2	Autres sources de nuisances sur le territoire	161
6.3	SYNTHESE	163
6.3.1	Grille AFOM.....	163
6.3.2	Propositions d'enjeux pour l'élaboration du PLUi-H et l'évaluation environnementale.....	163
7	DECHETS	164
7.1	PREAMBULE	164
7.1.1	Rappels réglementaires	164
7.1.2	Documents de référence	165
7.1.3	Classification des déchets	165
7.2	UN TERRITOIRE BIEN EQUIPE, FORTEMENT PRODUCTEUR DE DECHETS.....	166
7.2.1	Collecte des déchets.....	166
7.2.2	Traitement des déchets.....	167
7.2.3	Les équipements de collecte et de traitement des déchets.....	168
7.3	SYNTHESE	171
7.3.1	Grille AFOM.....	171
7.3.2	Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale.....	171
8	SITES ET SOLS POLLUES.....	172
8.1	PREAMBULE	172
8.1.1	Rappels réglementaires	172
8.1.2	Définitions.....	172
8.2	PEU DE SITES ET SOLS POLLUES	173
8.2.1	Les données BASIAS	173
8.2.2	Les données BASOL	174
8.2.3	Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).....	176
8.2.4	Le registre français des émissions polluantes (IREP).....	179
8.2.5	Comparaisons	181
8.3	SYNTHESE	181
8.3.1	Grille AFOM.....	181
8.3.2	Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale	182
9	RISQUES.....	183



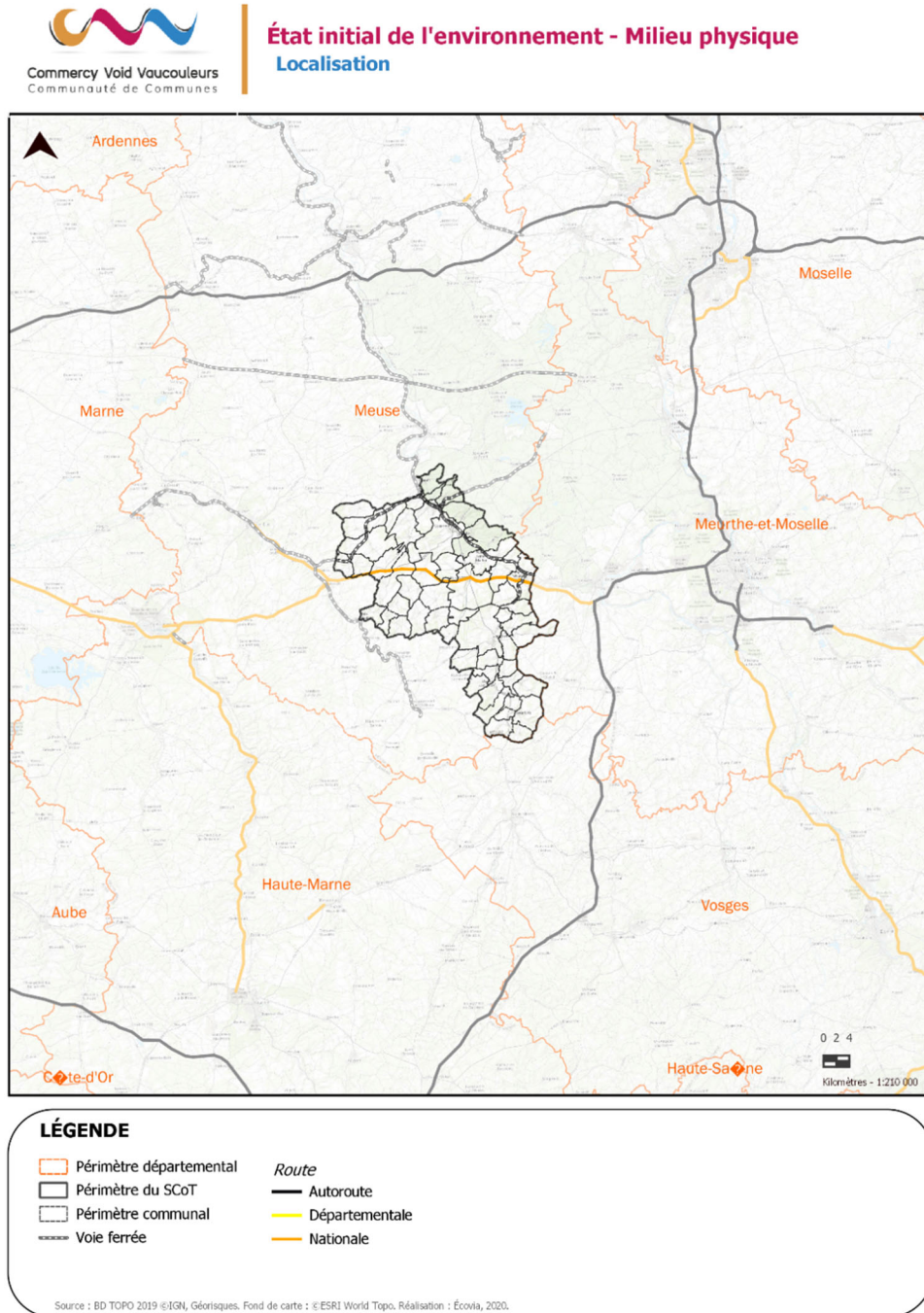
9.1	PREAMBULE	183
9.1.1	<i>Rappels règlementaires</i>	183
9.1.2	<i>Documents de référence</i>	183
9.1.3	<i>Définitions</i>	184
9.2	POINTS CLES ANALYTIQUES	185
9.2.1	<i>Information préventive sur les risques majeurs</i>	185
9.2.2	<i>Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</i>	188
9.2.3	<i>Un territoire touché par cinq risques</i>	189
9.3	SYNTHESE	210
9.3.1	<i>Grille AFOM</i>	210
9.3.2	<i>Propositions d'enjeux pour l'élaboration du PLUi-H et l'évaluation environnementale</i>	211
10	ANNEXES	212
10.1	OUVRAGES DE PRELEVEMENT D'EAU POTABLE	212
10.2	TRAITEMENT DES EAUX USEES	215
10.3	PERFORMANCES DES STATIONS	217
10.4	SUPPORTS RADIOELECTRIQUES	219
10.5	SITES BASIAS.....	221
10.6	ICPE.....	272
10.7	RISQUES PAR COMMUNE	279
10.8	ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE.....	283

1 MILIEU PHYSIQUE

1.1 PREAMBULE

Le SCoT Commercy-Void-Vaucouleurs couvre 54 communes et est localisé dans le sud du département de la Meuse. Le territoire est organisé autour de la Meuse à l'est et l'Aire à l'ouest.

La CC Commercy-Void-Vaucouleurs se situe entre Verdun (au nord), Nancy (à l'est), Saint-Dizier (à l'ouest) et Neufchâteau au sud.



1.2 POINTS CLES ANALYTIQUES

1.2.1 Un climat tempéré chaud

SOURCES : CLIMATE.DATA.ORG, METEO FRANCE

Un climat tempéré chaud est présent à Commercy. De fortes averses s'abattent toute l'année sur Commercy. Même lors des mois les plus secs, les précipitations restent assez importantes. La carte climatique de Köppen-Geiger¹ y classe le climat comme étant de type Cfb, c'est-à-dire tempéré, humide avec des précipitations toute l'année et un été tempéré (dont la température moyenne du mois le plus chaud est inférieure à 22 °C, et les températures moyennes des quatre mois les plus chauds sont supérieures à 10 °C).

Températures

La température moyenne annuelle à Commercy est de 9,6 °C. Avec une température moyenne de 17,6 °C, le mois de juillet est le plus chaud de l'année. Avec une température moyenne de 0,6 °C, le mois de janvier est le plus froid de l'année. 16,8 °C de variation sont affichés sur l'ensemble de l'année.

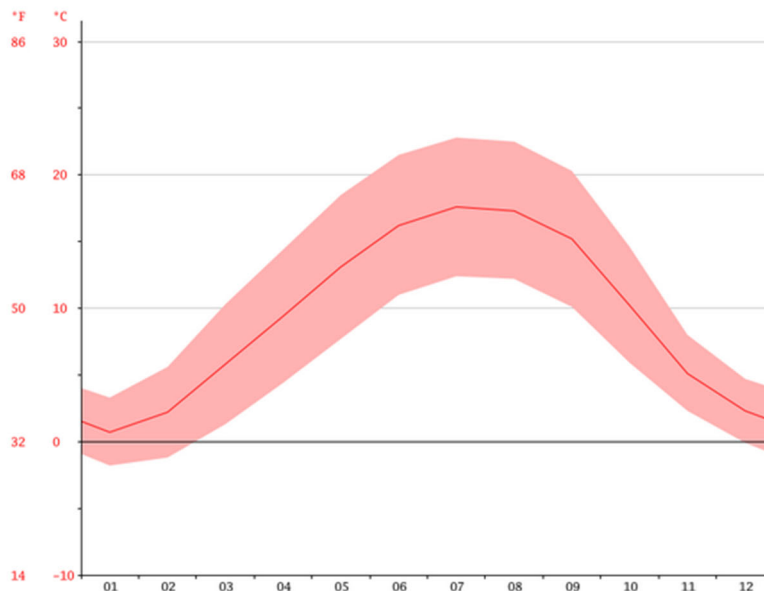


Figure 1 : Courbes de température à Commercy (source : Climate-data.org)

Précipitations

Sur l'année, le cumul des précipitations moyen à Commercy est de 688 mm. La variation des précipitations entre le mois le plus sec (mars) et le mois le plus humide (juin) est de 35 mm.

1 La classification de Köppen classe les climats en fonction des précipitations et des températures. La première lettre indique le type de climat (tropical, tempéré, continental, etc.), la deuxième la pluviométrie (sec en été, ou en hiver, humide, mousson, etc.) et la troisième lettre indique les variations de température (été chaud dont les températures du mois le plus chaud excèdent 22 °C, été tempéré, hiver très froid, etc.).

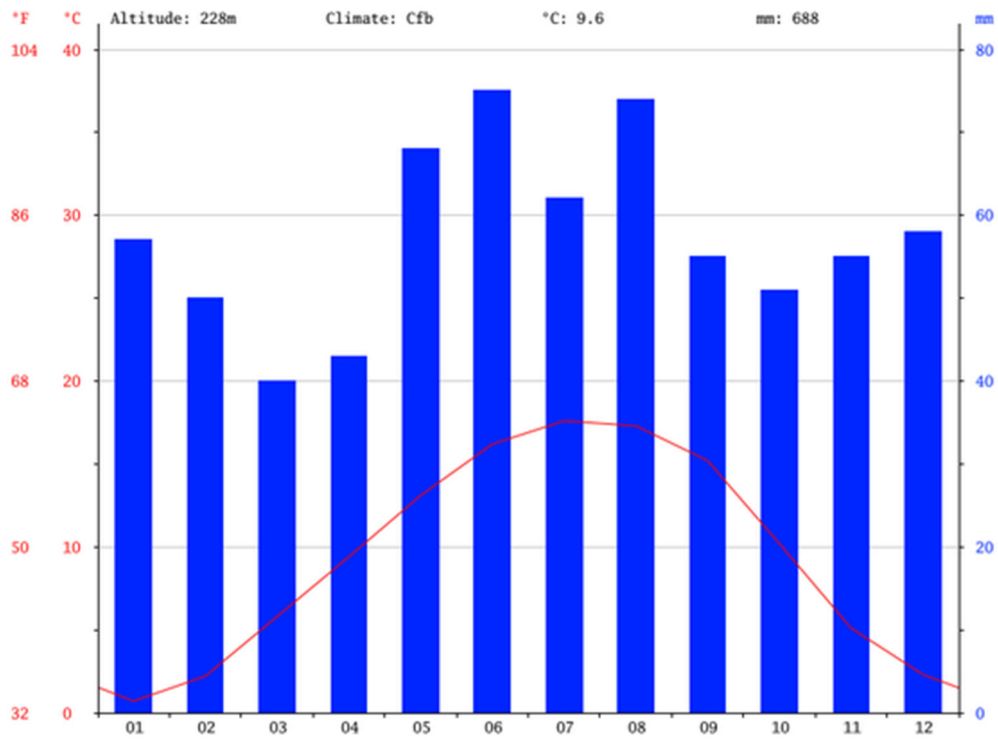


Figure 2 : Diagramme climatique de Commercy (source : Climate-data.org)

Ensoleillement

N. B. Les données sont celles de la station de Nancy, la plus proche du territoire.

L'ensoleillement est le plus fort en été, la durée moyenne annuelle est de 1 664,99 h, et 55,88 jours avec bon ensoleillement. Cette valeur se situe dans les plus faibles de la métropole, qui varie entre 1 450 heures dans les Monts d'Arrée (Finistère) et 2 900 heures dans les Bouches-du-Rhône et le Var.

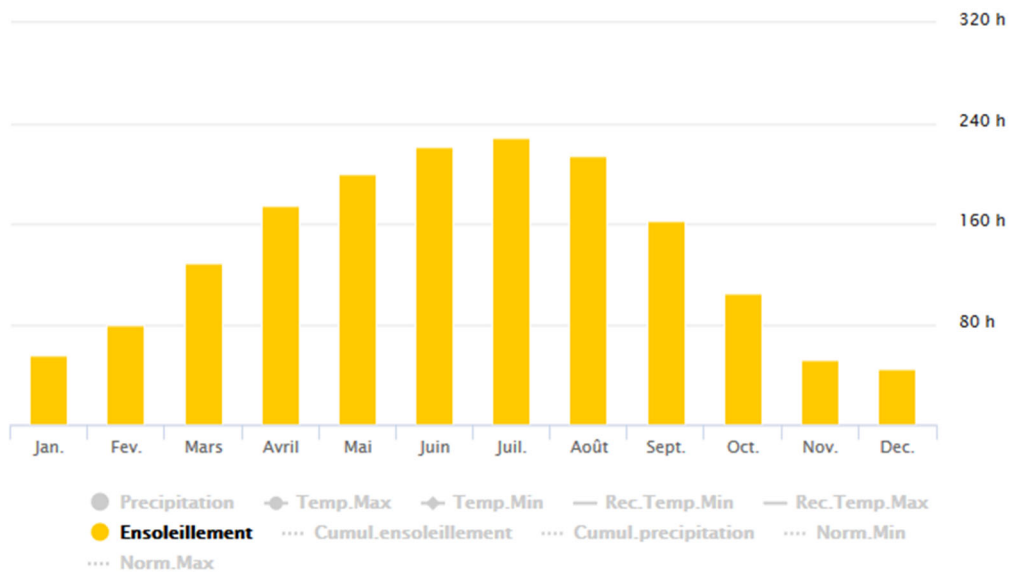


Figure 3 : Ensoleillement moyen à Nancy

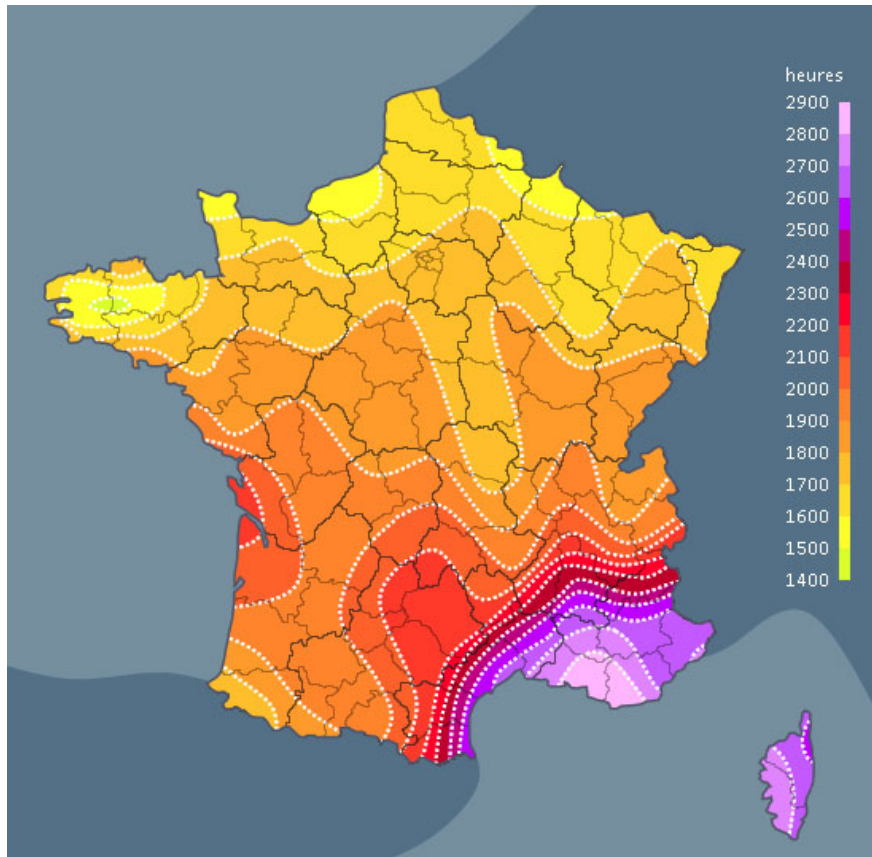


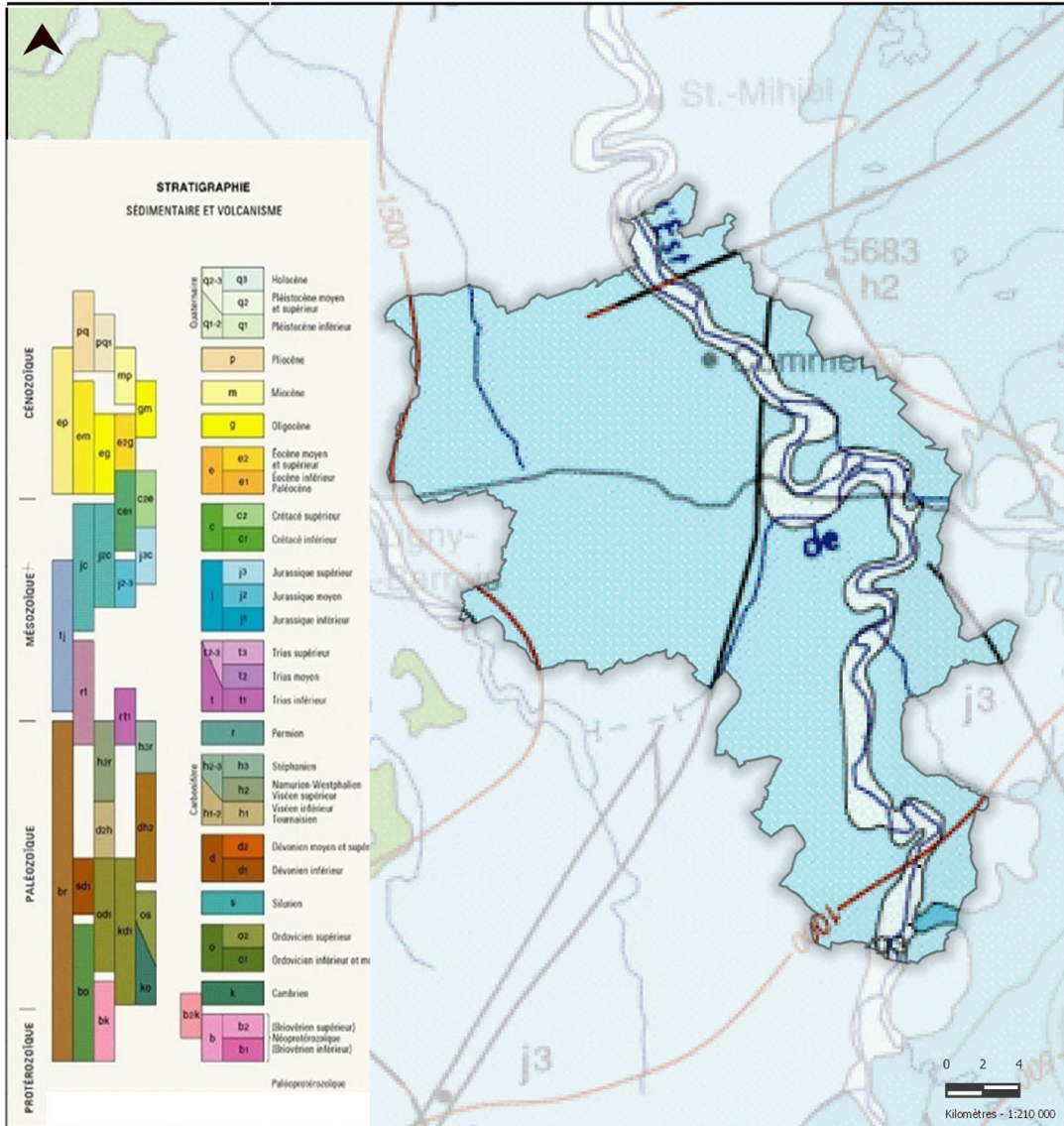
Figure 4 : Ensoleillement annuel en métropole (source : Météo Express)

1.2.2 Une géologie uniforme

SOURCES : BRGM

Des dépôts jurassiques et des alluvions plus récentes (bleu plus pâle) aux abords des cours d'eau constituent le sous-sol du territoire.

État initial de l'environnement - Milieu physique
Géologie (1/1000000)



LÉGENDE

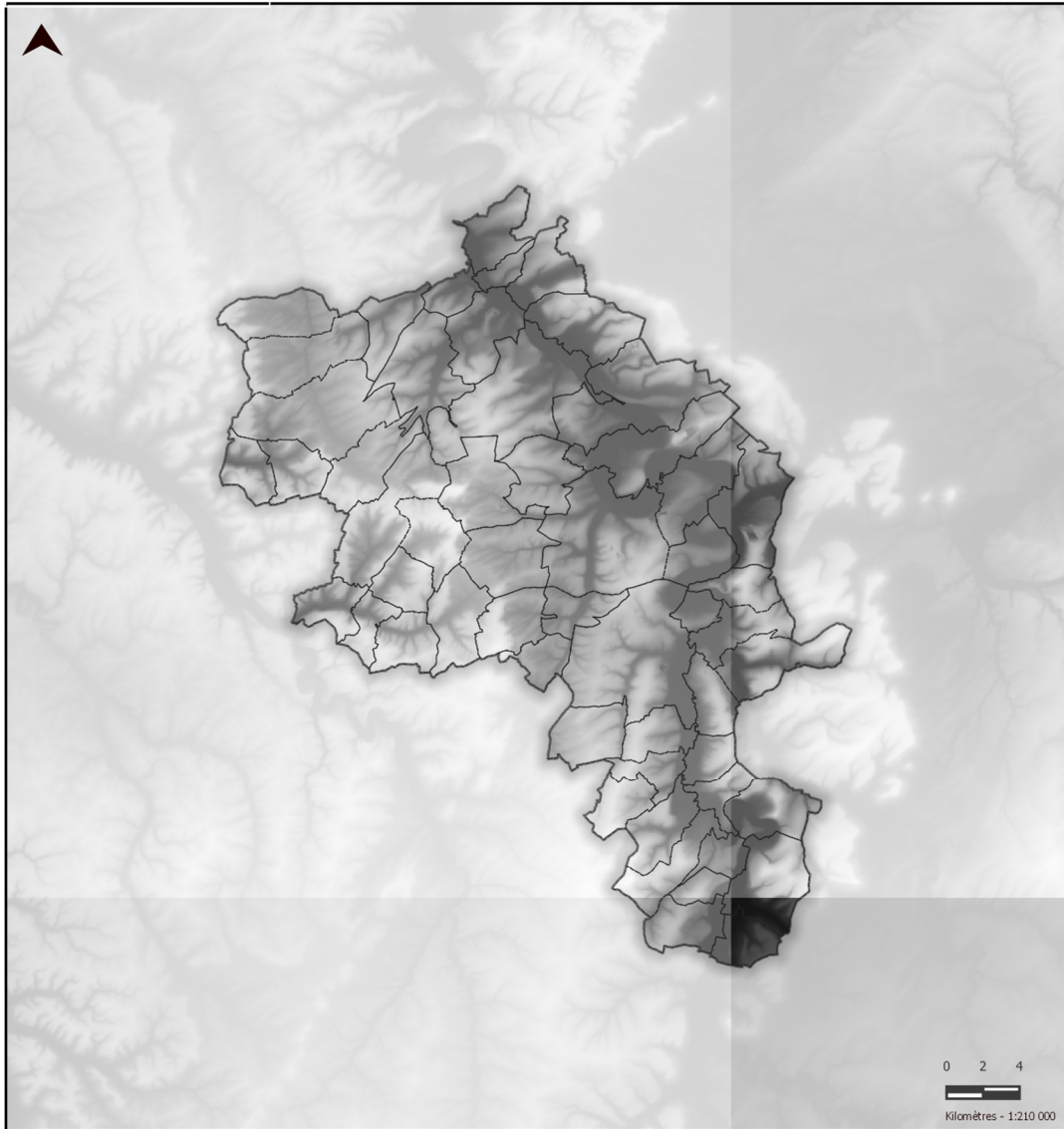
□ Périmètre du SCOT

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Géorisques, Fond de carte : ©ESRI World Topo, Réalisation : Ecovia, 2020.

1.2.3 Un relief peu marqué

SOURCES : CARTESFRANCE.FR

Le relief est peu marqué, les altitudes varient peu autour de 250 m.



LÉGENDE

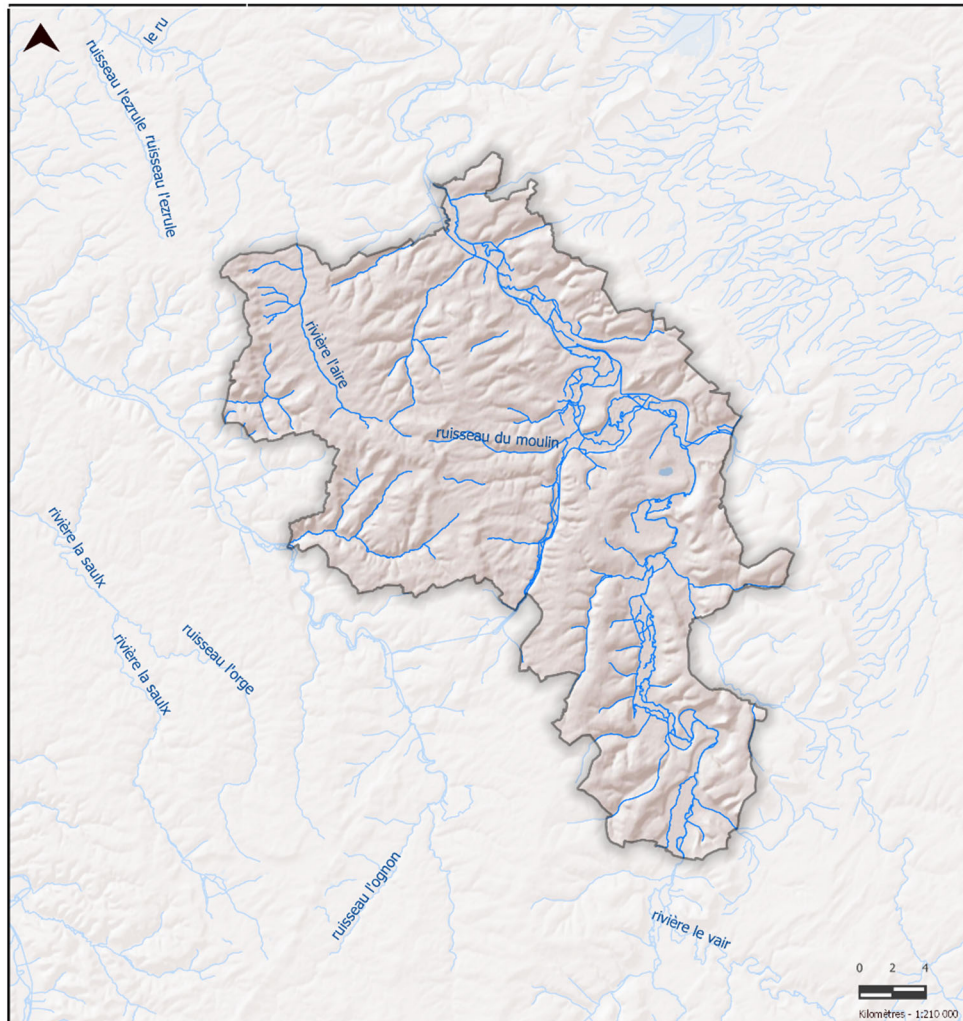
- Périmètre du SCoT
- Périmètre communal
- Relief*
- Faible altitude (<200m)
- Altitude moyenne (200-500 m)

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, BD ALTI. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

1.2.4 Un réseau hydrographique structurant

SOURCES : BD TOPO

Les principaux cours d'eau sont la Meuse et l'Aire, auxquels on peut ajouter le Canal de la Marne au Rhin. Le territoire est localisé à cheval sur les deux bassins versants de Seine-Normandie et Rhin-Meuse.



LÉGENDE

- Périmètre du SCOT
- Tronçon hydrographique

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SANDRE. Fond de carte : ESRI. Réalisation : Écovia, 2020.

1.2.5 Une dominance de l'agriculture et des milieux naturels

Rappels réglementaires

- Plan biodiversité (juillet 2018) : vise à freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et à reconquérir des espaces de biodiversité partout où cela est possible, en ville comme dans les espaces ruraux : sur des friches industrielles, dans les villes denses, à la périphérie des métropoles, etc., notamment l'objectif 1.3 « Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette »
- La loi du 13 décembre 2000 (no 2000-1208) relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans le cadre d'une démarche de développement durable, la réduction de la consommation des espaces non urbanisés et de la périurbanisation, en favorisant la densification raisonnée des espaces

déjà urbanisés. Dans cette loi, l'espace est identifié comme une ressource à part entière qu'il convient de préserver ;

- La loi Grenelle I du 3 août 2009 prévoit dans son article 7 que le droit de l'urbanisme devra prendre en compte l'objectif de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace auront été définis ;
- La loi du 12 juillet 2010 (no 2010-788) portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle II, prévoit que « les rapports de présentation des SCOT et PLU devront présenter une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et justifier les objectifs de limitation ou de modération de cette consommation ».

Occupation du sol de la CC Commercy-Void-Vaucouleurs

SOURCE : CORINE LAND COVER (DONNÉES 2018)

Le territoire est couvert en grande partie de territoires agricoles (56 %) et de forêts et milieux semi-naturels (41 %). La CC CVV est ainsi relativement naturelle, par rapport à la Meuse et à la région Grand Est (qui en sont composées à 37 %).

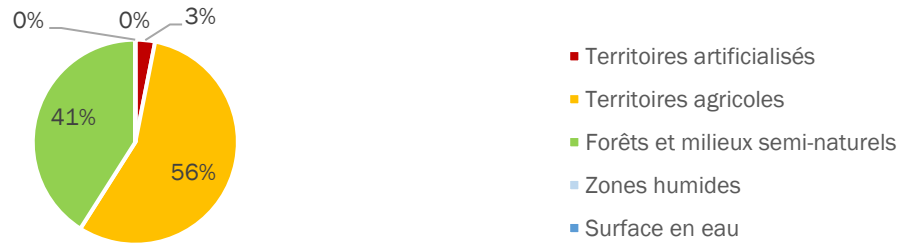


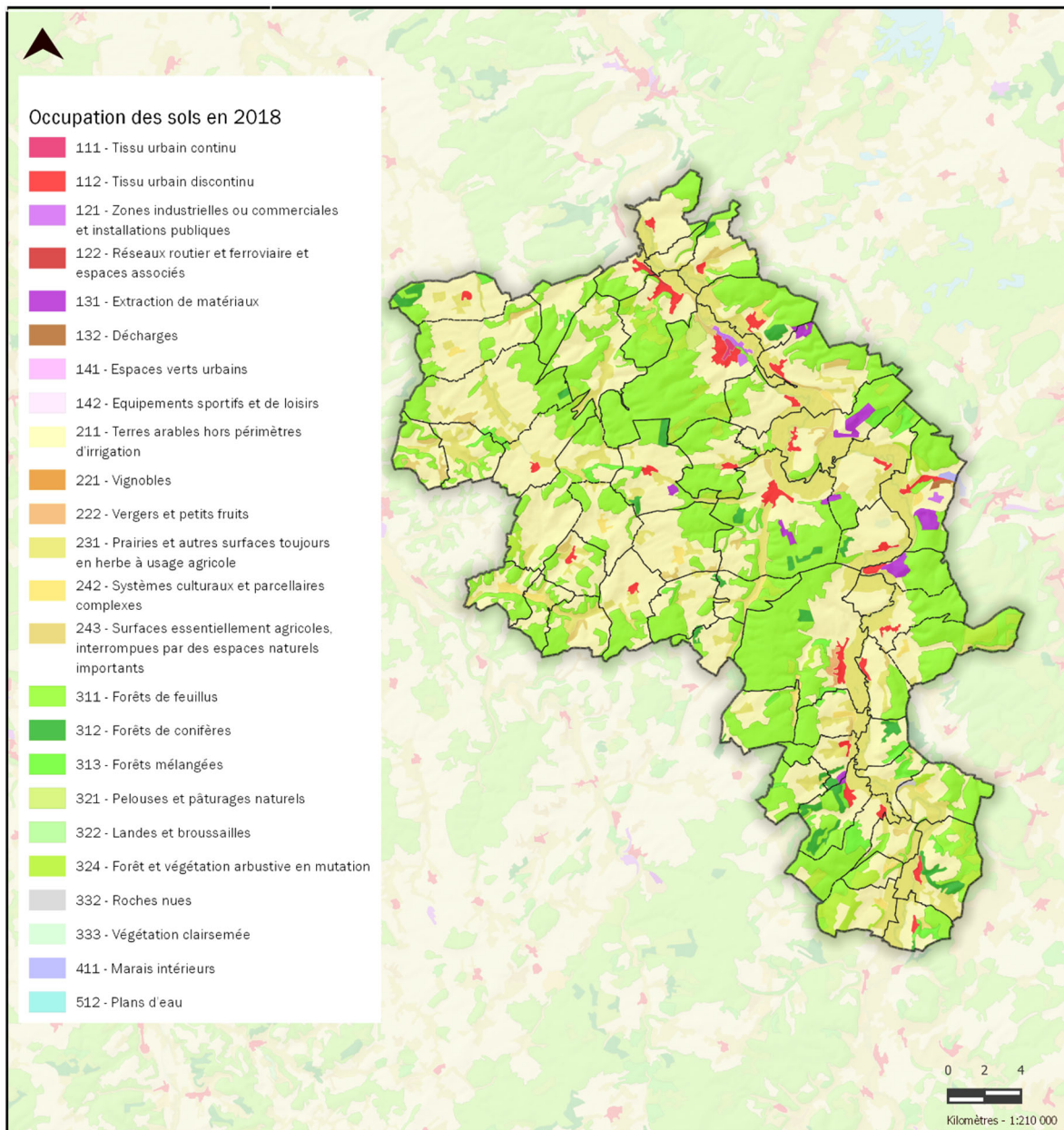
Figure 5 : Répartition de l'occupation des sols en 2018

Tableau 1 : Répartition de l'occupation du sol en 2018

	Territoires artificialisés (ha)	Territoires agricoles (ha)	Forêts et milieux semi-naturels (ha)	Zones humides (ha)	Surface en eau (ha)	Surface totale (ha)
CC CVV	2200,7	39 826,7	29 139,2	33,4	0,0	71 200,0
Part	3 %	56 %	41 %	0 %	0 %	
Meuse	3 %	59 %	37 %	0 %	0 %	
Grand Est	7 %	55 %	37 %	0 %	1 %	

État initial de l'environnement - Milieu physique

Occupation des sols en 2018



LÉGENDE

□ Périmètre du SCoT □ Périmètre communal

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, CLC2018. Réalisation : Écovia, 2020.

Évolution de l'occupation du sol

SOURCE : CORINE LAND COVER 2012 & 2018 ;

N. B. L'échelle de la base CLC étant très large (1/100 000), les chiffres présentés ci-après sont à prendre avec précaution. Il s'agit de données présentées à titre indicatif. Les éléments de la fiche diagnostique « Consommation d'espace et potentiel de densification » sont issus d'une analyse plus fine, à l'échelle de la parcelle, et seront présentés succinctement à la fin de ce paragraphe.

D'après CLC, 666 ha ont évolué sur le territoire entre 2012 et 2018, dont 72 ayant évolué entre deux groupes : 22,5 ha de terres agricoles et 35,8 ha de forêts ont ainsi été urbanisés. Le reste résulte majoritairement de changements au sein des groupes de niveau 1² c'est-à-dire que le sol n'a pas changé de destination (naturel en 2012, il est resté zone naturelle en 2018, agricole en 2012 il est resté agricole en 2018, etc.), seul le type de forêt a changé par exemple (forêt en mutation devenue forêt de conifères, etc.).

Tableau 2 : Évolution de l'occupation des sols entre 2012 et 2018

		Occupation du sol en 2018						
	Code CLC	112	121	131	231	311	324	Total
Occupation du sol en 2012	133	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2
	211	0,0	15,9	6,6	0,0	0,0	0,0	22,5
	311	0,0	0,0	35,8	0,0	0,0	194,0	229,9
	312	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,4	18,4
	324	0,0	0,0	0,0	8,6	381,5	0,0	390,0
Total		5,2	15,9	42,4	8,6	381,5	212,5	666,1

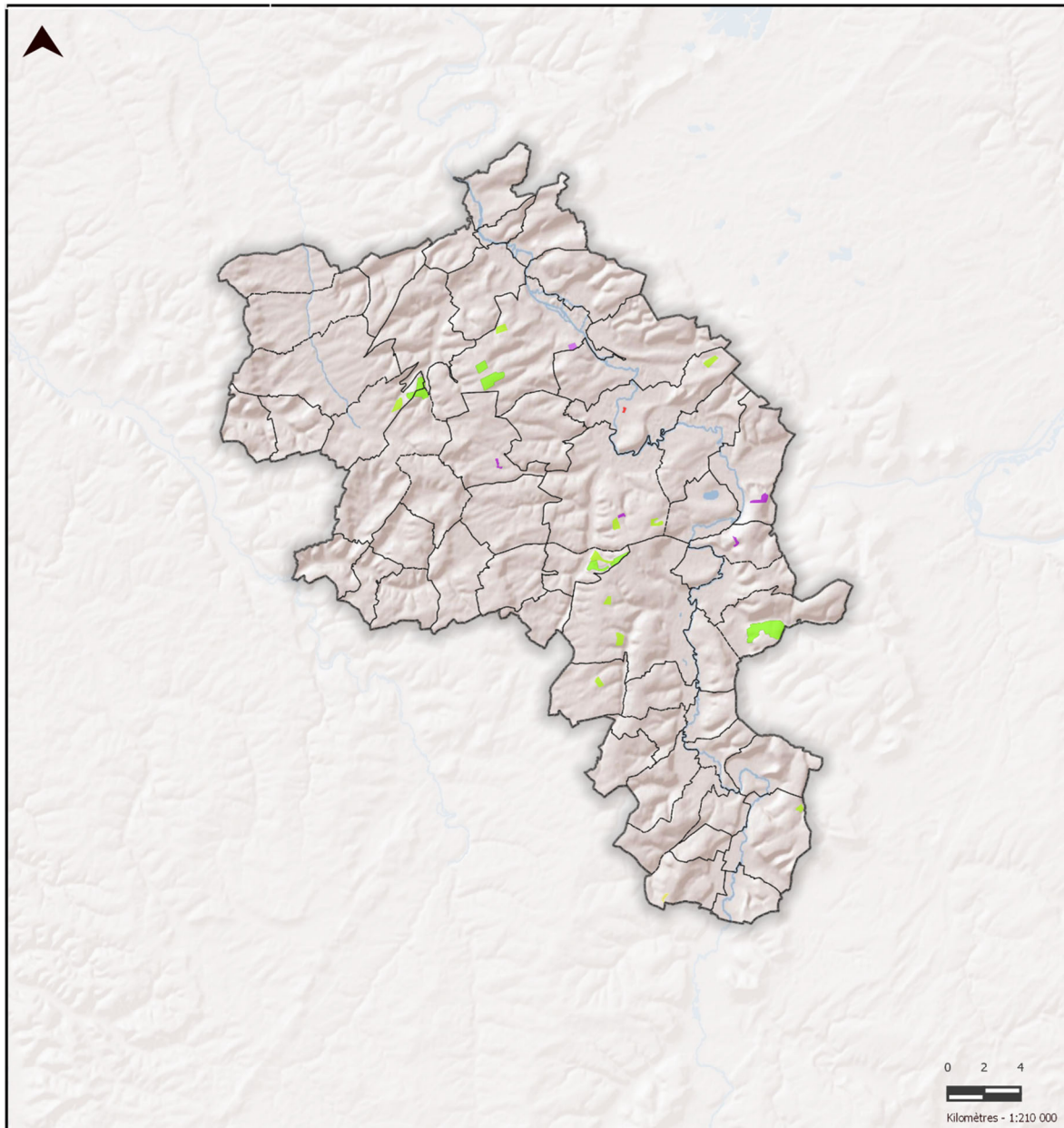
Le diagnostic du SCoT présente une première exploitation des chiffres permet d'afficher une consommation de 81 hectares entre 2011 et 2021 pour l'urbanisation, soit un rythme de 8 hectares/an environ.

46% de cette consommation à vocation d'activités suivie par 45% d'espaces urbanisés correspondant à la construction de maisons. Elle est en baisse de 2.05 hectares par an par rapport à la période 2001-2010.

² Niveau 1 : code 1 = zone urbanisée, code 2 = zone agricole, code 3 = zone naturelle.

État initial de l'environnement - Milieu physique

Évolution de l'occupation des sols entre 2012 et 2018



LÉGENDE

- Périmètre du SCOT
- Périmètre communal
- Intersection*
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- 131 - Extraction de matériaux
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 311 - Forêts de feuillus
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation

Source : BD TOPO 2010 ©IGN, C.C. Fond de carte : ESRI Réalisation : Ecnova 2020

2 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

2.1 CADRE

2.1.1 Positionnement de la thématique par rapport aux SCoT

Le SCoT doit prendre en considération la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, tant à travers son rapport de présentation, que dans son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ou de son Document d'orientations et d'objectifs (DOO). L'état initial de l'environnement (EIE) permet de mettre en évidence les sensibilités des milieux naturels et les enjeux liés à leur préservation qui constitueront la future base de l'évaluation environnementale. Dans cette optique, une analyse à deux niveaux doit être menée :

- Une analyse du **patrimoine naturel** du territoire, en exposant notamment les caractéristiques des zones répertoriées comme sensibles ou à préserver et valoriser dans le cadre du SCoT, mais aussi la **richesse spécifique**, c'est-à-dire les espèces remarquables animales et végétales vivant sur les communes du territoire et leur importance respective à l'échelle locale, régionale et nationale.
- Une analyse **des continuités écologiques**, afin d'identifier au-delà des zones naturelles et de la biodiversité qu'elles recouvrent, les fonctions écologiques des différents milieux naturels, semi-naturels ou artificialisés du territoire. Il s'agit d'analyser la façon dont le territoire fonctionne d'un point de vue écologique, en identifiant les secteurs qui jouent des rôles stratégiques dans le maintien de la biodiversité du territoire.

Ces deux approches permettront d'identifier les espaces naturels et leur biodiversité associée, présents sur le territoire du SCoT, mais aussi des zones qui revêtent, du fait de leurs fonctions écologiques, une importance particulière dans le maintien de cette richesse naturelle.

2.1.2 Rappels règlementaires et documents de référence

Au niveau international et communautaire

Plusieurs engagements en faveur de la biodiversité et des milieux naturels ont été pris à l'échelle tant internationale que communautaire tels que :

- La Convention de l'UNESCO du 16 novembre 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- La Convention de Washington (3 mars 1973) concernant la protection des espèces animales et végétales menacées dans le monde ;
- Les Directives européennes Oiseaux (30 novembre 2009) et Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992) et leur transposition dans le Code de l'environnement français ;
- La Convention de Bonn du 23 juin 1979 pour la protection des espèces animales migratrices ;
- La Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels en Europe.

Au niveau national

D'autres engagements ont également été pris, mais cette fois-ci à l'échelle de la France comme :

- Le Programme national d'action pour la préservation de la faune et de la flore sauvages (1994) ;
- La Stratégie nationale de la biodiversité (février 2004) ;
- Le SSCENR : **Schéma de services collectifs des « espaces naturels et ruraux »** (LOADDT du 25 juin 1999) élaboré à partir de contributions régionales. Il prévoit notamment d'organiser les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés ;
- La **Loi du 10 juillet 1976** sur la protection de la nature : elle prévoit la conservation partielle ou totale d'espèces animales non domestiques, ou végétales non cultivées lorsqu'un intérêt particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national le justifient. Les listes d'espèces protégées sont fixées par arrêtés nationaux ou régionaux ;
- Le **réseau Natura 2000** correspondant à une transposition en droit français par ordonnance du 11 avril 2001 ;

- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin Meuse ou encore celui de Seine-Normandie. Voir objectifs de référence de la fiche « ressource en eau » ;
- La **Loi sur la chasse du 26 juillet 2000** (modifiée le 30 juillet 2003) qui prévoit l'établissement d'orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de la qualité de ses habitats.
- La **Loi Grenelle 1**, loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a été promulguée le 3 août 2009 pour répondre au constat d'urgence écologique. Elle propose ainsi des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment (ambition de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050), le secteur des transports, celui de la **biodiversité** et des **milieux naturels** qu'elle souhaite préserver ainsi que les **services écosystémiques** associés. Elle vise également à préserver et mettre en valeur les **paysages** ainsi qu'à limiter les risques pour l'environnement et la santé. Elle a pour objectif de respecter l'environnement à travers la diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles. Pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement, les procédures de décision seront révisées pour privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, en apportant la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable.
- La **Loi Grenelle 2** portant « engagement national pour l'environnement », promulguée le 12 juillet 2010, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement et notamment ceux concernant la restauration de la biodiversité à travers la mise en place d'une trame verte et bleue et de Schémas régionaux de cohérence écologique. En plus de ces mesures, elle a également comme objectifs d'assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats, en rendant l'agriculture durable à travers la maîtrise de produits phytosanitaires et en développant l'agriculture biologique ; en protégeant les zones humides et captages d'eau potable ; en encadrant l'assainissement non collectif et en luttant contre les pertes d'eau des réseaux et enfin en protégeant la mer et le littoral. De plus, en ce qui concerne le Document d'objectif des SCoT, celui doit maintenant arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- La **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** (LAAF), promulguée le 13 octobre 2014 est venue modifier et préciser les dispositions concernant les SCoT et les PLU. L'un des objectifs de cette loi est de préserver les espaces agricoles (création du principe de compensation agricole). Elle revient notamment sur les dispositions de la Loi ALUR concernant la constructibilité en zones agricoles (notamment en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, dits STECAL). Depuis la LAAF, la Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) se substitue à la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles et doit être consultée sur toutes les questions relatives à la réduction des surfaces naturelles ou agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.
- La **Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte**, adoptée le 22 juillet 2015, vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement et au renforcement de son indépendance énergétique.
- La **Loi sur la Biodiversité**, adoptée le 20 juillet 2016 en faveur pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a permis d'entériner l'interdiction des néonicotinoïdes à partir du 1^{er} septembre 2018 pour l'ensemble des cultures agricoles. Elle entérine également le triptyque « éviter, réduire, compenser », qui s'applique à tout aménageur dont le projet entraîne des dégradations écologiques. Ainsi que le principe fondamental de non-régression du droit de l'environnement, selon lequel la protection des écosystèmes ne peut faire l'objet que d'une « *amélioration constante* ». Elle introduit aussi dans le Code civil la reconnaissance du préjudice écologique qui, en vertu de la règle du pollueur-payeur, oblige le responsable d'un dommage à l'environnement à le réparer ou, à défaut, à acquitter des dommages et intérêts. Elle va également permettre la ratification par la France du protocole de Nagoya, qui encadre l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles et impose le partage des avantages qui en découlent avec les communautés locales. Cette loi a permis également la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) depuis le 1^{er} janvier 2017, pour coordonner les politiques en faveur des milieux naturels, conseiller les élus et les aménageurs et exercer une police de l'environnement.

Les documents de référence au niveau régional, départemental et local

- Le SRADDET Grand Est adopté le 22 novembre 2019 ;
- Les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 ;
- Les plans de gestion des espaces naturels sensibles (ENS) identifiés par le Département ;
- La Charte du Parc naturel régional (PNR) de Lorraine ;
- Le SDAGE Rhin-Meuse 2022-2027 ;

- Le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.

Cadre général

Outre les lois de préservation des espèces et milieux, la gestion de la biodiversité est une compétence partagée à toutes les échelles de territoire (fonds européens pour Natura 2000 ou mesures agroenvironnementales, dynamiques régionales sur la trame verte et bleue à travers le Schéma régional de cohérence écologique ; départementale avec les espaces naturels sensibles ; locale, avec les associations, conservatoires botaniques ou des espaces naturels, les communes et les particuliers, etc.). La diversité des acteurs et la confrontation entre enjeux de préservation d'un patrimoine et développement économique/urbain font de la thématique « milieux naturels et biodiversité » un sujet sensible.

2.1.3 Articulation du SCoT avec les documents cadres de rang supérieur

Conformément aux articles L131-1 et L131-2 du Code de l'urbanisme, pour la thématique « Milieux naturels et biodiversité », le SCoT Commercy Void Vaucouleurs doit être **compatible et transposer** des dispositions jugées pertinentes de la **Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine**.

Il doit également être compatible avec le **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Rhin Meuse et Seine Normandie 2016-2021**. Le territoire n'est pas concerné par un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Le SCoT doit également être compatible avec le **SRADDET Grand Est** et prendre en compte le **SRCE de l'ancienne région Lorraine**.

2.2 POINTS CLES ANALYTIQUES

Il s'agit ici d'introduire les grands types de milieux potentiellement présents sur le territoire, quelques espèces emblématiques, ainsi que les inventaires et les protections existant dans le périmètre du SCoT de Commercy. Les fonctionnalités écologiques regroupent ensuite les éléments de continuité écologique identifiés par les documents supérieurs au SCoT (SRADDET Grand Est, SRCE Lorraine), ainsi que ceux identifiés lors des phases terrain et analyses bibliographiques réalisées dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

2.2.1 Le patrimoine naturel et ses menaces

SOURCE : SRCE LORRAINE, SRADDET GRAND EST

Les contrastes géomorphologiques qui caractérisent le Grand Est engendrent une grande variété de milieux naturels et d'espèces que l'on retrouve sur le territoire du SCoT. On retrouve ainsi de nombreux milieux agronaturels représentés par de vastes boisements entrecoupés d'espaces agricoles. Le secteur le plus riche du territoire correspond à la Vallée de la Meuse qui concentre de nombreux habitats en mosaïque et de nombreuses protections environnementales. D'autres vallées présentent également une biodiversité variée. Ces vallées sont composées de différents milieux naturels que l'on peut regrouper par grands types de milieux agronaturels.

Les principaux milieux agronaturels

Les boisements

Les boisements structurent le territoire du SCoT de Commercy. Ce territoire est concerné par une surface boisée importante. La forêt meusienne est très majoritairement composée de feuillus.

Il s'agit de milieux riches en espèces, qui permettent la production du bois d'œuvre ou de chauffage. Les services majeurs rendus par cette unité sont : la production de bois, la fixation de CO₂, l'assainissement des sols, la préservation de la qualité de l'eau, etc.

On y rencontre de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers (Pic noir, Pic cendré, Pic mar...) et de chauves-souris sylvoles (Grand Murin, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées...). Ces

milieux sont formés, en majeure partie, de feuillus (Chêne sessile, Hêtre commun, Tilleul à grandes feuilles...).

Ces milieux sont en croissance notamment par le fait de l'enfrichement des espaces agricoles abandonnés.

Les bocages et prairies

Le bocage est un paysage agricole à vocation herbagère marqué par un cloisonnement par haies. Ce milieu est typiquement dispersé, puisqu'il regroupe toutes les clôtures dites « naturelles » des champs ainsi que les îlots d'arbres trop petits pour constituer des forêts à part entière.

Outre les haies, les milieux bocagers et prairies se caractérisent aussi par la présence de vieux arbres tels que les chênes têtards, habitat de prédilection pour les coléoptères saproxylophages comme le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-Volant, espèces d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune Flore), ou encore pour des chauves-souris et des oiseaux cavernicoles tels que la Chevêche d'Athéna, petite chouette nocturne qui niche dans les cavités de ces vieux arbres. Les prairies abritent quant à elles des insectes patrimoniaux comme le Damier de la Succise, le Cuivré des marais (papillon), etc.

Les cultures et zones d'élevage

Il s'agit principalement de zones mixtes de polyculture et de polyélevage qui ont tendance à évoluer vers une extension des terres cultivées et une ouverture du paysage. Ces milieux ont connu d'importantes évolutions, souvent traduites par des remembrements parcellaires et ce, au détriment des haies agricoles et autres éléments bocagers. À l'instar du territoire français, l'intensification des pratiques agricoles à l'échelle du territoire du SCoT constitue l'une des principales menaces pour la biodiversité de ces milieux, entraînant une régression des milieux les plus riches écologiquement (comme les prairies permanentes), mais aussi des pressions fortes en matière de pollutions diffuses.

Les vallées alluviales et les zones humides

Le territoire du SCoT de Commercy est concerné par plusieurs vallées alluviales associées à de nombreuses zones humides. Les vallées alluviales de la Meuse et les nombreux vallons accueillent des prairies humides, des forêts alluviales, des mégaphorbiaies ou encore zones marécageuses comme le Marais de Pagny-sur-Meuse.

Ces milieux offrent alors des réservoirs de biodiversité importants. Les principaux services rendus par ces écosystèmes sont : la régulation des régimes hydrologiques, l'effet « filtre » (fixation et dégradation de certains polluants d'origine agricole ou domestique, pièges des éléments métalliques, des hydrocarbures et de certains produits phytosanitaires), le développement touristique.

Les espèces floristiques et faunistiques emblématiques que l'on peut rencontrer dans ces milieux sont nombreuses : la Lamproie de Planer, le Martin-pêcheur d'Europe, la Bergeronnette des ruisseaux, la Cigogne blanche, le Castor d'Europe...

Les affluents de la Meuse sont également de réels réservoirs de biodiversité qui méritent une attention toute particulière dans la mesure où de nombreux d'entre eux sont classés en première catégorie piscicole, signifiant leur intérêt pour les salmonidés. De nombreux espaces naturels protégés d'intérêt écologique sont présents et sont associés à ces affluents (marais, prairies humides...) offrant ainsi une valeur écologique forte à ces affluents et milieux associés.

Le territoire est également concerné par la vallée de l'Aire, la Barboure, le ruisseau du Malval (sinuosité remarquable) qui sont dépendants du bassin versant de la Seine et qui participent également à la fonctionnalité et aux continuités écologiques humides et aquatiques du territoire.

Les pelouses calcicoles

Formations végétales composées en majorité de plantes herbacées vivaces (dans une moindre mesure, d'espèces annuelles, de plantes bulbeuses, de mousses, de lichens et de petits ligneux), les pelouses sèches forment un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments nutritifs et subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse.

La plupart des pelouses sèches ont été créées par l'homme et sont issues du défrichement ancien des forêts. Le pâturage par les troupeaux domestiques a notamment joué un rôle clé dans leur genèse et leur entretien.

Milieus à forte valeur patrimoniale intrinsèque et au rôle fort dans le maintien de la biodiversité, ils n'en sont pas moins fragiles. Les pelouses sèches constituent un patrimoine naturel, paysager, culturel et favorisent la lutte contre les risques d'incendie (maintien de milieux ouverts « pare-feu »).

Certains milieux calcaires sont d'ailleurs répertoriés au titre de Natura 2 000 :

- Pelouse calcaire de Troussey
- Pelouse calcaire de Sauvoy
- Pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle
- Éboulis calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte

Les milieux semi-ouverts

Le terme de « milieux semi-ouverts » regroupe de nombreuses formations végétales, milieux intermédiaires et instables. Il s'agit notamment des friches, landes et fourrés qui tendent à évoluer vers des boisements. Ces milieux sont dominés par les genêts et la callune et accueillent la bécasse des bois, l'engoulevent, le busard Saint-Martin, le bruant jaune, etc.

Les espaces verts urbains : parcs publics et jardins particuliers

Les espaces verts, bien qu'intégralement créés par l'homme jouent également un rôle dans le maintien de la biodiversité locale. Leur utilité première est le maintien d'un cadre de vie de qualité, leur usage récréatif et de loisir et l'embellissement des zones urbaines. Riches en espèces végétales cultivées ou d'ornement, ils participent aux continuités écologiques en milieu urbain et remplissent également des fonctions d'aménités.

Les espèces faisant l'objet d'un Plan national d'actions (PNA)

SOURCE : DREAL LORRAINE

Les PNA visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Ils s'attachent aussi bien aux populations qu'aux milieux. Ils ont également pour objectif de faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles. La déclinaison régionale d'un PNA peut consister en une application directe du PNA ou être accompagnée d'un travail conséquent d'animation et de déclinaisons plus locales des objectifs à travers un Plan régional d'actions (PRA).

La région Grand Est est concernée par plusieurs Plans nationaux d'actions, certains déclinés en Plans régionaux d'actions, ils concernent les espèces suivantes :

- Hamster commun
- Chiroptères
- Crapaud vert
- Pélobate brun
- Sonneur à ventre jaune
- Milan royal
- Balbuzard pêcheur

- Pie-Grièche
- Rôle des genêts
- Grand Tétrás
- Odonates
- Maculinea

Principales atteintes à la qualité des milieux naturels

La fragmentation des milieux représente la cause principale du déclin de la biodiversité. Dans un contexte de croissance urbaine, de développement de l'activité économique et des infrastructures supports, les milieux naturels sont soumis à de fortes pressions entraînant leur altération et leur fragmentation. La fragmentation des milieux par l'urbanisation et les infrastructures de transport, ainsi que les espèces exotiques envahissantes menacent ces milieux naturels et les espèces occupant ces milieux.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE – aussi appelées allochtones ou non-indigènes) sont des espèces animales ou végétales dont l'introduction par l'homme menace les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Considérées comme une cause importante de perte de biodiversité au niveau mondial, les EEE sont concernées par différents dispositifs législatifs.

De plus, l'intensification de l'agriculture menace également les milieux naturels et leur qualité écologique : l'évolution du matériel, le drainage des prairies humides, l'enrichissement des terres, leur retournement pour mise en culture, les remembrements et le changement de vocation des sols et des pratiques entraînent des modifications fortes des sols, des paysages et des habitats.

Ces facteurs impactent négativement de nombreux milieux naturels. C'est notamment le cas des milieux aquatiques, dont le nombre et l'état de conservation sont en déclin. Des ouvrages hydrauliques fragmentent les cours d'eau et les zones humides.

2.2.2 Les périmètres d'inventaires

La richesse écologique incontestable des espaces naturels du SCoT a entraîné la création de nombreux périmètres d'inventaires et de protection.

Les ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.



On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I** correspondant à des secteurs d'intérêt biologique ou écologique remarquables ;
- Les **ZNIEFF de type II**, globalement plus vastes, renvoyant à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire français (près de 15 000 zones en métropole : 12 915 de type I et 1 921 de type II – et des ZNIEFF outre-mer en milieux terrestre et marin). Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée depuis 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière, etc.).

Sur le territoire, on compte :

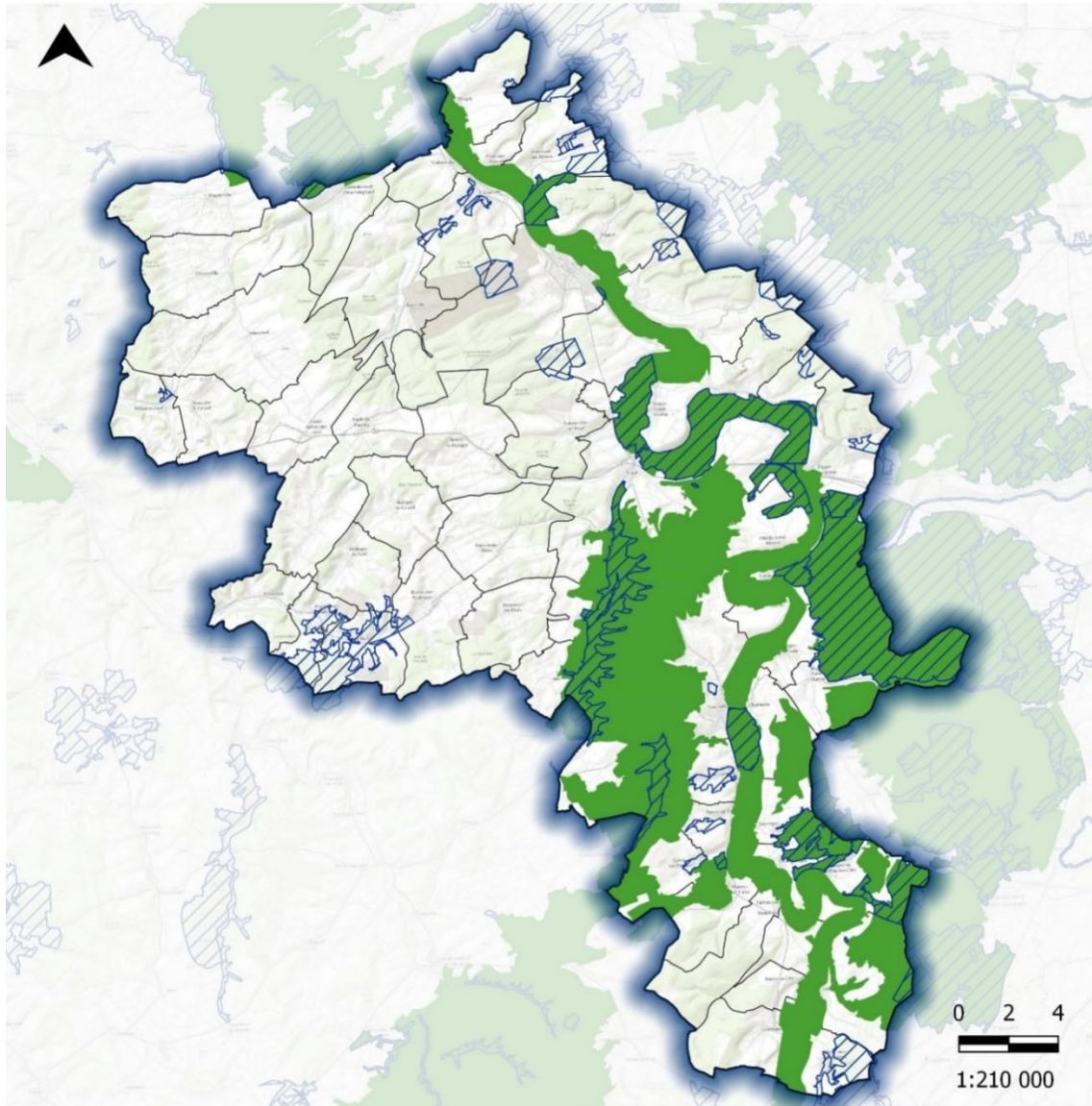
- **39 ZNIEFF** de type I au sein du périmètre du SCoT couvrent 8 689 ha, soit environ **12 %** du territoire.
- **5 ZNIEFF** de type II au sein du périmètre du SCoT couvrent 18 454 ha, soit environ **26 %** du territoire.

Tableau 3 : ZNIEFF de type I localisées sur le territoire (source : INPN, traitement cartographique ÉcoVia)

Nom de la ZNIEFF de type I	Surface totale (ha)	Surface dans le territoire (ha)	Recouvrement du territoire	Part de la ZNIEFF comprise dans le territoire
Ancienne carrière de Vaucouleurs	12	12	>1%	100 %
Blanche côte, côte des vignes et côte de Châtillon à Pagny-la-Blanche-Côte	111	111	>1%	100 %
Bois de la viole et marais de Vannes-le-Châtel	325	256	>1%	79 %
Boisements en forêt communale et domaniale de Commercy	370	370	>1%	100 %
Carrière de graine à Sauvigny	2	2	>1%	100 %
Carrière de Maxey-sur-Vaise	22	22	>1%	100 %
Carrière de Pagny-sur-Meuse	96	96	>1%	100 %
Carrière de Saint-Germain-sur-Meuse	96	96	>1%	100 %
Carrière de Void-Vacon	2	2	>1%	100 %
Carrières de Lérrouville	712	712	>1%	100 %
Côte-Saint-Paul à Willeroncourt	11,06	11,06	>1%	100 %
Coteaux et vergers au sud de Vaucouleurs	181	181	>1%	100 %
FORÊTS COMMUNALES ENTRE PAGNY-SUR-MEUSE ET Blénod-lès-Toul	4556	2142	3 %	47 %
Gîte à chiroptères de Champougny	491	286	>1%	58 %
Gîte à chiroptères de Gironville-sous-les-cotes	720	112	>1%	16%
Gîte à chiroptères de Jubainville, bois Brule et bois de la Robe	1629	265	>1%	16 %
Gîte à chiroptères de Sorcy-Saint-Martin	417	417	>1%	100 %
Gîtes à chiroptères à Mont-l'Étroit	1326	59	>1%	4 %
Gîtes à chiroptères de Liouville à Saint-Julien-sous-les-Cotes	1006	271	>1%	27 %
Gîtes à chiroptères de Rangeval	906	98	>1%	11 %
Gîtes à chiroptères de Reffroy	980	755	1 %	77 %
Gîtes à chiroptères de Sampigny et Ménil-aux-bois	876	45	>1%	5 %
La carrière de Mécrin	12	12	>1%	99 %
Les carrières à Euville	58	58	>1%	100 %
Marais de Lay-Saint-Remy et Pagny-sur-Meuse	88	47	>1%	53 %
Paléovallée de la Moselle à Pagny-sur-Meuse	248	248	>1%	100 %
Pelouse calcaire du mont à Troussey	24	24	>1%	100 %
Pelouses à mauvages, Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy	21	17	>1%	81 %
Prairie humide sous la cote le Marchal à Commercy	7	7	>1%	100 %
Prairies inondables sur le ruisseau de Saulx à Lérrouville	22	22	>1%	100 %
Ruisseau de Saint-Fiacre près de Blénod-lès-Toul	21	0,4	>1%	2 %
Vallée de la Méholle et vallons forestiers à Sauvoy	832	775	1 %	93 %
Vallée de la Meuse à l'amont de Vaucouleurs	251	251	>1%	100 %
Vallée de la Meuse au sud de Boncourt-sur-Meuse	206	206	>1%	100 %
Vallée de la Meuse entre Troussey et Void-Vacon	1056	1056	2 %	100 %
Vallée de l'aire de Lignièrès-sur-Aire à Pierrefitte-sur-Aire	306	3	>1%	1 %
Vallon du ru Nicole à Montigny-lès-Vaucouleurs	245	225	>1%	92 %
Vallon forestier des bois du château à Sorcy-Saint-Martin	14	14,39	>1%	100 %
Vallons dans les bois de Dommartin et du Hasoy	94	44,32	>1%	47 %

Tableau 2 : ZNIEFF de type II localisées sur le territoire (source : INPN, traitement cartographique ÉcoVia)

Nom de la ZNIEFF de type II	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CVV (ha)	Recouvrement de la CC CVV	Part de la ZNIEFF comprise dans la CC CVV
Côtes du Toulais	203 523	4 894	7 %	24 %
Forêts des Kœurs, de haute charrière, de Sampigny et bois associés à Kœur-la-Petite	6 709	98	>1%	2 %
Forêts domaniales de Vaucouleurs, de Montigny, du Vau, des Bâtis et de Maupas	22 056	68 012	10 %	31 %
Pays de Neufchâteau	36 916	>1	>1%	>1%
Vallée de la Meuse	18 356	6 660	9 %	36 %



Légende

- | | |
|---------------------|-------------------|
| Périimètre du SCoT | ZNIEFF : |
| Périimètre communal | ZNIEFF de type I |
| | ZNIEFF de type II |

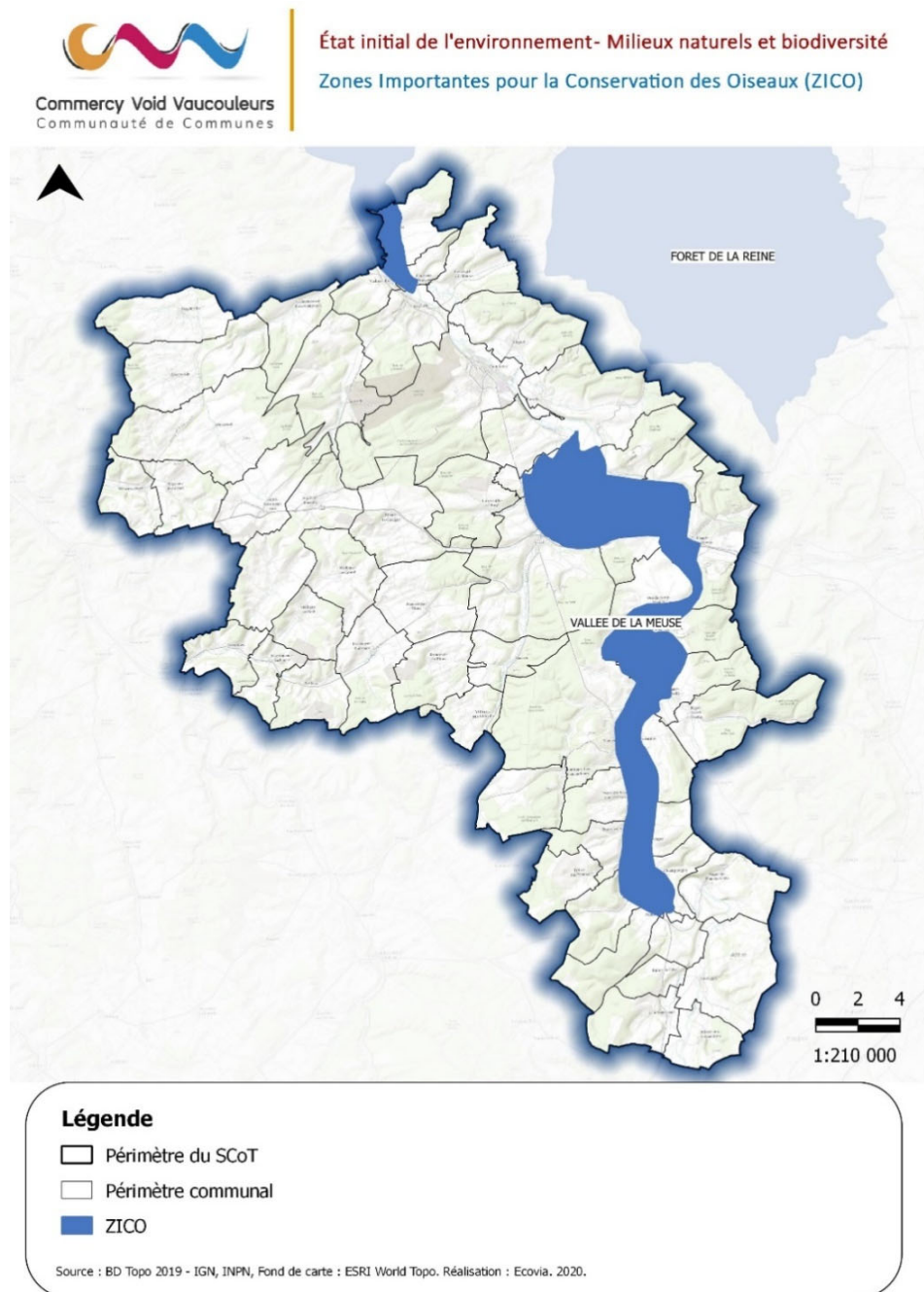
Source : BD Topo 2019 - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia. 2020.

Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Les ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux) sont des sites qui ont été définis comme importants ou tout du moins favorables à la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Ces zones ont été identifiées lors du

programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG *Birdlife International* à la suite de l'adoption de la Directive « Oiseaux ».

Le SCoT est concerné par la **ZICO de la Vallée de la Meuse** qui concerne environ 6 263 hectares soit environ **9 %** du territoire du SCoT.



Les zones humides

SOURCE : AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, DREAL GRAND EST

Les zones humides se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau douce, saumâtre ou salée. À l'interface entre terre et eau, elles se distinguent par des sols plus ou moins gorgés d'eau et par une végétation dominante adaptée aux milieux aquatiques ou humides au moins pendant une partie de l'année (L. 211-1 du Code de l'environnement).

Il est important de noter qu'il existe de nombreuses « petites » zones humides (dont la surface n'est pas forcément conséquente), mais qui ont tout de même tout leur rôle en tant que réservoir de biodiversité dans la trame verte et bleue du territoire.

Maillons indispensables dans le cycle de l'eau, les zones humides sont des réservoirs de biodiversité et assurent aussi de nombreuses fonctions écologiques : véritables filtres pour les eaux, zones naturelles tampons en bordure de la lagune, zone d'expansion des crues, etc.

Outre leur contribution à l'autoépuration des eaux, les zones humides assurent d'importantes fonctions :

- **Hydrologiques** : elles participent à la régulation des eaux, zone d'expansion des crues, soutien des débits d'étiage et recharge des nappes phréatiques ;
- **Épuratoires** : par stockage et dégradations biochimiques dans le sol, et par assimilation par les végétaux, mais aussi par décantation des apports solides ;
- **Biologiques** : elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales adaptées aux différents degrés d'humidité. Les zones humides sont un réservoir de biodiversité ;
- **De production de ressources naturelles et économiques** : pâturage, sylviculture, salins, frayères piscicoles, zones de conchyliculture, de pêche, etc. ;
- **Récréatives et pédagogiques** : promenade, pêche, chasse, loisirs, etc. ;
- **Paysagères** : espaces naturels d'intérêt régional, national ou à l'échelle européenne (réseaux Natura 2000), etc.

Durant les dernières décennies, le nombre et la superficie des zones humides ont connu une très forte régression, en liaison avec la pression exercée par les différentes activités humaines (extension des zones urbaines et des zones d'activité, exploitations agricoles, extractions de matériaux, infrastructures, lutte contre les crues et les inondations, assainissement). Outre la réduction de leurs surfaces, les zones humides ont également été affectées dans leur fonctionnement par les pollutions d'origine anthropique et par la transformation des dynamiques naturelles indispensables à leur maintien.

Eu égard à leurs fonctions naturelles de réservoir pour la biodiversité et d'infrastructure naturelle pour l'épanchement des crues, la réglementation souligne la nécessité de les prendre en compte, de les protéger et d'engager des mesures de restauration voire de reconstitution au même titre que pour les autres milieux aquatiques.

Le SDAGE 2022-2027 du Bassin Rhin Meuse aborde six grands thèmes :

- Thème 1. Eau et santé ;
- Thème 2. Eau et pollution ;
- Thème 3. Eau nature et biodiversité ;
- Thème 4. Eau et rareté ;
- Thème 5. Eau et aménagement du territoire ;
- Thème 6. Eau et gouvernance.

Un état des lieux a été réalisé en 2013 et a permis d'identifier différents objectifs qui sont traités à travers les 6 thèmes identifiés par le SDAGE.

Le SDAGE 2022-2027 du Bassin Seine Normandie aborde 5 grandes orientations pour répondre aux enjeux du bassin :

- Orientation fondamentale 1 : pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- Orientation fondamentale 2 : réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Orientation fondamentale 3 : pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- Orientation fondamentale 4 : pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- Orientation fondamentale 5 : agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral



Les documents d'urbanisme doivent définir des affectations des sols qui respectent l'objectif de non-dégradation des zones humides présentes sur leurs territoires.

Concernant le territoire du SCoT, ce dernier est concerné par de nombreux cours d'eau, ruisseaux et canaux. On dénombre plus de 610 km de cours d'eau répartis sur la totalité du territoire.

2.2.3 Les périmètres de protection règlementés

Le territoire du SCoT est concerné par plusieurs outils de protection règlementaire à savoir une Réserve naturelle régionale, des APPB, des réserves biologiques et des sites classés.

Les réserves naturelles régionales (RNR)

Les réserves naturelles régionales sont des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique. Elles visent une protection règlementaire durable d'un site naturel présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels (art L332.2 du Code de l'environnement).

Le territoire est concerné par la Réserve naturelle régionale (RNR) de Pagny-la-Blanche-Côte gérée par le Conservatoire des Espaces naturels.

Le site de Pagny la Blanche Côte se répartit sur deux côtes de part et d'autre du village, qui abritent une faune et une flore exceptionnelles. Les deux côtes calcaires d'une vingtaine d'hectares chacune abritent des espèces rares et protégées, telles que l'Ibérus de Viollet, le Trèfle scabre et des pelouses à Séslyrie. Il accueille également une faune très diversifiée avec de remarquables peuplements d'insectes et autres invertébrés.

Divers enjeux de gestion sont à prendre en compte dans cette réserve naturelle, parmi lesquels on peut citer le contrôle des habitats et espèces d'intérêt prioritaire, et la remobilisation des éboulis, ce qui a conduit le Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine et la région Grand-Est à la classer Réserve naturelle régionale.

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont un outil permettant la préservation d'habitats (mares, landes, dunes, pelouses, etc.) nécessaires à la survie d'espèces protégées au titre du Code de l'environnement. Ils permettent également la protection de ces milieux contre les activités portant atteinte à leur équilibre écologique (destruction de haies et talus, épandage de produits phytosanitaires, etc.). Ils ont été institués par décret en 1977 (en application de la loi de 1976 sur la protection de la nature). Ils s'appliquent sur tout ou partie du territoire d'un département, et essentiellement sur les milieux naturels peu exploités par l'homme servant d'habitat à une espèce protégée animale ou végétale. Ils peuvent porter sur des sites relevant du domaine public de l'État ou des collectivités ou sur des propriétés privées. L'APPB peut contenir :

- Des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes (art. R 411-15).
- Des interdictions relatives à certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux tels que l'écobuage, le brulage des chaumes, le brulage ou broyage des végétaux sur pied, la destruction des talus et des haies ou encore l'épandage de produits antiparasitaires, etc. L'arrêté préfectoral peut, au lieu de les interdire, les soumettre à autorisation ou à limitation.

Ainsi les arrêtés de protection de biotope permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

Il faut néanmoins noter que la règlementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent.

Le territoire comporte un seul APPB : « le Bois Rebu ». Cet APPB a été créé en 1992. Il occupe une surface totale de 93 ha entièrement localisés sur le territoire du SCoT de Commercy. Il est situé à cheval sur les communes de Commercy et Lérrouville. Cet APPB concerne notamment la conservation des biotopes nécessaires à la survie de la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*) qui est une espèce protégée sur le plan national, du Rébu (*Daphne cneorum*) et du Tabouret des montagnes (*Noccaea montana*).

Les réserves biologiques

Les Réserves biologiques constituent un outil de protection propre aux forêts publiques et particulièrement bien adapté à leurs spécificités. On distingue deux types de réserves biologiques : les réserves biologiques dirigées et les réserves biologiques intégrales.

Les Réserves biologiques dirigées (RBD) ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables. Elles procurent à ce patrimoine naturel la protection réglementaire et la gestion conservatoire spécifique qui peuvent être nécessaires à sa conservation efficace.

Dans les Réserves biologiques intégrales (RBI), l'exploitation forestière est proscrite et la forêt est rendue à une évolution naturelle. Les objectifs sont la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes, et le développement de la biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes rares, champignons...). Les RBI constituent de véritables « laboratoires de nature ».

Sur le territoire du SCoT de Commercy, on compte 2 réserves biologiques :

- **La réserve biologique intégrale de Dagonnière.** Elle a été créée par arrêté ministériel le 28 janvier 2014 et s'étend sur 60,93 ha. Cette réserve est entièrement située sur le territoire du SCoT de Commercy, sur la commune de Commercy. L'objectif de la RBI de la Dagonnière est la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs de la région naturelle des côtes et collines de Meuse, dans un contexte de reconstitution des peuplements posttempête, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique et d'amélioration des connaissances scientifiques.
- **La réserve biologique dirigée du Bois Rébus.** Elle a été créée par arrêté ministériel le 5 mars 1993 et s'étend sur une superficie d'environ 41,28 ha. Cette réserve est entièrement située sur le territoire du SCoT, sur la commune de Commercy. Elle a pour vocation la préservation de deux écosystèmes rares sur le plan régional, à savoir : une hêtraie-chênaie xérophile de versant nord à Seslérie et une hêtraie-chênaie pubescente, ainsi que la protection de *Daphne cneorum* qui est une espèce floristique relictuelle et très rare en Lorraine.

Les sites classés

Les sites classés (SC) sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés, etc.

Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription en interdisant, sauf autorisation spéciale soit du ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, soit du Préfet du département après avis de l'Architecte des bâtiments de France, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

À noter que le classement ou l'inscription d'un site peuvent se superposer ou s'ajouter à d'autres législations : le classement ou l'inscription constituent alors des labels et apportent aussi une garantie de qualité aux travaux envisageables, les autorisations nécessaires n'étant délivrées (ou refusées) qu'après une expertise approfondie. Un permis de construire en site inscrit comme en site classé ne peut être tacite, il en va de même pour le permis de démolir qui est systématiquement requis.

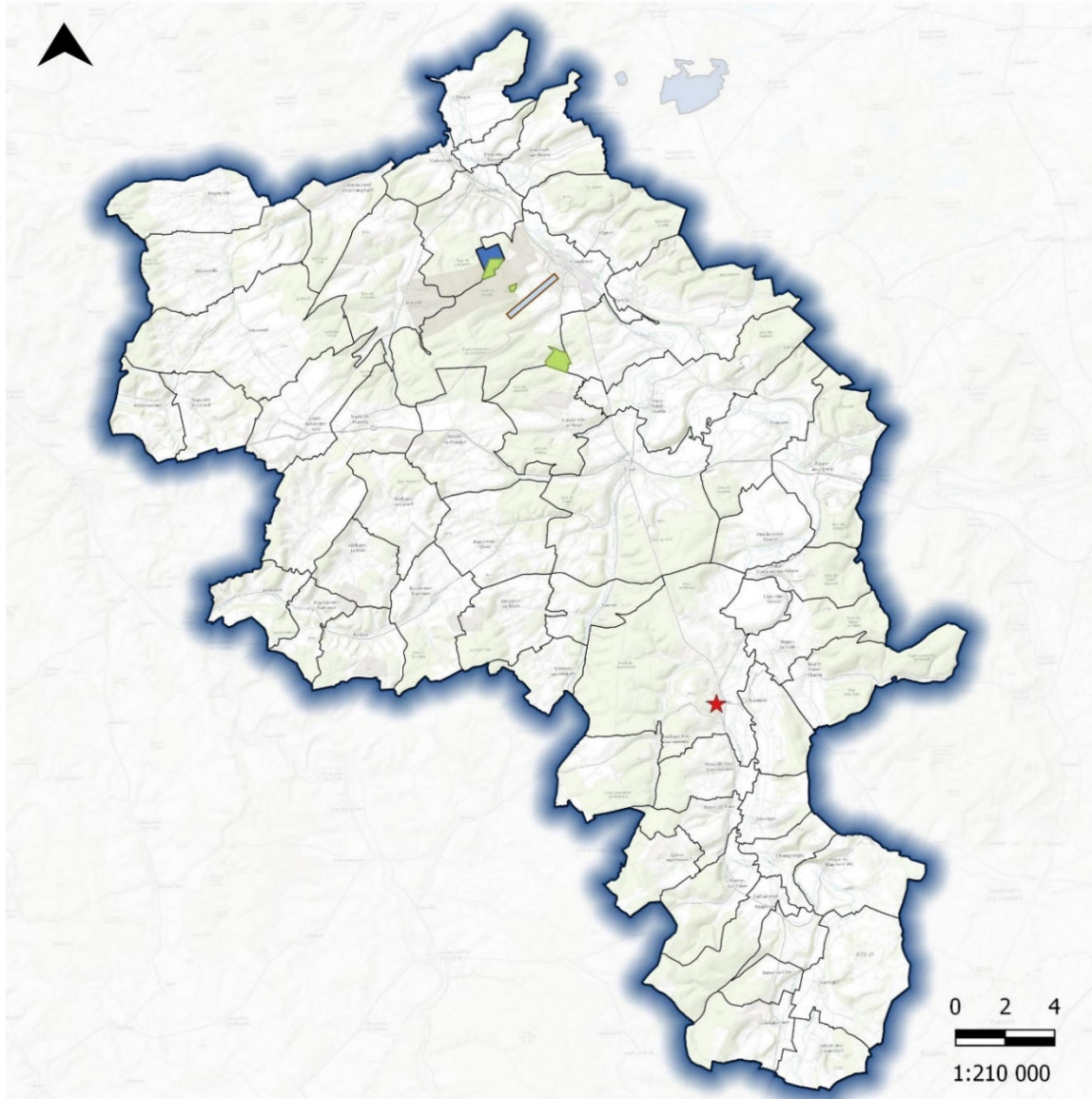
Le territoire du SCoT de Commercy présente **2 sites classés** pour une surface totale de protection d'environ 4 ha (soit moins de 1 % du territoire du SCoT).

Tableau 3 : Sites classés localisés sur le territoire

Nom	Communes concernées	Date de protection	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CV (ha)	Caractéristique



Grand Tilleul près de la Porte de France	Vaucouleurs	28 octobre 1927	1	1	Arbre remarquable dont l'âge dépasse le demi-millénaire. Il obtient le label Arbre remarquable de France en 2011.
Avenue des Tilleuls à Commercy	Commercy	23 septembre 1911	3	3	Avenue longue de 2 km environ qui épouse l'axe de symétrie du Château, qu'elle prolonge jusqu'au cœur de la forêt domaniale. D'anciens tilleuls et d'autres plus récents alternent par tronçons sur cet axe majeur et structurant de l'agglomération
Total			4	4	



Légende

- | | | |
|---------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Périimètre du SCoT | Réserves biologiques | Site classé : Avenue des Tilleuls |
| Périimètre communal | APPB | Site classé : Grand Tilleul |

Source : BD Topo 2019 - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia, 2020.

Les forêts relevant du régime forestier

SOURCE : FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER 2015

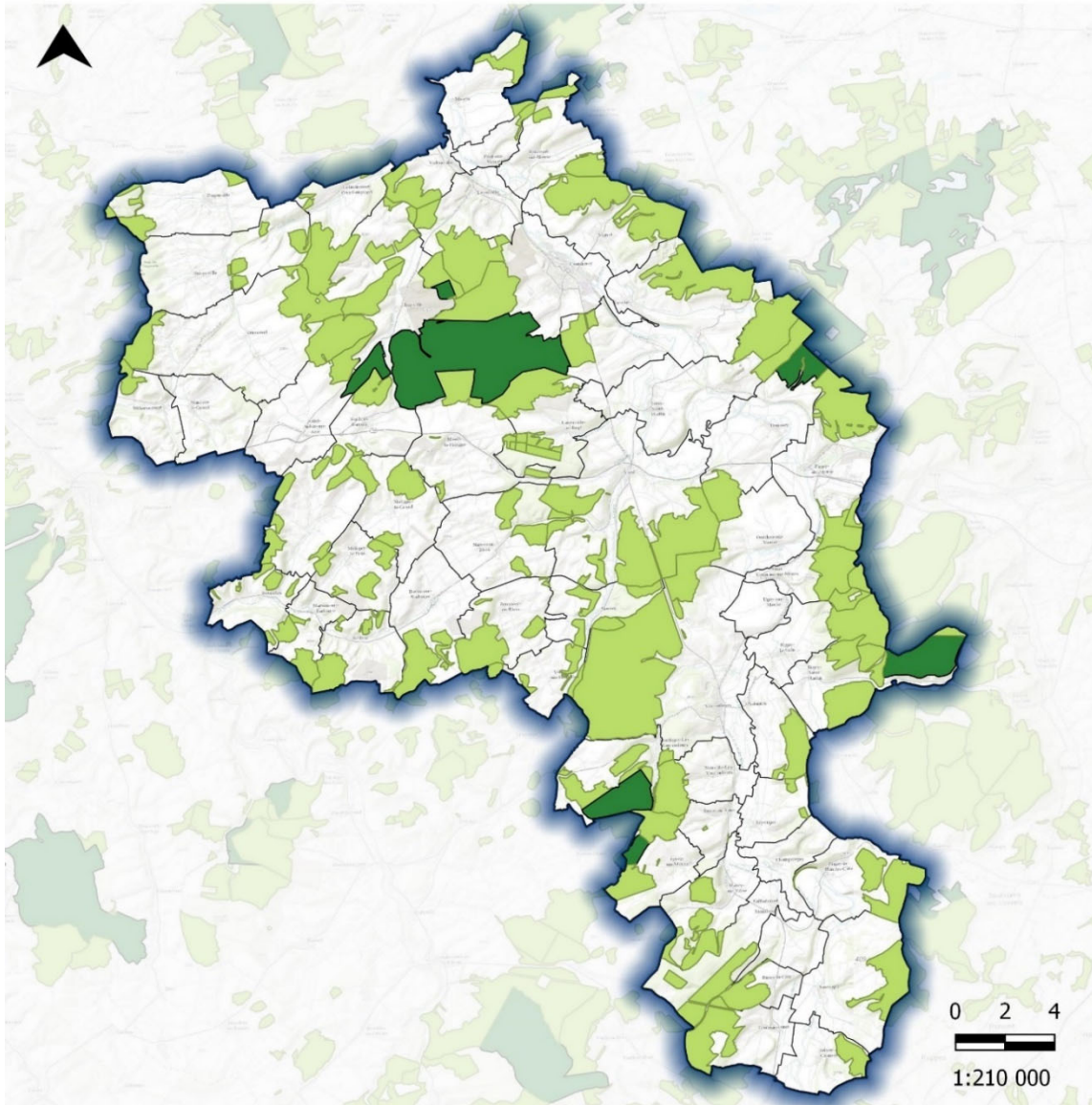
Le régime forestier est un ensemble de règles s'appliquant aux forêts qui appartiennent à l'État, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique. L'Office national des forêts (ONF), établissement public industriel et commercial, créé par la loi du 23 décembre

1964 est le seul gestionnaire autorisé à mettre en œuvre le régime forestier, en partenariat avec le propriétaire public.

Concernant les forêts publiques du territoire, on dénombre environ 90 forêts publiques dont 80 sont communales, une départementale, une sectionale, 7 domaniales et la forêt de la Maison de retraite de Void. Ces forêts occupent 20 634 ha sur le territoire soit environ **29 % du territoire du SCoT**.

Tableau 4 : Forêts publiques localisées sur le territoire

Nom	Surface dans la CC CV (ha)	Part des forêts du territoire	Recouvrement de la CC CV
Forêts domaniales	2 856	14	4
Forêts non domaniales	17 778	86	25
Total	20 634	100	29



Légende

-  Périètre du SCoT
-  Périètre communal
- Forêt publique :**
-  Domaniale
-  Non domaniale

Source : BD Topo 2019 - IGN, Forêts relevant du régime forestier 2015, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia, 2020.

2.2.4 Les périmètres de protection par maîtrise foncière

Les espaces naturels sensibles (ENS)

SOURCE : CD55, DATA.GOUV, DREAL LORRAINE

Références législatives : La politique des ENS s'appuie sur les Articles L.142-1 à L.142-13 et R.142-1 à R.142-19 du Code de l'urbanisme.

Les espaces naturels sensibles (ENS) constituent un outil de protection des espaces naturels soit par acquisition foncière soit à travers la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS). Dans le cadre de cette compétence, le département peut créer des zones au sein desquelles il peut préempter des terrains en vue de les protéger, de les aménager et de les ouvrir au public (droit de préemption).

Cet outil a donc pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues tout en assurant la sauvegarde des habitats naturels. L'ENS est un outil permettant d'utiliser les fonds départementaux à travers la TDENS (Taxe départementale des espaces naturels sensibles), il constitue une opportunité pour la préservation du milieu identifié. Il permet également l'aménagement des espaces ainsi identifiés afin de permettre leur ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Ils sont le résultat de la politique départementale de protection de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels.

Au 1er janvier 2014, le département de la Meuse comptait 258 ENS. Parmi ces 258 ENS recensés, plusieurs types de milieux sont représentés : les pelouses calcaires, les prairies non amendées, les marais et tourbières alcalines, les eaux dormantes (étangs, mares et ballastières), les eaux courantes, les milieux forestiers, les milieux cavernicoles, les espaces cultivés (vergers, vignes), mais aussi les sites d'intérêt géologiques. Bon nombre d'entre eux abritent une faune et une flore remarquables, voire d'intérêt national à européen.

Le territoire du SCoT de Commercy est concerné par 40 espaces naturels sensibles surfaciques (marais, prairies humides, forêts...) et 5 ENS linéaires (cours d'eau, ruisseau...). Les ENS surfaciques occupent une surface totale de 3 241 ha soit environ 5 % du territoire. L'ENS le plus important du territoire correspond à la vallée de la Meuse d'Euville à Pagny-sur-Meuse et occupe une surface de 1676 hectares.

Les ENS linéaires s'étendent sur 121 km de linéaires au sein du territoire du SCoT. Ils correspondent au fleuve de la Meuse, aux rivières de la Méholle, de l'Ornain et aux ruisseaux de la Barboure et du Malval.

Pour rappel, on dénombre plus de 610 km de cours d'eau répartis sur la totalité du territoire. Ainsi environ 20 % de la longueur des cours d'eau du territoire sont concernés par un ENS.

Tableau 5 : Les espaces naturels sensibles surfaciques localisés sur le territoire

ENS surfacique	Communes	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CVV (ha)	Recouvrement de la CC CVV	Part de l'ENS
Anciennes carrières de Reffroy	Reffroy	9	9	>1%	100 %
Bois de Saint-Germain	Saint-Germain-sur-Meuse, Foug (54)	65	37	>1%	56 %
Bois de Sauvigny et vallon de la Viole	Sauvigny, Pagny-la-Blanche-Côte	106	99	>1%	94 %
Bois du Château et forêt Dommartin	Troussey, Sorcy-Saint-Martin, Boucq (54)	88	88	>1%	100 %
Bois Rebus	Lérouville, Commercy	142	142	>1%	100 %



ENS surfacique	Communes	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CVV (ha)	Recouvrement de la CC CVV	Part de l'ENS
Broussey-en-Blois, talus à exogyres	Broussey-en-Blois	2	2	>1%	100 %
Carrière de Mécrin	Mécrin	9	9	>1%	100 %
Carrière de Saulx-en-Barrois	Saulx-en-Barrois	1	1	>1%	100 %
Carrières de Lérouville	Lérouville	5	5	>1%	100 %
Carrières de Reffroy	Reffroy	2	2	>1%	100 %
Carrières d'Euville	Euville	17	17	>1%	100 %
Cousances-aux-Bois	Cousances-aux-Bois	5	5	>1%	100 %
Deux vallons du Bois le Jure	Pagny-sur-Meuse, Trondes (54)	29	25	>1%	85 %
Euville, carrière des Cotillons	Vignot	13	13	>1%	100 %
Faille de Mauvages	Mauvages	8	2	>1%	27 %
Forêt de Naives	Naives-en-Blois, Ménil-la-Horgne	21	21	>1%	100 %
Forêt en vallée de la Méholle	Vaucouleurs, Sauvoy, Void-Vacon, Villeroy-sur-Méholle	206	206	>1%	100 %
Fort de Pagny-la-Blanche-Côte	Champouigny, Uruffe (54)	5	3	>1%	67 %
La Blanche Côte et la Cote sur le Preye à Pagny et Champouigny	Pagny-la-Blanche-Côte, Champouigny	80	80	>1%	100 %
Le Grand Cherme a Villeroy-sur-Méholle	Villeroy-sur-Méholle	4	4	>1%	100 %
Le Mont a Troussey	Troussey	21	21	>1%	100 %
Le revers de Saint-Aubin, Sauvoy	Sauvoy	3	3	>1%	100 %
Lérouville, carrière de la Mésangère	Lérouville	5	5	>1%	100 %
Marais de Pagny-sur-Meuse	Pagny-sur-Meuse, Foug (54)	58	58	>1%	100 %
Méandre de la Meuse à Pagny-la-Blanche-Côte	Pagny-la-Blanche-Côte, Champouigny	36	36	>1%	100 %
Méliny-le-Grand	Méliny-le-Grand	2	2	>1%	100 %
Naives-en-Blois, carrière du village	Naives-en-Blois	1	1	>1%	100 %
Pagny-sur-Meuse, Carrière de Revoi	Pagny-sur-Meuse	34	34	>1%	100 %
Pagny-sur-Meuse, Virage ancienne nationale 4, à la limite départementale de la	Pagny-sur-Meuse	7	4	>1%	54



ENS surfacique	Communes	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CVV (ha)	Recouvrement de la CC CVV	Part de l'ENS
Meuse et de la Meurthe.					
Pelouse de Willeroncourt	Willeroncourt, Nançois-le-Grand	17	17	>1%	100 %
Pelouse du Tambour à Bovée-sur-Barboure	Bovée-sur-Barboure, Reffroy	9	9	>1%	100 %
Prairies mosanes entre Ourches et Pagny	Ourches-sur-Meuse, Vaucouleurs, Pagny-sur-Meuse	121	121	>1%	100 %
Prairies mosanes près de Han-sur-Meuse	Han-sur-Meuse, Kœur-la-Petite, Bisle, Mécrin, Saint-Mihiel, Sampigny	527	54	>1%	10 %
Route départementale 29 de Void à Vacon	Void-Vacon	1	1	>1%	100 %
Source de Vacon	Void-Vacon	2	2	>1%	100 %
Vallée de la Meuse d'Euville à Pagny-sur-Meuse	Euville, Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin, Troussey, Vertuzey, Void-Vacon	1676	1676	2 %	100 %
Vallée de l'Aviot et Pré Pavent	Chonville-Malaumont, Commercy, Ménil-la-Horgne, Saulvaux	67	67	>1%	100 %
Vallon du Ru Nicole et marais de Sainte-Anne près de Vaucouleurs	Montigny-lès-Vaucouleurs, Burey-en-Vaux, Badonvilliers-Gérauwilliers, Épiez-sur-Meuse, Maxey-sur-Vaise	257	236	>1%	92 %
Vallons des bois de Vignot et alentours	Vignot, Euville, Geville	164	119	>1%	73 %
Void, talus au nord de la N4	Ménil-la-Horgne	6	6	>1%	100 %
Total		3830	3241	5 %	85 %

Tableau 6 : Les espaces naturels sensibles linéaires localisés sur le territoire

ENS linéaire	Longueur totale (km)	Longueur dans la CC CVV (km)	Part de l'ENS
Fleuve Meuse	254	90	36 %

Rivière de la Méholle	13	13	100 %
Rivière de l'Ornain	103	<1	<1 %
Ruisseau de la Barboure	13	13	98 %
Ruisseau du Malval	8	5	55 %
Total en kilomètres	390,94	121	31 %

Les sites du Conservatoire des espaces naturels

SOURCE : WWW.RESEAU-CEN.ORG, CEN 2018



Les conservatoires d'espaces naturels sont des associations engagées à but non lucratif. Soutenus par l'État, les collectivités territoriales et certains partenaires privés, les CEN sont des gestionnaires reconnus qui accordent une grande importance à la concertation pour ce qui est de la gestion des sites qu'ils gèrent et qu'ils achètent (parfois) ainsi que pour leur expertise scientifique et technique.

Les CEN entretiennent des relations partenariales avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité dans l'animation de projets de territoire, notamment avec les autres gestionnaires de milieux naturels. Ils accompagnent également la mise en œuvre de politiques contractuelles : principaux acteurs privés de la mise en œuvre de Natura 2000 en France, impliqués depuis longtemps dans la création de corridors écologiques, etc.

Comme dit précédemment, leur action est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage et s'appuie sur une approche concertée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

Le territoire du SCoT de Commercy est concerné par 10 sites du CEN. Ces sites occupent une surface totale d'environ 141 ha soit moins de 1 % du territoire.

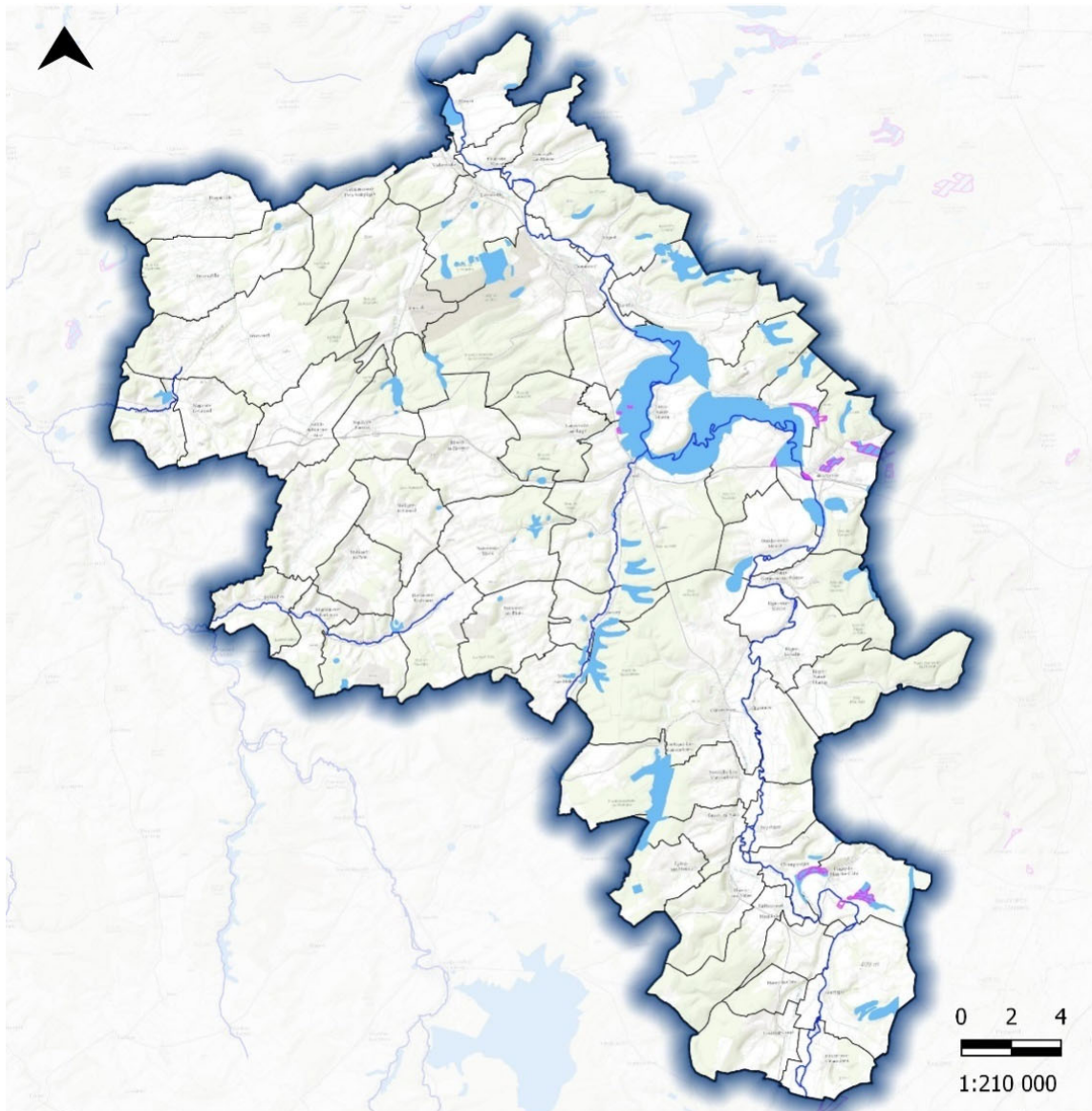
Tableau 7 : Les sites du Conservatoire des espaces naturels (CEN) localisés sur le territoire

Nom du site	Communes	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CVV (ha)	Recouvrement de la CC CVV	Part de l'ENS
Cariçaie Saint Christophe	Void-Vacon	2	2	<1 %	100 %
Cote du Mont	Pagny-sur-Meuse, Troussey	28	28	<1 %	100 %
La Blanche Côte et La Cote sur Le Preye	Champougny, Pagny-la-Blanche-Côte	44	44	<1 %	100 %
Les Iles	Pagny-sur-Meuse	3	3	<1 %	100 %
Marais de Pagny-Foug-Lay-Saint-Remy	Pagny-sur-Meuse	57	34	<1 %	59 %
Marais du Saty	Sorcy-Saint-Martin	2	2	<1 %	100 %



Morte-Fontaine	Pagny-sur-Meuse	18	18	<1 %	100 %
Plateau de Beuregard	Brixey-aux-Chanoines	35	<1	<1 %	<1 %
Prairie alluviale	Troussey	4	4	<1 %	100 %
Prairie humide	Pagny-la-Blanche-Côte	6	6	<1 %	100 %
Total		199	141	<1 %	71 %

État initial de l'environnement- Milieux naturels et biodiversité
Les périmètres de protection par maîtrise foncière



Légende

Périmètre du SCoT	Sites du CEN
Périmètre communal	ENS linéaires
	ENS surfacique

Source : BD Topo 2019 - IGN, ENS 2016, CEN 2018 Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia. 2020.

2.2.5 Les périmètres de protection contractuelle

Les Parcs Naturels Régionaux

Un Parc Naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau régional pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais également pour sa fragilité (menacé soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique).

Un Parc Naturel Régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et formalisé dans la charte en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le territoire d'un Parc Naturel Régional est classé par décret du Premier ministre pris sur rapport du ministre chargé de l'Environnement, pour une durée de douze ans renouvelable. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la Charte du Parc.

Un PNR a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Il participe également à la gestion de l'accueil touristique, afin de préserver les milieux naturels subissant une pression de visiteurs trop importante.

La Loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages précise le rôle des Parcs Naturels Régionaux et l'importance de leur charte.

« Les Parcs Naturels Régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public. Il constitue le cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques, en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc Naturel Régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.



Le **Parc Naturel Régional de Lorraine** est un vaste territoire puisqu'il s'étend sur plus de 209 990 hectares et ne concerne pas moins de 182 communes classées pour 78 000 habitants. Il a été créé en mai 1974 et fait partie des 51 PNR de France. C'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère.

Ce parc est scindé en 2 par l'axe Nancy-Metz. La zone orientale est caractérisée par ses nombreux étangs et ses zones halophiles. La zone occidentale est limitée par les vallées de la Meuse et de la Moselle et les côtes de Meuse et de

Moselle ainsi que les zones humides de la Woëvre sont les emblèmes de cette zone occidentale.

Afin d'entreprendre la préservation de cette richesse tant écologique que culturelle, le syndicat mixte du PNR de Lorraine a élaboré, à la suite d'une large concertation entre les communes, les départements et régions du territoire, une charte qui définit les missions et les objectifs du Parc. Il faut savoir que « La charte d'un parc naturel régional est un acte destiné à orienter l'action des pouvoirs publics dans un souci de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public sur le territoire du parc et à assurer la cohérence de cette action avec les objectifs qui y sont définis ; la charte d'un parc naturel régional ne peut légalement contenir de règles opposables aux tiers, qu'il s'agisse de règles de fond ou de règles de procédure ». De même, il faut savoir que depuis 1993, les chartes sont opposables aux documents d'urbanisme. Elles peuvent ainsi empêcher des projets d'aménagement non compatibles avec les objectifs de la charte.

Le SCoT doit ainsi être en compatibilité avec la charte du PNR de Lorraine et doit transposer, au sein de son DOO, les dispositions de la charte ayant été jugées pertinentes.

Le territoire du Parc naturel régional de Lorraine abrite des sites patrimoniaux exceptionnels qui conjuguent milieux naturels remarquables, paysages singuliers et trésors culturels et historiques, comme la plaine de la Woëvre au pied des Côtes de Meuse et le pays des Étangs au pied de la Côte de Bride et Koeking.

La charte du Parc naturel régional de Lorraine s'articule autour de 3 vocations :

- Préservation et valorisation des espaces, ressources naturelles et diversités,
- Participation à l'attractivité de la Lorraine,
- Construction de son avenir avec ses bassins de vie et ses populations.

Pour ce qui est de la préservation et la valorisation des milieux naturels, le PNR de Lorraine s'exprime à travers 4 objectifs stratégiques :

- Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire,
- Valoriser la forêt tout en respectant ses équilibres,
- Partager et protéger l'eau,
- S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Au vu de sa situation dans « l'Espace Cœur Metz-Nancy-Lorraine », le territoire du Parc se donne également comme objectif de « Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et patrimoines ».

Les enjeux de préservation et de valorisation du Parc naturel régional sont à prendre en compte au niveau des documents de planification et feront l'objet de réflexion en amont de leur conception afin de permettre une coopération entre les acteurs locaux en vue, suivant le cas, de réduire les impacts ou de les compenser.

Dans le cadre de la réalisation de documents de planification, le syndicat mixte prévoit de :

- Proposer aux habitants une réflexion partagée sur les enjeux urbains, patrimoniaux et paysagers de la commune.
- Proposer un accompagnement permettant d'intégrer les prescriptions pour la prise en compte de la biodiversité, de la trame verte et bleue, des dimensions paysagère et patrimoniale, des thématiques de l'eau...
- Porter à connaissance les études et inventaires patrimoniaux déjà réalisés.
- Ouvrir les réflexions à l'échelle intercommunale sur les états des lieux, diagnostics partagés et enjeux.

Le PNR de Lorraine concerne 4 communes du territoire du SCoT localisées au nord-est du territoire, à savoir : Point-sur-Meuse, Boncourt-sur-Meuse, Euville et Mécrin.

Le réseau Natura 2000



Le réseau **Natura 2000** renvoie à un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, ou de leurs habitats alors considérés d'intérêt communautaire.

Ce réseau correspond ainsi aux sites identifiés au titre de deux directives européennes : la Directive **oiseaux** et la Directive **Habitats Faune Flore** qui permettent sa protection et sa conservation de manière réglementaire. Pour plus d'efficacité, ce réseau concilie préservation de la nature et de sa biodiversité intrinsèque et préoccupations socioéconomiques locales. Il se compose de deux catégories de sites : les **zones de protection spéciale (ZPS)** et les **zones spéciales de conservation (ZSC)** décrites ci-dessous :

- **Zones de protection spéciale (ZPS)** renvoient, pour la plupart d'entre elles, aux zones classées en ZICO. Les ZPS ont ainsi pour but la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive **oiseaux** ou de zones identifiées comme étant des aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou encore de zones relais pour les oiseaux migrateurs. Ces zones sont désignées comme étant des ZPS par arrêté ministériel sans consultation préalable de la Commission européenne.

- **Zones spéciales de conservation (ZSC)** visent la conservation du patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent, que ce soient des types d'habitats ou des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire figurant aux annexes I et II de la Directive **Habitats**. Pour désigner une zone en ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de **site d'intérêt communautaire**). Après approbation par la Commission, la pSIC est inscrite comme **site d'intérêt communautaire (SIC)** et est intégrée au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme **ZSC**.

Sur le territoire du SCoT de Commercy, on recense **6 ZSC** pour une superficie totale d'environ 2 832 ha, soit 4 % du territoire, ainsi que **2 ZPS** pour une superficie totale de 6067 ha, soit 9 % du territoire. Ainsi les sites Natura 2000 occupent 6 904 hectares sur le territoire, soit environ **10 %** du territoire du SCoT de Commercy.

Tableau 8 : Les sites Natura 2000 localisés sur le territoire

Type	Code Natura 2000	Nom du site	Communes (en gras les communes du territoire)	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CVV (ha)	Recouvrement de la CC CVV	Part du site Natura 2000 concerné
ZSC	FR4100181	Forêts de la vallée de la Méholle	Sauvoy, Vaucouleurs, Villeroy-sur-Méholle	386	382	<1 %	99
ZSC	FR4100166	Hauts de Meuse	Apremont-la-Forêt, Boucq, Buxières-sous-les-Côtes, Euville , Frémeréville-sous-les-Côtes, Geville, Girauvoisin, Han-sur-Meuse, Lamorville, Loupmont, Maizey, Mécrin , Saint-Mihiel, Sorcy-Saint-Martin, Troussey , Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Vignot	845	317	<1 %	38 %
ZSC	FR4100216	Marais de Pagny-sur-Meuse	Foug, Lay-Saint-Remy, Pagny-sur-Meuse	167	84	<1 %	50 %
ZSC	FR4100154	Pelouses, forêt et fort de Pagny-la-Blanche-Côte	Champougny , Maxey-sur-Vaise, Montbras, Pagny-la-Blanche-Côte , Uruffe	141	141	<1 %	100 %
ZSC	FR4100236	Vallée de la Meuse (secteur Sorcy-Saint-Martin)	Euville, Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin, Troussey, Void-Vacon	1 909	1 909	3 %	100 %
ZSC	FR4100230	Vallée de la Saônelle	Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frebécourt, Greux, Liffol-le-Grand, Maxey-sur-Meuse, Midrevaux, Mont-les-Neufchâteau, Pargny-sous-Mureau, Sionne, Villouxel, Brixey-aux-Chanoines	354	<1	<1 %	<1 %
Total ZSC :				3 805	2 832	4 %	74 %
ZPS	FR4110061	Marais de Pagny-sur-Meuse	Foug, Lay-Saint-Remy, Pagny-sur-Meuse	169	84	<1 %	50 %
ZPS	FR4112008	Vallée de la Meuse	Concerne 75 communes et s'étend depuis Brixey-aux-Chanoines, au sud du	13 548	5 983	8 %	44 %

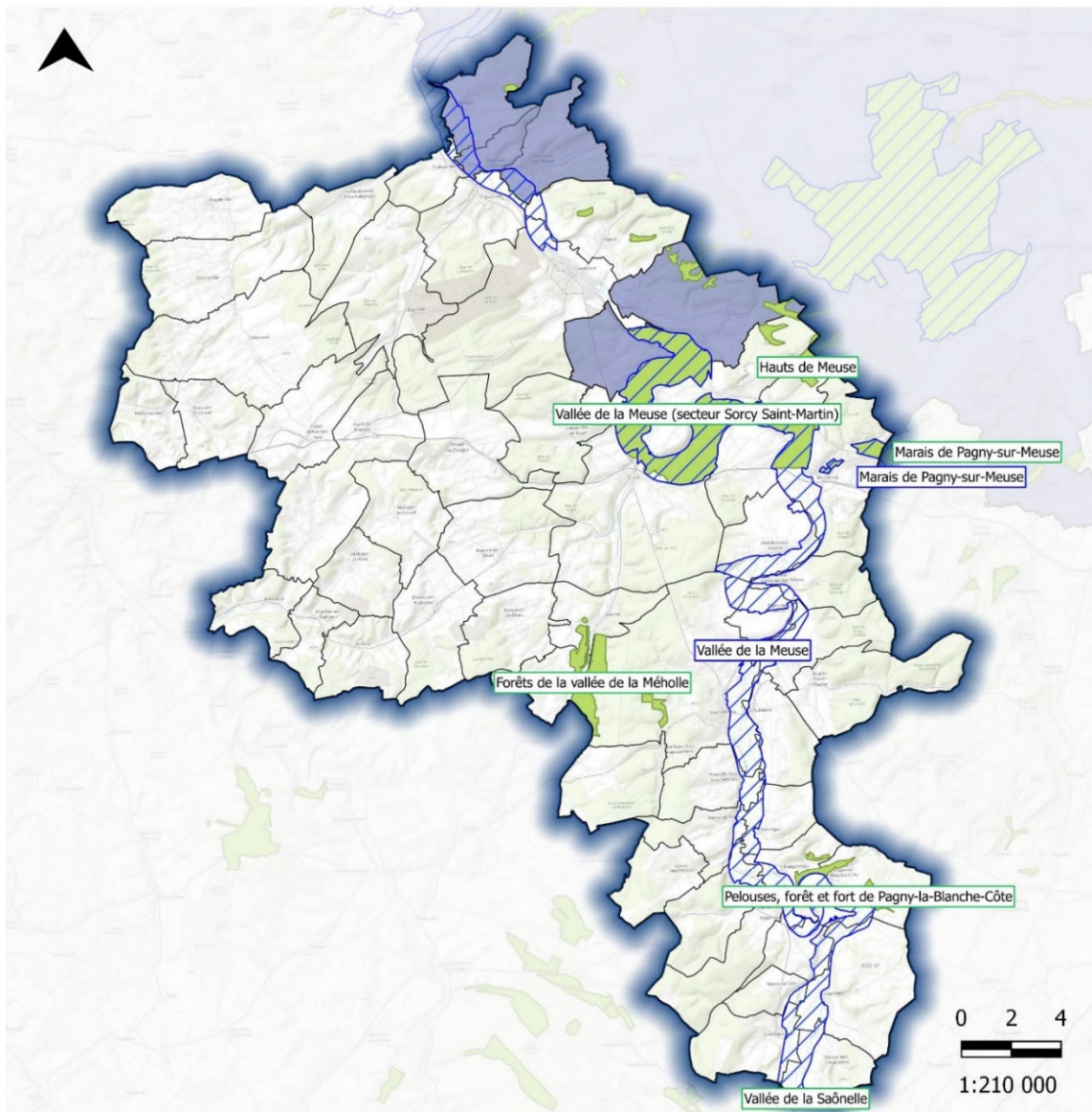
Type	Code Natura 2000	Nom du site	Communes (en gras les communes du territoire)	Surface totale (ha)	Surface dans la CC CVV (ha)	Recouvrement de la CC CVV	Part du site Natura 2000 concerné
			département, jusqu'à Vilosnes-Haraumont au nord de Verdun.				
Total ZPS :				13 717	6 067	9 %	44 %

On note également la proximité de certains sites Natura 2000 situés à proximité du territoire du SCoT, hors territoire. Du fait de leur proximité avec le territoire, ces sites Natura 2000 peuvent potentiellement être connectés avec les milieux naturels du territoire. Dans un objectif de cohérence territoriale à grande échelle, ces sites Natura 2000 doivent être également intégrés dans la réflexion de la mise en place du SCoT.

Tableau 9 : Sites Natura 2000 hors du territoire

Type	Code Natura 2000	Nom du site	Surface totale en ha	Localisation et distance vis-à-vis du territoire (m)	
ZSC	FR4100163	Pelouses du Toullois	181	Est	1700
ZSC	FR4100189	Forêt humide de la Reine et Catena de Rangeval	5 161	Nord-est	1055
ZSC	FR4100180	Bois de Demange, Saint-Joire	462	Ouest	3 260
ZSC	FR4100162	Pelouses d'Allamps et zones humides avoisinantes	38	Est	3 150
ZSC	FR4100182	Forêts de Gondrecourt-le-Château	1 061	Sud-ouest	440
ZSC	FR4100153	Pelouses et vallons forestiers de Chauvencourt	289	Nord	4 300
ZPS	FR4112004	Forêt humide de la Reine et Catena de Rangeval	5 161	Nord-est	1 055

État initial de l'environnement- Milieux naturels et biodiversité
Les périmètres de protection contractuelle



Légende

Périmètre du SCoT	Sites Natura 2000 :
Périmètre communal	Zone de Protection Spéciale
Parc Naturel Régional	Zone Spéciale de Conservation

Source : BD Topo 2019 - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia, 2020.

2.2.6 Les fonctionnalités écologiques

Définition de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue constitue un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment).

Les lois Grenelle définissent la trame verte et bleue comme composée de trois grands types d'éléments : les « réservoirs de biodiversité », les « corridors écologiques » et la « Trame bleue ».

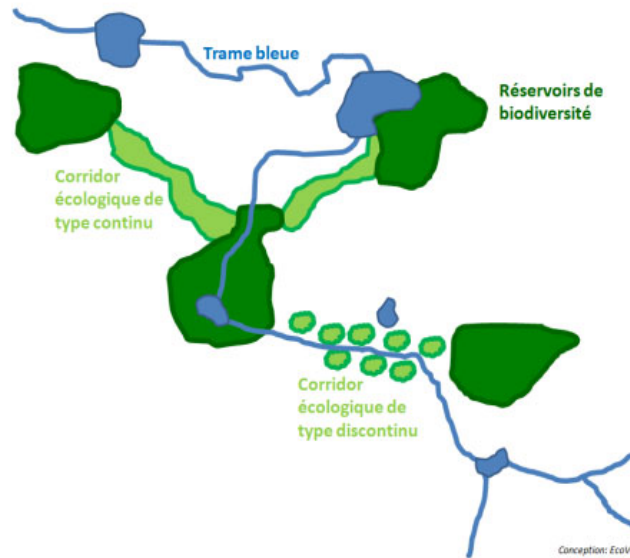


Figure 6 : Exemple d'éléments de la trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (source : ÉcoVia ; 2013)

Contexte réglementaire

La fragmentation des milieux naturels représente, avec l'artificialisation des espaces et les pollutions diffuses, l'une des causes actuelles majeures d'érosion de la biodiversité. Toutefois, on ne saurait s'arrêter sur le constat d'une fragmentation des milieux. En effet, le déplacement des espèces est essentiel à l'accomplissement de leur cycle de vie et participe au maintien des populations d'espèces par des échanges génétiques entre individus. Ces interactions sont nécessaires à la viabilité des écosystèmes. Bien qu'il existe des réglementations actuelles qui préservent et gèrent les espaces à forte valeur écologique, il convient d'aller plus loin en préservant ou restaurant la connectivité de ces derniers entre eux.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, une des mesures phare mises en place est de reconstituer un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français, afin d'identifier par une approche globale, des espaces de continuités entre milieux naturels.

L'article 121 de la loi portant engagement national pour l'environnement (ou Grenelle 2) complète le livre III du Code de l'environnement, par un titre VII « Trame verte et Trame bleue ».

La trame verte et bleue (TVB) régie par les articles L.371-1 et suivants du Code de l'environnement constitue un nouvel outil au service de l'aménagement durable des territoires. La TVB vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie. Intégrant les milieux terrestres (trame verte) et ceux aquatiques (trame bleue), ces espaces permettant aux espèces de réaliser leur cycle de vie sont désignés par le terme de « réservoirs de biodiversité » et sont reliés entre eux par des corridors

écologiques. Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment). Sa cartographie est intégrée dans le **Schéma régional de Cohérence écologique (SRCE)** élaboré conjointement par l'État et la Région et **devant être prise en compte par le SCoT** en application du L371-3 du Code de l'environnement.

Ainsi, à l'échelle intercommunale, conformément à l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme, les SCoT doivent déterminer les conditions permettant d'assurer, la préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la protection et la remise en bon état des continuités écologiques. La trame verte et bleue doit s'affirmer comme un des volets du PADD.

L'objectif de cette étude est de réaliser une analyse du fonctionnement écologique du territoire identifiant les milieux remarquables du SCoT de Commercy et les zones de déplacement offrant des possibilités d'échanges entre les différents milieux.

Point sur la dénomination des éléments constituant la future trame verte et bleue du SCoT de Commercy

Le diagnostic des fonctionnalités écologiques, dans le cadre de l'état initial de l'environnement du SCoT, n'a pas de portée réglementaire, contrairement au projet de trame verte et bleue du SCoT. Pour cette raison, l'État initial traitera ici des cœurs de biodiversité et des axes de déplacement, leur délimitation se basant uniquement sur des notions écologiques.

Les termes de « réservoirs de biodiversité » et de « corridors écologiques » seront utilisés ultérieurement, notamment dans le cadre du PADD et du DOO, du fait de leurs caractères réglementaires. La définition de ces réservoirs et de ces corridors se basera certes sur des considérations écologiques (issues du diagnostic présenté dans cet état initial), mais également sur des considérations sociales, économiques et politiques.

Tableau 4 : Notion écologique utilisée pour le diagnostic

Notion	Définition écologique
Cœur de biodiversité	Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
Axe de déplacement	Axes de liaison qui assurent des connexions entre des cœurs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Tableau 5 : Définitions réglementaires

Terme	Définition
Réservoir de biodiversité	Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'environnement).
Corridor écologique	Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de

l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du Code de l'environnement).
--

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques selon les Orientations nationales

Certains espaces bénéficiant d'une protection législative et réglementaire sont, en application de l'article L.371-1 du Code de l'environnement, intégrés automatiquement à la trame verte et bleue, dans leur intégralité :

- En qualité de réservoirs de biodiversité
 - Les cœurs de parcs nationaux (articles L. 331-1 et suivants du Code de l'environnement) ;
 - Les réserves naturelles nationales et régionales (articles L. 332-1 et suivants du Code de l'environnement) ;
 - Les espaces identifiés par les arrêtés préfectoraux de conservation des biotopes (articles L.411-1, R. 411-15 et suivants du Code de l'environnement).

Il est par ailleurs fortement recommandé d'y intégrer également les réserves biologiques (articles L.212-1 à L. 212-4 et R. 133-5 du Code forestier).

- En qualité de corridors écologiques :
 - Les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au titre I de l'article L. 211-14 du Code de l'environnement, qui visent notamment à constituer des corridors rivulaires contribuant à la fois à garantir la qualité du milieu aquatique et à établir des corridors écologiques permettant le déplacement de certaines espèces par voie aquatique, terrestre ou aérienne.

Pour la trame bleue, en qualité de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés (article L. 214-17 du Code de l'environnement).

Il est par ailleurs fortement recommandé d'y intégrer également les espaces de mobilité des cours d'eau déjà identifiés sur la base d'études d'hydromorphologie fluviale, à l'échelle d'un bassin versant, par les SDAGE, SAGE et schémas départementaux des carrières.

Pour la trame bleue, en qualité de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques (ou les deux à la fois) :

- Les zones humides d'intérêt environnemental particulier (article L. 211-3 du Code de l'environnement).
- Il est par ailleurs fortement recommandé d'y intégrer également les zones humides, dont la préservation ou la remise en bon état est nécessaire pour atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau, notamment les zones humides identifiées dans les SDAGE (notamment les registres des zones protégées) et les programmes de mesures associés.

Intégration des éléments de l'ancien Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Lorraine

SOURCE : SRCE LORRAINE

Le schéma de cohérence écologique de Lorraine a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté préfectoral.

Le SRCE identifie de nombreux enjeux concernant les différents milieux présents au sein du territoire régional, à savoir les espaces agricoles, les éléments arborés hors forêts, les milieux forestiers, les milieux aquatiques et humides et les milieux urbains et leurs franges.

Il identifie plusieurs sous-trames correspondant à de grandes catégories de milieux naturels, déterminés à la fois par des caractéristiques naturelles et par la gestion de l'homme.

4 grandes sous-trames sont ainsi identifiées au sein du SRCE :

- La sous-trame forestière,

- La sous-trame aquatique,
- La sous-trame humide,
- **La sous-trame des milieux prairiaux** comprenant les pelouses thermophiles et les milieux de transition.

Le SRCE identifie également des réservoirs de biodiversité, représentant environ 17,3 % du territoire lorrain, et des zones de forte perméabilité (ensemble de milieux continus favorables aux espèces représentatives de la sous-trame). Ces dernières n'ont pas de portée réglementaire, mais représentent néanmoins des milieux favorables pour le déplacement des espèces. Ces zones de forte perméabilité permettent de fonder et d'identifier les corridors écologiques du territoire lorrain.

Tableau 6 : Espaces retenus comme réservoirs de biodiversité (source : SRCE)

Réservoirs de biodiversité surfaciques (trame verte)	Réservoirs de biodiversité linéaires (trame bleue)
Sites classés au titre du patrimoine naturel Sites Natura 2000 Réserve nationale de chasse et faune sauvage Propriétés du CELRL Espaces gérés par le CEN Lorraine Les bois et forêts classés ou en cours de classement comme forêts de protection pour cause d'utilité publique ZNIEFF de type I Les espaces naturels sensibles du Département absents des autres réservoirs de biodiversité surfaciques Les tourbières identifiées par le CEN-Lorraine	Réservoirs biologiques du SDAGE Masses d'eau en très bon état ou en bon état écologique 2013 Parties de cours d'eau incluses dans les réservoirs de biodiversité surfaciques Zones de présences d'écrevisses autochtones Les espaces naturels sensibles rivières des Départements de la Meuse et des Vosges

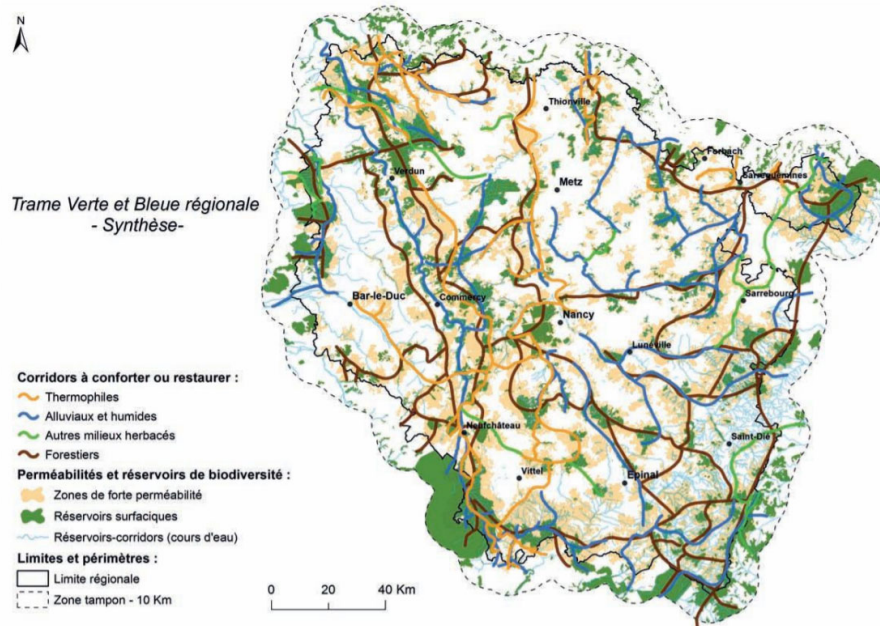


Figure 7 : Synthèse de la TVB régionale (source : SRCE de Lorraine)

Le SRCE identifie également les éléments fragmentant les continuités écologiques (routes, voies ferrées, obstacles à l'écoulement...) et identifie ainsi les zones de conflit au niveau régional de la Lorraine.

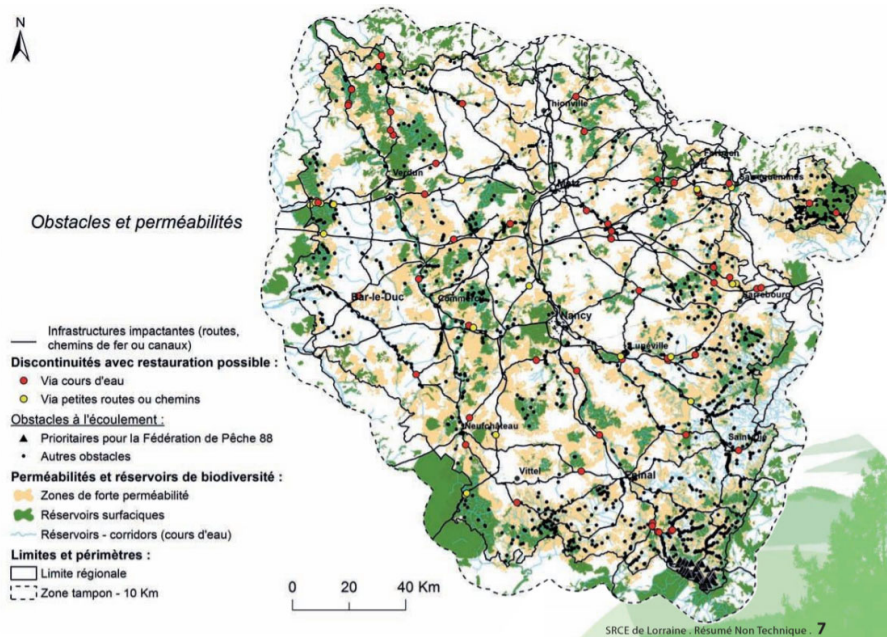


Figure 8 : Obstacles et perméabilité (source : SRCE de Lorraine)

Pour finir, le SRCE identifie des actions à mettre en place et les cartographie.

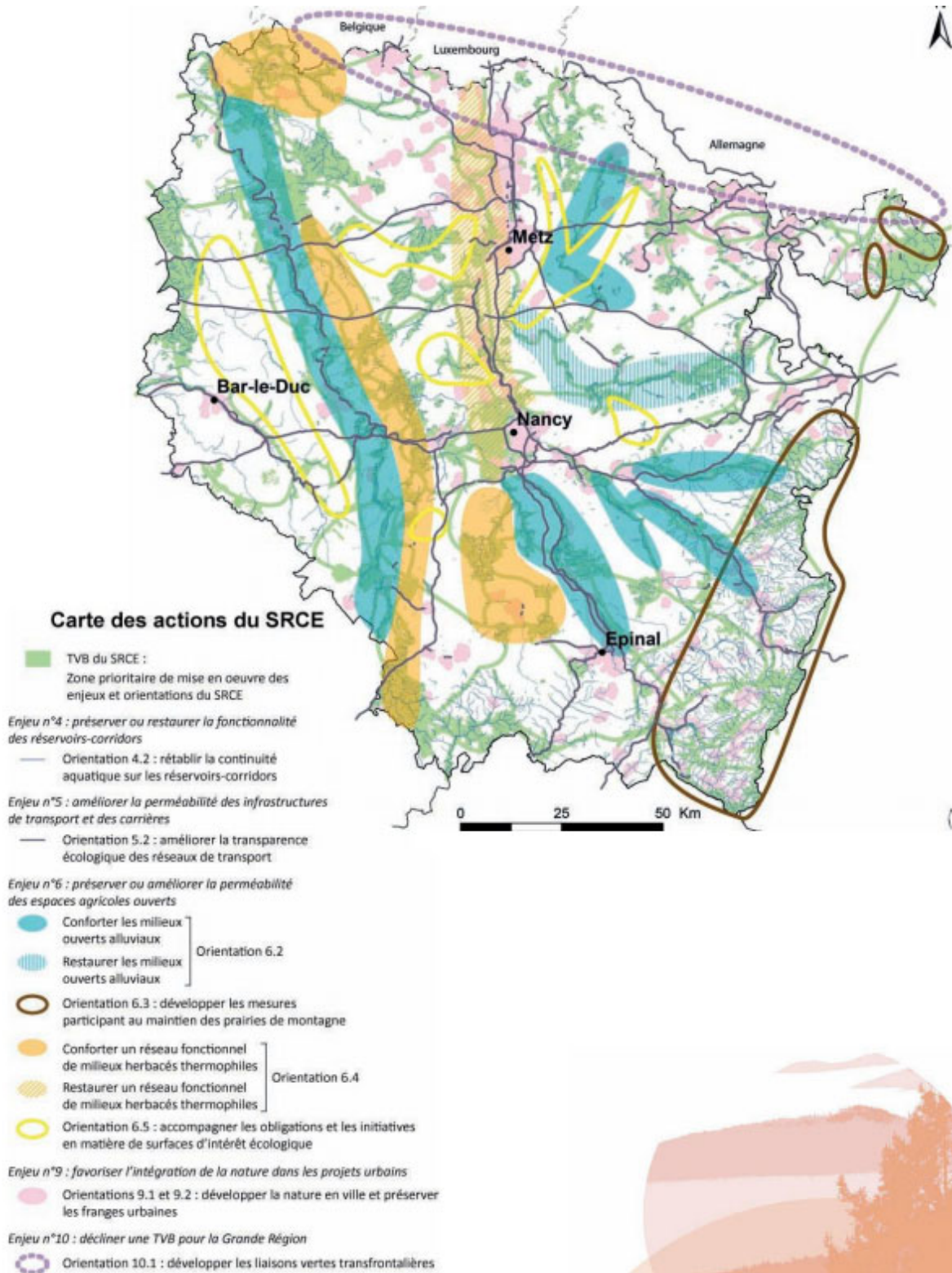


Figure 9 : actions du SRCE (source : SRCE de Lorraine)

Intégration des éléments du SRADDET Grand Est

SOURCE : SRADDET GRAND EST

Le SRADDET Grand Est a été adopté le 22 novembre 2019 par arrêté préfectoral. Le SRADDET reprend les objectifs de préservation des continuités écologiques identifiées par les trois anciens SRCE et de protection de la biodiversité remarquable et ordinaire (espèces animales et végétales). Le SRADDET Grand Est se base sur les trames vertes et bleues identifiées au sein des 3 régions concernées (Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne).

4 grandes sous-trames sont ainsi identifiées au sein du SRADDET :

- La sous-trame des milieux boisés (forêt ou massif forestier, etc.) ;
- La sous-trame des milieux ouverts (pelouse, prairies, milieux cultivés, zones rocheuses, etc.) ;
- La sous-trame des milieux aquatiques et humides (présence d'eau douce, saumâtre ou salée, cours d'eau, terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau, etc.) ;
- La sous-trame des milieux thermophiles (pelouses sèches, etc.).

Pour chacune des sous-trames, le SRADDET identifie les objectifs de préservation et restauration :

- Sous-trame milieux boisés :
 - Préserver les forêts,
 - Améliorer la qualité environnementale des forêts ;
- Sous-trame milieux ouverts :
 - Préserver et restaurer les prairies permanentes, landes, coteaux, etc. ;
 - Encourager des modes de productions agricoles favorables à la biodiversité,
 - Préserver et restaurer des infrastructures agroécologiques ;
- Sous-trame des milieux aquatiques et humides :
 - Résorber les obstacles aux continuités écologiques sur les cours d'eau,
 - Identifier, préserver et restaurer les zones humides ;
- Sous-trame des milieux thermophiles :
 - Identifier une trame thermophile,
 - Prévenir l'embroussaillage des pelouses sèches

Le SRADDET précise que les documents d'urbanisme doivent préserver les éléments suivants :

- Liste des espèces remarquables sur liste rouge ou du moins problématique ;
- Les zones humides et les cours d'eau (fuseau de mobilité à préserver, etc.) ;
- Les biodiversités ordinaires menacées (haies, jardins, etc.) ;
- Les paysages types.

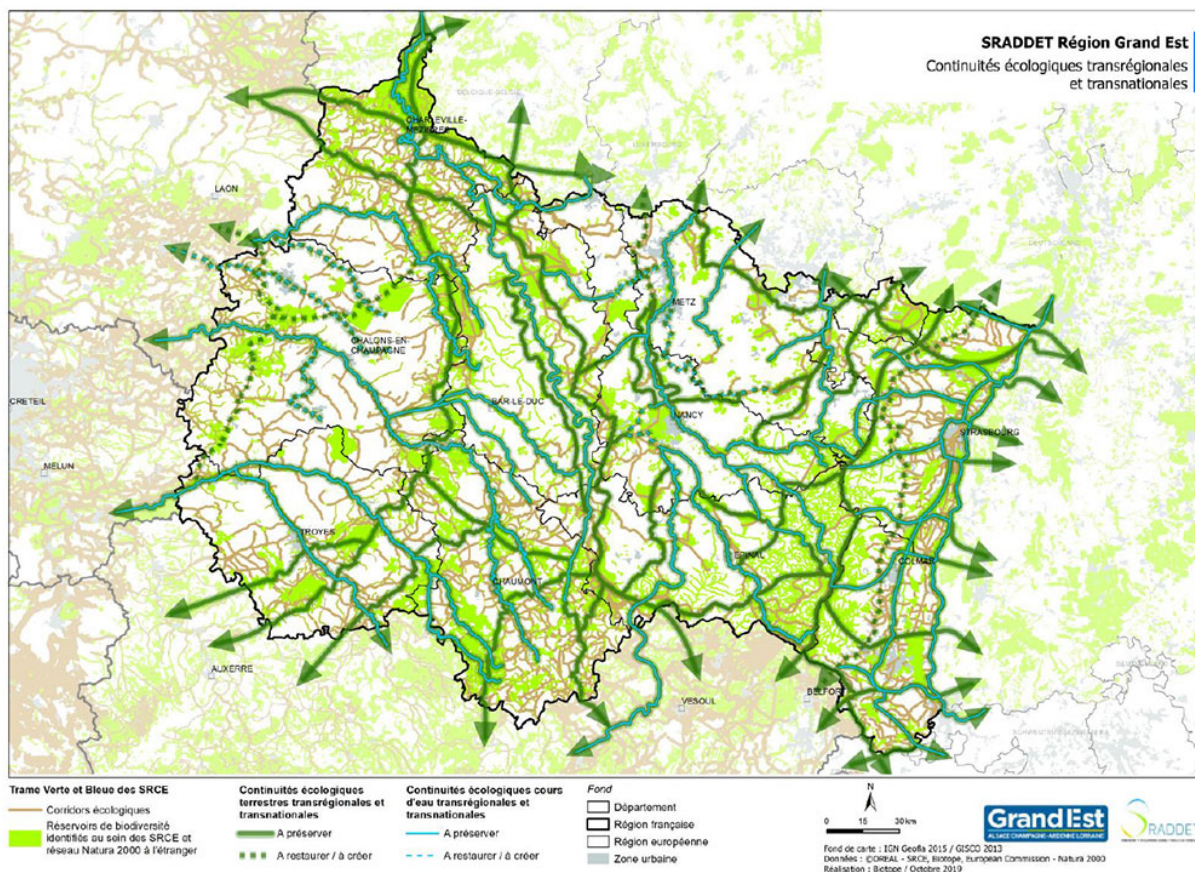


Figure 10 : Trame verte et bleue du Grand Est (source : SRADDET Grand Est)

Identification des sous-trames du SCoT de Commercy

À partir des éléments du SRCE et du SRADDET, il a été défini **4 sous-trames** à l'échelle du SCoT :

- Sous-trame forestière (trame verte) ;
- Sous-trame bocagère (trame verte) ;
- Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts (trame verte) ;
- Sous-trame humide et aquatique.

Ces sous-trames sont décrites ci-dessous et illustrées par des cartes.

Fiche descriptive de la sous-trame des milieux forestiers

1. Description

La sous-trame des milieux boisés regroupe les boisements mixtes (feuillus et de résineux), les forêts de feuillus, les forêts de conifères et quelques forêts ouvertes. La dynamique naturelle de la végétation conduit les forêts ouvertes à devenir sur le long terme une forêt de feuillus. Selon leurs caractéristiques, ces habitats peuvent constituer des zones nodales ou refuges pour de nombreuses espèces à enjeu.

Tableau 10 : Milieux et espèces de la sous-trame boisée

Milieux concernés	Exemples d'espèces concernées
-------------------	-------------------------------

Structurants : forêts de feuillus (chênaies, châtaigneraies, etc.), forêts mixtes, forêts de conifères (pinède), bosquets, boisements alluviaux, landes.

Accueillants : Prairies en cours de fermeture, Prairies permanentes, haies arborées et arbustives, petits bosquets, arbres remarquables.

Peu fréquentés : Zones humides, Pelouses, Prairies rases, cultures extensives.

Répulsifs : Chantiers et carrières, cultures intensives, villes et hameaux, zones d'activités, infrastructures linéaires, etc.

Oiseaux : Geai des chênes, Pouillot siffleur, différentes espèces de pics

Invertébrés : Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes

Reptiles et amphibiens : Salamandre, crapaud, orvet

Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Murin

Autres mammifères : Chevreuil, Belette

Les milieux forestiers abritent de nombreuses espèces comme certaines espèces de chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, etc.), des coléoptères saproxyliques (le Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne), des mammifères (Cerf, Chevreuil, etc.) et d'autres espèces d'avifaune remarquable comme le Pic noir par exemple. Concernant les oiseaux, la forêt accueille à la fois des espèces strictement forestières et, au niveau des petits bosquets, des lisières ou des clairières, des espèces de milieux plus ouverts également rencontrées dans le bocage. La diversité associée aux milieux boisés est reconnue pour les lichens, les insectes, etc. avec une mention particulière pour les champignons sur lesquels repose une large part de la biodiversité forestière.

La biodiversité remarquable est principalement associée aux forêts de feuillus matures et aux milieux peu transformés (vieilles chênaies, forêts de ravins, forêts alluviales). Certaines espèces sont cependant spécifiques des bois de conifères, comme la mésange noire et huppée, le Roitelet huppé et le Bec-croisé des sapins.

Cette sous-trame forestière est donc constituée par l'ensemble des massifs forestiers (feuillus, mixtes, conifères), mais pas seulement. Les ripisylves, bosquets ou landes en cours de boisements (et donc de fermeture) intègrent également cette sous-trame en offrant des possibilités à bon nombre d'espèces inféodées d'y accomplir leur cycle de vie ou tout du moins une partie (reproduction, alimentation, repos).

Enfin, les éléments bocagers (les haies, les alignements d'arbres ou encore les prairies permanentes) peuvent y être intégrés en tant qu'éléments supports de déplacement. De ce fait, la mise en réseau de ces boisements avec les territoires bocagers apparaît comme déterminante pour permettre la bonne circulation et la dispersion des espèces.

La déprise agricole favorise l'installation de boisements et forêts sur l'ensemble des régions en France métropolitaine. De ce fait, les forêts gagnent naturellement sur les espaces agricoles ainsi abandonnés et vieillissent avec des dépérissements localement à la suite des différentes périodes de sécheresse et au réchauffement climatique.

Avec 227 300 hectares de forêt correspondant à 37 % du territoire, la Meuse est le troisième Département forestier français en surface de production, après les Vosges et la Côte-d'Or. La forêt meusienne est particulièrement renommée pour la qualité de ces feuillus (Hêtre et Chêne). Les principales essences forestières que l'on retrouve dans le département correspondent au Charme (*Carpinus betulus*), au Hêtre (*Fagus sylvatica*) et au Chêne pédonculé et sessile (*Quercus robur* et *petraea*).

La forêt meusienne très majoritairement composée de feuillus (environ 90 %) est issue de mélange de taillis et de futaies. Elles sont composées de :

- De hêtre sur les plateaux calcaires du Barrois, du Pays Haut et les côtes et collines de Meuse.
- De chêne sessile sur les plateaux de l'Argonne et du Pays Haut,

- De Chêne pédonculé dans la plaine de la Woèvre,
- De feuillus précieux : frênes, érables, merisiers alisiers..., qui apportent un complément de richesse et de diversité.
- Et de résineux (épicéa commun, douglas...). Les plantations résineuses représentent 10 % de la surface forestière en Meuse.

Le territoire du SCoT de Commercy est concerné par de nombreux boisements privés et publics, relativement morcelés. Ces vastes boisements concernent essentiellement des boisements de feuillus et des boisements mixtes accueillant ainsi une biodiversité très riche. On retrouve de vastes massifs jouant le rôle de réservoir de biodiversité.

L'enjeu concernant cette sous-trame est de maintenir ces massifs et de développer les connexions écologiques entre eux.

2. *Exemples de milieux accueillants de la sous-trame des milieux forestiers*

N. B. Les milieux et habitats naturels décrits ci-dessous ne sont que quelques exemples de milieux structurants et accueillants parmi de nombreux autres présents sur le territoire.

Forêt en vallée de la Méholle

La vallée de la Méholle correspond à une vallée alluviale étroite encadrée de coteaux boisés à versants peu pentus installés sur un socle calcaire. On retrouve un complexe de milieux forestiers (hêtraies de fonds de vallon froid, fragments de forêt alluviale) associés à des milieux plus secs (pelouses à orchidées). La flore la plus notable est liée au caractère particulièrement sec et chaud des lieux : Petit Pigamon, Cytise pédonculé, Ail à tête ronde, Filipendule vulgaire. Quatorze espèces d'orchidées, dont l'Orchis bouc et l'Ophrys abeille, sont recensées. Ce site occupe une surface d'environ 387 hectares.

Ce site est concerné par un espace naturel sensible, une ZNIEFF de type I et II et un site Natura 2000 (Directive habitats). Les protections concernant ce site sont nombreuses, révélant des enjeux forts de conservation.

Ce site est concerné par plusieurs habitats d'intérêt communautaire comme des forêts de plateaux (Habitats 9130 et 9150), de fonds de vallons froids (Habitat 9160 et Habitat prioritaire 9180), avec des lambeaux de forêt alluviale (Habitat prioritaire 91E0) le long du ruisseau, ainsi que des pelouses sèches à orchidées (Habitat prioritaire 6210), associées à des lisières et formations à Genévrier (Habitat 5130).

Ce boisement correspond à un habitat très fonctionnel avec une flore et une faune riches et patrimoniales. Il correspond à un cœur de nature de la sous-trame forestière.

Pelouses, forêt et fort de Pagny-la-Blanche-Côte

Ce site correspond à un site Natura 2000 (Directive Habitats) et occupe une surface d'environ 140 hectares et correspond à une mosaïque d'habitats notamment des pelouses et des habitats boisés, comme :

- Hêtraie-Chênaie mésoxérophile à xérophile à Laiches sur calcaires,
- Hêtraie-Chênaie mésophile sur calcaires argileux

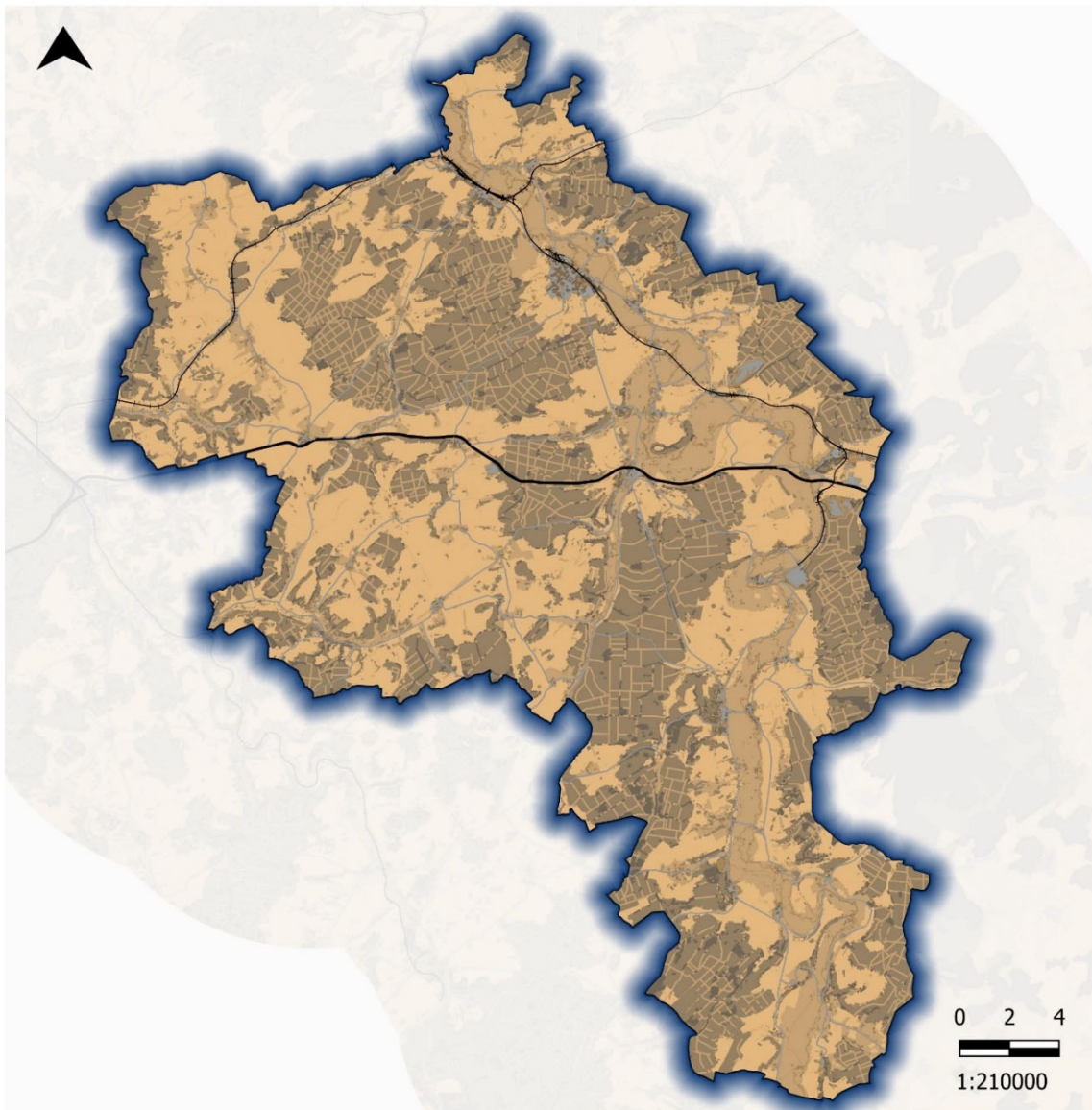
Ces milieux correspondent à des habitats d'intérêt communautaire : habitats de hêtraie-chênaie calcicole (Habitat 9150) et neutrophile (Habitat 9130), ainsi que des chênaies pédonculées (Habitat 9160) sur les substrats plus argileux.

Cette mosaïque d'habitats abrite de nombreuses espèces dont certaines d'intérêt communautaire comme des chauves-souris dans l'ancien fort de Pagny-la-Blanche-Côte, à savoir des Barbastelles et des Grands Murins ; une nurserie de cette dernière espèce s'est installée dans les combles d'une église d'un village de la vallée de la Meuse à proximité immédiate du site.

Cette mosaïque d'habitats participe aux continuités écologiques de la sous-trame forestière, mais également de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts. Ce site est donc structurant pour de nombreuses espèces et doit être préservé et identifié comme cœur de nature.



État initial de l'environnement- Milieux naturels et biodiversité
Sous-trame des milieux forestiers



Légende

- | | | |
|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| ■ Milieux structurants | Elements fragmentants | —+— Réseau ferré |
| ■ Milieux attractifs | — Nationale | ■ Milieux artificialisés |
| ■ Milieux peu fréquentés | — Départementale | □ Périètre du SCOT |
| ■ Milieux répulsifs | | |

Source : BD Topo 2019, RPG 2017, CLC 2018, AE SN RM - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia. 2020.

Fiche descriptive de la sous-trame des milieux bocagers

3. Description

Véritable mosaïque de milieux, le bocage est un écosystème qui regroupe des ensembles de prairies (permanentes, temporaires et pouvant être humides) et de mares séparées par des linéaires de haies arborées ou arbustives, fossés ou talus formant ainsi un véritable réseau de tailles et de formes diverses et variées. Le bocage constitue une interface entre le milieu forestier, les zones humides et l'espace agricole, d'où son importance en tant que trame verte, de lien et de structure entre les autres milieux.

Tableau 11 : Milieux et espèces de la sous-trame bocagère

Milieux concernés	Exemples d'espèces concernées
<p>Structurants : Prairies permanentes (dont humides), réseaux de haies (feuillus), arbres isolés, zones humides ;</p> <p>Accueillants : Bois, forêts et lisières, prairies temporaires (dont humides), landes et broussailles, friches agricoles, rivières et cours d'eau, plans d'eau et étangs, roselières ;</p> <p>Peu fréquentés : Parcs et jardins urbains, campings, arboricultures, maraichages, marais, marécages et tourbières ;</p> <p>Répulsifs : Chantiers et carrières, cultures intensives, plages et milieux dunaires, villes et hameaux, zones d'activités et portuaires, infrastructures linéaires, etc.</p>	<p>Oiseaux : Milan noir, Alouette des champs, Vanneau huppé, Tarier des prés, etc.</p> <p>Invertébrés : Petit sylvain, Zygène des prés, Criquet duettiste, l'Œdipode turquoise, etc.</p> <p>Reptiles et amphibiens : Vipère aspic, Couleuvre à collier, Lézard des murailles, Grenouille verte, etc.</p> <p>Chiroptères : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Noctule de Leisler, etc.</p> <p>Autres mammifères : Renard roux, Lapin de garenne, Campagnol, etc.</p>

Le bocage est caractérisé par de nombreuses haies, support du paysage agricole. L'utilité première de ces haies reste la délimitation des parcelles cultivées qui présentent des formes et des tailles inégales. Les haies constituent à la fois des habitats de vie et des corridors écologiques permettant le maintien de connexions écologiques qui, selon leurs caractéristiques, peuvent favoriser le déplacement d'espèces forestières (Chevreuils, Hérisson d'Europe, etc.), d'espèces inféodées aux milieux humides (les différentes espèces de tritons ou de salamandres, le Sonneur à ventre jaune, etc.) ou même ouverts (certaines espèces de chauves-souris par exemple). Elles constituent ainsi le principal élément structurant de cette sous-trame.

Le milieu bocager, par sa complexité, permet d'abriter une faune importante dont la richesse varie en fonction de la diversité des strates (herbacées, arbustives, arborées), des milieux et microhabitats (prairies, bosquets, mares, talus, bandes enherbées, chemins agricoles, etc.) qui le composent ainsi que du stade de conservation. Ordinaire ou remarquable, cette faune regroupe l'ensemble des taxons que ce soient les mammifères, l'avifaune, les reptiles et amphibiens, ou encore les insectes. Les haies servent d'abri (contre les conditions climatiques et les prédateurs), potentiellement pour la reproduction, de lieu de repos, d'alimentation voire d'hibernation selon les différentes espèces, et ce à tous les niveaux (sol, litière de feuilles, humus, feuillage, tige, tronc, branches hautes, etc.).

La flore n'en est pas moins importante avec comme espèces les plus courantes les Chênes pédonculés et sessiles, le Troène commun, quelques Châtaigniers, le Cornouiller, le Frêne, le Hêtre, l'Orme, l'Aubépine, le Prunelier et l'Ajonc d'Europe (dans le cas de haies arbustives), etc. Les Chênes traités en têtards sont des éléments végétaux particulièrement importants pour la faune

de cette sous-trame puisque ces arbres sont favorables à de nombreuses espèces, que ce soit pour un abri (Grand Capricorne) ou pour la nidification (rapaces nocturnes, chiroptères, etc.).

La prairie type bocagère correspond, elle, aux prairies permanentes ou toujours en herbe ainsi qu'aux prairies temporaires. Ces prairies, selon leur proximité vis-à-vis du réseau hydraulique peuvent s'avérer humides et ainsi présenter un cortège floristique plus atypique (peuplements de joncs, voire de Carex [Laiches], et même, notamment aux abords des marais, des fossés à Phragmites) et une faune qui y est inféodée (odonates, oiseaux d'eau, amphibiens, etc.).

En plus de l'intérêt purement écologique, le milieu bocager offre d'autres services écosystémiques tels que la régulation hydraulique (les racines des espèces arbustives et arborées réduisant le phénomène de ruissellement par exemple), la conservation des sols (aération par le réseau racinaire), la participation à la qualité sanitaire des cultures grâce à l'attraction des haies vis-à-vis des auxiliaires des cultures, à la pollinisation, etc.

Tout comme les milieux ouverts, la surface occupée par les milieux agricoles (qu'il s'agisse des cultures pérennes ou annuelles) ne cesse de diminuer depuis quelques décennies en raison de deux phénomènes différents. Le premier facteur de disparition correspond à la pression périurbaine croissante entraînant l'artificialisation des secteurs agricoles à proximité des villes et villages, tandis que la seconde cause de régression est la déprise agricole menant à une potentielle fermeture du milieu.

De fait, l'ensemble des milieux et éléments de cette sous-trame agricole représentent un enjeu fort pour la préservation des continuités écologiques. Leur identification et la définition de leur fonctionnalité dans la sous-trame globale apparaissent comme un enjeu majeur pour les démarches trame verte et bleue du SCoT. De plus, une gestion adaptée préservant la diversité et les fonctionnalités du bocage apparaît comme un enjeu fort du territoire (préservation des habitats naturels, maintien des fonctions bocagères, préservation et restauration des haies et des talus, lutte contre la fermeture naturelle des milieux bocagers à l'abandon, etc.).

À l'échelle du territoire du SCoT de Commercy, on retrouve une densité moyenne de secteurs bocagers. Ces derniers sont notamment concentrés au niveau de la vallée de la Meuse, qui présente une mosaïque d'habitats, dont des prairies bocagères humides. La vallée de la Meuse présente donc de gros enjeux en matière de fonctionnalité et de continuités écologiques. Le reste du territoire est concerné davantage par des espaces agricoles (terres arables, cultures) en mosaïque avec les boisements. Ces espaces correspondent à des milieux attractifs, mais non structurants pour cette sous-trame. L'enjeu concernant cette sous-trame est de maintenir et renforcer les espaces bocagers, ainsi que de restaurer la diversité et les fonctionnalités des bocages.

4. *Exemples de milieux accueillants de la sous-trame des milieux bocagers*

N. B. Les milieux et habitats naturels décrits ci-dessous ne sont que quelques exemples de milieux structurants et accueillants parmi de nombreux autres présents sur le territoire.

Prairies mosanes entre Ourches et Pagny

Ces prairies correspondent à un site éclaté en deux parties et remarquable par la présence de prairies inondables, noues et près secs. Ces habitats humides sont situés le long de la Meuse et accueillent une biodiversité faunistique et floristique très riche. Ce site correspond à un espace naturel sensible. Les prairies alluviales des bords de Meuse correspondent à un habitat patrimonial à préserver.

Ce site est également concerné par la ZPS de la Vallée de la Meuse, une ZNIEFF de type I et II, mettant ainsi en avant des enjeux de conservation.

Ces prairies correspondent à un habitat très fonctionnel avec une flore et une faune riches et patrimoniales. Ce site correspond à un cœur de nature de la sous-trame bocagère.

N. B. Ce paragraphe sera illustré avec des photographies.

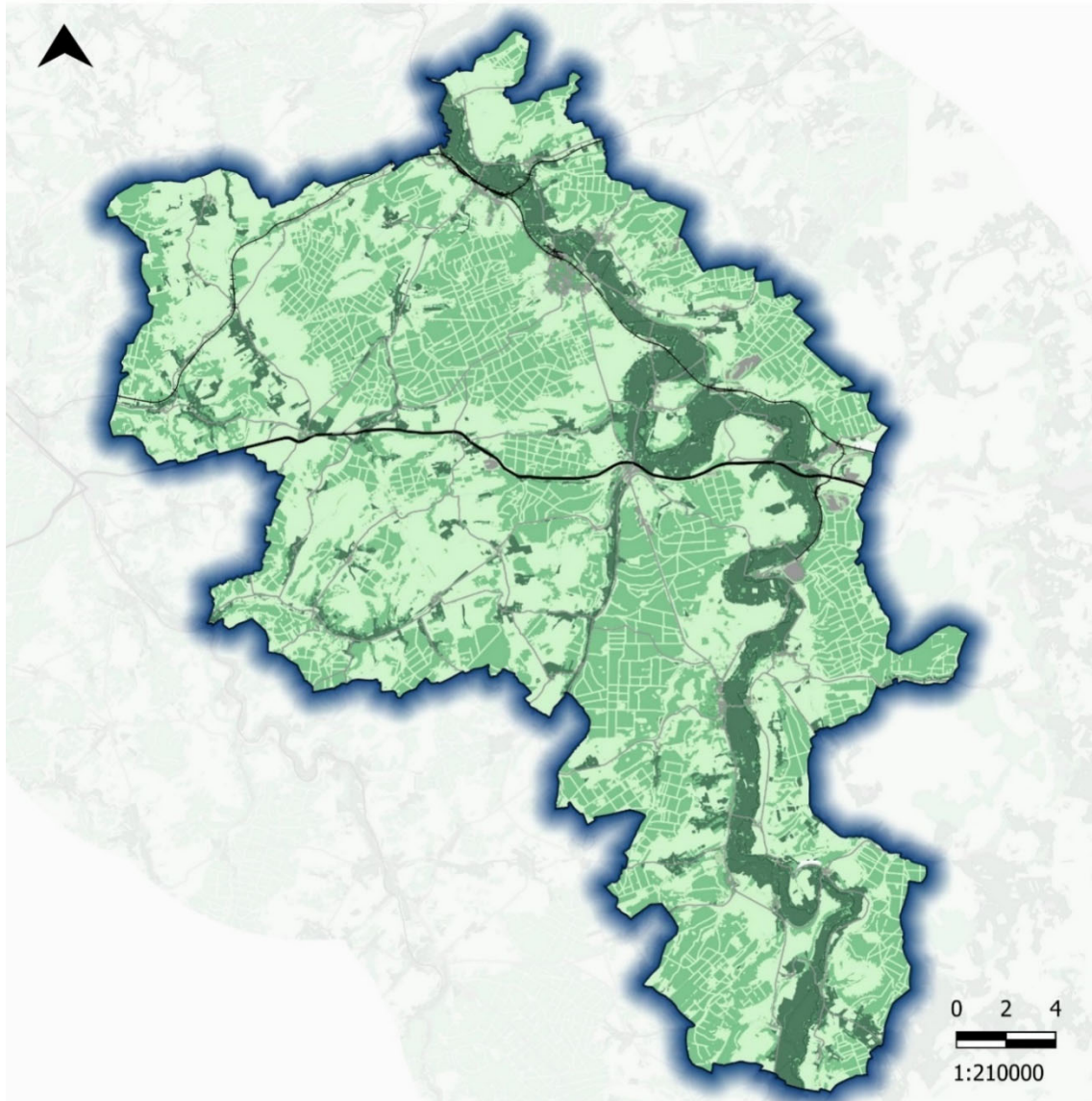
Prairies inondables sur le ruisseau de Saulx à Lérrouville

Ce site correspond à une ZNIEFF de type I d'une surface d'environ 21 hectares. Il correspond à une vaste prairie traversée par le ruisseau de Saulx sur la commune de Lérrouville, lui conférant ainsi un caractère humide. Cette prairie est fréquentée par différentes espèces protégées, notamment des amphibiens, comme l'Alyte accoucheur, le Crapaud commun, le Pélodyte ponctué et la Grenouille rousse qui correspondent aux espèces déterminantes de la ZNIEFF de type I.

Il est situé entre deux boisements et correspond à un espace de perméabilité. De nombreuses espèces fréquentent cette prairie et l'utilisent comme zone de repos, de reproduction ou comme zone de chasse comme certaines espèces de chiroptères et de rapaces.

Cette prairie correspond ainsi à un habitat structurant de la sous-trame bocagère et doit à ce titre être préservée de toute urbanisation.

N. B. Ce paragraphe sera illustré avec des photographies.



Légende

Milieux structurants	Elements fragmentants	Réseau ferré
Milieux attractifs	Nationale	Milieux artificialisés
Milieux peu fréquentés	Départementale	Périmètre du SCOT
Milieux répulsifs		

Source : BD Topo 2019, RPG 2017, CLC 2018, AE SN RM - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia. 2020.

Fiche descriptive de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts

5. Description

Les milieux ouverts et semi-ouverts correspondent à des milieux dominés par la strate herbacée et arbustive et constituent des paysages emblématiques et des composantes importantes du

patrimoine naturel. Cette sous-trame concerne une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts : les landes, les pelouses, etc. On classe également dans cette catégorie certains espaces agricoles comme les vignes et des surfaces de cultures interrompues par des espaces naturels importants et dont la gestion est relativement extensive. Les éléments écopaysagers de type haies, alignements d'arbres, petits bosquets et lisières apparaissent comme secteurs préférentiels pour la liaison de ces cœurs de nature.

Tableau 12 : Milieux et espèces de la sous-trame ouverte et semi-ouverte

Milieux concernés	Exemples d'espèces concernées
<p>Structurants : Landes, prairies agricoles permanentes (toujours en herbe et dont le sol n'est jamais retourné), prairies discontinues (absence de haies, bosquets et pouvant donc être de très grandes superficies) et très souvent rases, fossés en eau, talus, ruisseaux aux bordures végétalisées, vignes, etc.</p> <p>Accueillants : lisières de boisement, prairies temporaires bocagères (dont humides), broussailles, friches agricoles, rivières et cours d'eau, plans d'eau et étangs, roselières ;</p> <p>Peu fréquentés : Parcs et jardins urbains, campings, maraichages, rochers et falaises, marais, marécages et tourbières ;</p> <p>Répulsifs : Chantiers et carrières, villes et hameaux, zones d'activités, infrastructures linéaires, etc.</p>	<p>Oiseaux : Pie-grièche, Traquet motteux, Linotte mélodieuse, Alouette des champs, Bruant proyer, Rousserolle turdoïde, Phragmite des joncs, Milan noir, Tarier des prés, Vanneau huppé</p> <p>Invertébrés : Petit sylvain, Zygène des prés, Criquet duettiste, l'Œdipode turquoise</p> <p>Reptiles et amphibiens : Vipère aspic, Lézard des murailles, Pélodyte ponctué, Crapaud calamite</p> <p>Chiroptères : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Noctule de Leisler</p> <p>Autres mammifères : Lièvre d'Europe, Renard roux, Campagnol</p>

Ces milieux offrent une biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts ou utilisant ces milieux comme domaine vital (ex. : comme zone de chasse). Les espèces que l'on retrouve régulièrement au niveau des milieux ouverts sont des espèces de rapaces qui utilisent ces milieux comme territoire de chasse (visibilité accrue du fait de l'ouverture du milieu). On retrouve notamment le Busard cendré et Saint-Martin, le Faucon crécerelle, la Chouette effraie, etc. On note également la présence de passereaux qui peuvent utiliser ces milieux comme zones de reproduction avec le Courlis cendré, la Mésange huppée, la Fauvette pitchou, la Pie-grièche à tête rousse, l'Hypolaïs polyglotte, etc. De plus, d'autres taxons sont également présents au sein de ces milieux comme les mammifères (Mulot, Renard roux, etc.), les reptiles (Lézard vivipare, Couleuvre à collier, Coronelle lisse, etc.), les invertébrés (le Criquet des ajoncs, le Damier de la Succise, La Noctuelle des myrtilles, etc.) ou encore certains chiroptères qui utilisent les milieux ouverts pour chasser (Murin à moustache, Noctule commune, Pipistrelle commune, etc.).

À l'échelle nationale, la surface occupée par ces milieux ouverts ne cesse de diminuer depuis quelques décennies en raison de deux phénomènes différents, mais dont la synergie accroît la vitesse de disparition de ces habitats naturels. Le premier facteur de disparition correspond à la pression périurbaine croissante entraînant l'artificialisation des secteurs naturels à proximité des villes et villages (même si statistiquement l'artificialisation des milieux agricoles est plus importante) tandis que la seconde cause de régression de l'exploitation pastorale ou de prairies permanentes est la déprise agricole. Les parcelles abandonnées vont suivre le cycle naturel de fermeture du milieu avec enfrichement puis installations de ligneux qui, en absence de gestion (entretien, défrichement, déboisement, etc.) formeront en quelques années un bosquet puis une forêt. La disparition des milieux ouverts impacte la faune, en causant la diminution de certaines

espèces – invertébrés notamment – qui sont des ressources alimentaires pour d'autres espèces, particulièrement des oiseaux.

L'ensemble des milieux et éléments de cette sous-trame représentent un enjeu fort pour la préservation des continuités écologiques. Leur identification et la définition de leur fonctionnalité dans la sous-trame globale apparaissent comme un enjeu majeur pour les démarches trame verte et bleue. De plus, un autre enjeu phare de ces milieux est de mener une gestion conservatoire et restauratrice des landes, pelouses qui sont des milieux fragiles et patrimoniaux.

Le territoire du SCoT présente de nombreux milieux structurants et attractifs pour cette sous-trame. Les milieux les plus structurants sont situés le long de la vallée de la Meuse. Les milieux agricoles du territoire correspondent à des milieux attractifs pour les espèces de cette sous-trame. L'enjeu principal de cette sous-trame concerne donc la préservation des milieux structurants et attractifs du territoire.

6. *Exemples de milieux accueillants de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts*

N. B. Les milieux et habitats naturels décrits ci-dessous ne sont que quelques exemples de milieux structurants et accueillants parmi de nombreux autres présents sur le territoire.

Pelouse calcaire du Mont à Troussey

Cette pelouse calcaire du Mont à Troussey est un site identifié au bord de la Meuse sur les communes de Troussey et de Pagny-sur-Meuse. Ce site correspond à une ZNIEFF de type I d'environ 23 hectares, à un espace naturel sensible et à un site du Conservatoire des espaces naturels. Il est également inscrit au titre de la Directive oiseaux et habitat du réseau Natura 2000. Les protections concernant ce site sont nombreuses, révélant des enjeux forts de conservation.

Une pelouse calcaire ou pelouse calcicole correspond à une pelouse sèche sur roche-mère calcaire en milieu sec, favorisant une association de plantes vivant en structure stable de pelouse. Les pelouses calcaires se développent sur le sommet des plateaux calcaires ou plus souvent sur leurs pentes. Le sol est peu épais, pauvre en éléments nutritifs et subit une période de sécheresse annuelle. À cause de ces caractéristiques, la flore est composée essentiellement de plantes herbacées vivaces adaptées à la sécheresse et d'orchidées. Ces pelouses constituent de véritables conservatoires de plantes remarquables.

D'autres pelouses calcaires sont identifiées à proximité de la vallée de la Meuse, comme à :

- Pagny-la-Blanche-Côte : pelouse calcaire de la Tête des Rousseaux, gérée par le CENL
- Ailly-sur-Meuse : site appartenant à la commune...

Ces pelouses calcaires correspondent donc à un habitat très fonctionnel et favorable aux continuités écologiques de la sous-trame ouverte et semi-ouverte.

N. B. Ce paragraphe sera illustré avec des photographies.

Plateau de Beauregard

Le plateau de Beauregard est situé sur la commune de Maxey-sur-Meuse. Il correspond à la plus septentrionale des pelouses calcaires du département. La présence de ce type d'écosystème est rare et fragile. La qualité paysagère du site, son ouverture et sa superficie en font un site exceptionnel. Il correspond à un site géré par le CENL. Il est situé à l'extrémité sud du SCoT et seul 0,66 % du site concerne le SCoT de Commercy. Néanmoins, du fait de sa fonctionnalité écologique, il est important d'identifier les secteurs à cheval sur le territoire du SCoT et sur les territoires voisins afin d'assurer une cohérence écologique au niveau régional.

Le site protégé de Beauregard est couvert d'une végétation particulière : la pelouse calcaire. La présence de ce type d'écosystème, rare et fragile, est due à des particularités physiques, mais aussi à l'activité agropastorale des siècles passés. Le pâturage ovin était autrefois largement répandu sur les coteaux et les plateaux calcaires, mais au fil des années, il a été abandonné. Sa restauration, associée à la coupe des pins, a permis la réinstallation d'une faune et d'une flore

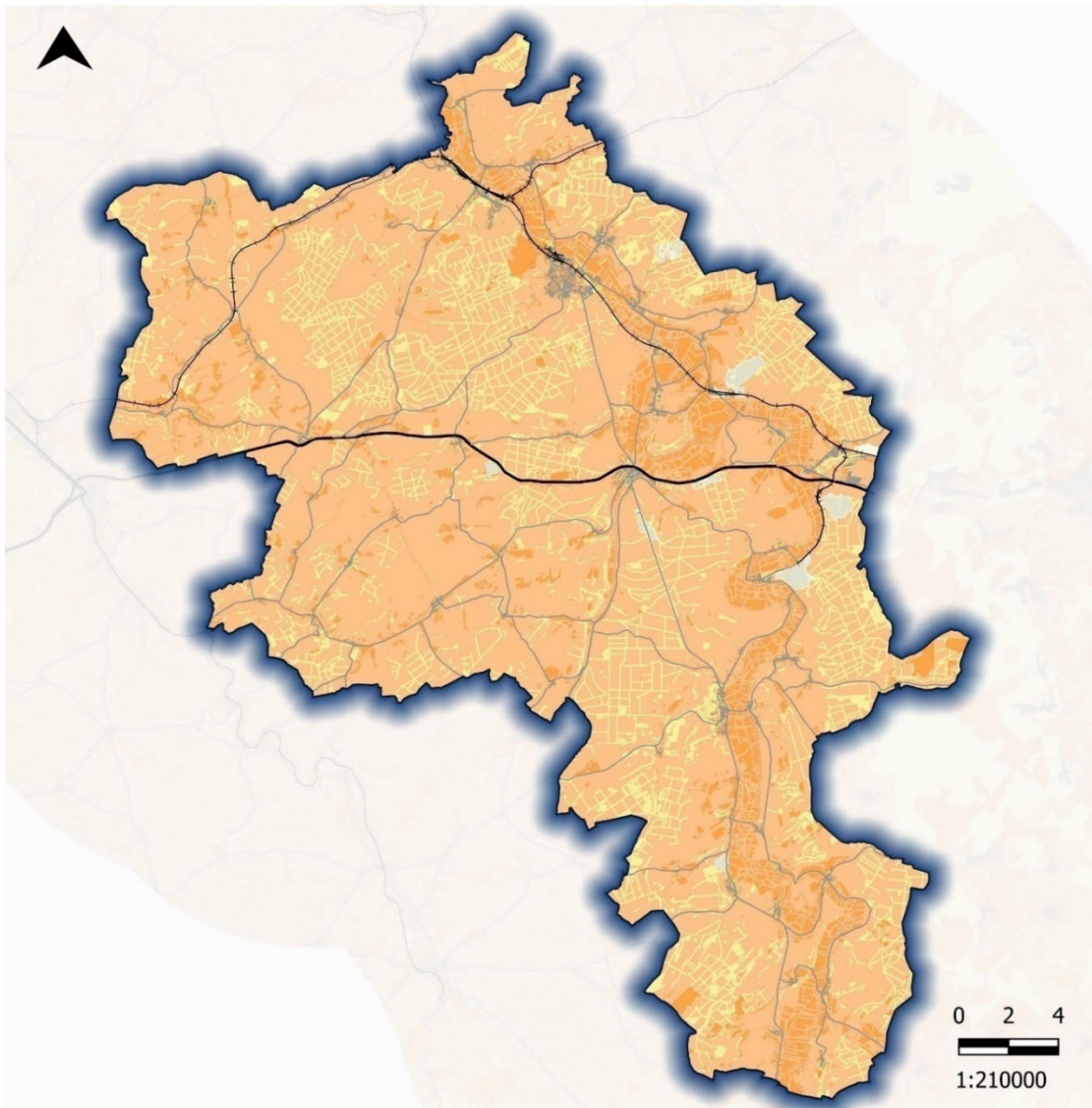
typiques du milieu ouvert, chaud et fortement ensoleillé, que constitue la pelouse de Maxey-sur-Meuse.

La conjoncture calcaire du plateau, conjuguée à une exposition au sud, entraîne une sécheresse importante du sol. Ce lieu abrite ainsi des espèces bien adaptées aux conditions de sécheresse, comme de nombreuses espèces de criquets, de sauterelles, d'orchidées, de plantes aromatiques (thym, origan), de lézards, de mantes religieuses, etc.

Ce site, d'une surface d'environ 35 hectares correspond à un habitat structurant et favorable aux continuités écologiques de la sous-trame ouverte et semi-ouverte.

N. B. Ce paragraphe sera illustré avec des photographies.

État initial de l'environnement- Milieux naturels et biodiversité
Sous-trame des milieux ouverts



Légende

Milieux structurants	Elements fragmentants	Réseau ferré
Milieux attractifs	Nationale	Milieux artificialisés
Milieux peu fréquentés	Départementale	Périmètre du SCOT
Milieux répulsifs		

Source : BD Topo 2019, RPG 2017, CLC 2018, AE SN RM - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia. 2020.

Fiche descriptive de la sous-trame des milieux aquatiques et humides

7. Description

La trame aquatique :

Cette trame correspond à l'ensemble des cours d'eau d'un territoire. Ces milieux courants peuvent être des ruisseaux, des rivières, etc. Concernant la trame bleue, on identifie deux types de cours d'eau d'intérêt écologique au sein de la trame aquatique :

- Les cours d'eau de la liste 1 ;
- Les cours d'eau de la liste 2.

La liste 1 est établie sur la base des **réservoirs biologiques du SDAGE**, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques. Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la **continuité écologique** (cf. article R214-109 du Code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf. article L214-17 du Code de l'environnement).

La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE.

Concernant le territoire, 2 cours d'eau sont classés en liste 1 (la Meuse et le Vidus en partie) et 4 cours d'eau sont classés en liste 2 (le canal de l'est, la Meuse, le Vidus et la Méholle en partie).

La trame humide :

Les zones humides constituent des écotones puisqu'elles sont l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Ce sont donc des zones de transition écologique entre deux écosystèmes différents. « On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Loi sur l'eau de 1992 [article L211-1]).

Différents types de milieux composent la sous-trame des milieux humides. On retrouve les lacs, les étangs, les tourbières, les prairies humides, les mares temporaires ainsi que les annexes hydrauliques (Ensemble de zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec le milieu courant par des connexions soit superficielles soit souterraines).

Afin de les préserver, la nécessité de mieux les définir ainsi que de mieux les délimiter a été reconnue ces dernières années au niveau des politiques locales. Les zones humides bénéficient ainsi d'une « reconnaissance juridique », notamment en matière de préservation, de restauration et de valorisation avec la loi no 2005-157 relative au développement des territoires ruraux.

Maillons indispensables dans le cycle de l'eau, les zones humides sont des réservoirs de biodiversité et assurent aussi de nombreuses fonctions écologiques : véritables filtres pour les eaux, zones naturelles tampons en bordure de la lagune, zone d'expansion des crues, etc. Les zones humides possèdent une grande valeur patrimoniale et sont des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces faunistiques avec une végétation associée typique.

De plus, les zones humides ont un rôle essentiel dans la prévention des inondations. Le risque inondation est le premier risque naturel en France. Or les zones humides jouent un rôle majeur dans la régulation des flux d'eau, atténuant à la fois le nombre et l'intensité des inondations.

N. B. Il est important souligner l'importance de la ripisylve, quel que soit le cours d'eau (cours d'eau principal ou affluent) ainsi que des zones humides de plus petites surfaces qui nécessitent également une attention particulière.

Tableau 13 : Milieux et espèces de la sous-trame humide

Milieux concernés	Exemples d'espèces concernées
<p>Structurants : Marais, ripisylves, mares, rivières, prairies humides, ruisseaux, canaux, plans d'eau, zones humides, tourbes, roselières, vasières, mégaphorbiaies, piardes.</p> <p>Accueillants : Boisements alluviaux, landes humides, jonchaies, cariçaies, roselières, zones à touradons, fossés en eau.</p> <p>Peu fréquentés : Littoral, plages, milieux dunaires, Boisements, prairies sèches.</p> <p>Répulsifs : Chantiers et carrières, cultures intensives, villes et hameaux, zones d'activités, infrastructures linéaires, etc.</p>	<p>Oiseaux : Héron cendré, Aigrette garzette, Échasse blanche, Canard colvert, Sarcelle d'hiver, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Busard des roseaux, Butor étoilé, etc.</p> <p>Insectes aquatiques : Agrion de Mercure, le Damier de la Succise, Anax, Caloptéryx, etc.</p> <p>Invertébrés aquatiques (Mollusques et crustacés) : Gammare, Écrevisse, Sangsue, etc.</p> <p>Reptiles et amphibiens : Salamandre, Triton marbré, Triton crêté, Crapaud commun, Grenouille verte, etc.</p> <p>Chiroptères : Murin de Daubenton, Grand Murin, Murin de Bechstein, Murin de Capaccini, etc.</p> <p>Autres mammifères : Loutre d'Europe, Campagnol, etc.</p> <p>Poissons : Anguille, Saumon, Lamproie, Alose, Truite, Gambusie, Poisson-chat, etc.</p>

Ces milieux aquatiques et humides sont généralement riches en biodiversité et favorables à de nombreux taxons dont des espèces patrimoniales. Ils constituent des territoires de chasse, d'alimentation, de repos, de nidification (etc.) pour de nombreuses espèces de poissons (Ablette, Chabot, Chevaine, Gardon, Goujon, Rotengle, Sandre, Tanche, Vairon, Vandoise, Truite fario, etc.), d'oiseaux (le Petit Gravelot, le Cincle plongeur, le Martin pêcheur), d'Odonates (Agrion de mercure...), de mammifères (Castor d'Europe...), etc.

Les milieux aquatiques (cours d'eau et plan d'eau) sont des milieux fragiles et fortement menacés. Parmi les différentes menaces, on retrouve :

- La perturbation des lits et des écoulements ;
- Certains travaux hydrauliques, comme le nettoyage des berges, le fauchage ou la chenalisation qui impactent fortement le lit et les berges du cours d'eau (destruction de végétation, d'habitat) ;
- La suppression des talus et des haies ou encore la mise en cultures des versants jusqu'aux cours d'eau qui se traduisent par une augmentation de la charge en sédiments et participent au colmatage du lit qui est préjudiciable pour la biodiversité et notamment pour la faune piscicole ;
- La présence d'ouvrages pour la navigation, la régulation des débits, la gestion du niveau d'eau et la disparition des pratiques d'entretien des fonds de vallée. Ces ouvrages qui sont des obstacles à la circulation (comme les barrages, les digues, etc.) menacent les continuités écologiques des cours d'eau et impactent le déplacement des espèces (notamment les espèces migratrices) ;
- La pollution des cours d'eau généralement industrielle et agricole (utilisation de pesticides, rejets industriels et urbains, etc.) qui impacte la qualité des eaux. Le cycle biologique de nombreuses espèces en est affecté ;
- L'expansion des espèces invasives comme les écrevisses américaines qui menace le développement de certaines espèces locales. Ces espèces invasives sont généralement très compétitives et les populations des espèces locales sont en diminution par rapport aux populations des espèces invasives, etc.

Concernant les zones humides, il est important de noter qu'à peu près 70 % de ces zones en France ont disparu du territoire. Ces zones ont été largement comblées, asséchées, drainées, mises en

culture ou encore polluées (rejets industriels, agricoles, urbains, etc.) entraînant ainsi leur importante raréfaction à l'échelle de la France tout entière.

Cependant, malgré une prise de conscience de leur importance vis-à-vis des nombreux services écosystémiques qu'elles procurent, les tendances de ces dernières décennies, en matière de pressions, sont toujours d'actualité, et ce malgré des actions de préservation et de restauration de plus en plus nombreuses. Avec une diversité importante, les zones humides forment des habitats incontournables et structurants pour la fonctionnalité écologique des milieux humides.

Sur le territoire, la trame aquatique est relativement bien représentée sur le territoire (forte concentration de cours d'eau et de zones humides au niveau de la vallée de la Meuse). Néanmoins, cette trame aquatique présente plusieurs obstacles à l'écoulement impactant ainsi les continuités écologiques. Les zones humides du territoire sont localisées essentiellement à proximité des cours d'eau et sont peu représentées sur le territoire. On retrouve une forte concentration de zones humides de part et d'autre de la Meuse correspondant essentiellement à des prairies humides à préserver. Ces prairies humides participent aux continuités écologiques de la sous-trame humide, bocagère et ouverte. L'enjeu principal concernant cette sous-trame est de restaurer des zones humides fonctionnelles et les continuités écologiques humides et aquatiques du territoire.

8. Exemples de milieux accueillants de la sous-trame des milieux humides et aquatiques

N. B. Les milieux et habitats naturels décrits ci-dessous ne sont que quelques exemples de milieux structurants et accueillants parmi de nombreux autres présents sur le territoire.

Marais de Pagny-sur-Meuse

Ce site occupe une surface d'environ 168 hectares et correspond à un site Natura 2000 (Directive Habitats). C'est un ensemble de marais-tourbière alcaline d'une valeur exceptionnelle qui est le plus étendu de Lorraine. Ce site regroupe en deux secteurs distincts, différents habitats humides, à savoir :

- Une grande tourbière alcaline ;
- Un marais eutrophe ;
- Une ancienne peupleraie marécageuse ;
- Des bosquets de saules ;
- Des ruisseaux.

Ces habitats sont concernés par une diversité faunistique et floristique très riche, caractérisée par plusieurs espèces patrimoniales et protégées.

Les ruisseaux du site abritent plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire, comme la Loche de rivière, la Lamproie de Planer et le Chabot commun. Des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont également présentes comme le Râle d'eau, la Bécassine des marais, la Grive litorne, le Martin-Pêcheur et la Pie-grièche écorcheur.

La présence du très rare *Liparis de Loesel* (*Liparis loeselii*), une orchidée protégée en France, est à noter, ainsi que la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) qui est protégée en Lorraine. Un insecte rare protégé au niveau national a été observé au marais : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Avec le fossé de drainage de la tourbière, les ruisseaux sont des sites de reproduction pour l'Agrion de Mercure et pour six autres espèces de libellules d'intérêt régional. Le Cuivré des marais possède lui aussi une belle population sur le site. Les insectes sont à la fois diversifiés et nombreux avec la présence de certaines espèces comme le Criquet ensanglanté qui témoigne de la qualité des milieux dans le site.

Chez les amphibiens, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est présent, il est protégé en France.

Ce site correspond donc à une mosaïque d'habitats très fonctionnels et favorables aux continuités écologiques de la sous-trame aquatique et humide.

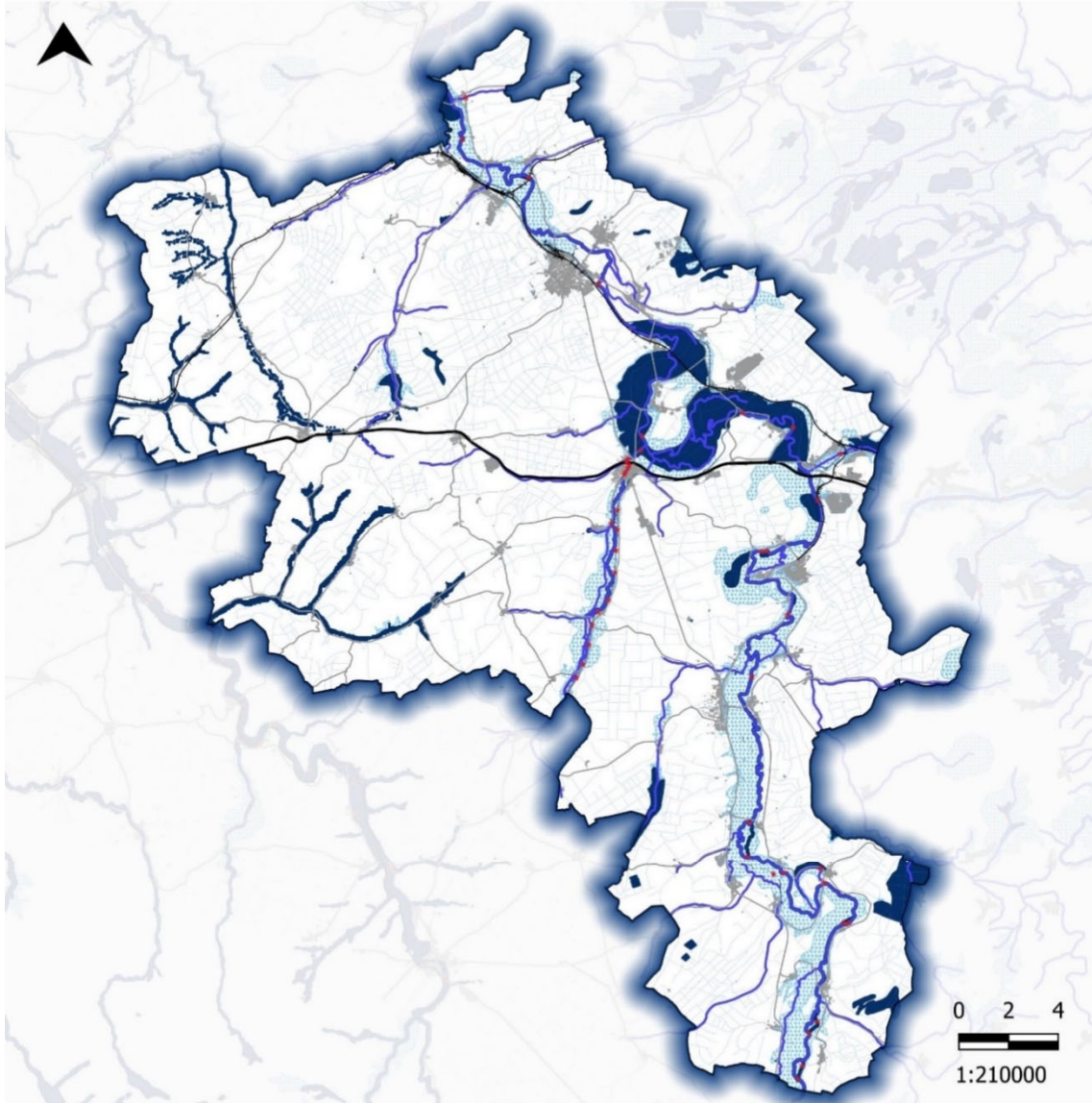
N. B. Ce paragraphe sera illustré avec des photographies.

Marais de Sorcy

Dans cette zone de marais, on observe une flore caractéristique et une grande richesse d'oiseaux. On y trouve également une des rares étapes pour les rousserolles verderolles (*Acrocephalus palustris*) et une zone de nidification des busards des roseaux (*Circus aeruginosus*).

Ce site participe également au maintien de la biodiversité locale et aux continuités écologiques de la sous-trame aquatique et humide.

N. B. Ce paragraphe sera illustré avec des photographies.



Légende

Milieux structurants	Éléments fragmentants	Milieux artificialisés
Milieux peu fréquentés	Nationale	Obstacles à l'écoulement
Perméabilité alluviale	Départementale	Périmètre du SCOT
Trame aquatique	Réseau ferré	

Source : BD Topo 2019, RPG 2017, CLC 2018, AE SN RM - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia. 2020.

2.2.7 Les éléments fragmentants

Les éléments fragmentants **contrarient le déplacement naturel des espèces** au sein de leur aire de répartition ainsi que le brassage génétique des populations (dépression de consanguinité), au point de provoquer potentiellement leur régression voire leur disparition locale.

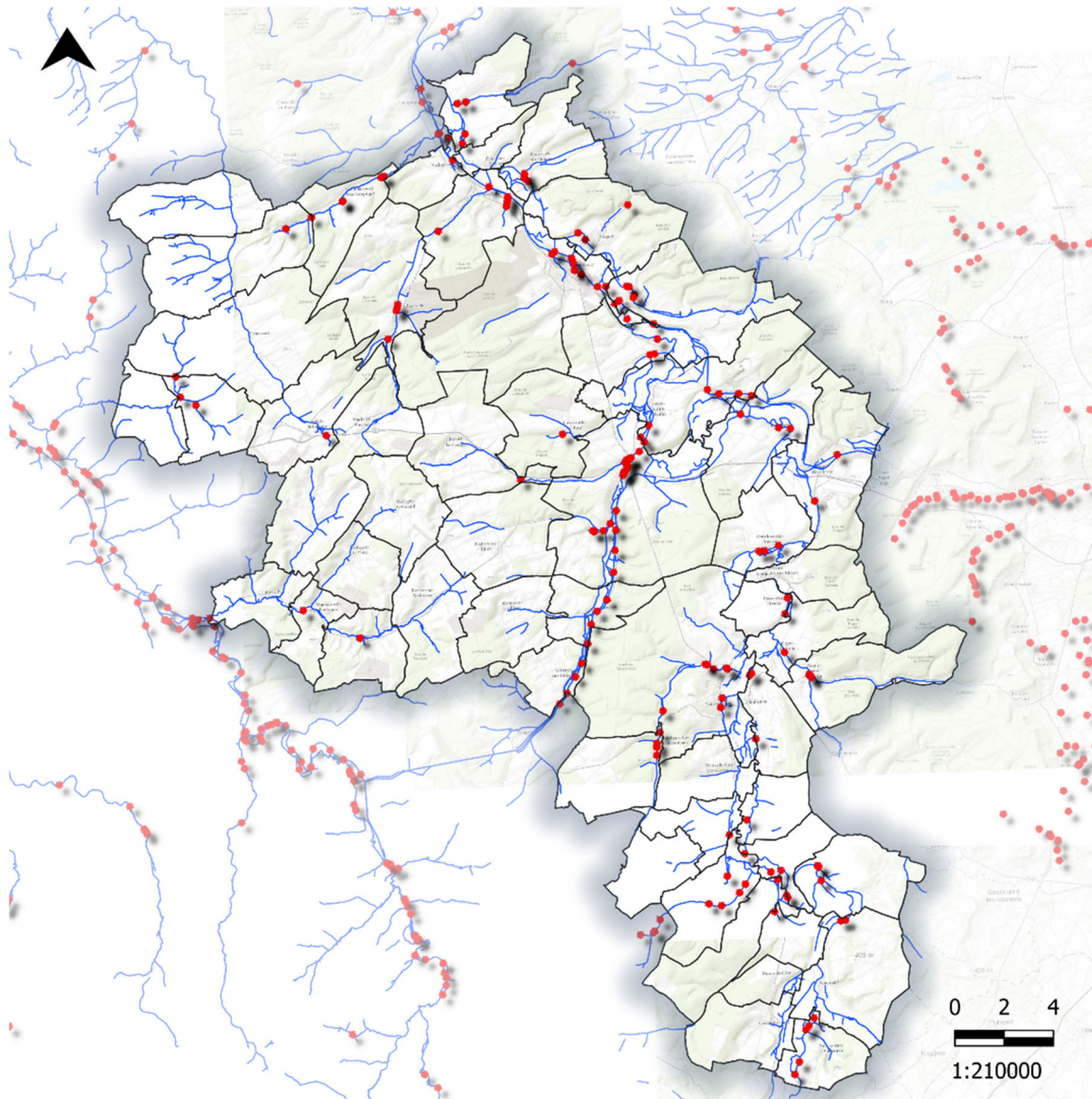
Ces éléments peuvent être **ponctuels** (seuils et barrages sur un cours d'eau), **linéaires** comme les infrastructures de déplacements (routes, voies ferrées, canaux...) ou **surfaciques** comme certains secteurs dominés par les grandes cultures intensives et les secteurs urbanisés. La pollution lumineuse et l'étalement urbain peuvent constituer des obstacles importants au déplacement d'espèces. De même, l'agriculture intensive peut jouer un rôle fragmentant conséquent avec l'utilisation de produits phytosanitaires, le drainage de cours d'eau, l'arrachage de haies, le recalibrage de fossés...

Les **principales infrastructures routières** du territoire correspondent aux départementales RD958, RD960, RD964, RD964A et la nationale N4. La N4 coupe le territoire en deux d'est en ouest, alors que la RD964 coupe le territoire en deux du nord au sud.

Les **voies ferrées** présentes sur le territoire (localisées au nord du territoire) peuvent être considérées comme fragmentantes et à l'inverse, favorables à certaines plantes et certains animaux. En effet, les lignes ferroviaires présentent souvent un intérêt écologique, étant fréquentées par diverses espèces animales (reptiles notamment). De manière générale, les abords des voies ferrées bien gérés, mais aussi des routes, constituent des milieux riches en biodiversité. À l'inverse, traités par des herbicides ou encore fauchés à un rythme soutenu, ces milieux perdent de leur richesse et intérêt. Par ailleurs, au moindre écart de gestion, la faune s'abritant dans ces habitats herbacés risque l'écrasement, ce qui en fait alors de véritables obstacles.

Cas particuliers de la sous-trame aquatique :

Le déplacement des espèces aquatiques peut être contrarié par différents obstacles : seuils, écluses, barrages... mais aussi ceux induits par un pont, les recalibrages de certains lits de rivière, l'enrochement des berges, le busage de cours d'eau...



Légende

- Périètre du SCoT
- Périètre communal
- Obstacles à l'écoulement
- Cours d'eau

Source : ROE, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia. 2020.

2.2.8 Exemple d'espèces associées aux différentes sous-trames

Certaines espèces présentes sur le territoire du SCoT sont inféodées aux différents types de milieu présentés précédemment et sont, de ce fait, de bons indicateurs pour la qualité écologique de ces mêmes milieux. Du fait de leurs besoins naturels, leurs capacités de dispersion (obstacles de

natures différentes) et leurs utilisations différentes de ces habitats naturels, les espèces listées ci-dessous viennent illustrer un échantillon de la faune susceptible d'utiliser les cœurs de nature et les axes de déplacement définis dans le cadre de la trame verte et bleue de ce SCOT.

2.2.9 Trame noire

La notion de trame noire a fait son apparition depuis quelques années, s'ajoutant à celle de « trame verte et bleue » déjà bien connue. L'objectif est de limiter la dégradation et la fragmentation des habitats dues à l'éclairage artificiel par l'intermédiaire d'un réseau écologique formé de réservoirs et de corridors propices à la biodiversité nocturne. Plusieurs démarches de trames noires sont en cours ou même déjà achevées en France.

Par un pouvoir d'attraction ou de répulsion selon les espèces, la lumière artificielle nocturne perturbe les déplacements de la faune. Ce phénomène se répercute à l'échelle des populations et des répartitions d'espèces : certaines étant inévitablement désorientées vers des pièges écologiques, et d'autres voyant leur habitat se dégrader ou disparaître (Picchi et coll., 2013). Depuis peu, il est également démontré que l'éclairage nocturne peut constituer des zones infranchissables pour certains animaux à l'échelle d'un paysage (Van Grunsven et coll., 2017), occasionnant ainsi une fragmentation des populations. La pollution lumineuse agit également sur d'autres niveaux de la biodiversité tels que les relations interspécifiques, notamment la relation proie/prédateur et la pollinisation/dispersion des graines (Knop et coll., 2017). Elle a donc potentiellement des effets sur les services rendus par les écosystèmes. Elle désynchronise aussi les horloges biologiques chez la faune et la flore. Elle touche tous les groupes biologiques et tous les milieux (terrestres, aquatiques, marins, etc.).

La pollution lumineuse définit la présence nocturne d'éclairage artificiel. On emploie le terme pollution pour signifier une nuisance à deux échelles :

- Sur le milieu naturel : pour la faune, cet éclairage crée de multiples impacts, du piège pour les insectes à la déviation de trajectoires pour les oiseaux migrateurs. Pour la flore, il engendre des perturbations en matière de photopériodisme (détection de phases végétatives en raison de la durée de lumière du jour).
- Pour les Humains, l'éclairage nocturne apporte sans conteste des conditions de confort et de sécurité particulièrement importantes dans certains secteurs. Son effet contraire est en revanche l'absence de véritable nuit, ce qui peut avoir des effets biologiques ou psychologiques. Le halo lumineux des villes a conduit certains habitants, en particulier les astronomes amateurs, à alerter l'opinion sur le sujet.

La pollution lumineuse est souvent associée au gaspillage énergétique, d'où une incitation supplémentaire pour les communes d'améliorer leur éclairage public.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, il est obligatoire d'éteindre les éclairages de façades et de vitrines après 1 heure du matin. La « loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » du 9 août 2016 fait part dans ses principes fondamentaux du « Devoir de prise en compte et protection de l'environnement nocturne ». On parle ainsi, à l'instar de la trame verte et bleue, de la trame noire. Des mesures réglementaires sont maintenant attendues pour la protection de l'environnement nocturne.

Quoi qu'il en soit, des techniques sont maintenant de plus en plus utilisées par les communes :

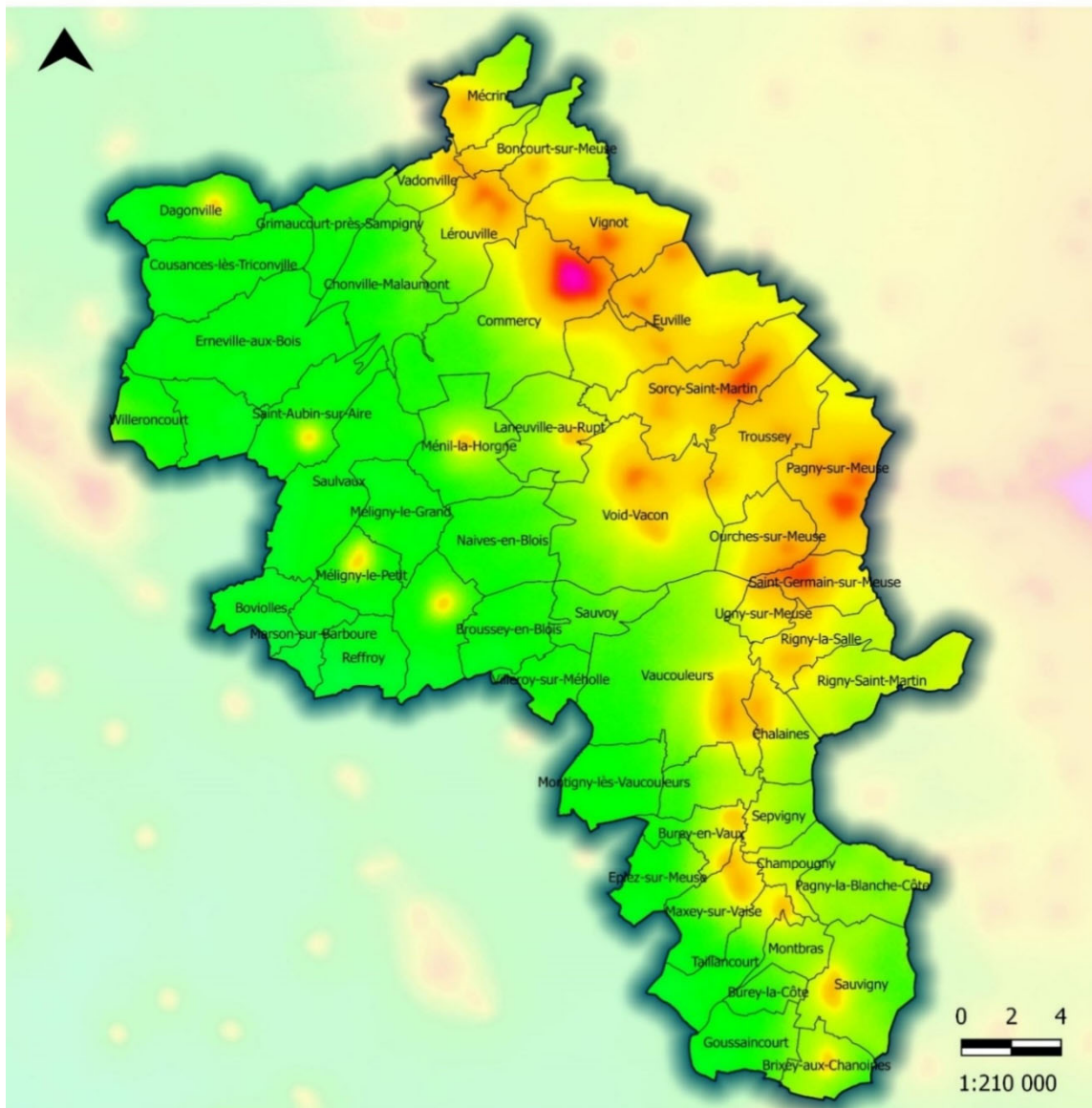
- Éclairage directionnel (contraire des lampadaires « boules ») vers le sol ;
- Extinction de l'éclairage public de façon permanente (la VRU de Chambéry par exemple) ou sur des plages horaires nocturnes ;
- Sur le plan de l'énergie : choix de lampes à faible consommation énergétique, comme les LED. L'inconvénient majeur est que l'économie financière liée à l'utilisation de ces lampes n'incite pas à diminuer l'utilisation de l'éclairage extérieur.

La carte ci-après, basée sur les données d'AVEX, met en valeur les secteurs du territoire impactés par la pollution lumineuse. On observe sur le territoire de la CC CVV, un gradient de pollution lumineuse d'est en ouest. L'ouest est peu impacté par la pollution lumineuse du fait de l'impact anthropique réduit. La pollution devient plus importante du côté est du territoire et notamment le long de la vallée de la Meuse qui présente une pollution lumineuse relativement importante. Les

sources de lumière les plus fortes se concentrent au niveau des centres-villes et notamment le centre-ville de Commercy.

<p>Blanc : la photo du ciel est difficile voir impossible, de puissants filtres sont requis . les nouvelles ccd permettent de tenter des objet du continuum mais seulement avec des poses n'excédant pas 5s .</p> <p>Magenta L'astrophoto en Bande étroite est possible pour la majorité des objets du ciel profond de type h-alpha. sans filtre n'est possible qu'avec des poses courtes et donc avec un faible rapport signal / bruit/ fond de ciel</p> <p>Rouge : la Photo du ciel profond est possible, toujours largement meilleure avec filtre que sans filtre. L'emploi de filtres très sélectifs n'est plus obligatoire, les filtres à bande moyenne (UHC) sont en revanche encore largement recommandés. Les objets du continuum (galaxie, amas) sont atteignables, mais la encore le fond de ciel monte assez vite</p> <p>Orange : Selon les conditions météo l'emploi de filtre à bande large (CLS) peut suffire la majorité du temps. L'astrophoto sans filtre est possible si les poses ne sont pas trop longues</p>	<p>Jaune : les filtres ne sont plus obligatoires sur les nébuleuses, le rapport signal/bruit/fond de ciel commence à sensiblement s'améliorer</p> <p>Vert : les filtres ne sont plus du tout obligatoires, en toutes circonstances. Le fond de ciel apparaît sur certaines poses accentuées ou sur des secteurs précis de la sphère</p> <p>Cyan : début des poses très longues sans montée excessive du fond de ciel. Attention les objets bas seront encore problématiques car entachés ici et là de dômes de pollution lumineuse</p> <p>Bleu : plus de problème réel de pollution lumineuse, les SQM donnent de très bon chiffres ; les poses longues donneront des très bon résultats sauf proche de l'horizon</p> <p>Bleu nuit : plus aucun souci de pollution lumineuse</p> <p>Noir : ciel de montagnes (+de 2000m), à plus de 300km des villes. n'existe pas en Europe</p>
---	--

État initial de l'environnement- Milieux naturels et biodiversité
Trame noire



Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre communal

Source : BD Topo 2019 - IGN, INPN, Fond de carte : ESRI World Topo. Réalisation : Ecovia, 2020.

2.3 SYNTHÈSE ET ENJEUX DU TERRITOIRE

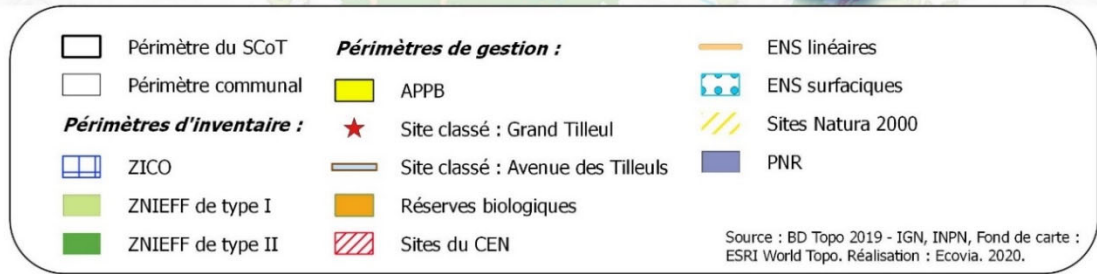
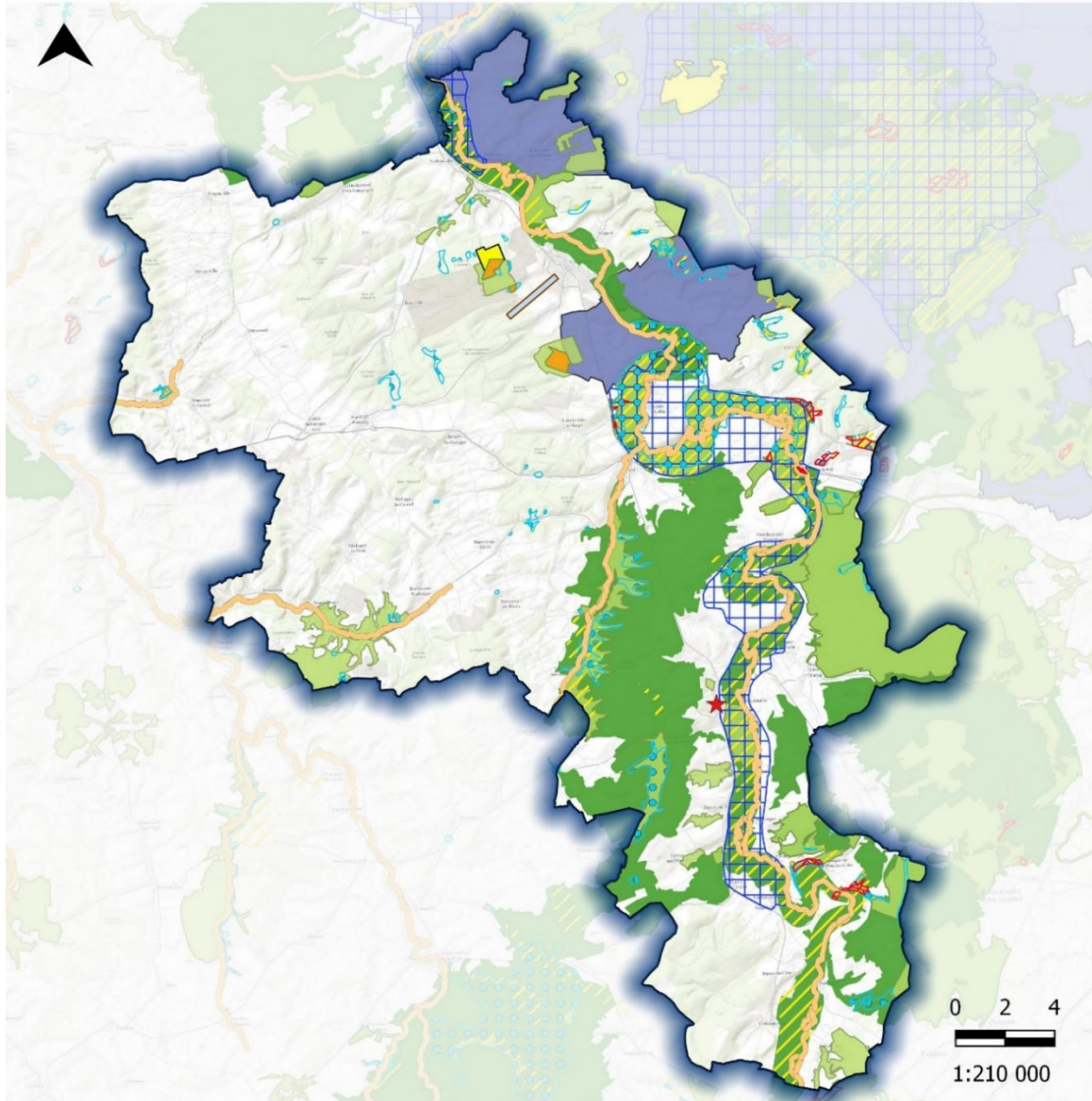
2.3.1 Atouts/faiblesses et opportunités/menaces et problématiques clés

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	De nombreux périmètres d'inventaires (39 ZNIEFF de type I, 5 ZNIEFF de type II, une ZICO, zones humides), de protection contractuelle (PNR, ZPS, ZSC) ou de maîtrise foncière (45 ENS, 10 sites du CEN) présents sur l'ensemble du territoire du SCOT (notamment sur la partie est au niveau de la vallée de la Meuse) traduisant ainsi des milieux naturels exceptionnels qui composent le paysage et qu'il est nécessaire de protéger...	↗	Préservation et valorisation de ces sites remarquables. Ces protections vont continuer à jouer leur rôle.
-	... Mais peu de périmètres de protections réglementaires (APPB, réserves...) et de sites paysagers remarquables et identitaires présents sur le territoire.	?	Préservation et valorisation de ces quelques sites protégés.
+	Des milieux naturels remarquables abritant de nombreuses espèces patrimoniales et protégées comme la Pyrole à feuilles rondes, espèce protégée au niveau national, du Rébu, du Tabouret des montagnes, etc.	↘	Les espèces sont potentiellement menacées par la destruction et la fragmentation des habitats conséquences du développement de l'urbanisation et des infrastructures linéaires de transport, par la pollution, l'abandon de pratiques agricoles...
		↘	Impact des changements climatiques.
		↗	Leviers d'action des outils de protection des espaces naturels. Nombre de ces espèces se situent au sein d'espaces protégés (APPB protégeant certaines stations d'espèces protégées...).
+	La Vallée de la Meuse présente des enjeux écologiques très forts. Les milieux naturels et les espèces fréquentant ce secteur sont variés et	↗	Nombreux outils d'inventaire et de protection permettant de préserver ce secteur.



Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
	riches. Ce secteur correspond à la zone à enjeu principal concernant les milieux naturels et la biodiversité du territoire du SCoT.		
+	Le territoire du SCoT est couvert par plusieurs zones humides et est concerné par plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau.	↗	Identification et préservation de ces sites remarquables.
+	Une forêt très représentée sur le territoire. 29 % du territoire correspond à des forêts publiques.	↗	La majorité des forêts du territoire est publique et facilite ainsi la gestion des boisements. De plus, la taille de ces massifs permet de les identifier comme réservoir de biodiversité pour la trame verte et bleue du SCoT.
+	Des continuités écologiques fonctionnelles (vastes boisements, secteurs de bocages, etc.), notamment au niveau de la vallée de la Meuse qui concentre de nombreux milieux structurants pour la trame verte et bleue.	↗	Nombreux outils d'inventaire et de protection permettant de préserver ces milieux structurants et attractifs (notamment la vallée de la Meuse).
-	Bien que soumises à des pressions et à des infrastructures qui dégradent leur fonctionnalité, notamment la N4 qui fragmente et traverse le territoire d'est en ouest et le fragmente.	↗	Le développement du territoire est susceptible de dégrader davantage ces fonctionnalités (urbanisation et industrialisation).
-	Des pressions d'origine anthropique représentées sur le territoire pèsent sur les milieux naturels : consommation d'espaces naturels et agricoles, fragmentation des territoires liée à la construction d'infrastructures nouvelles (urbanisation), tourisme, incendies, rejets de déchets, pollution lumineuse, eutrophisation, etc.	↗	Augmentation des pressions anthropiques du territoire avec notamment l'urbanisation.

État initial de l'environnement- Milieux naturels et biodiversité
Synthèse des milieux naturels



2.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT

La **vallée de la Meuse et l'ensemble de ses affluents** présentent des enjeux écologiques très forts (forte protection au niveau de cette vallée). La fonctionnalité et les continuités écologiques doivent être maintenues au niveau de ce secteur. Cette vallée doit être identifiée comme réservoir de

biodiversité au sein de la trame verte et bleue du SCoT. Ce dernier doit identifier cette vallée comme **secteur à forts enjeux**. Ce secteur correspond à la zone à enjeu principal concernant les milieux naturels et la biodiversité du territoire.

- Préserver les espaces naturels (ZNIEFF, ENS...) abritant les espèces emblématiques, en particulier l'ensemble des cours d'eau, limiter leur anthropisation ;
- Préserver et renforcer les continuités écologiques identifiées sur le territoire.
- Protéger les zones humides afin de permettre notamment une meilleure résilience du territoire face au changement climatique (protection contre les inondations, soutien d'étiage, etc.) ;
- Restaurer les zones humides dégradées ;
- Préserver les espaces agricoles fonctionnels et notamment les espaces agricoles bocagers participant aux continuités écologiques du territoire ;
- Concilier les multiples vocations de la forêt (la production de bois, la gestion écologique, le maintien des paysages, etc.) afin de préserver les équilibres forestiers.
- Maintenir une cohérence dans la gestion des nombreuses forêts publiques et renforcer les continuités écologiques entre ces massifs.

3 EAU

3.1 PREAMBULE

La gestion de l'eau dispose de ses outils propres (SDAGE, SAGE, contrats de milieux) avec lesquels le SCoT doit s'articuler pour intégrer les enjeux identifiés par ces documents.

Le SCoT peut notamment conditionner les développements urbain et économique à l'existence de ressources en eau suffisantes et aux réseaux nécessaires à son acheminement et à sa collecte. Il peut également se positionner comme un outil de protection de la ressource, en identifiant des zones humides, lits majeurs, périmètres de captage ou encore des zones d'infiltration à protéger de toute urbanisation pour un usage actuel ou futur.

3.1.1 Rappels réglementaires

Droit international

- 1968 (6 mai) : charte européenne de l'eau.
- 1978 (18 juillet) : directive no 78/659/CEE sur la qualité des eaux douces.
- 1991 (21 mai) : directive no 91/271/CEE relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, dite « Directive ERU ».
- 1991 (12 décembre) : directive no 91/676, dite « Directive nitrates ».
- 1998 (3 novembre) : directive no 98/83/CEE sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- 1999 (17 juin) : protocole de Londres sur l'eau et la santé.
- 2000 (23 octobre) : directive no 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, dite « Directive cadre sur l'eau » et dont l'objectif est l'atteinte du bon état des milieux en 2015 par les moyens suivants :
 - une gestion par bassin versant
 - la fixation d'objectifs par « masse d'eau »
 - une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances
 - une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux
 - une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau
- 2006 (15 février) : directive no 2006/7/CEE sur la qualité des eaux de baignade.
- 2006 (12 décembre) : directive no 2006/118/CE sur la protection des eaux souterraines contre la pollution.
- 2007 (18 septembre) : règlement visant la reconstitution du stock d'anguille européenne.

Droit national

L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général (L210-1 du Code de l'environnement [CE]). La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général (L430-1 du CE). L'eau doit faire l'objet d'une gestion équilibrée, visant à assurer la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, la préservation d'une ressource de qualité et en quantité suffisante, la valorisation de l'eau comme ressource économique et la continuité écologique dans les bassins versants (L211-1 du CE).

Le droit de l'eau s'est construit progressivement sur la base du code rural, à travers différentes lois :

- Loi 1964 sur les agences de bassin ;
- Loi 1984 sur la pêche ;
- Loi 1992 sur l'eau ;

- Loi 2004 de transposition de la DCE. Elle implique la gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle), la mise en place d'un document de planification (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE), le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques, la participation des acteurs de l'eau à la gestion sont autant de principes développés par la directive ;
- Loi 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, dite loi LEMA. Elle permet :
 - De se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la DCE ;
 - D'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
 - De moderniser l'organisation de la pêche en eau douce ;

Liste	Objectif	Conséquence
1	Préserver des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau en très bon état écologique « réservoirs biologiques », dotés d'une riche biodiversité jouant le rôle de pépinière nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins	Interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage.
2	Restaurer des cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.	Obligation de mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste.

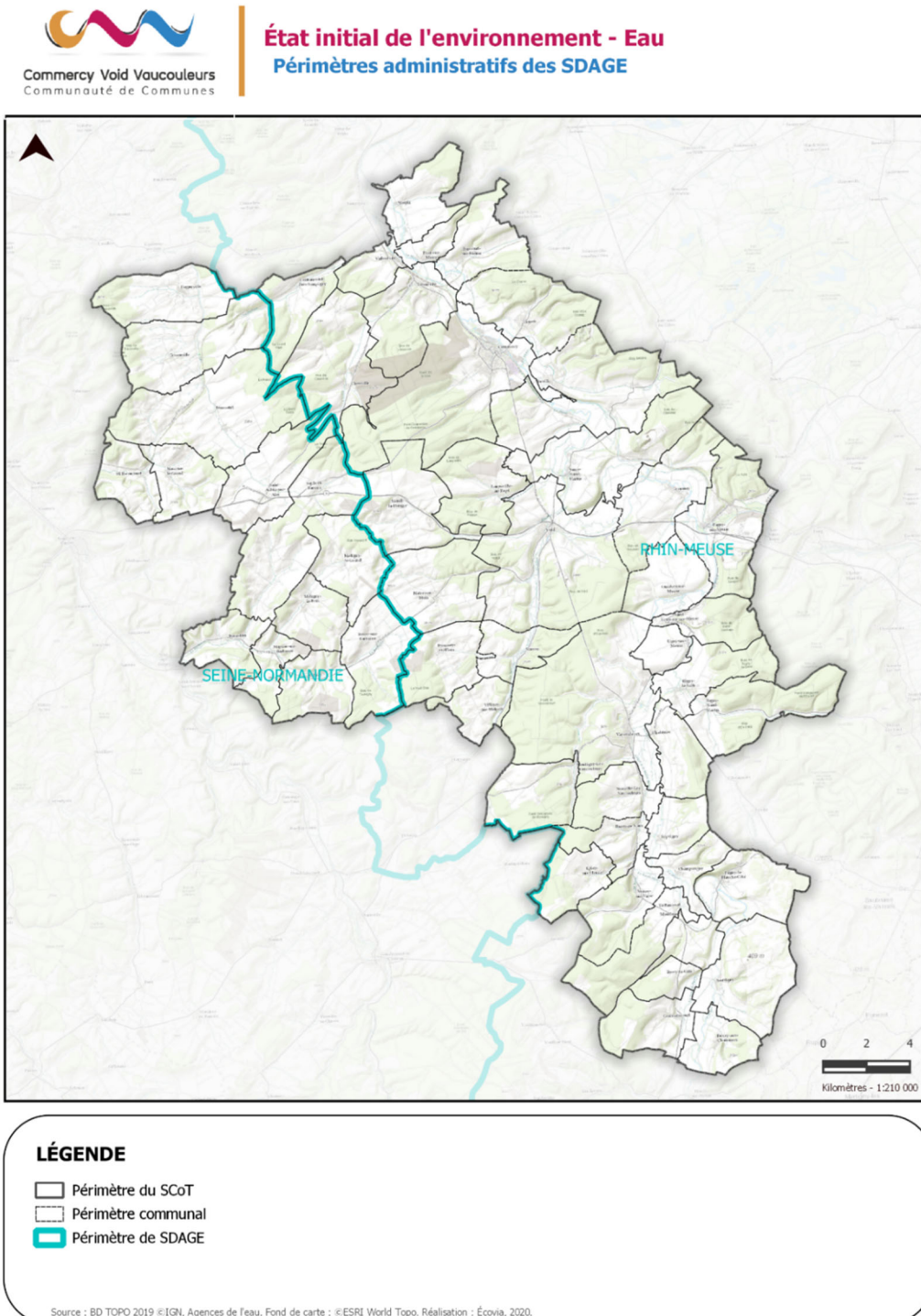
- Les nouveaux classements entrent en vigueur dès la publication des listes par arrêté du préfet de bassin. Les anciens classements deviennent caducs dès cette publication et, à défaut, le 1^{er} janvier 2014 ;
- Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.
- Lois 2009 et 2010 Grenelle I et II ;
- La **loi MAPTAM** du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).
- Arrêté du 5 mars 2015 précisant les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables.

3.1.2 Documents de référence

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau en intégrant les obligations définies par la directive européenne sur l'eau (DCE) et les objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines). L'atteinte du « bon état » en 2015 est un des objectifs généraux, sauf exemptions (reports de délai, objectifs moins stricts) ou procédures particulières (masses d'eau artificielles ou fortement modifiées, projets répondant à des motifs d'intérêt général) dument motivées dans le SDAGE. Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (règlementation locale, programme d'aides financières, etc.), aux SAGE et à certains documents tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi), les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou les plans de déplacements urbains (PDU), etc.

Le territoire appartient aux périmètres du SDAGE Rhin-Meuse et du SDAGE Seine-Normandie. Le SDAGE Rhin-Meuse (SDAGE RM) et le SDAGE Seine-Normandie (SDAGE SN) comptent respectivement 31 et 33 orientations dont certaines sont liées à l'aménagement du territoire et avec lesquelles le SCoT doit être compatible.



Les contrats de milieu

SOURCES : GESTEAU.FR (SITE CONSULTÉ EN 2024)

Un **contrat de milieu** (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale,

concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Avec le SAGE, le contrat de milieu est un outil pertinent pour la mise en œuvre des SDAGE et des programmes de mesures pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la Directive cadre sur l'eau. Il peut être une déclinaison opérationnelle d'un SAGE. C'est un **programme d'actions volontaire** et concerté sur 5 ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.).

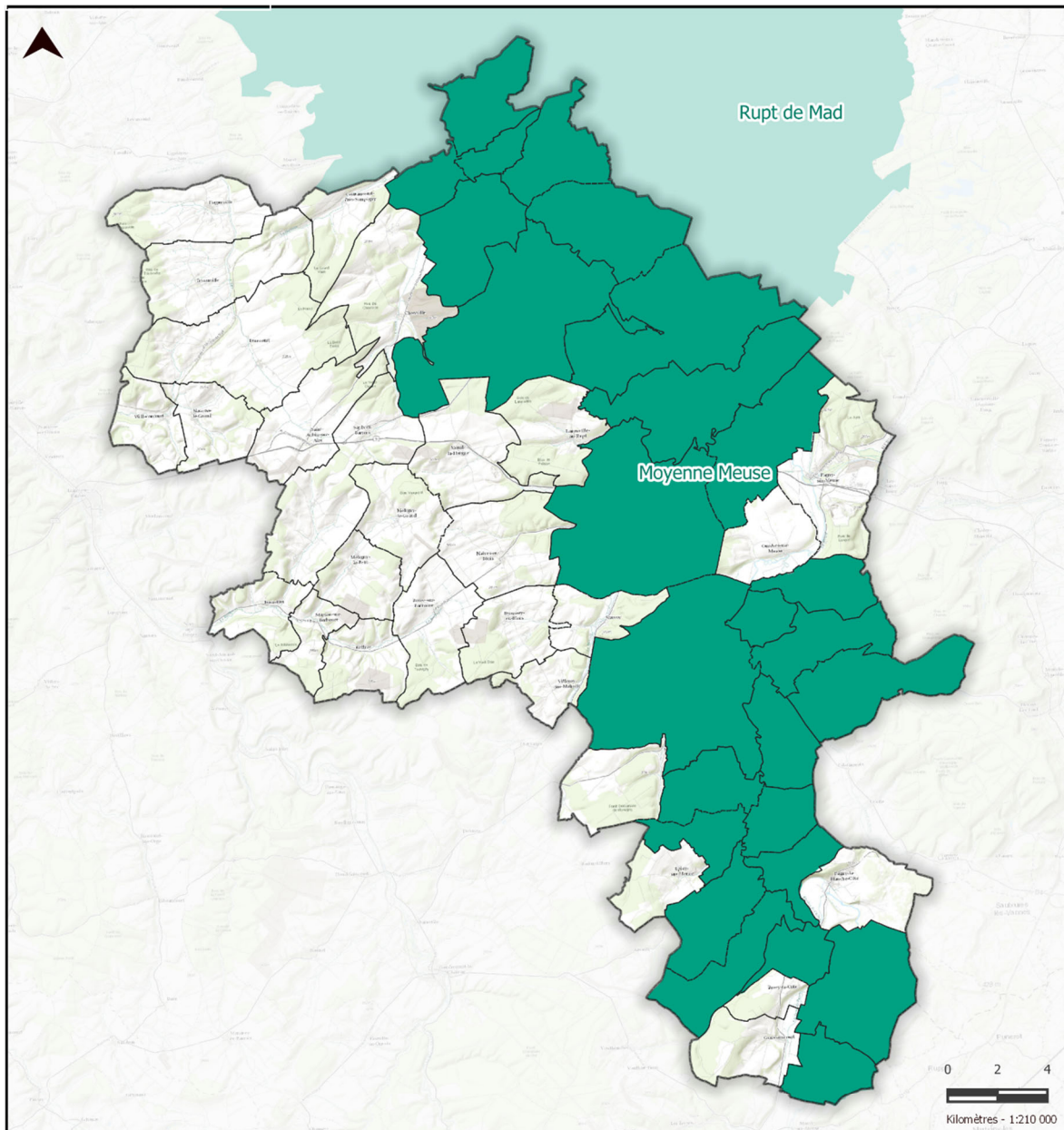
Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil départemental, conseil régional, communes, syndicats intercommunaux, etc.).

Le comité de rivière (ou de baie) est institué par arrêté préfectoral pour piloter l'élaboration du contrat qu'il anime et qu'il suit. La circulaire du 30 janvier 2004 précise les conditions de sa constitution et de son fonctionnement.

Un contrat a existé sur le territoire, couvrant 41 communes. Il s'agit du contrat de la Moyenne Meuse, mis en œuvre entre 1993 et 2000. Il s'étendait sur près de 123 000 ha.

État initial de l'environnement - Eau

Contrat de milieu



LÉGENDE

- Périimètre du SCoT
- - - Périimètre communal
- Contrat de milieu

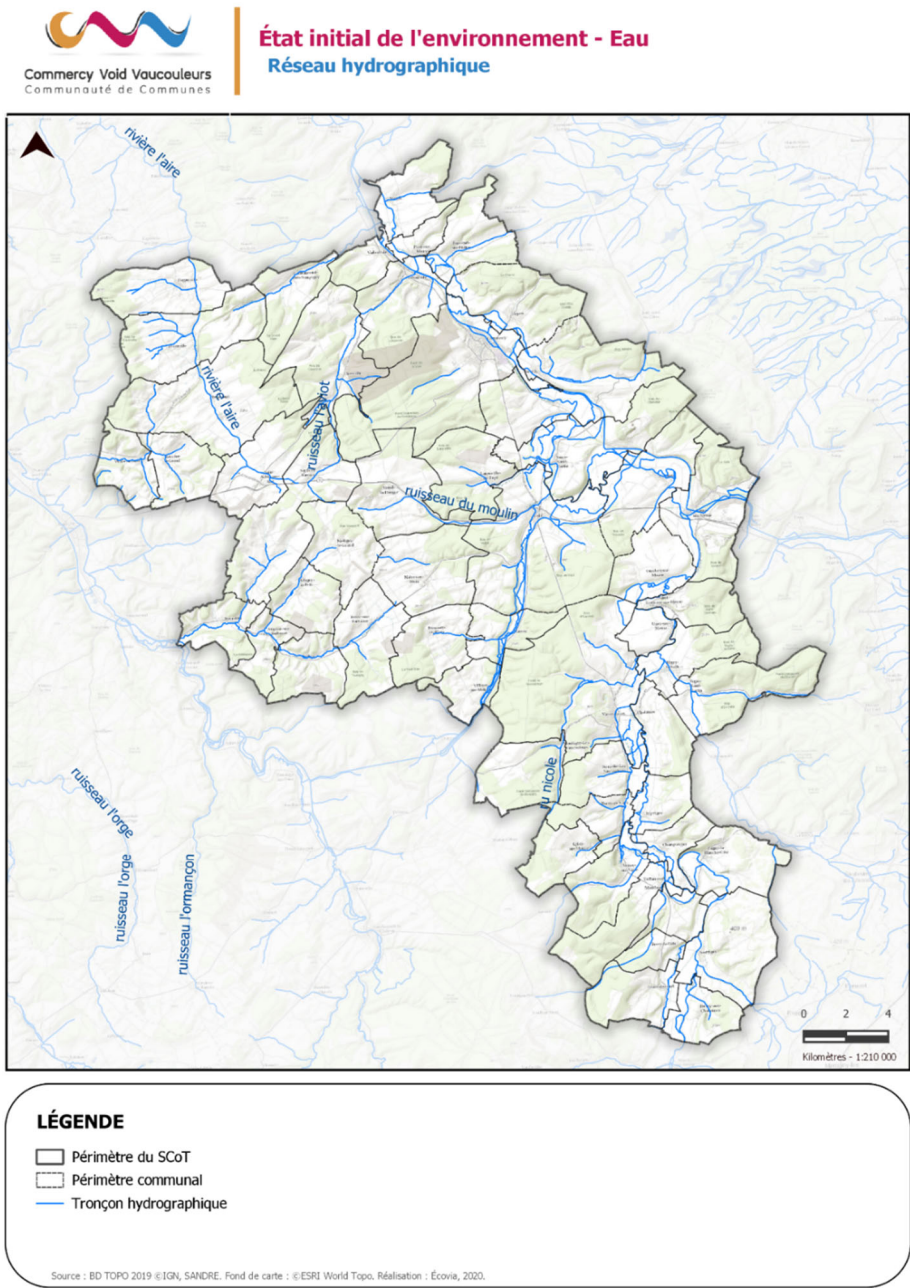
Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Agences de l'eau. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

3.2 POINTS CLES ANALYTIQUES

3.2.1 Une ressource en eau fragile

Les principales masses d'eau arrosant le territoire sont la Meuse et l'Aire, qui prend sa source à Saint-Aubin-sur-Aire, ainsi que le ruisseau du Malval qui dessert le bassin versant de la Marne. Le canal de la Marne au Rhin traverse également le territoire.

Bien que les canaux et rivières soient deux types de masses d'eau distinctes, que ce soit en matière de fonctionnement hydrologique, de gestion des débits ou de réglementation, les SDAGE effectuent les mêmes analyses et les comptabilisent de la même manière dans leurs états des lieux.

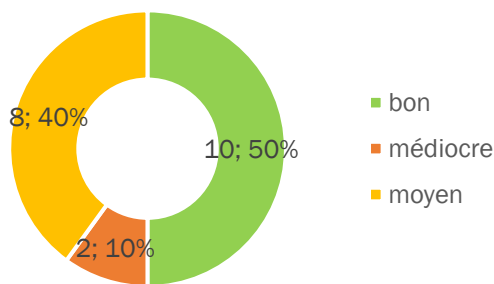


Des masses d'eau superficielles fragilisées

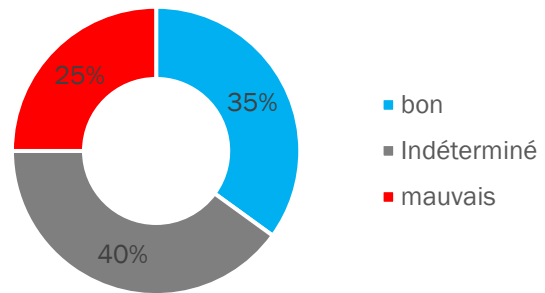
L'état écologique des masses d'eau est qualifié selon cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais. La mesure de l'état chimique comprend deux sous-catégories, avec ou sans ubiquistes, et le classement est soit bon, soit mauvais.

Les états des lieux 2019 des SDAGE RM et SN présentent l'état de 20 cours d'eau traversant la CC CVV. 10 cours d'eau sont en bon état écologique et 7 en bon état chimique. En revanche, 8 cours d'eau sont en état écologique moyen et deux dans un état médiocre. Cinq cours d'eau sont en mauvais état chimique.

Répartition des cours d'eau selon leur état écologique



Répartition des cours d'eau selon leur état chimique



Les paramètres ayant conduit au déclassement de l'état écologique sont de mauvais indices ichtyofaune (IPR), nutriments ou oxygène, ou des substances (cuivre). Le mauvais état chimique est dû à la présence de mercure, de HAP ou de pesticides.

En 2013, l'état des lieux comptabilisait plus de cours d'eau en bon état écologique (12), mais un cours d'eau (la Noue de Burey) était en mauvais état. Moins de rivières étaient en bon état chimique (5).

Tableau 7 : État des masses d'eau superficielles (source : états des lieux des SDAGE)

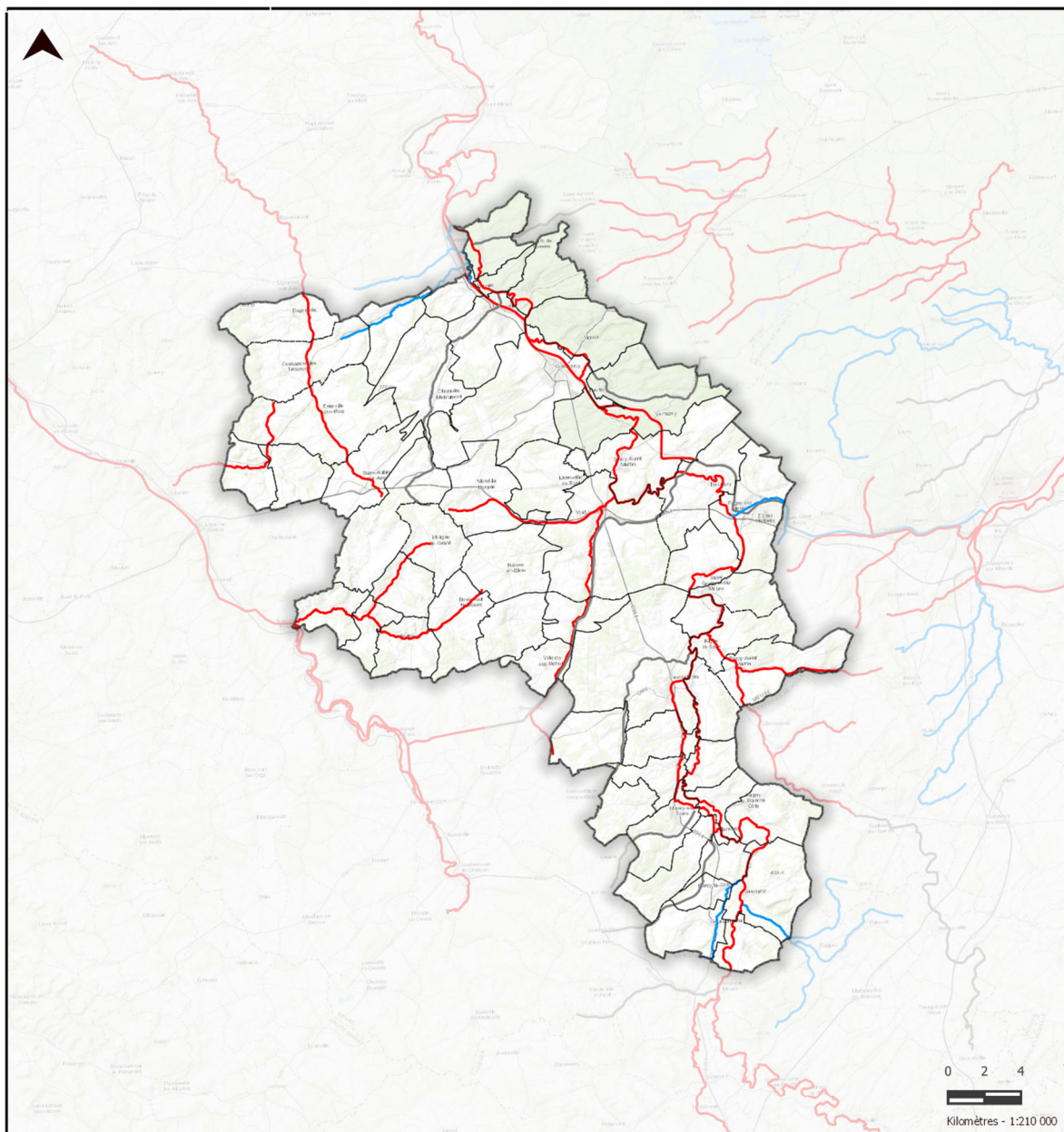


Masse d'eau	État écologique 2013	État chimique 2013	État écologique 2019	État chimique 2019	Objectif bon état
Meuse 3	Moyen	Inconnu	Bon	Mauvais	2027
Canal de la Haute Meuse	Bon	Bon	Bon	Mauvais	2015
Canal de La Meuse 1	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais	2021 (écologique) 2027 (chimique)
Canal de la Marne au Rhin, District Meuse	Bon	Mauvais	Bon	Indéterminé	2015
Ruisseau de Ruppès	Moyen	Inconnu	Bon	Bon	2027 (écologique) 2015 (chimique)
Noüe de Burey	Mauvais	Inconnu	Moyen	Bon	2027 (écologique) 2015 (chimique)
Ruisseau de Fragne	Bon	Inconnu	Médiocre	Indéterminé	2015
Ruisseau d'Amanty	Bon	Inconnu	Moyen	Indéterminé	2015
Ruisseau De Montigny	Bon	Inconnu	Bon	Indéterminé	2015
Aroffe 3	Moyen	Mauvais	Moyen	Mauvais	2027 (écologique) 2015 (chimique)
Ruisseau du Moulin	Moyen	Mauvais	Moyen	Bon	2021 (écologique) 2027 (chimique)
Méholle	Bon	Inconnu	Bon	Mauvais	2027 (écologique) 2015 (chimique)
Faux	Moyen	Inconnu	Médiocre	Indéterminé	2027 (écologique) 2015 (chimique)
Ruisseau de Chonville	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	2027 (écologique) 2015 (chimique)
Ruisseau de Marbotte	Bon	Mauvais	Moyen	Indéterminé	2015
Ruisseau de Mont	Moyen	Inconnu	Moyen	Bon	2027 (écologique) 2015 (chimique)
L'Ornain de sa source au confluent de la Barboure (inclus)	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	2015 (écologique) 2027 (chimique)
La Barboure	Bon	Mauvais	Moyen	Bon	2015 (écologique) 2027 (chimique)
Le Malval	Bon	Bon	Bon	Bon	2015 (écologique) 2027 (chimique)
L'Aire de sa source au confluent de l'Ezrule (exclu)	Bon	Bon	Bon	Bon	2015



État initial de l'environnement - Eau

État chimique des cours d'eau



LÉGENDE

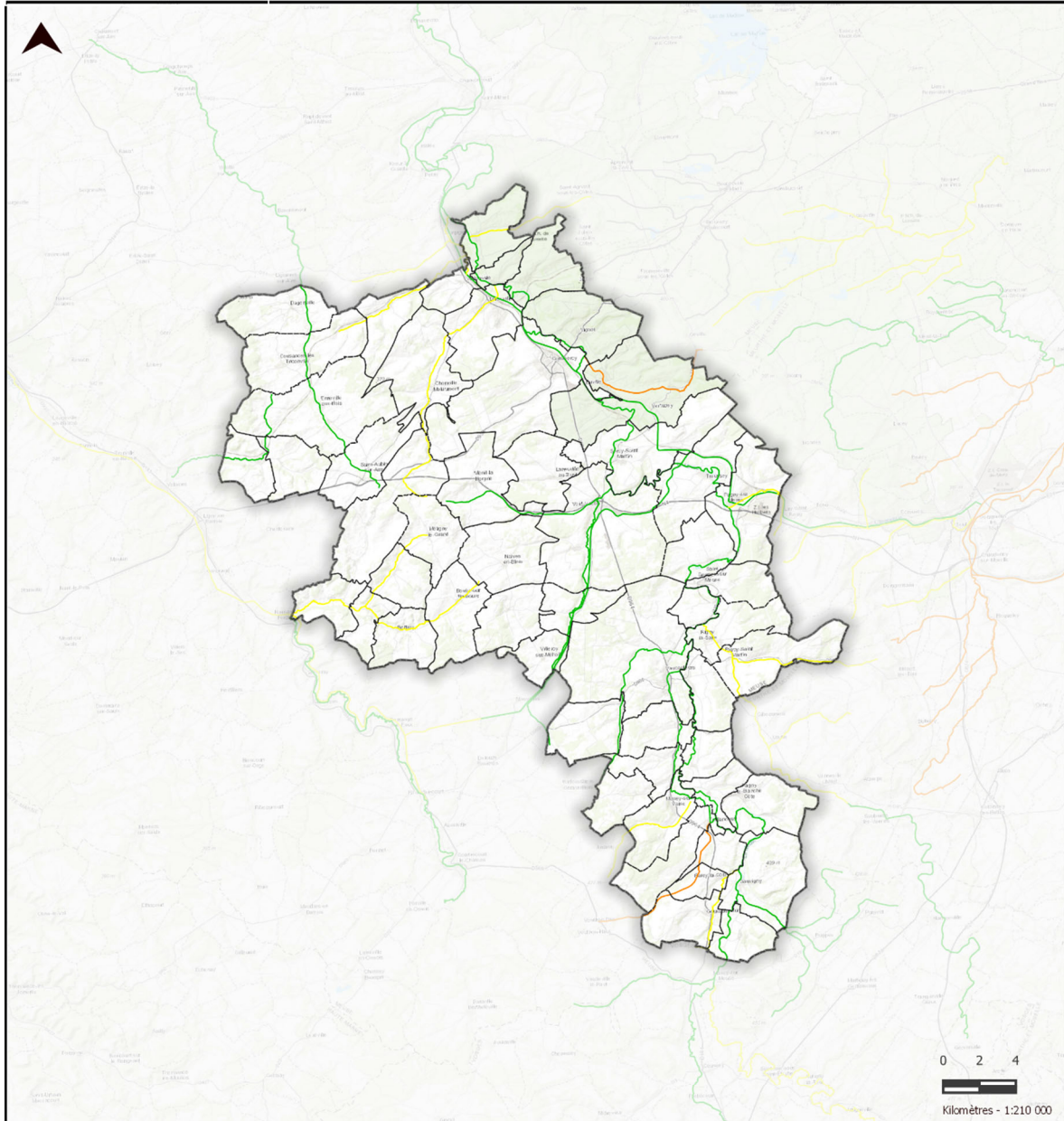
Périimètre du SCOT	<i>État chimique</i>
Périimètre communal	Bon
	Mauvais
	Indéterminé

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SDAGE. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2021.



État initial de l'environnement - Eau

État écologique des cours d'eau



LÉGENDE

- Périimètre du SCoT
- Périimètre communal

État écologique

- Mauvais
- Médiocre
- Moyen
- Bon
- Très bon

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SDAGE. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2021.

Des masses d'eau souterraines majoritairement en bon état

Huit masses d'eau souterraines existent au niveau du territoire. Elles sont majoritairement de type sédimentaire et libre. Cinq sont affleurantes, c'est-à-dire situées à faible profondeur.

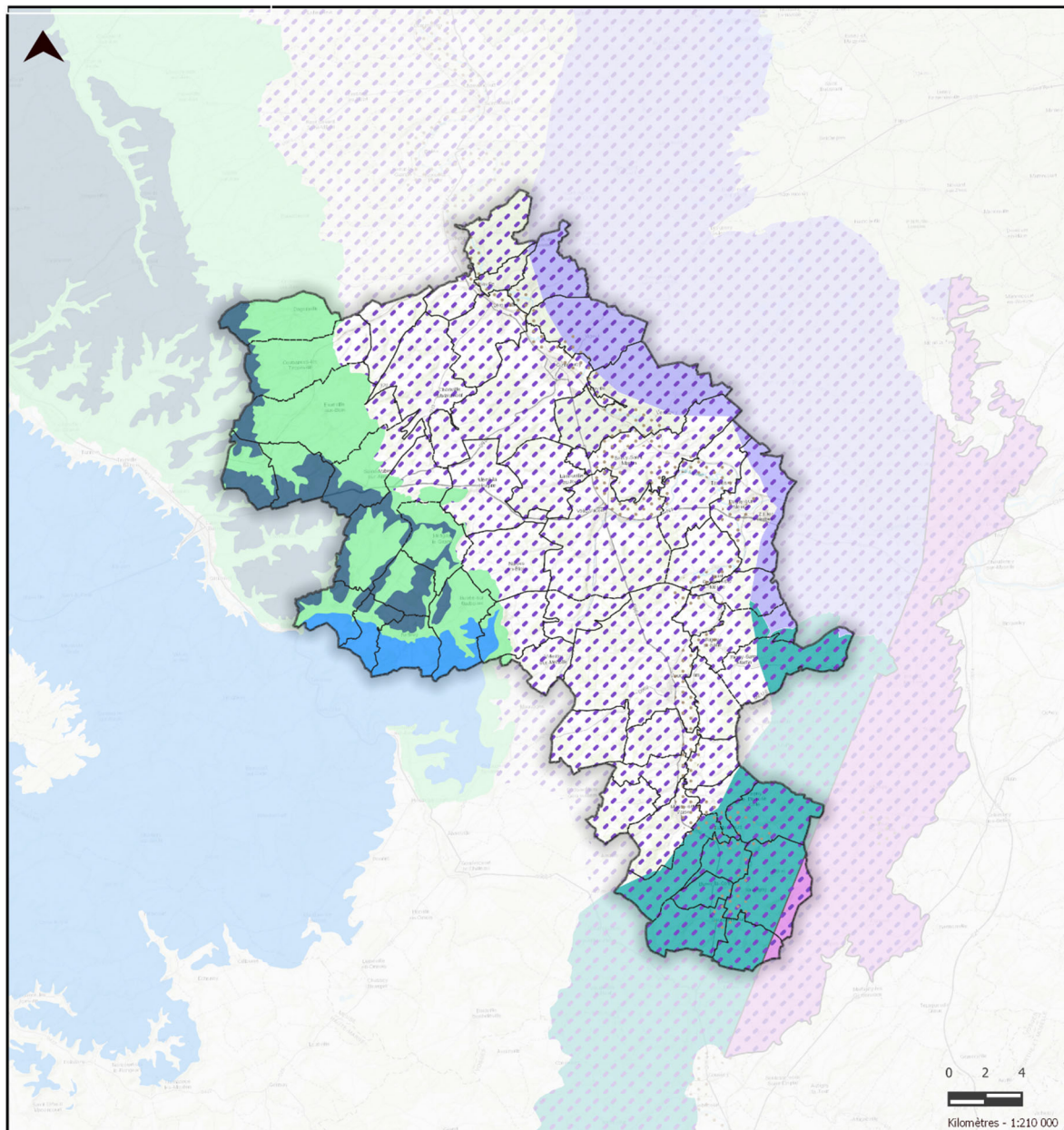
Tableau 8 : Masses d'eau souterraines du territoire (source : SANDRE)

Code	Masse d'eau	Ancien(s) nom(s)	Profondeur	Type	État
FRB1G111	Calcaires du Dogger versant Meuse sud	Calcaires du Dogger du plateau de Haye	Sous couverture	Sédimentaire	Majoritairement libre
FRB1G113	Calcaires des côtes de Meuse de l'Oxfordien et du Kimméridgien et argiles du Callovo-Oxfordien	Calcaires oxfordiens Argiles du Callovo-Oxfordien de Bassigny Argiles du Callovo-Oxfordien de la Woèvre Argiles du Callovo-Oxfordien des Ardennes Argiles du Kimméridgien	Affleurante	Sédimentaire	Majoritairement libre
FRB1G115	Alluvions de la Meuse et de ses affluents	Alluvions de la Meuse, de la Chiers, et de la Bar	Affleurante	Alluvial	Libre ³
FRCG105	Grès du Trias inférieur au nord de la faille de Vittel	Grès vosgien en partie libre Grès vosgien captif non minéralisé	Sous couverture	Sédimentaire	Majoritairement captif
FRCG110	Calcaires du Dogger des côtes de Moselle versant Rhin	Calcaires du Dogger des côtes de Moselle	Sous couverture	Sédimentaire	Majoritairement libre
FRHG302	Calcaires Tithonien karstiques entre Ornain et limite du district		Affleurante	Sédimentaire	Libre et captif, majoritairement libre
FRHG303	Calcaires Tithonien karstiques entre Seine et Ornain		Affleurante	Sédimentaire	Libre et captif, majoritairement libre
FRHG305	Calcaires kimméridgien-Oxfordien karstiques nord-est du district (entre Ornain et limite de district)		Affleurante	Sédimentaire	Libre et captif, majoritairement libre

Par ailleurs, le SDAGE mentionne que la nappe « Grès du Trias inférieur au nord de la faille de Vittel » représente le réservoir d'eau potable stratégique de la Lorraine. Il ne recoupe qu'une infime partie du territoire à l'est de Brixey-aux-Chanoines et Sauvigny.

³ Une entité hydrogéologique est libre lorsqu'elle n'est pas limitée vers le haut par des terrains imperméables.

État initial de l'environnement - Eau
Masses d'eau souterraines



LÉGENDE

- Périmètre du SCoT
- Périmètre communal
- Calcaires du Dogger versant Meuse sud
- Calcaires des côtes de Meuse de l'Oxfordien et du Kimméridgien et argiles du Callovo-Oxfordien
- Alluvions de la Meuse et de ses affluents
- Grès du Trias inférieur au nord de la faille de Vittel
- Calcaires du Dogger des côtes de Moselle versant Rhin
- Calcaires Tithonien karstiques entre Orvain et limite du district
- Calcaires Tithonien karstiques entre Seine et Orvain
- Calcaires kimméridgien-Oxfordien karstiques nord-est du district (entre Orvain et limite de district)

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Agences de l'eau. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2021.

L'état des masses d'eau souterraines est qualifié selon deux classes : bon ou médiocre ; sont suivis d'une part l'état quantitatif, et d'autre part l'état qualitatif.

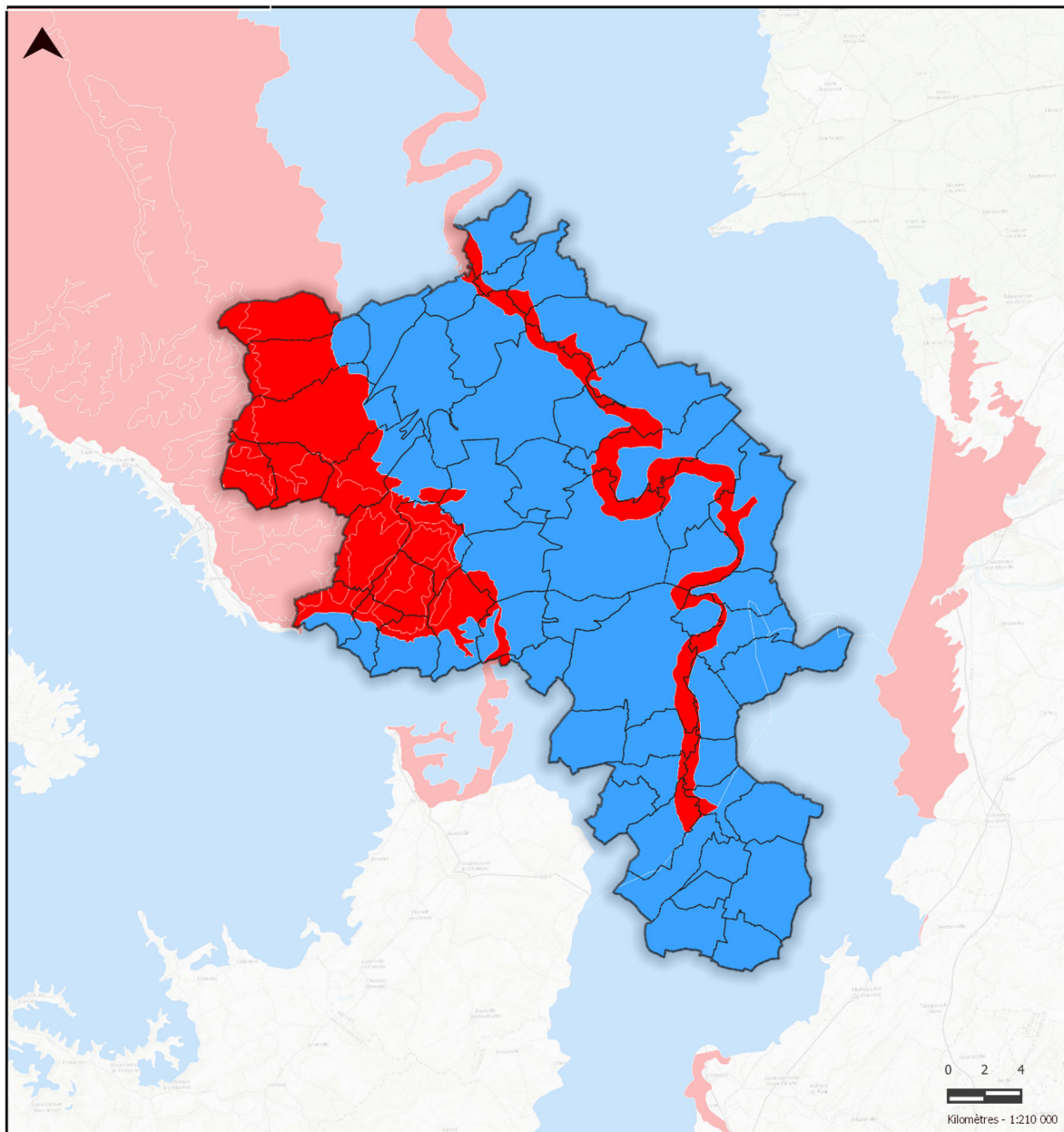
Les nappes couvertes par la CC CV sont toutes en bon état quantitatif, et la plupart présentent un bon état chimique ; le mauvais état est dû à la présence de pesticides.

Tableau 9 : État des masses d'eau souterraines (source : états des lieux des SDAGE)

Masse d'eau	État chimique 2007	État quantitatif 2013	État chimique 2019	État quantitatif 2019	Paramètre déclassant	Objectif bon état	
						Quantitatif	Chimique
Calcaires du Dogger versant Meuse sud	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Pesticides (2007)	2015	2027
Calcaires des côtes de Meuse de l'Oxfordien et du Kimméridgien et argiles du Callovo-Oxfordien	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Pesticides (2007)	2015	2027
	Bon	Bon				2015	2015
	Bon	Bon				2015	2015
Alluvions de la Meuse et de ses affluents	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Pesticides (2007)	2015	2015
Grès du Trias inférieur au nord de la faille de Vittel	Bon	Bon	Bon	Bon			
Calcaires du Dogger des côtes de Moselle versant Rhin	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Pesticides (2007)	2015	2015
Calcaires Tithonien karstiques entre Ornain et limite du district	Médiocre	Bon	Médiocre	Bon	Pesticides, phosphore	2015	2027
Calcaires Tithonien karstiques entre Seine et Ornain	Médiocre	Bon	Bon	Bon	Pesticides (2007)	2015	2027
Calcaires kimméridgien-Oxfordien karstiques nord-est du district (entre Ornain et limite de district)	Bon	Bon	Médiocre	Bon	Pesticides, ammonium	2015	2015

État initial de l'environnement - Eau

État chimique des masses d'eau souterraines



LÉGENDE

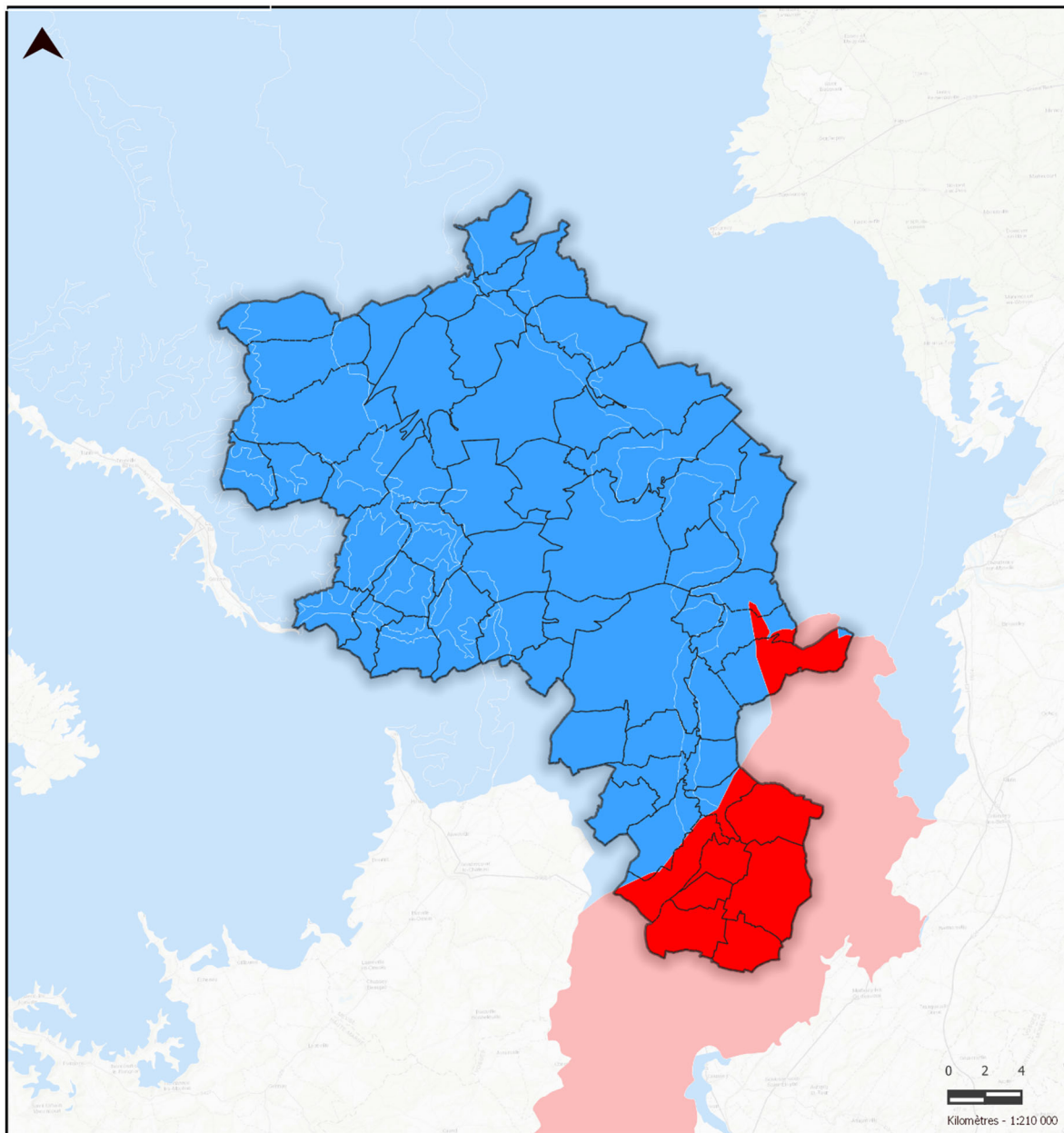
Périètre du SCOT	<i>État</i>
Périètre communal	Bon
	Médiocre

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SDAGE. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2021.



État initial de l'environnement - Eau

État quantitatif des masses d'eau souterraines



LÉGENDE

Périètre du SCoT	<i>État</i>
Périètre communal	Bon
	Médiocre

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SDAGE. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2021.

Un territoire classé en zone sensible...

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Elles découlent de l'application de la directive « eaux résiduaires urbaines » de 1991. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives « eaux brutes », « baignade » ou « conchyliculture ».

15 communes appartiennent à l'aire de la zone sensible de « La Seine et ses affluents de sa source à son estuaire (exclu) » (arrêté du 23/12/2005) sur le bassin Seine-Normandie. Le reste des communes appartient à la zone sensible de la Meuse (arrêté du 31/12/1998).

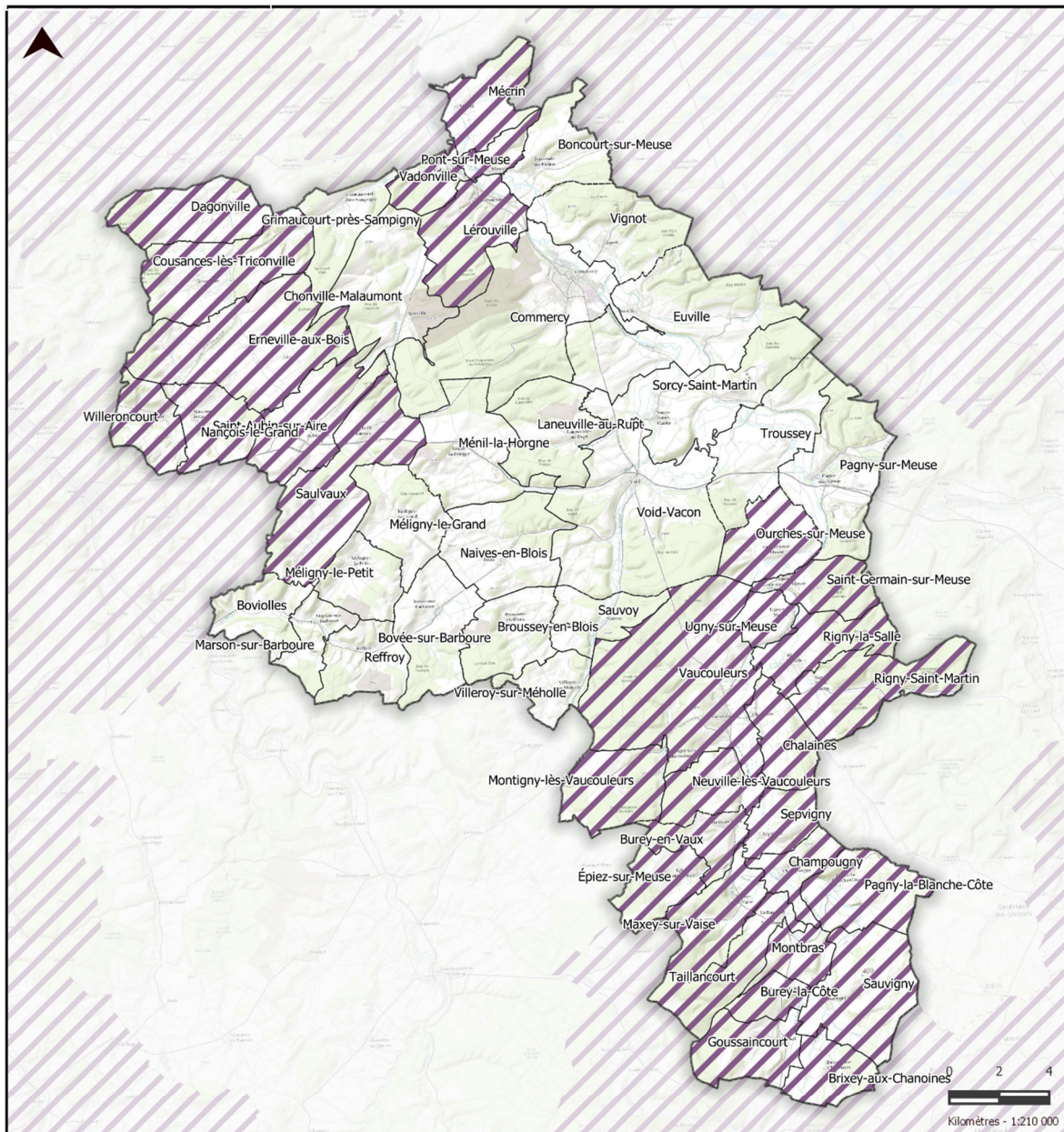
... Et en zone vulnérable

Afin de limiter la pollution des eaux par les nitrates, la directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite Directive nitrates, prévoit la mise en œuvre de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés d'origine agricole.

Doivent être désignées comme vulnérables toutes les zones connues qui alimentent les eaux polluées par les nitrates d'origine agricole, celles susceptibles de l'être et celles ayant tendance à l'eutrophisation du fait des apports de nitrates d'origine agricole. Ce zonage doit être revu au moins tous les quatre ans selon la teneur en nitrates observée par le réseau de surveillance des milieux aquatiques.

32 communes sont concernées par l'arrêté du 3/10/2016 caractérisant les communes en zone vulnérable.

État initial de l'environnement - Eau Communes en zone vulnérable



LÉGENDE

- Périimètre du SCoT
- Périimètre communal
- ▨ Commune en zone vulnérable

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SANDRE. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

3.2.2 Des prélèvements importants, dédiés surtout aux canaux

SOURCES : BNPE (DONNEES 2008-2021)

La Banque nationale des prélèvements en eau (BNPE) a relevé trois usages principaux de l'eau sur le territoire : les canaux, l'eau potable (AEP) et l'industrie. Les prélèvements en 2020 sont destinés en majorité à l'alimentation des canaux (81 %), suivie de l'adduction en eau potable (14 %) et l'industrie (5 %).

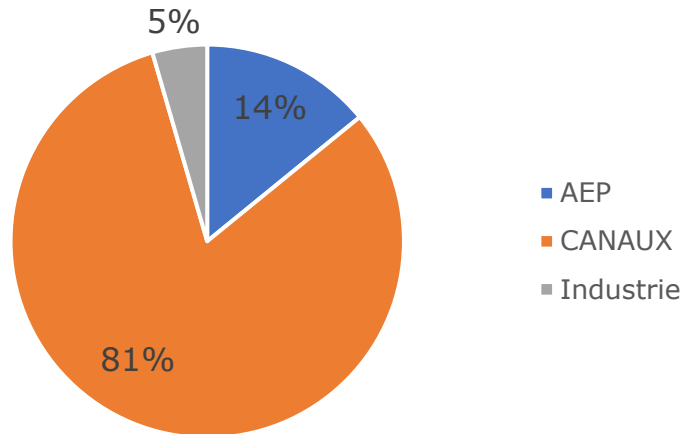


Figure 11 : Répartition des volumes prélevés en 2020 (source : BNPE)

Les prélèvements évoluent de manière irrégulière depuis 2012 et il est difficile de tirer une tendance.

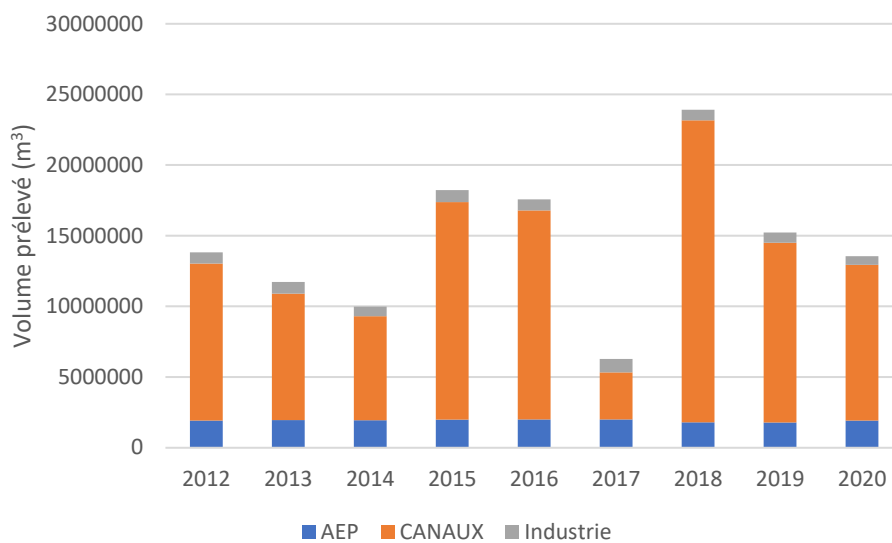


Figure 12 : Évolution des prélèvements d'eau (source : BNPE)

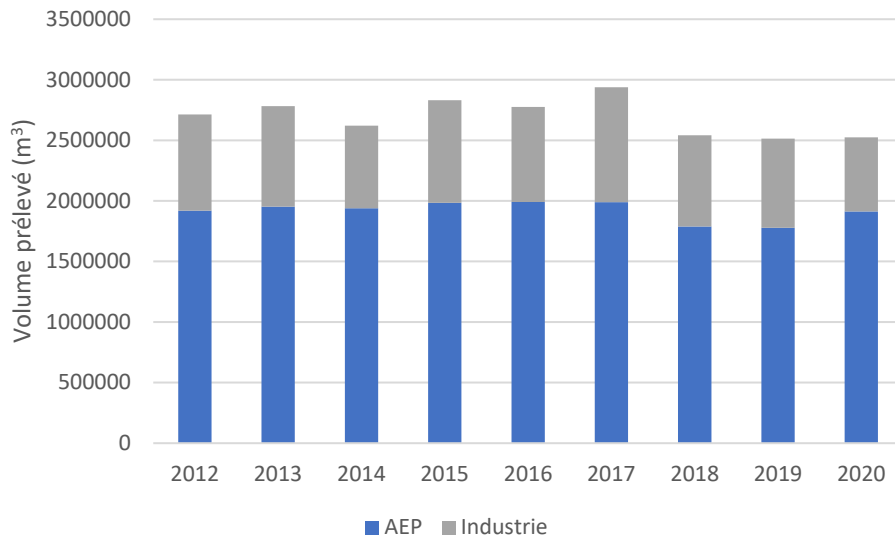


Figure 13 : Évolution des prélèvements d'eau (hors canaux)

Commercy Void Vaucouleurs prélève plus d'eau par habitant, à part depuis 2015 où le prélèvement moyen d'un Meusien moyen a fortement augmenté (du fait de la part destinée aux canaux).

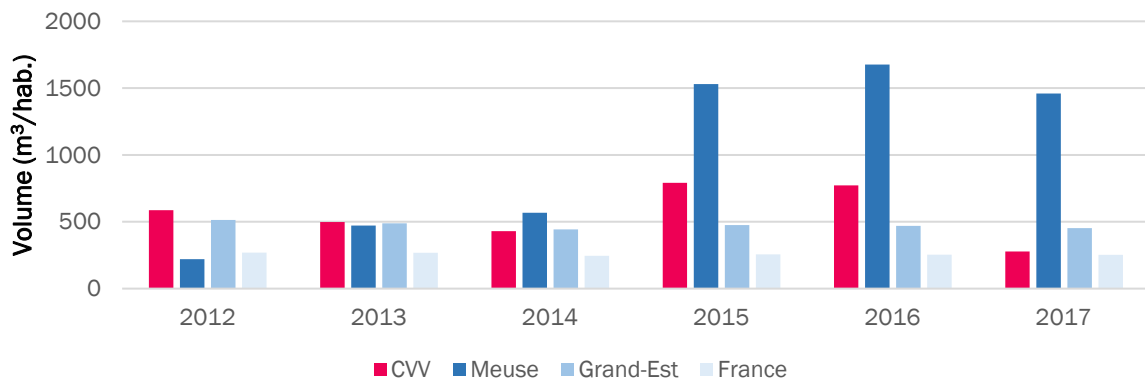


Figure 14 : Comparaison et évolution des consommations (hors énergie [source : BNPE, INSEE])

Les prélèvements d'eau potable rapportée par habitant pour le territoire sont inférieurs à ceux du département, mais équivalents, voire légèrement supérieurs à ceux de la région ou de la France.

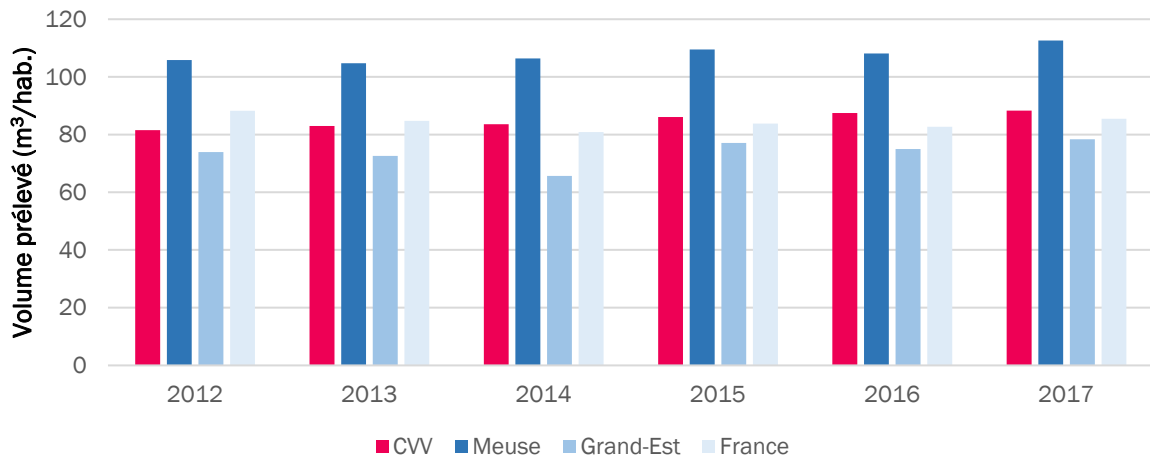


Figure 15 : Comparaison et évolution des prélèvements AEP (source : BNPE, INSEE)

Les prélèvements industriels sont plus faibles que les territoires de comparaison.

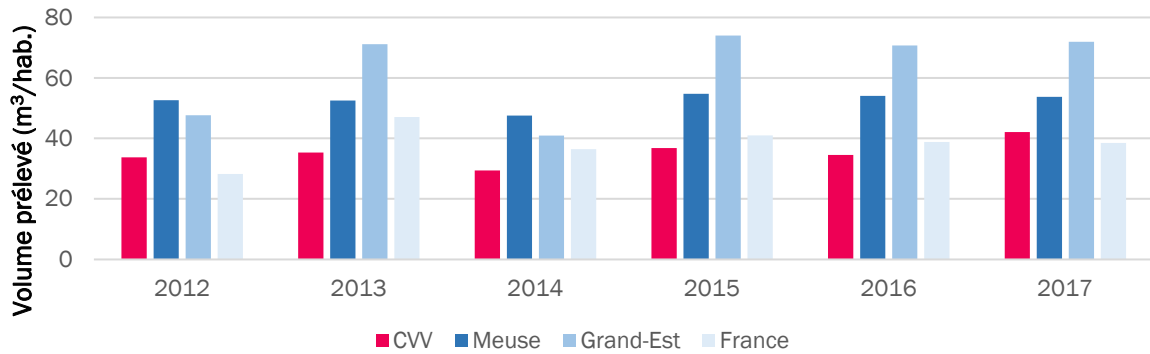


Figure 16 : Comparaison et évolution des prélèvements de l'industrie (source : BNPE, INSEE)

Les prélèvements destinés aux canaux sont supérieurs aux territoires de comparaison, sauf depuis 2015 où le département de la Meuse a effectué des prélèvements beaucoup plus importants.

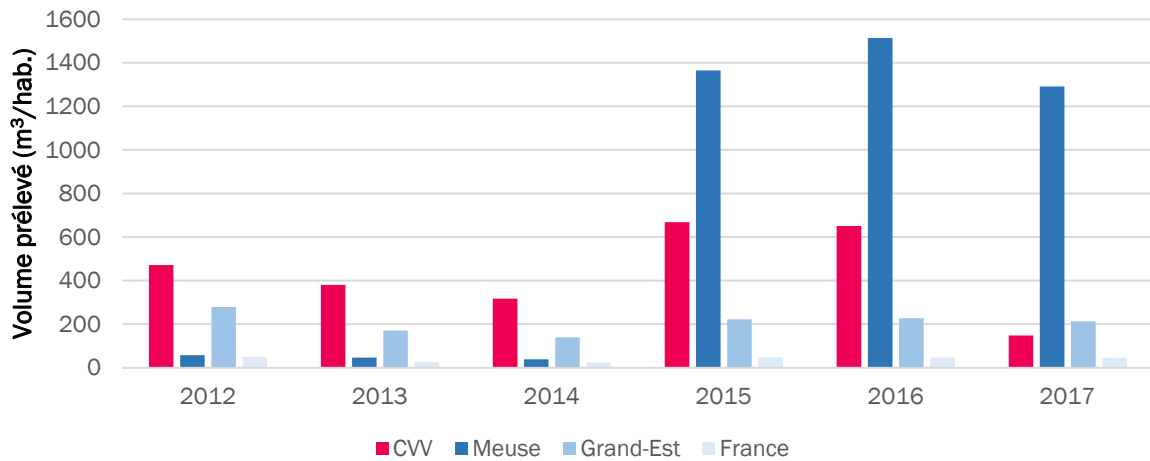


Figure 17 : Comparaison et évolution des prélèvements pour les canaux (source : BNPE, INSEE)

Prélèvements spécifiques du territoire

SOURCES : IREP (DONNEES 2021)

Deux établissements ont déclaré des prélèvements d'eau auprès de l'IREP en 2021.

Tableau 10 : Prélèvements spécifiques recensés par l'IREP en 2021

Établissement	Prélèvements eaux souterraines (m ³)	Prélèvements réseau distribution (m ³)
Fours à chaux de Sorcy	501 021	0
TREFILUNION Commercy	151 859	473

3.2.3 Gestion de l'eau potable

SOURCES : SISPEA (DONNEES 2023)

Une gestion de l'eau potable partagée par de nombreux acteurs

L'eau potable est gérée par différents services et certaines communes dépendent de plusieurs services, selon si la structure est compétente pour la production, le transport ou la distribution.

La production recouvre :

- La protection de la ressource, par l'établissement des périmètres de protection ;
- Le prélèvement de l'eau brute dans le milieu naturel ;
- La potabilisation de l'eau dans des unités de traitement, et l'acheminement par des canalisations de gros diamètres ;
- Le stockage dans des châteaux d'eau, réservoirs en tête des réseaux de distribution et transport.

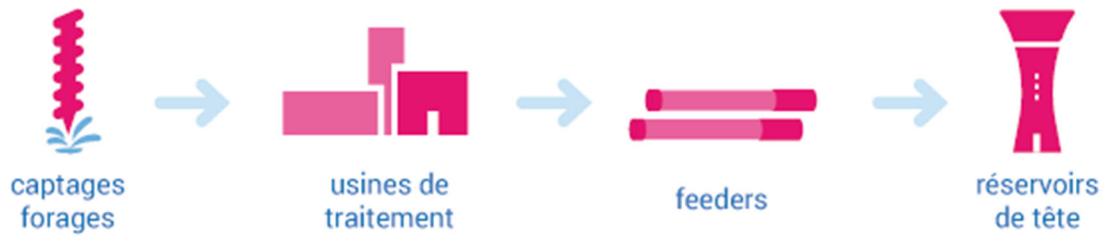


Figure 18 : Production d'eau potable (source : Eau du Morbihan)

Le transport s'effectue par des canalisations de gros diamètres ou des « autoroutes de l'eau » permettant d'acheminer de l'eau potable, après traitement, d'un point de production vers un lieu de consommation.

La distribution recouvre l'acheminement de l'eau produite par les unités locales de production ou acheminée par les réseaux d'interconnexions de transport jusqu'au branchement de chaque abonné, par un « chevelu » de réseau.



Figure 19 : Distribution d'eau potable (source : Eau du Morbihan)

Quatre syndicats se partagent la gestion de l'eau potable sur le territoire, et certaines communes sont concernées par plusieurs services :

- Syndicat des eaux de SAINTE LIBAIRE ;
- Syndicat des eaux de TAILLANCOURT MONTBRAS ;
- Syndicat intercommunal d'AEP des Deux Rigny ;
- SIVOM de la SOURCE GODION (depuis repris par la CC CV).

34 communes ont conservé la compétence.

Ces entités sont chargées à la fois de la production, du transfert et de la distribution. Environ 11 000 abonnés et 24 000 habitants sont recensés au total.

Tableau 11 : Gestion de l'eau potable (source : SISPEA, Département)

Syndicat ou commune	Production	Transfert	Distribution	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants
Boncourt-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui	163	339
Boviolles	Oui	Oui	Oui	91	140
Bovée-sur-Barboure	Oui	Oui	Oui	45	102
Brixey-aux-Chanoines	Oui	Oui	Oui	54	105
Broussey-en-Blois	Oui	Oui	Oui	44	63
Burey-la-Côte	Oui	Oui	Oui	61	88

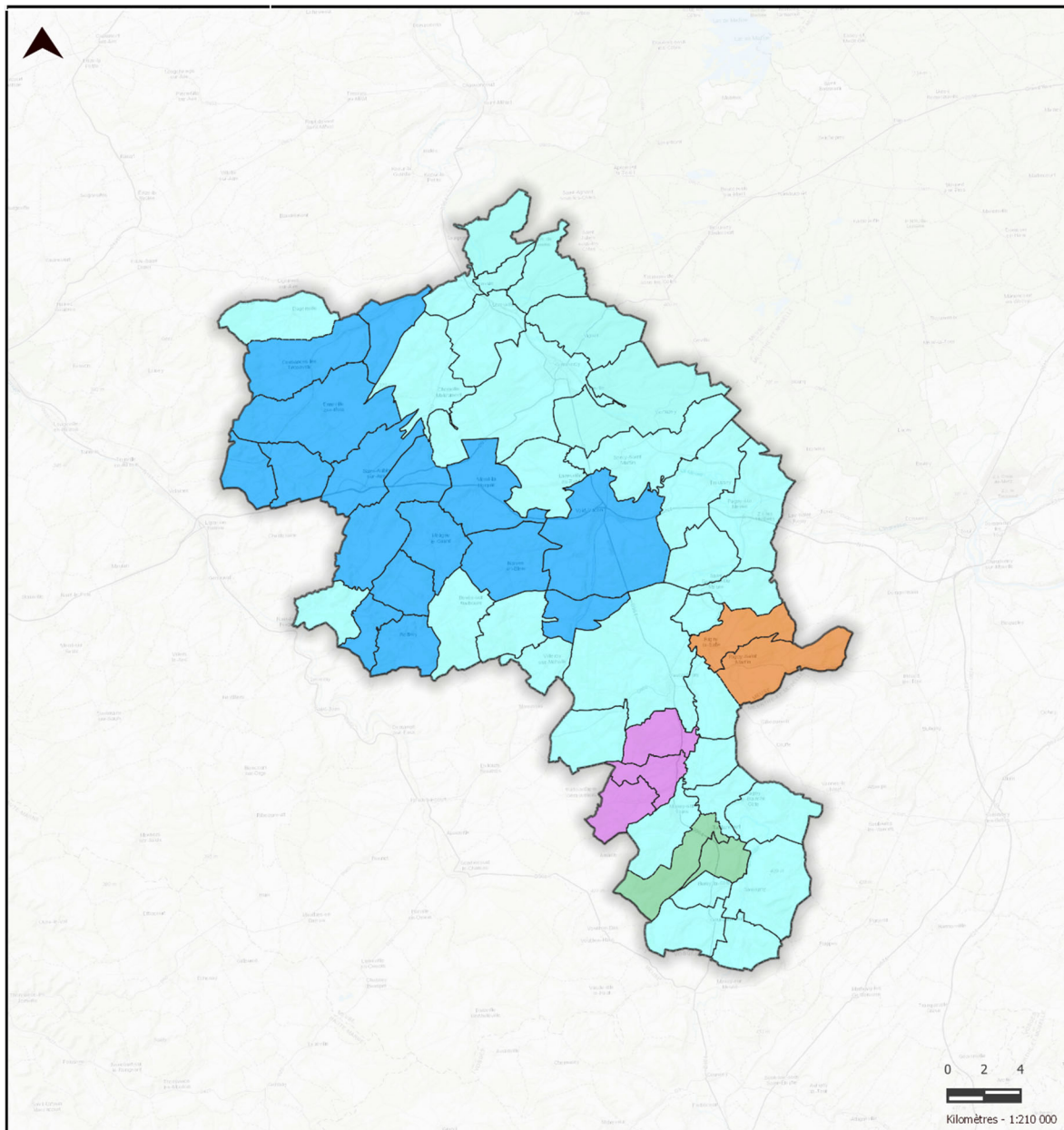


Syndicat ou commune	Production	Transfert	Distribution	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants
Chalaines	Oui	Oui	Oui	200	329
Champougny	Oui	Oui	Oui	57	113
Chonville-Malaumont	Oui	Oui	Oui	103	224
Commercy	Oui	Oui	Oui	2003	6174
Dagonville	Oui	Oui	Oui	46	85
Erneville-aux-Bois	Oui	Oui	Oui	73	122
Euville	Oui	Oui	Oui	814	1723
Goussaincourt	Oui	Oui	Oui	72	127
Laneuville-au-Rupt	Oui	Oui	Oui	106	200
Lérouville	Oui	Oui	Oui	625	1420
Maxey-sur-Vaise	Oui	Oui	Oui	157	315
Montigny-lès-Vaucouleurs	Oui	Oui	Oui	125	231
Mécrin	Oui	Oui	Oui	58	78
Ourches-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui	116	210
Pagny-la-Blanche-Côte	Oui	Oui	Oui	116	250
Pagny-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui	481	1052
Pont-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui	73	142
Saint-Germain-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui	135	274
Sauvigny	Oui	Oui	Oui	182	250
Sepvigny	Oui	Oui	Oui	52	76
Sorcy-Saint-Martin	Oui	Oui	Oui	590	1094
Troussey	Oui	Oui	Oui	196	350
Ugny-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui	138	101
Vadonville	Oui	Oui	Oui	140	271
Vaucouleurs	Oui	Oui	Oui	987	2319
Vignot	Oui	Oui	Oui	579	1325
Villeroy-sur-Méholle	Oui	Oui	Oui	27	33
Void-Vacon	Oui	Oui	Oui	785	1675
Syndicat intercommunal d'AEP de Rigny-la-Salle/Rigny-Saint-Martin	Oui	Oui	Oui	228	452
Syndicat des eaux de SAINTE LIBAIRE	Oui	Oui	Oui	220	396
Syndicat des eaux de TAILLANCOURT MONTBRAS	Oui	Oui	Oui	110	139
SIVOM de la SOURCE GODION (CC CVV)	Oui	Oui	Oui	897	1500



État initial de l'environnement - Eau

Gestion de l'eau potable



LÉGENDE

- Périimètre du SCoT
- Périimètre communal

Gestion de l'eau potable

- SIVOM de la SOURCE GODION
- Syndicat des eaux de SAINTE LIBAIRE
- Syndicat des eaux de TAILLANCOURT MONTBRAS
- Syndicat Intercommunal d'A.E.P. de RIGNY LA SALLE/RIGNY SAINT MARTIN

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SISPEA. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

Production

Les communes des CCPC, CCV et CCVC sont alimentées en eau potable par 51 ressources situées sur leurs territoires dont :

- 43 ressources protégées par une DUP ;
- 4 ressources en cours de procédure ;
- 4 ressources non protégées.

Plus de 80 % de la population des CCPC, CCV et CCVC sont alimentés par une ressource protégée par arrêté de DUP.

La base SISPEA recense 46 ouvrages de prélèvement d'eau potable en 2018. Leur détail est présenté en annexe.

Tableau 12 : Protection et production d'eau (source : Département)

Commune ou syndicat	Arrêté préfectoral DUP	Volume produit (m ³)	Année	Volume produit 2017 (m ³)
Boncourt-sur-Meuse	1992	53 000	2009	74 069
Bovée-sur-Barboure	non	29 200	2012	20 800
Boviolles	2012	nc	-	-1
Brixey-aux-Chanoines	en cours	nc	2012	11 999
Broussey-en-Blois	2016	5700	2012	4606
Burey-la-Côte	non	nc	2012	-1
Chalaines	non	29 139	2010	23 142
Champougny	1985	nc	2012	8365
Chonville-Malaumont	2005	nc	2011	9788
Commercy	1981	336 000	2011	352 117
Dagonville	2015	25 800	2012	25 395
Erneville-aux-Bois	2001	18 500	2012	18 534
Euville	1993	77 500	2011	83 084
Goussaincourt	en cours	14 600	2012	7146
Laneuville-au-Rupt	en cours	nc	2012	11 434
Lérouville	2007	148 000	2011	132 541
Maxey-sur-Vaise	2014	28 600	2012	19 616
Mécrin	en cours	14 200	2012	21 326
Montigny-lès-Vaucouleurs	2011	7400	2012	8675
Ourches-sur-Meuse	-	15 400	2012	0

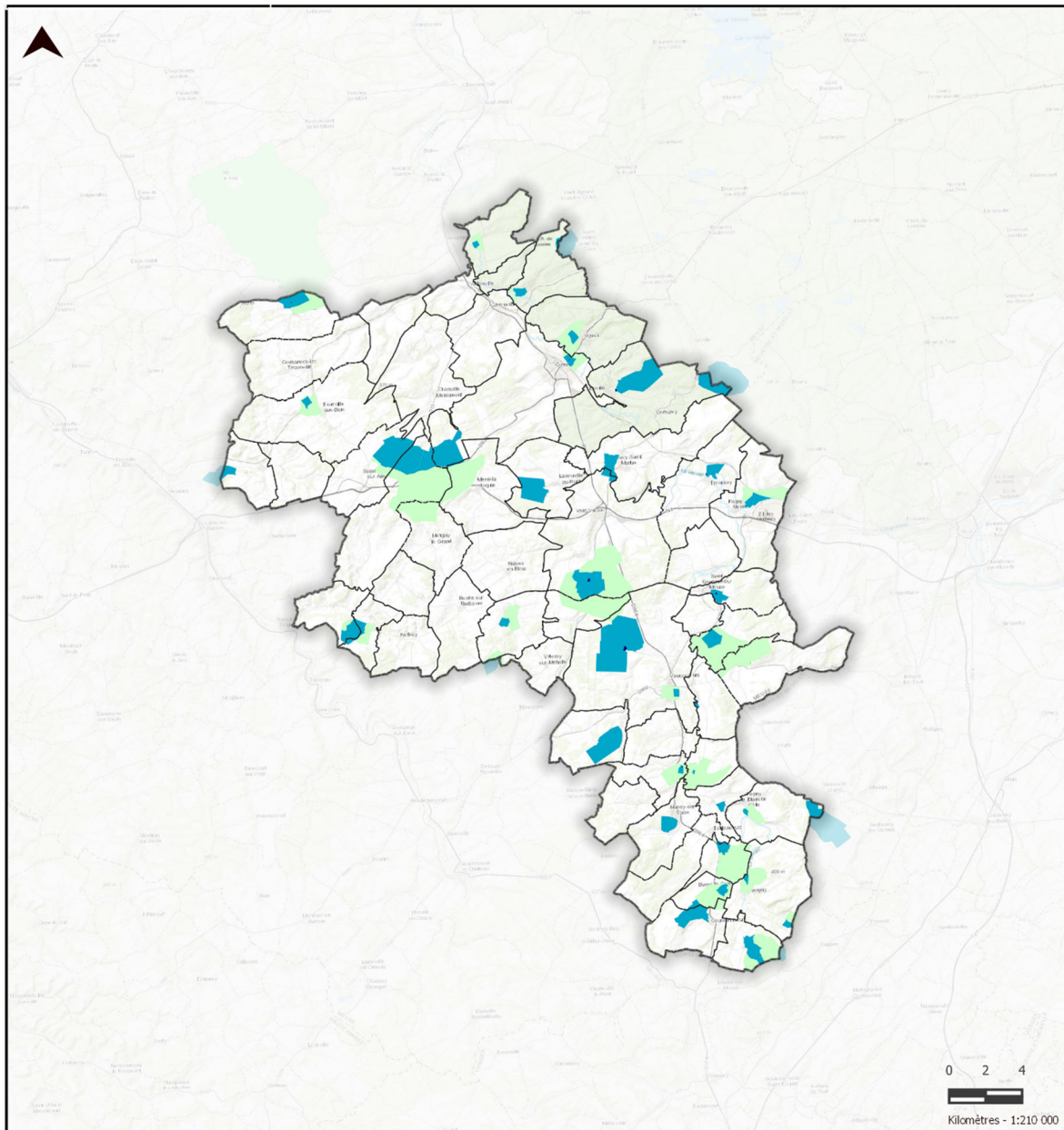
Commune ou syndicat	Arrêté préfectoral DUP	Volume produit (m ³)	Année	Volume produit 2017 (m ³)
Pagny-la-Blanche-Côte	en cours	10 000	2012	13 145
Pagny-sur-Meuse	en cours	105 400	2011	116 133
Pont-sur-Meuse	-	-	2012	0
Saint-Germain-sur-Meuse	2001	46 250	2012	42 693
Sauvigny	1986	38 100	2012	28 702
Sepvigny	non	7750	2012	12 511
SIVOM de la SOURCE GODION	1997	67 500	2012	377 182
Sorcy-Saint-Martin	2007	104 200	2012	102 451
Syndicat des eaux de SAINTE LIBAIRE	1997	44 700	2012	37 242
Syndicat des eaux de TAILLANCOURT MONTBRAS	2003	nc	2007	9612
Syndicat intercommunal d'AEP de Rigny-la-Salle/Rigny-Saint-Martin	En cours	67 500	2012	56 093
Troussey	2013	24 800	2011	30 793
Ugny-sur-Meuse	-	nc	-	0
Vadonville	-	22 000	2012	0
Vaucouleurs	en cours	184 790	2011	210 124
Vignot	en cours	62 800	2011	73 999
Villeroy-sur-Méholle	2009	9500	2012	9500
Void-Vacon	-	143 000	2011	0

Les communes d'Ugny-sur-Meuse et Ourches-sur-Meuse ne disposent pas d'une ressource propre. Elles sont alimentées par la commune de Saint-Germain-sur-Meuse.

La commune de Void-Vacon a abandonné son ancienne ressource et est alimentée par le SIVOM de la Source Godion.

État initial de l'environnement - Eau

Protection des captages d'eau potable



LÉGENDE

- Périmètre du SCoT
- - - Périmètre communal

Périmètre de protection de captage

- Éloigné
- Rapproché
- Immédiat

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, ARS. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2021.

Distribution

Au total, ce sont 360 km de réseau d'adduction et de distribution qui alimentent le territoire de la CC CV. Il existe également 51 réservoirs d'eau.

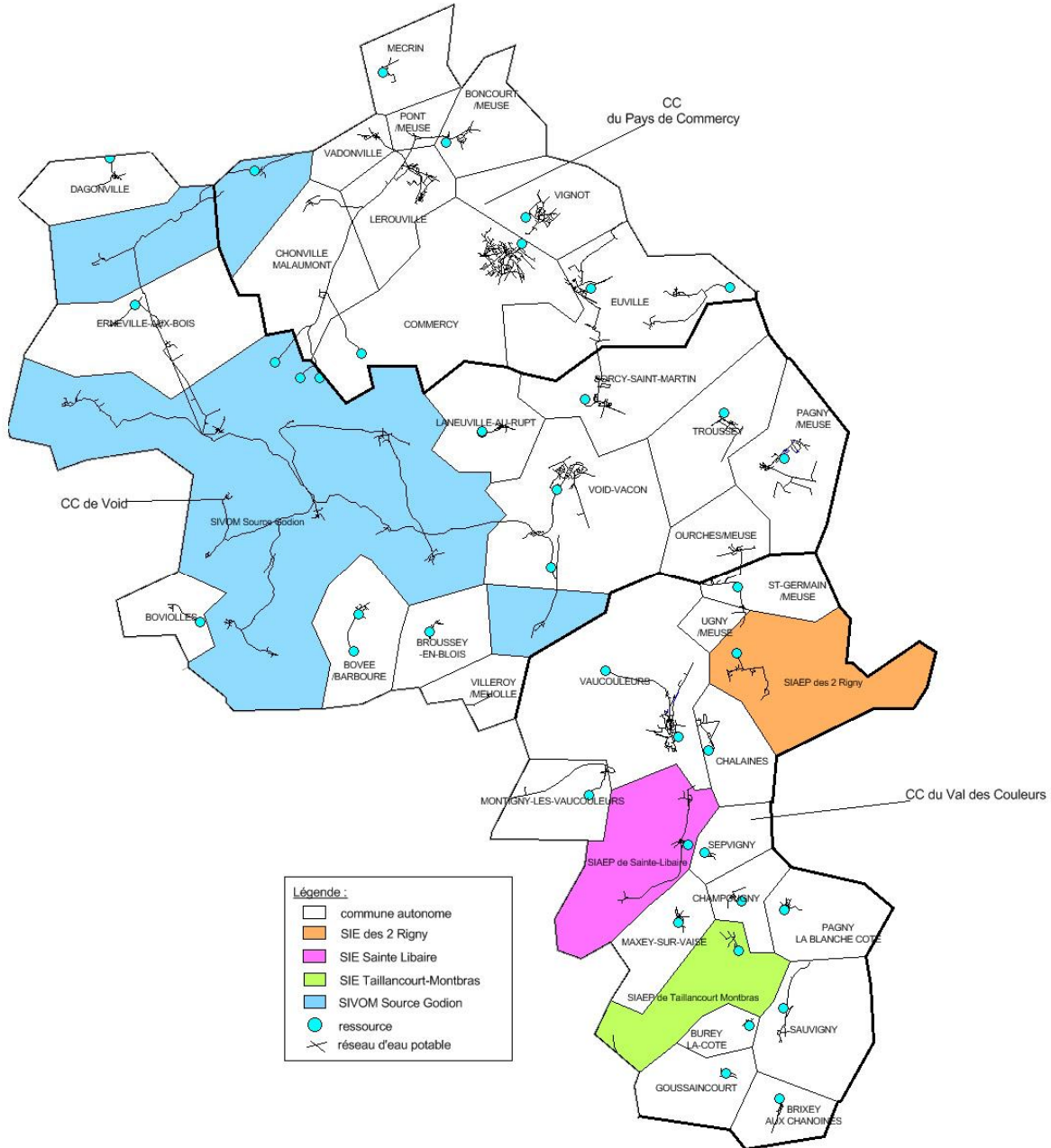


Figure 20 : Services et patrimoine pour l'alimentation en eau potable de la CC CV (source : État des lieux des services d'eau et d'assainissement, Département de la Meuse)

Le décret du 27 janvier 2012 a défini un rendement⁴ minimum objectif que les collectivités doivent atteindre, soit 85 % pour les communes hors ZRE.

L'indice linéaire de perte (ILP) doit être inférieur à 2,5 m³/km/jour en milieu rural, 5 en milieu semi-rural et 10 en milieu urbain. Le type de réseau est déterminé par la densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par kilomètre de réseau).

Le rendement réseau est inférieur à la valeur cible de 85 % pour toutes les collectivités.

Tableau 13 : indicateurs de performance des réseaux (source : Département)

Collectivité	Linéaire de réseau (km)	Type de réseau	Rendement réseau ⁵ 2017 (%)	Indice linéaire de perte (m ³ /km/jour)
Boncourt-sur-Meuse	4,82	Semi-rural	71	13
Bovée-sur-Barboure	4,28	Rural	67	3
Boviolles	1,95	Rural	66	-4
Brixey-aux-Chanoines	2,66	Semi-rural	67	2
Broussey-en-Blois	1,67	Rural	66	3
Burey-la-Côte	0,98	Urbain	72	-37
Chalaines	4,49	Semi-rural	67	3
Champougny	2,18	Semi-rural	67	0
Chonville-Malaumont	7,68	Rural	66	0
Commercy	31,43	Urbain	70	5
Dagonville	3,09	Rural	69	5
Erneville-aux-Bois (Loxévilleet Ernecourt)	3,95	Rural	67	4
Euville	22,04	Semi-rural	66	2
Goussaincourt	1,66	Semi-rural	66	2
Laneuville-au-Rupt	3,32	Semi-rural	66	2
Lérouville	26,25	Semi-rural	68	4
Maxey-sur-Vaise	3,36	Semi-rural	67	3
Mécrin	3	Semi-rural	67	4
Montigny-lès-Vaucouleurs	9	Rural	65	1
Ourches-sur-Meuse	4,15	Semi-rural	67	3
Pagny-la-Blanche-Côte	3,38	Semi-rural	67	2
Pagny-sur-Meuse	14,05	Semi-rural	68	4
Pont-sur-Meuse	2,85	Rural	67	1
Saint-Germain-sur-Meuse	3,82	Semi-rural	71	0
Sauvigny	5,87	Semi-rural	67	3
Sepvigny	1,07	Urbain	69	11
SIE des 2 Rigny	6,74	Rural	68	7
SIE Sainte-Libaire	10,73	Semi-rural	66	2
SIE Taillancourt Montbras	2,17	Semi-rural	66	4
SIVOM Source Godion	86,5	Rural	67	1
Sorcy-Saint-Martin	13,57	Urbain	68	9
Troussey	5,92	Semi-rural	67	3

⁴ Le rendement est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes (source : SISPEA).

⁵ En vert les valeurs conformes aux valeurs seuils, en rouge les non conformes.

Collectivité	Linéaire de réseau (km)	Type de réseau	Rendement réseau ⁵ 2017 (%)	Indice linéaire de perte (m ³ /km/Jour)
Ugny-sur-Meuse	2,89	Semi-rural	66	2
Vadonville	3,81	Semi-rural	67	1
Vaucouleurs	19,2	Semi-rural	68	15
Vignot	10,66	Urbain	68	5
Villeroy-sur-Méholle	3,28	Rural	65	6
Void-Vacon	19	Semi-rural	67	7

Consommation

La consommation par habitant varie entre 93 L/j (pour un habitant de Boviolles) et 516 L/j (à Dagonville), pour une moyenne de 151 L/hab./j. À titre de comparaison, la consommation moyenne d'un Français en 2014 était de 144,6 L/j.

Tableau 14 : Consommation d'eau potable en 2017 (source : Département)

Périmètre	Nombre d'habitants desservis	Volume consommé (m ³)	Consommation par habitant (L/j)
Boncourt-sur-Meuse	328	25 399	205
Bovée-sur-Barboure	154	16 325	319
Boviolles	113	3450	93
Brixey-aux-Chanoines	110	9925	259
Broussey-en-Blois	60	2951	128
Burey-la-Côte	104	16 304	508
Chalaines	340	18 900	157
Champougny	118	8264	200
Chonville-Malaumont	199	7880	96
Commercy	6554	283 462	126
Dagonville	89	16 013	516
Erneville-aux-Bois (Loxéville et Erneville)	122	12 110	272
Euville	1784	67 235	107
Goussaincourt	130	5397	116
Laneuville-au-Rupt	207	9276	127
Lérouville	1516	54 042	104
Maxey-sur-Vaise	339	15 278	133
Mécrin	247	15 803	187
Montigny-lès-Vaucouleurs	92	5355	188
Ourches-sur-Meuse	219	14 103	184
Pagny-la-Blanche-Côte	272	10 866	119
Pagny-sur-Meuse	1039	83 106	216
Pont-sur-Meuse	146	9649	186
Saint-Germain-sur-Meuse	285	14 382	144
Sauvigny	301	20 968	230
Sepvigny	91	8349	301
SIE des 2 Rigny	486	38 883	236
SIE Sainte-Libaire	404	28 260	196
SIE Taillancourt Montbras	193	6709	132
SIVOM source Godion	1595	184 443	337
Sorcy-Saint-Martin	1083	64 225	161
Troussey	438	22 768	178
Ugny-sur-Meuse	109	5299	144
Vadonville	277	12 381	125
Vaucouleurs	2088	93 354	110
Vignot	1351	46 579	96
Villeroy-sur-Méholle	38	2261	188
Void-Vacon	1717	71 692	117

Interconnexions entre les services

Il existe plusieurs interconnexions :

- La commune de Saint-Germain-sur-Meuse alimente en eau potable les communes d'Ugny-sur-Meuse et Ourches-sur-Meuse.
- La commune de Boncourt-sur-Meuse alimente en eau potable la commune de Pont-sur-Meuse et complète les besoins en eau de la commune de Lérouville.
- La commune de Lérouville alimente en eau potable la commune de Vadonville et complète les besoins en eau de la commune de Chonville-Malaumont.
- La commune de Dagonville alimente en eau potable la commune de Lignières-sur-Aire, de la Communauté de communes entre Aire et Meuse.
- Le SIVOM de la Source Godion alimente en eau potable la commune Void-Vacon.
- Une ferme de la commune de Taillancourt est alimentée par le SIE des Vouthons, syndicat situé sur la Communauté de communes du Val d'Ornois.

Les communes de Sorcy-Saint-Martin et Euville sont interconnectées par une interconnexion de sécurisation.

3.2.4 Un assainissement collectif globalement conforme

SOURCES : SISPEA (DONNEES 2023),

Gestion du service

L'assainissement collectif est pris en charge directement par 11 communes. Il existe également un syndicat qui gère ce service sur une partie du territoire de 2 communes du territoire (le SIVU des Sept Ponts). Les autres communes n'ont pas d'assainissement collectif.

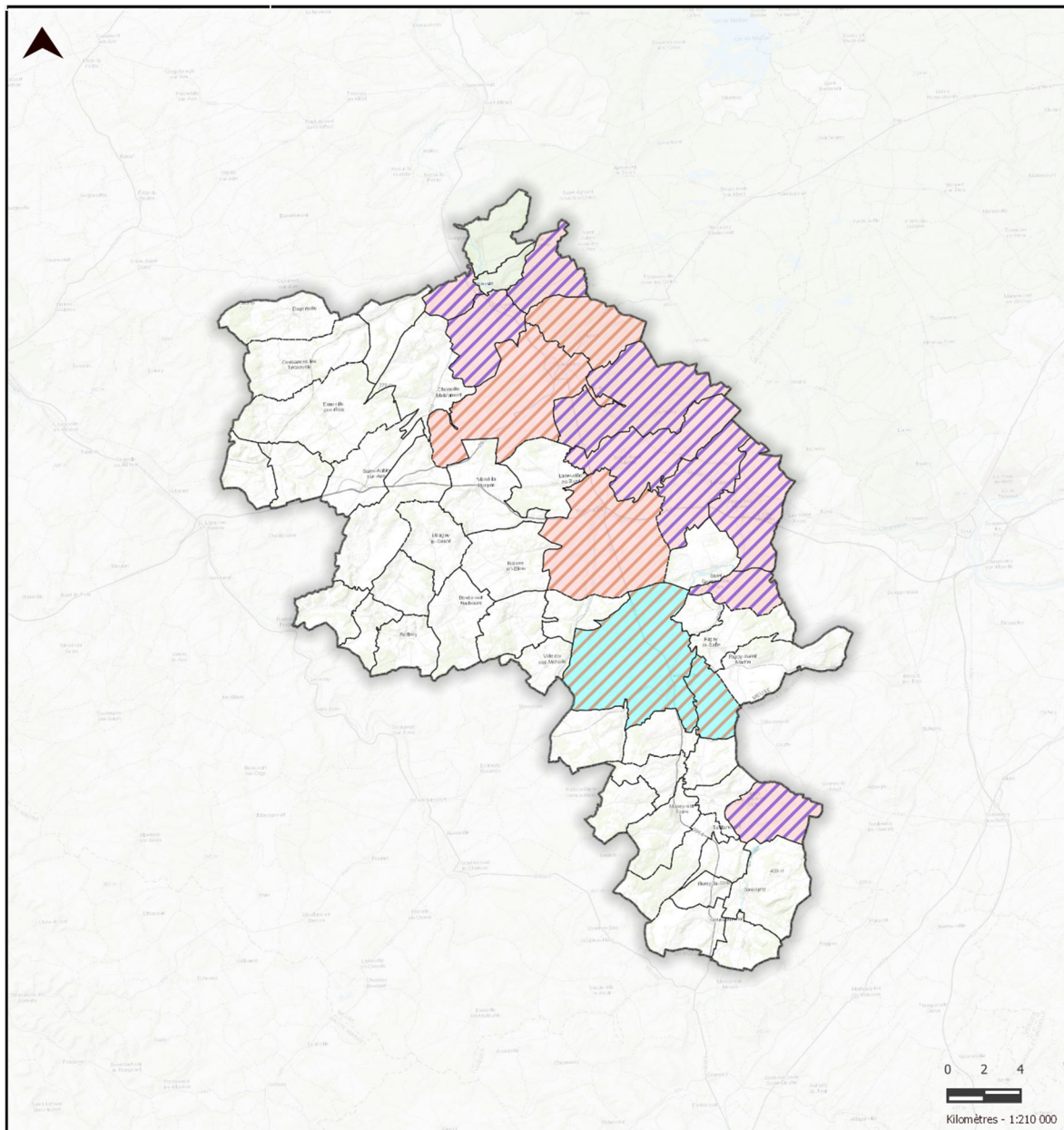
Toutes les collectivités sont responsables de la collecte, du transport et de la dépollution des eaux usées, sauf Vignot, qui n'a pas la charge de la dépollution.

Environ 18 200 habitants sont raccordés (ou raccordables) à une station de traitement des eaux usées, soit environ 74 % de la population de la CC CVV.



État initial de l'environnement - Eau

Gestion de l'assainissement



LÉGENDE

- Périimètre du SCoT
- Périimètre communal

Mode de gestion

- Délégation
- Régie

Gestion du service d'assainissement collectif

- SIVU DES SEPT PONTS
- Commune

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, SISPEA. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

Zonages d'assainissement

Les communes de Rigny-la-Salle et de Rigny-Saint-Martin projettent de lancer la révision de leur zonage d'assainissement. En cas de zonage collectif, un raccordement de ces 2 communes sur le STEU de Vaucouleurs pourrait être envisagé.

Installations de collecte et de traitement

106 km de réseau d'assainissement et 9 100 branchements sont recensés.

Le portail gouvernemental de l'assainissement recense 12 stations d'épuration, d'une capacité nominale totale d'environ 24 000 EH⁶.

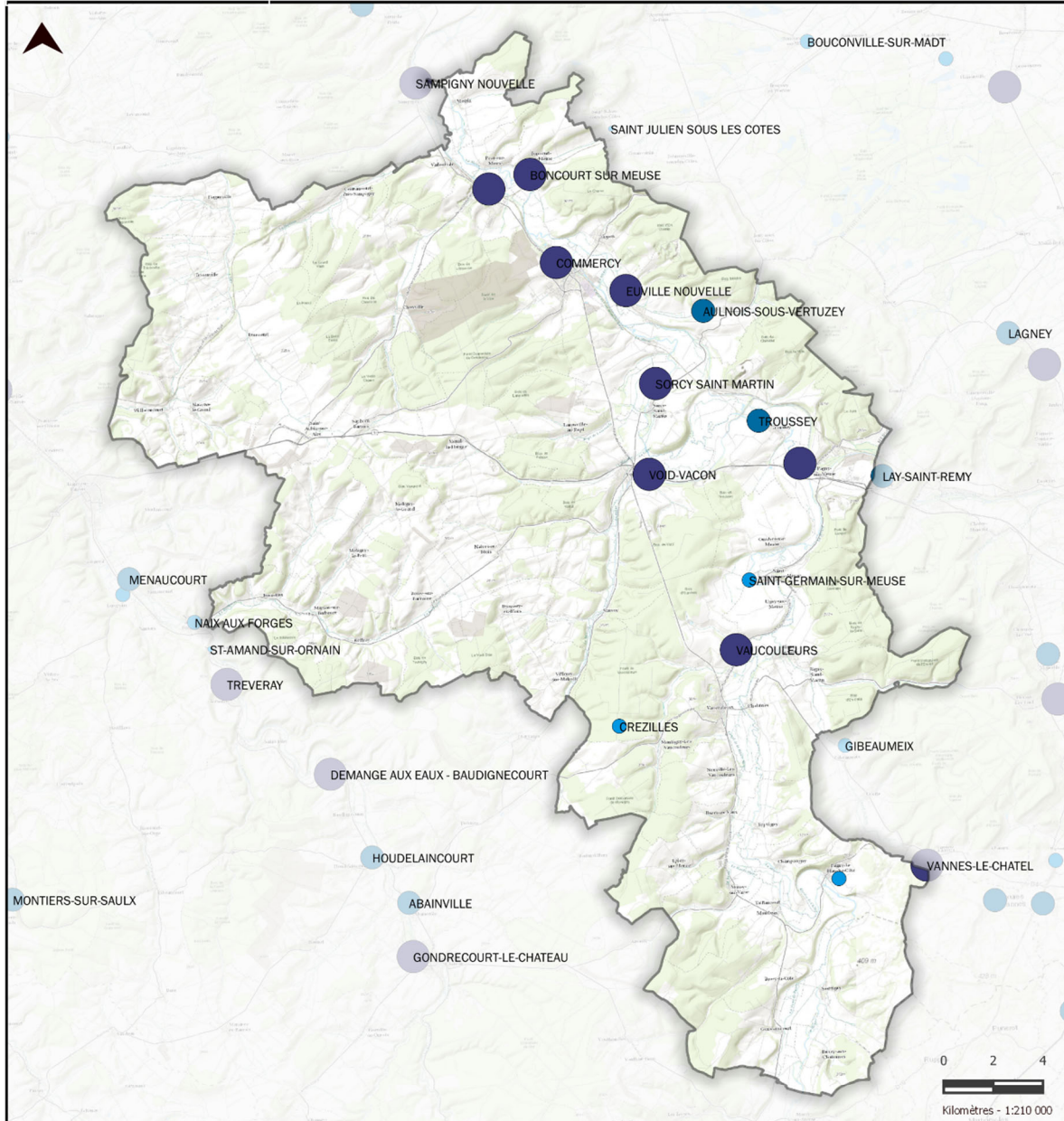
Tableau 15 : Description des stations d'épuration (source : Portail de l'assainissement)

Nom ouvrage	Année de création	Somme des capacités nominales (EH)	Filière eau principale	Filière boues principale
Aulnois-sous-Vertuzey	2011	375	Lagunage aéré	Centrifugation
Boncourt-sur-Meuse	2006	550	Filtres à Sables	Stockage boues solides
Commercy	1995	12 500	Boue activée forte charge	Stockages boues pâteuses
Euville nouvelle	1980	1500	Filtres plantés	Filtres plantés de roseaux
Lérouville	1994	1500	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Filtration à plateaux
Pagny-la-Blanche-Côte	2013	240	Filtres plantés	Filtres plantés de roseaux
Pagny-sur-Meuse	1970	1100	Filtres plantés	Filtres plantés de roseaux
Saint-Germain-sur-Meuse	1995	230	Filtres plantés	Filtres plantés de roseaux
Sorcy-Saint-Martin	1984	1200	Décantation physique	Stockage boues liquides
Troussey	2011	417	Filtres plantés	Filtres plantés de roseaux
Vaucouleurs	2007	3000	Boue activée faible charge	Stockage boues liquides
Void-Vacon	1979	1800	Filtres plantés	Filtres plantés de roseaux

⁶EH ou équivalent habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un habitant. En France, un équivalent-habitant correspond à 60 g de la demande biologique en oxygène (DBO), 135 g de la demande chimique en oxygène (DCO), 15 g d'azote total Kjeldahl (NTK) et 4 g de phosphore total dans une quantité quotidienne moyenne de 120 L d'eaux usées.



État initial de l'environnement - Eau Stations d'épuration



LÉGENDE

□ Périmètre du SCoT

Capacité des STEP (EH)

• 0 - 100

• 100 - 250

• 250 - 500

• > 500

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, assainissement.gouv. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

En théorie, la capacité résiduelle⁷ de l'assainissement collectif du territoire est d'environ 9000 EH et 3 000 m³/j (voir tableau ci-dessous). Il apparaît que la capacité hydraulique de la station de Boncourt-sur-Meuse a été atteinte en 2017.

Tableau 16 : Capacités résiduelles théoriques (source : portail de l'assainissement)

Nom de l'agglomération	Maximum de la somme des pollutions entrantes 2022 (EH)	Somme des capacités nominales 2022 (EH)	Capacité résiduelle théorique (EH)	Débit de référence (m ³ /j)	Débit entrant 2017 (m ³ /j)	Capacité hydraulique résiduelle théorique (m ³ /j)
Aulnois-sous-Vertuzey	54	375	321	?	38	?
Boncourt-sur-Meuse	124	550	426	150	31	0
Commercy	9262	12500	3238	3400	1585	2217
EUVILLE nouvelle	765	1500	735	678	9	534
Lérouville	671	1500	829	225	18	125
Pagny-la-Blanche-Côte	99	240	141	70	22	56
Pagny-sur-Meuse	924	1100	176	264	298	86
Saint-Germain-sur-Meuse	114	230	116	41	16	25
Sorcy-Saint-Martin	716	1200	484	360	187	157
Troussey	144	417	273	100	51	31
Vaucouleurs	1350	3000	1650		365	
Void-Vacon	1286	1800	514		173	
Total	15 509	24 412	8903	5288	2793	3231

Indicateurs de performance

Chaque année, les services de l'État calculent la conformité performances des stations de traitement des eaux usées. Les performances doivent être conformes aux exigences de la Directive

⁷ La capacité résiduelle est la différence entre la capacité de l'ouvrage et la charge réellement traitée par l'ouvrage. Concernant la capacité hydraulique, il s'agit de la différence entre le débit de référence de l'ouvrage et les volumes réellement traités.

eaux résiduaires urbaines (ERU) pour que les ouvrages soient déclarés comme conformes. Les stations de traitement des eaux usées déclarées non conformes en performance en 2016, mais déclarées conformes en équipement peuvent signifier que :

- La station de traitement des eaux usées a été mise en conformité équipement en cours d'année 2017 et que les analyses effectuées avant cette date n'étaient pas satisfaisantes ;
- Il y a eu en 2017 un problème de dysfonctionnement exceptionnel qui ne se reproduira pas et qui ne remet pas en cause la conformité de l'équipement. L'exploitant et la collectivité doivent faire plus attention au fonctionnement de leurs ouvrages ;
- S'agissant d'un premier dysfonctionnement, la station de traitement pourrait devenir à court terme non conforme en équipement. Des mesures de mise en conformité des ouvrages s'imposent à la collectivité.

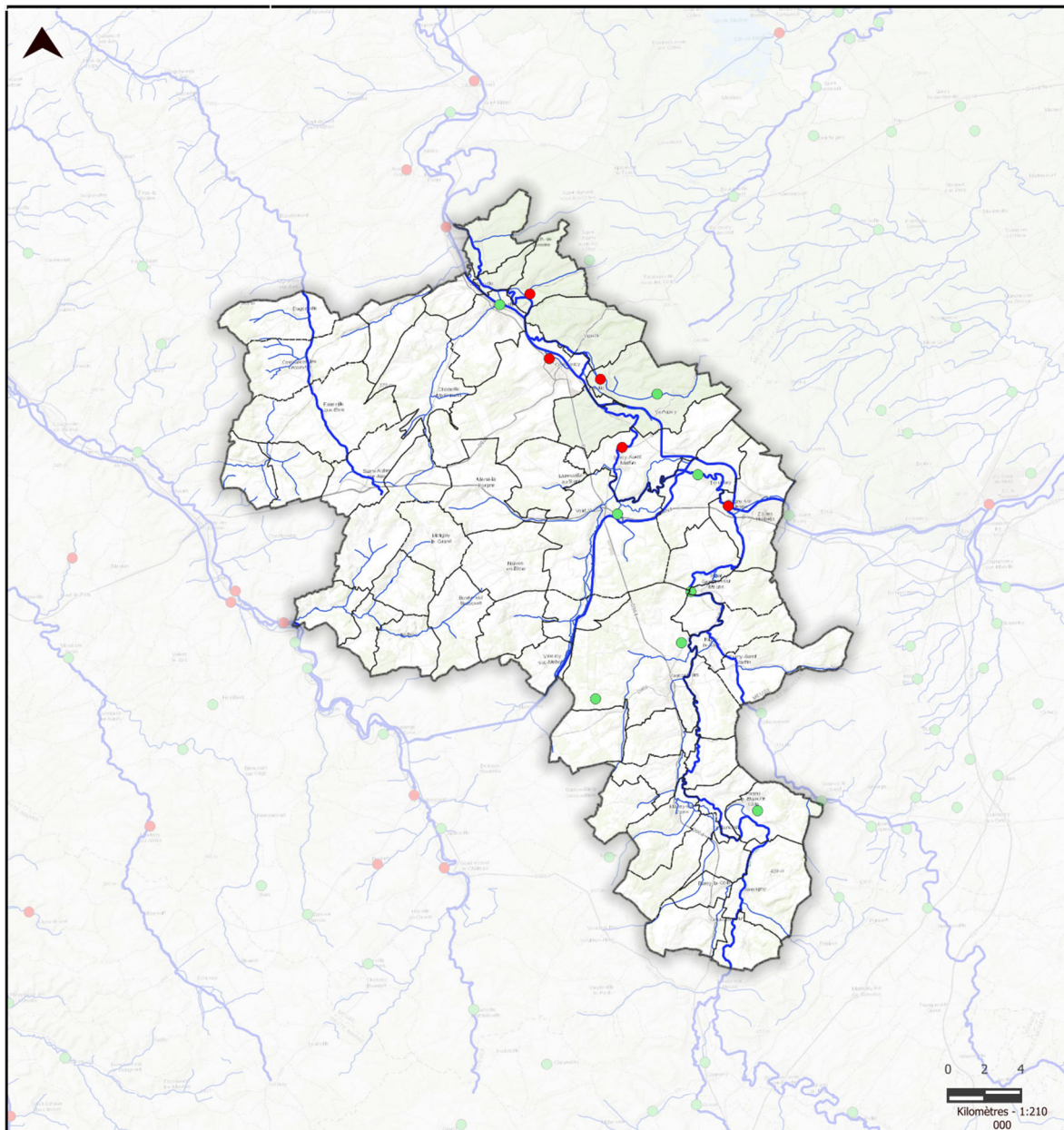
Ainsi, cinq des installations de la CC CVV ne sont pas conformes en performance en 2022, dont 3 du fait d'une absence de bilan annuel de fonctionnement (stations de Boncourt-sur-Meuse, Pagny-sur-Meuse et Sorcy-Saint-Martin), une pour cause de mauvaise performance (station d'Euville), et l'autosurveillance de la STEP de Commercy est jugée incorrecte.

Tableau 17 : Bilan des conformités des stations d'épuration (source : portail de l'assainissement)

	Conformité globale	Performance	Équipement	ERU équipement STEU au 31/12/2022
Nombre d'installations non conformes	5	5	0	0
Nombre d'installations conformes	7	7	12	12

État initial de l'environnement - Ressource en eau

Conformité des STEP



LÉGENDE

Périimètre du SCoT	<i>Conformité des performances de la station en 2022</i>
Périimètre communal	
	Non
	Oui

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Portail de l'assainissement. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2024.

3.2.5 Assainissement non collectif

SOURCES : SISPEA

Par assainissement non collectif ou autonome, on entend « tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ». L'assainissement non collectif recouvre :

- L'ensemble des installations d'assainissement individuel (ou autonome) composées d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol ;
- Les installations liées à des activités de type commercial ou artisanal non raccordées à un réseau public d'assainissement ;
- Les lotissements desservis par un réseau et une station d'épuration privés.

Gestion du service

La Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs exerce la compétence relative à la gestion de l'assainissement non collectif dans le cadre du service public d'assainissement non collectif pour l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2018. L'assainissement non collectif du territoire est géré en régie pour toutes les communes. Environ 6 500 habitants relèvent de l'ANC, soit environ 26 % de la population de la CC CVV. Le nombre d'installations est estimé à environ 3 000.

Conformité des installations

10 contrôles de conception, d'implantation des installations ont été effectués en 2022, dont un seul a nécessité une contrevisite, et 72 diagnostics des installations équipant les immeubles existants à l'occasion des transactions immobilières.

3.2.6 Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu important pour les collectivités, afin d'assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques).

Bien que les textes relatifs à la gestion des eaux pluviales ne fixent pas pour la collectivité d'obligation de collecte ou de traitement en tant que telle, ce contexte, couplé aux problématiques d'inondations par ruissellement ou débordement de réseaux, renforce l'attention à porter à la gestion des eaux pluviales, notamment au regard du patrimoine d'ouvrages existants.

En temps de pluie, les systèmes d'assainissement, qu'ils soient unitaires ou séparatifs, rencontrent de manière récurrente des difficultés à collecter, transporter ou stocker les eaux pluviales. Selon l'importance des pluies, cette situation peut provoquer des déversements et des débordements, pouvant conduire à des inondations. L'artificialisation des sols contribue à l'aggravation de ces phénomènes en rendant les sols moins perméables. En effet, l'imperméabilisation des sols limite l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et l'alimentation des eaux souterraines, et augmente ainsi les volumes d'eau ruisselés.

Il peut s'agir de réduire les émissions de polluants et le ruissellement à la source :

- Adapter le choix des revêtements de chaussées et autres matériaux urbains (matériaux neutres) ; vérifier l'origine des matériaux et leur absence de contamination ;
- Utiliser des peintures de sols et autres matériaux sans adjuvants toxiques ;
- Modifier les pratiques locales de nettoyage des rues (fréquence accrue du nettoyage) ; sensibiliser sur la nécessité de ne pas rejeter de détritiques sur la voie publique ;
- Contrôler et réduire l'utilisation des engrais, herbicides, pesticides et autres produits phytosanitaires ; utiliser de manière plus réfléchie les produits de déneigement et de déverglacage ;
- Améliorer l'efficacité des systèmes de dépollution des systèmes industriels producteurs de fumée ; améliorer la gestion des aires de stockage industrielles ;
- Promouvoir les transports en commun ; améliorer la conception des véhicules de manière à diminuer les émissions de polluants et à améliorer la combustion des matières organiques.

Un second levier d'action réside dans la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de chute. De grands principes sont à respecter :

- Limiter l'imperméabilisation afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de limiter le lessivage des sols et surfaces urbains ;
- Éviter de collecter les eaux pluviales dans des réseaux d'assainissement (unitaires ou séparatifs) ;
- Limiter le parcours des eaux pluviales afin de limiter l'érosion et le lessivage des sols ;
- Éviter la concentration des écoulements ;
- Favoriser l'évaporation de l'eau et l'évapotranspiration par la végétation.

Lorsque la nature du sol le permet, on cherchera à infiltrer les eaux pluviales pour les pluies courantes, sur le principe des niveaux de service. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales mis en œuvre prennent différentes formes : noues, tranchées, jardins de pluie, bassins paysagers, espaces inondables intégrés à l'aménagement, etc.

Une gestion des eaux pluviales à la source se veut complémentaire d'une gestion séparative en limitant les apports d'eaux pluviales à prendre en charge par les systèmes d'assainissement existants.

Par ailleurs, les eaux pluviales peuvent constituer une nouvelle ressource en tant que support de nature en ville et de biodiversité, d'animation paysagère, de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

3.3 SYNTHÈSE

3.3.1 Grille AFOM

Légende	
+	Atout pour le territoire
-	Faiblesse pour le territoire

Situation actuelle	Perspectives d'évolution
-	7 cours d'eau en état écologique moyen et 1 en mauvais état, 6 cours d'eau en mauvais état chimique, du fait de la présence de mercure, HAP ou pesticides
+	12 cours d'eau en bon état écologique et 5 en bon état chimique
+	Masses d'eau souterraines en bon état quantitatif...
-	... mais deux sont en mauvais état chimique (pesticides)
-	Un territoire sensible à l'eutrophisation et vulnérable aux nitrates
-	Des prélèvements d'eau élevés
+	84 % des ressources protégées par une DUP desservant plus des 3 quarts de la population
-	Réseaux en deçà du rendement cible
-	Des consommations d'eau potable relativement élevées et très variables
+	Plusieurs interconnexions
+	12 stations d'épuration en capacité suffisante actuellement, et conformes...
-	... sauf deux stations non conformes en performance

3.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale

- Préserver la ressource en eau :
 - Préserver les zones humides, les boisements (y compris les haies), les cours d'eau et leurs espaces de mobilité ;
 - Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes en limitant les pertes sur réseau grâce à un habitat dense ;
 - Limiter la pollution des cours d'eau en encourageant le raccordement au réseau d'assainissement ou des mesures de protection ;
 - Prioriser le développement de l'urbanisation dans les zones d'ores et déjà équipées en réseaux d'eau et d'assainissement collectif de capacités suffisantes ;

- Protéger les captages d'eau potable et leurs périmètres immédiats et rapprochés ;
- Organiser un assainissement collectif et non collectif efficace et bien dimensionné au regard des accueils de populations envisagés, afin de participer à l'atteinte du bon état écologique ;
- Anticiper les besoins d'équipements et d'infrastructures pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement (intégration des bassins de rétention des eaux usées notamment) ;
- Intégrer les eaux pluviales :
 - Réglementer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, en fonction des capacités des sols, tout en n'augmentant pas les risques mouvement de terrain ;
 - Développer des mesures d'utilisation des eaux de pluie pour engager une politique de réadaptation des eaux issues de l'AEP pour la stricte consommation.

4 RESSOURCES MINERALES

4.1 PREAMBULE

4.1.1 Rappels règlementaires

- **Loi du 4 janvier 1993**, modifiant le Code minier : les carrières sont soumises à la législation des ICPE et doivent faire l'objet de schémas départementaux. L'objectif affiché est de réduire de 40 % en 10 ans les extractions de matériaux alluviaux ;
- **Décret du 11 juillet 1994 relatif aux schémas départementaux des carrières**, visant à assurer une gestion optimale et rationnelle des ressources et une meilleure protection de l'environnement ;
- **Arrêté ministériel du 10 février 1998 et circulaire du 16 mars 1998**, relatifs aux garanties financières pour la remise en état des carrières après exploitation.

4.1.2 Documents de référence

- Le Schéma régional des carrières de la région Grand Est ;
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2022-2027 ;
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027.

4.1.3 Définitions

Les granulats sont des petits morceaux de roches d'une taille inférieure à 125 mm, destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment. Ils peuvent être utilisés directement (ballast des voies de chemin de fer, remblais) ou en les solidarissant avec un liant (ciment pour le béton, bitume pour les enrobés).

Les granulats peuvent être obtenus soit en exploitant directement des roches meubles, les alluvions non consolidées comme le sable et les graviers, y compris marins, soit par concassage de roches massives telles que le granite, le basalte ou le calcaire, ou encore par recyclage de matériaux de démolition, de laitiers de hauts fourneaux ou de mâchefers.

L'une des missions de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (Formation « Carrière ») est de réaliser le schéma départemental des carrières. Ce document recense les ressources disponibles dans le département ainsi que les contraintes environnementales, et définit des orientations concernant la gestion et les modalités d'exploitation des ressources. Une fois approuvé, le schéma départemental des carrières est consultable à la préfecture de chaque département ou à la DREAL.

Les prescriptions applicables aux exploitations de carrières sont précisées par l'arrêté du 22 septembre 1994. La politique nationale interdit les extractions alluvionnaires dans les lits mineurs des cours d'eau et dans les plans d'eau traversés par des cours d'eau.

4.2 POINTS CLES ANALYTIQUES

SOURCES : DREAL, UNICEM, BRGM, SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES DE LA MEUSE

4.2.1 Un sous-sol majoritairement calcaire

SOURCES : SDC

Le département de la Meuse s'inscrit dans l'arc oriental, allongé nord-sud, des auréoles de terrains du Jurassique et du Crétacé inférieur de la série sédimentaire méso-cénozoïque du bassin parisien.

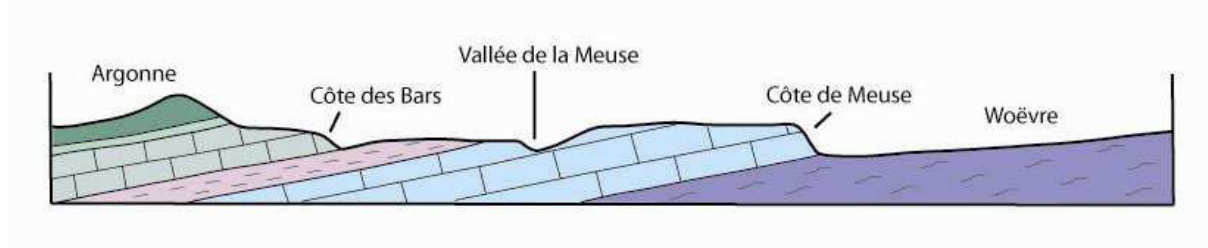


Figure 21 : Coupe géologique est-ouest de la Meuse (source : schéma départemental des carrières, d'après Antea group)

Relevés vers l'est dans le cadre d'une structure monoclinale, ces grands arcs de cercle, chronologiquement empilés, des plus anciens au nord-est du département (Hettangien) au plus récent à l'ouest (Albien supérieur), se sont mis en place durant plus de 100 millions d'années.

Cette alternance répétée de roches dures (calcaires) et de roches plus tendres (argiles, marnes) détermine des contrastes de résistance étagés d'ouest en est du département, lesquels, conjugués à un pendage général relevé vers l'est, ont généré un relief de cotes (cuestas) par érosion différentielle qui caractérise le paysage meusien.

Les conditions géologiques et structurales d'ensemble ont ainsi déterminé l'organisation générale des reliefs. Le réseau hydrographique a retouché ce dispositif en incisant les plateaux et en ménageant à travers les cuestas de larges percées à entonnoir.

Des gisements d'intérêt identifiés par le SRC

Le Schéma régional des carrières de Grand Est a identifié un certain nombre de secteurs où le sous-sol présente un intérêt pour les carrières. Il reconnaît ainsi des gisements d'intérêt national, régional (GIN et GIR) et des zones d'intérêt (ZI) pour les granulats.

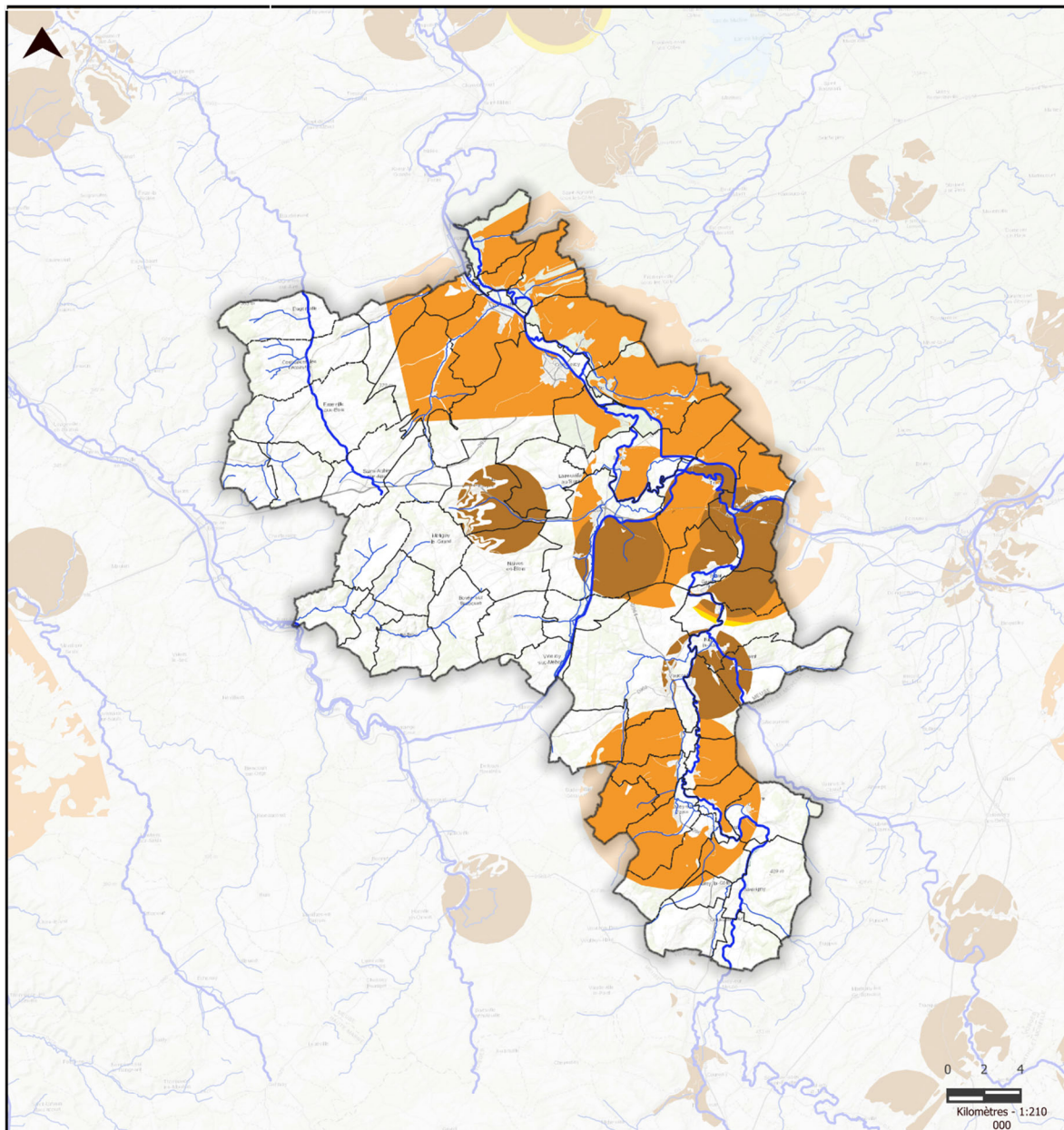
Dans le territoire, deux secteurs constituent un gisement d'intérêt national pour les minéraux industriels tandis que plusieurs ZI sont présentes, réparties un peu partout sur le territoire.

Dans le tome 3 du SRC, la mesure « identification des gisements d'intérêt » précise ainsi que :

- « Les SCoT, dans leur diagnostic ou annexes, identifient les ZI, GIN et GIR contenus dans le SRC.
- Le DOO définit des dispositions permettant de préserver un accès suffisant aux richesses du sol et du sous-sol dans le respect des principes généraux du Code de l'urbanisme.
- À défaut de SCoT, les PLU(i) identifient des secteurs de protection de la richesse du sol et du sous-sol au titre de l'article R. 151-34 du code de l'urbanisme. Ces gisements sont, en l'absence d'un enjeu supra, préservés de l'urbanisation. On peut par exemple les classer en zones A ou N pour un PLU(i) et en secteur non constructible pour une carte communale. »

État initial de l'environnement - Ressources minérales

Gisements identifiés par le SRC



LÉGENDE

- Périmètre du SCOT
- - - Périmètre communal

- Gisements identifiés par le SRC*
- Orange Gisement d'intérêt national (GIN)
 - Yellow Gisement d'intérêt régional (GIR)
 - Brown Zone d'intérêt (ZI)

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, DREAL. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : ÉcoVia, 2024.

4.2.2 Forte exploitation de la ressource sur le territoire

Exploitation de la ressource en Lorraine

SOURCES : SITE INTERNET DE L'UNICEM

La Lorraine bénéficie d'une géologie diversifiée qui permet à la région d'être presque autosuffisante en matériaux. Un atout qui permet de diminuer le coût de la construction ainsi que les impacts liés au transport. Maintenir des exploitations de proximité est donc une nécessité.

Granulats

Les roches éruptives se forment quand un magma se refroidit, soit à la surface, soit en profondeur et se solidifie. Les plus courantes en Lorraine sont le granite et le basalte. Elles sont employées dans tous les usages du bâtiment et des travaux publics et plus particulièrement en tant que ballast pour les voies ferrées.

Les roches alluvionnaires sont constituées des matériaux, type galets, graviers et sables, qui se sont déposés dans le lit des cours d'eau. En fonction de leur âge, ils peuvent être à sec ou en eau. En Lorraine, leur épaisseur peut varier de 10 m à 2 m de l'amont vers l'aval. En fonction de leur origine géologique, elles sont régulièrement utilisées dans la fabrication de bétons ou d'enrobés et dans la filtration.

Les roches calcaires sont des roches sédimentaires, constituées surtout de calcite. Ils se forment par accumulation de sédiments qui se déposent en couche et contiennent parfois des fossiles. Les calcaires sont la base de nombreuses utilisations : sous forme de granulats ou comme matière première des ciments, des chaux, des mortiers, les amendements des sols, l'industrie chimique (carbonate et bicarbonate de sodium), la santé, la pharmacie, l'agroalimentaire, la papeterie, etc.

Le béton prêt à l'emploi

Le maillage des centrales à béton en Lorraine comprend environ 60 unités de production réparties de façon homogène sur tout le territoire afin d'être au plus près des chantiers et de répondre au mieux aux besoins de la construction. Le volume annuel de béton prêt à l'emploi produit en Lorraine est de l'ordre de 900 000 m³.

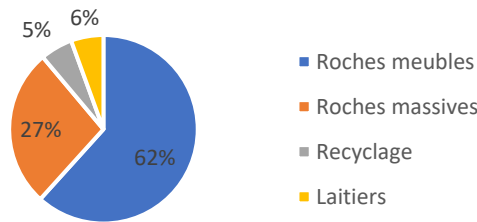
Matériaux recyclés

Les enquêtes montrent qu'en Lorraine près de 90 % du gisement de matériaux recyclables est actuellement recyclé soit sur le chantier lui-même, soit par une installation de recyclage ; ce qui laisse une marge de progression qui représente entre 1 et 2 % des besoins en granulats de la région pour des usages simples.

Le réaménagement des carrières constitue le domaine de valorisation le plus adapté pour les terres non polluées provenant essentiellement des chantiers de terrassement. Elles représentent un tiers des volumes. Cette situation permet de faciliter la réutilisation des sols.

Une région qui importe globalement peu de matériaux...

En région Grand Est, la production de granulat a atteint 44,8 millions de tonnes entre 2004 et 2015, dont presque les deux tiers étaient des roches meubles, un peu plus d'un quart des roches massives. Le reste est partagé entre recyclage et laitiers.



#

Figure 22 : Répartition de la production de granulat en Grand Est selon le type (source : UNICEM, DREAL)

La consommation moyenne de granulat atteignait 38,1 Mt entre 2004 et 2015, dont 57 % de roches meubles, 30 % de roches massives, 7 % de matériaux recyclés et 6 % de laitiers. Les usages étaient répartis entre bétons hydrauliques (30,5 %), produits hydrocarbonés (10,5 %), et les autres emplois (59 %) se répartissent entre assises, couches VRD, ballast de voie ferrée, etc. Ainsi, les granulats consommés sont équivalents à ceux produits en région.

La balance production/consommation de la région est favorable, et les exportations sont plus élevées que les importations, le Grand Est dépend ainsi relativement peu de l'extérieur.

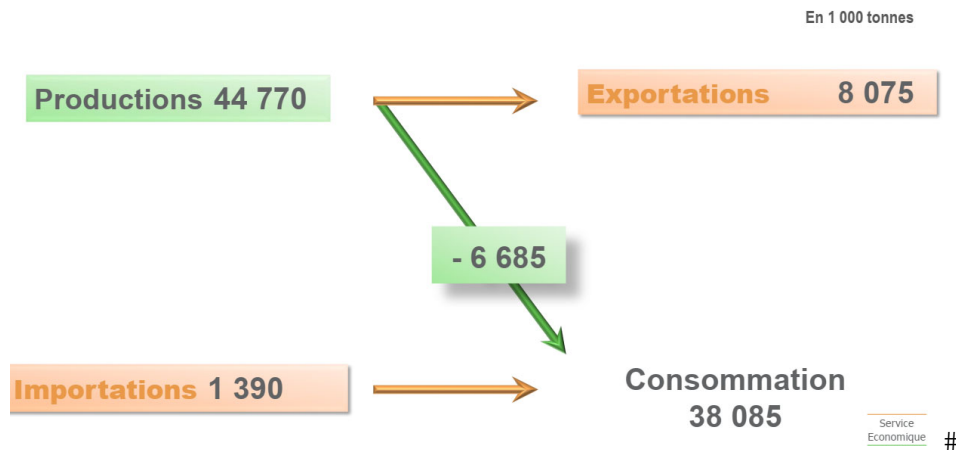
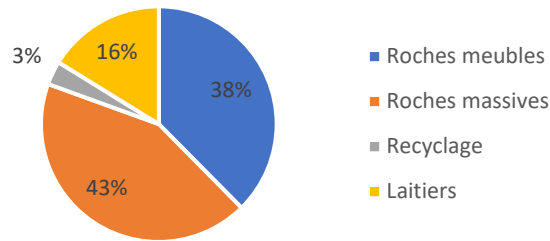


Figure 23 : Balance production, importations/consommation, exportations (source : DREAL, UNICEM)

... mais une situation plus équilibrée en ex-Lorraine

Au niveau de l'ancienne région Lorraine, la balance production/consommation est moins favorable, puisque la production atteint 15,4 Mt et 15,2 Mt consommées entre 2004 et 2015. La production est davantage orientée vers les roches massives (43 %) et les roches meubles n'atteignent que 38 % de la production.



#

Figure 24 : Répartition de la production de granulats en ex-région Lorraine selon le type (source : UNICEM, DREAL)

De la même manière qu'à l'échelle régionale, l'offre de granulats correspond aux besoins (les volumes sont les mêmes).

Dans le bassin de consommation du Barrois (couvrant le périmètre du SCoT), la consommation atteignait 270 kt en 2015 pour une production de 425 kt, soit un excédent de 155 kt.

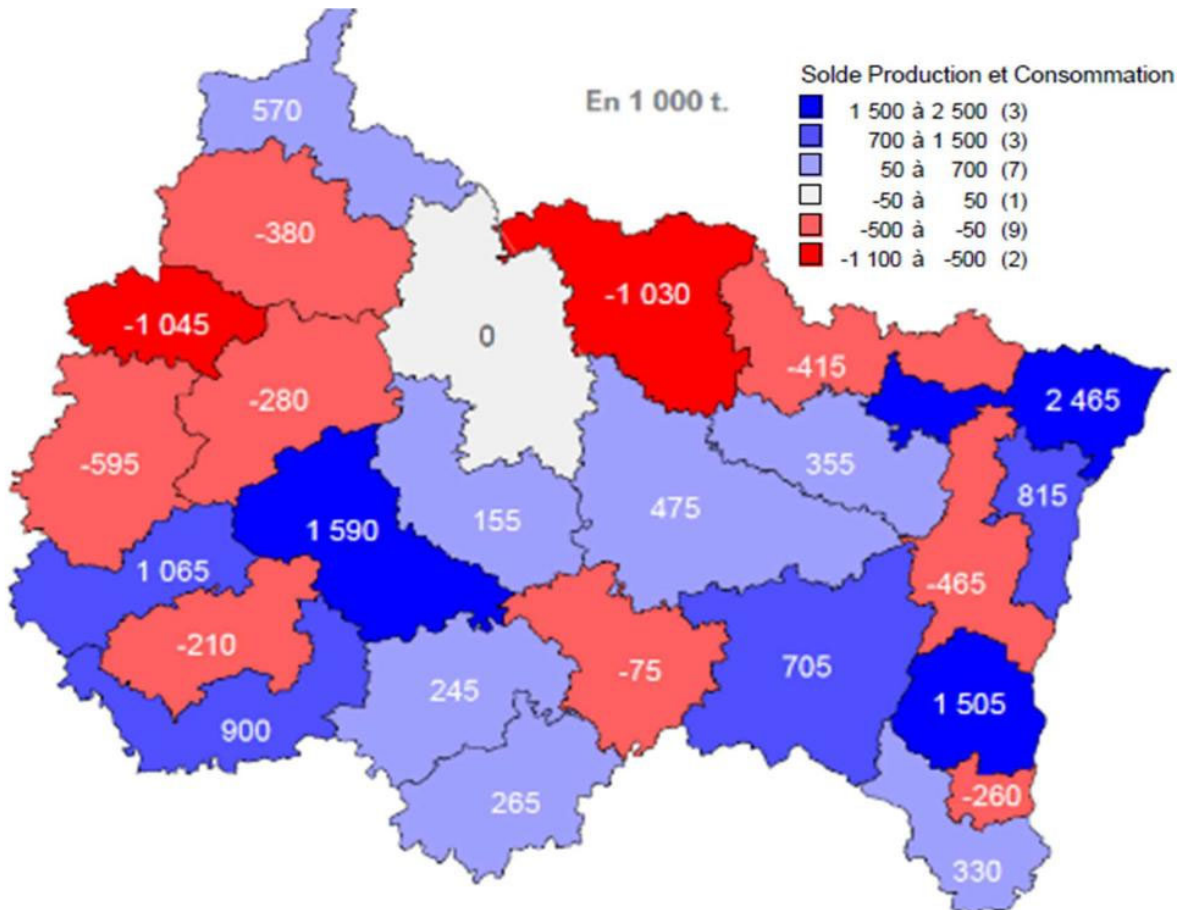


Figure 25 : Solde production et consommation en 2015 (source : tome 2 du SRC)

Transport des matériaux extraits

SOURCE : SDC DE LA MEUSE

En Meuse, le mode de transport privilégié des matériaux pour le BTP ainsi que les autres matériaux (argiles, pierres de taille et grouines) est la route. Les infrastructures ferroviaires et fluviales

actuelles ne permettent pas d'envisager un transport ferré ou fluvial que dans moins de 10 % des cas. En effet, les canaux du département sont à faible gabarit, présentant ainsi une moindre capacité de transport (250 tonnes de charge au maximum) et les infrastructures relevant de la gestion de Réseau ferré de France ne sont pas suffisamment développées.

Pour les matériaux extraits des grandes carrières industrielles (calcaires), l'utilisation de la voie ferrée est une priorité.

10 carrières exploitées sur le territoire

Le BRGM recense 10 carrières en activité, et 170 anciens sites.

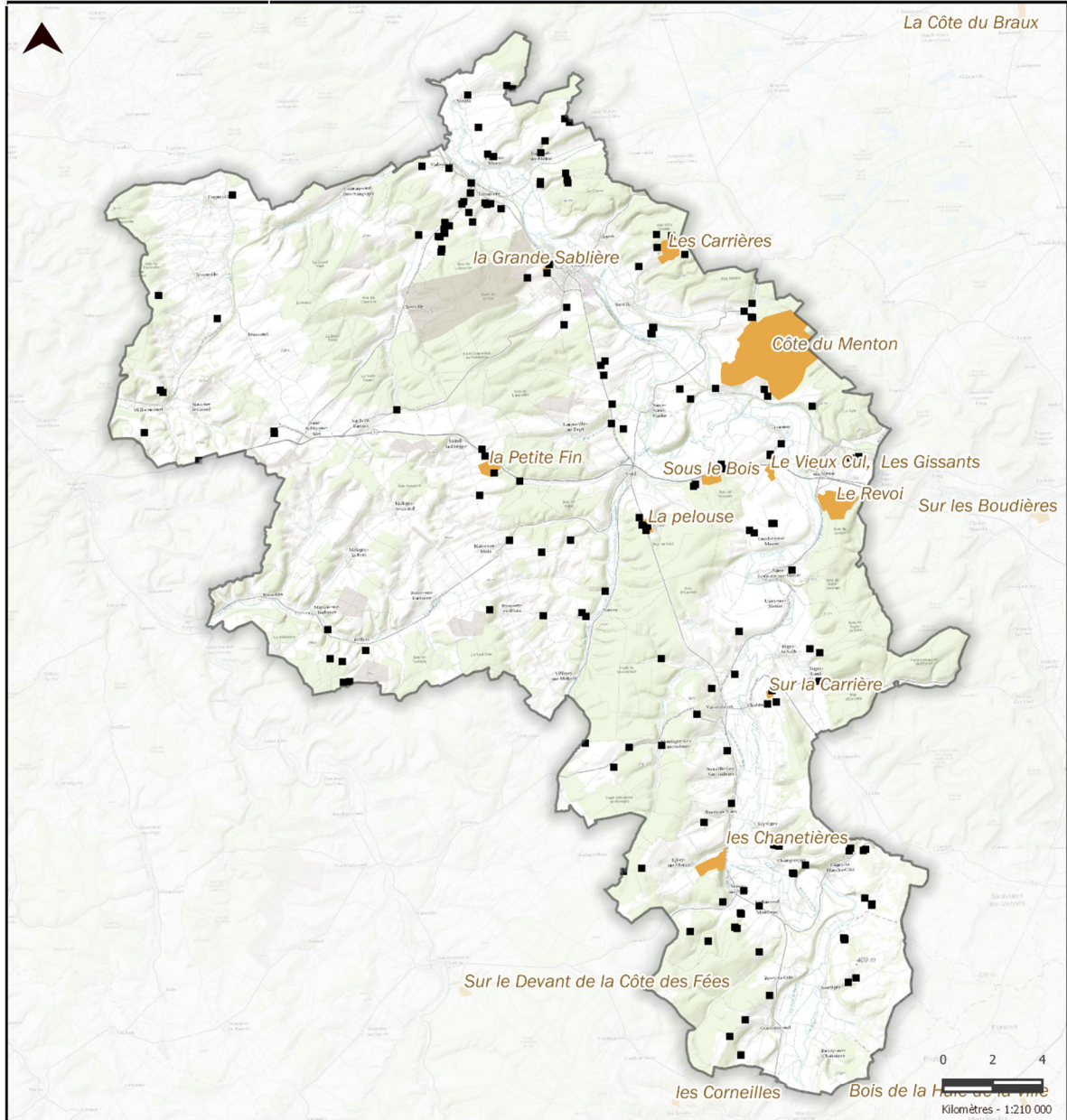
Tableau 18 : Exploitations en activité

Nom carrière	Commune	Surface (ha)
Sur la Carrière	Chalaines	3,9
la Grande Sablière	Commercy	5,7
Les Carrières	Euville	47,9
les Chanetières	Maxey-sur-Vaise	52,2
la Petite Fin	Ménil-la-Horgne	35,2
Le Revoi	Pagny-sur-Meuse	108,7
Côte du Menton	Sorcy-Saint-Martin	811,4
Le Vieux Cul, Les Gissants	Troussey	12,9
Sous le Bois	Troussey	26,6
La pelouse	Void-Vacon	9,6






État initial de l'environnement - Ressources minérales

Carrières



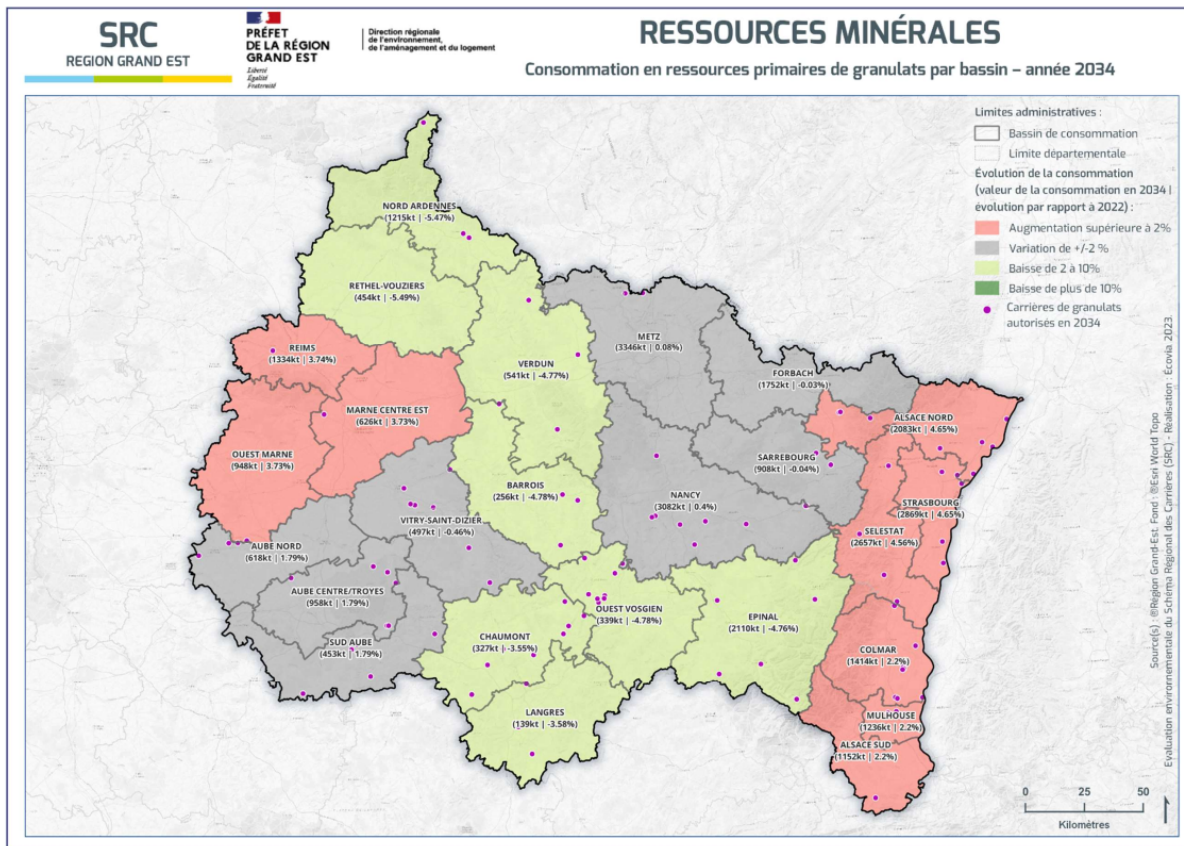
LÉGENDE

-  Périmètre du SCoT
-  Contours des exploitations de matériaux en activité
-  Carrière fermée

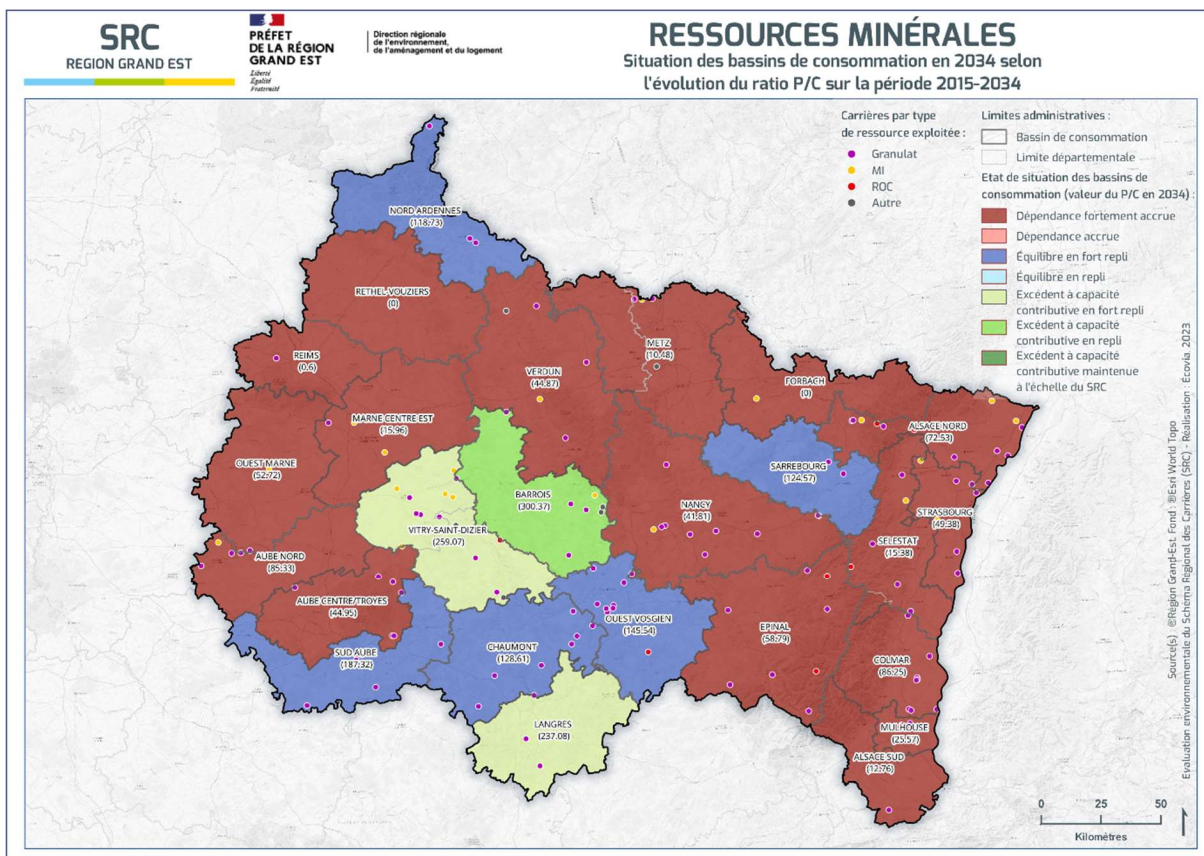
Source : BD TOPO 2019 ©IGN, BRGM. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

4.2.3 Perspectives d'évolution des besoins selon le SRC

Dans le cadre de l'élaboration du SRC, l'analyse prospective a mis en évidence que le bassin du Barrois devrait voir sa consommation baisser (-5 %).



Cependant, les analyses menées dans le cadre du SRC ont par ailleurs mis en évidence que le bassin du Barrois pourrait être en excédent à horizon 2034, et pourrait contribuer à alimenter les bassins adjacents.



4.3 SYNTHÈSE

4.3.1 Grille AFOM

Légende			
+	Atout pour le territoire	↗ La situation initiale va se poursuivre	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘ La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Bassin du Barrois excédentaire		
-	10 carrières exploitées sur le territoire, sources de nuisances...	?	Dans le cadre de l'élaboration du SRC, l'analyse prospective a mis en évidence que le bassin du Barrois devrait voir sa consommation baisser (-5 %). Le bassin est estimé excédentaire en 2034.
+	... mais la production locale permet de réduire les trajets et donc les externalités liées au transport	?	La mise en œuvre du Schéma régional des carrières Grand-Est devrait permettre de mieux répondre aux besoins, et notamment de développer le recyclage et les matériaux alternatifs.
+	170 anciens sites	?	

4.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du PLUi-H et l'évaluation environnementale

- Poursuivre et développer l'exploitation des carrières existantes afin de répondre aux besoins du territoire ;
- Veiller à intégrer les anciens sites d'extraction dans l'aménagement en prévoyant leur réhabilitation.

5 CLIMAT, ENERGIE ET AIR

5.1 PREAMBULE

5.1.1 Introduction

La question climat-air-énergie constitue un véritable enjeu visé par les lois « Grenelle » et la récente loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte (loi TECV).

Le SCoT, en tant que document planifiant l'aménagement du territoire, peut favoriser les économies d'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre en réduisant les besoins en transport et déplacements. Il peut agir sur l'usage des sols afin de limiter les distances entre les activités. Il peut également réduire les besoins énergétiques des secteurs résidentiel et tertiaire en agissant sur la localisation, la disposition et la forme du bâti. Enfin, il peut favoriser les opportunités de développement des énergies renouvelables et de récupération.

Concernant les pollutions atmosphériques, le levier d'action du SCoT consiste à identifier les sources de polluants, les réduire en diminuant aussi les besoins en transport et déplacements, et éviter l'exposition de la population à ces pollutions.

Rappels règlementaires

Au niveau international et communautaire

- **Paquet « énergie – climat »** de la Commission européenne de 2030 fixe trois grands objectifs pour 2030 :
 - réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) ;
 - porter la part des énergies renouvelables à au moins 27 % ;
 - améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27 %.
- **Accord de Paris sur le climat de 2015 (COP 21)** : Cet accord a abouti à la formalisation des objectifs de réduction d'émissions par pays, en explicitant la volonté que la somme des émissions générées n'entraîne pas une augmentation de la température moyenne planétaire au-delà de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Au niveau national

- La **Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE)** a été intégrée au Code de l'environnement (L.221-1 à L.223-2 et R.221-1 à R.223-4) ;
- Le Grenelle de l'environnement :
 - Loi no 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
 - Loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
- La **loi no 2005-781 du 13 juillet 2005** : Loi de programme d'orientation de la **politique énergétique, dite loi POPE**, fixant les orientations de la politique énergétique ; la France s'est fixé comme objectif national de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (sur la base de 1990) d'ici 2050 : **Facteur 4** ;
- Le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE 2014) ;
- La **loi no 2015-992 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV)** du 17/08/2015 et la **Stratégie nationale bas carbone (SNBC)** qui sert de feuille de route à l'échelle nationale en matière de climat-air-énergie. Les objectifs nationaux inscrits dans la LTECV à l'horizon 2030 sont les suivants :
 - Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990 ;
 - Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
- Réduction de 30 % de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles par rapport à 2012 ;

- 32 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.

La loi LTECV rend obligatoire la réalisation du PCET uniquement pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants en y intégrant un volet « Qualité de l'air ». Les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) viennent donc remplacer les PCET au plus tard avant le 31/12/2018.

Documents de référence

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Grand Est ;
- Le Schéma régional biomasse ;
- Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) (en cours d'élaboration).

5.1.2 Définitions

- **L'énergie finale** : énergie livrée aux consommateurs (électricité, gaz naturel, gazole, etc.) ;
- **La tonne d'équivalent pétrole (tep)** : unité de mesure de l'énergie. Une tep correspond à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole ce qui représente environ 11 600 kWh ;
- **Les gaz à effet de serre (GES)** : composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuant à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du récent réchauffement climatique.

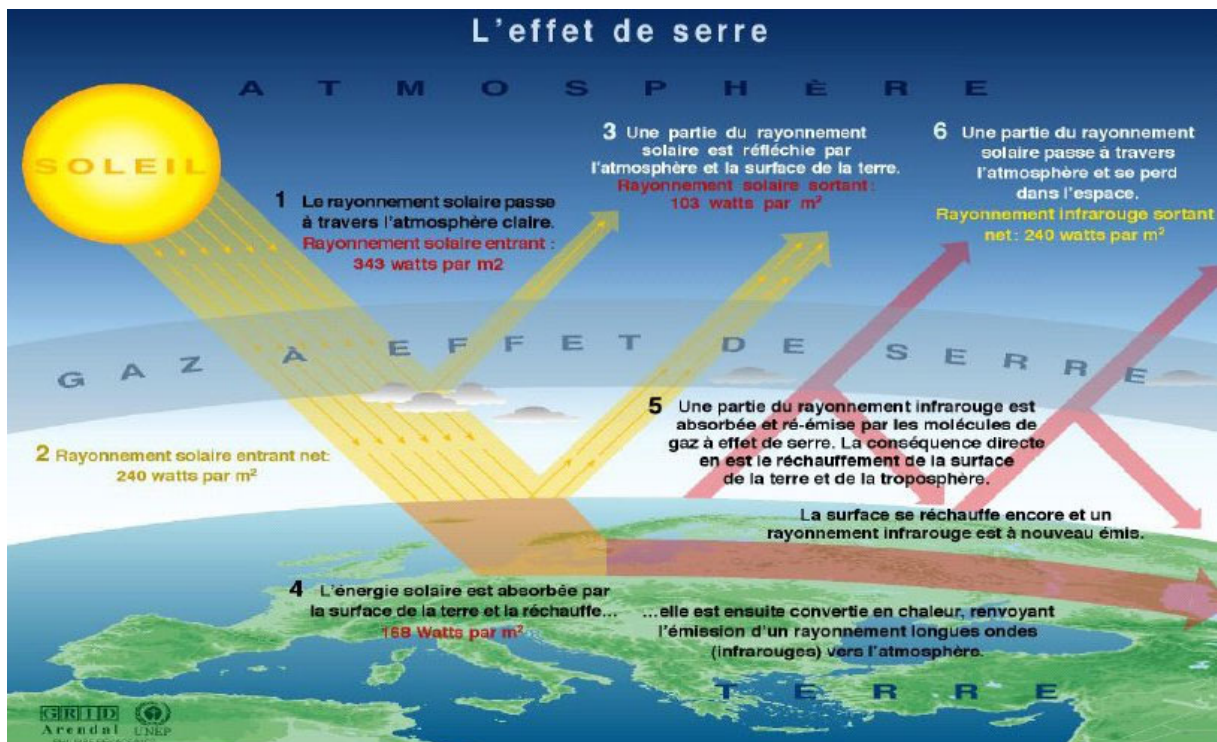


Figure 26 : L'effet de serre

Les principaux gaz à effet de serre définis par le protocole de Kyoto sont :

- Le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Le méthane (CH₄) ;
- Le protoxyde d'azote (N₂O) ;
- L'hexafluorure de soufre (SF₆) ;
- Les hydrofluorocarbures (HFC) ;
- Les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ;
- Le trifluorure d'azote (NF₃).
- **Les émissions de GES énergétiques** : il s'agit de rejets atmosphériques issus de la combustion ou de l'utilisation de produits énergétiques. On retrouve par exemple la combustion de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments, la consommation d'électricité pour l'éclairage, etc. ;

- **Les émissions non énergétiques** : ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont pour origine des sources non énergétiques. Elles regroupent par exemple, les fuites de gaz frigorigènes dans les installations de climatisation, la mise en décharge des déchets émettant des gaz à effet de serre par la décomposition des matières enfouies, etc. ;
- **CO₂ induit** : émissions de CO₂ d'origine fossile induites par la consommation finale d'énergie ;
- **CO₂ nc** (« non comptabilisable ») : il regroupe les émissions de CO₂ issues de la biomasse (bois et déchets assimilés, part organique des ordures ménagères, part de biocarburants dans l'essence et le gazole) ainsi que le CO₂ produit lors d'opérations de transformation de l'énergie (centrale thermique, cogénération, réseau de chaleur, etc.). Ces émissions sont retirées du total.
- **Valeurs limites, seuils de recommandation et objectifs clés** : des outils en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air : pour chaque polluant atmosphérique, le Code de l'environnement fixe plusieurs niveaux de seuils (valeurs limites, seuils de recommandation et objectifs de qualité) qui sont gradués en fonction des impacts de leur dépassement sur la santé humaine et sur l'environnement. Lorsqu'elles sont dépassées, une procédure d'alerte peut être mise en place :
 - La **valeur limite** concerne la protection de la santé ou de l'environnement. C'est un seuil qui peut être dépassé pendant une durée limitée ;
 - Le **seuil de recommandation** est un niveau à ne pas dépasser, afin d'éviter à long terme des effets nocifs sur la santé humaine et sur l'environnement ;
 - L'**objectif de qualité** est le niveau à atteindre afin que la qualité de l'air soit la meilleure et permette de préserver la santé publique.

5.2 POINTS CLES ANALYTIQUES

SOURCES : OBSERVATOIRE CLIMAT AIR ENERGIE GRAND EST, ATMO GRAND EST (DONNEES 2022)

5.2.1 Énergie

Consommation d'énergie finale par secteur d'activité

En 2022, les secteurs les plus énergivores sont les secteurs industrie manufacturière (46 %), transport routier (26 %) et résidentiel (18 %).

Tableau 19 : Consommations d'énergie par secteur en 2022 (corrigé des variations climatiques) (source : Atmo)

Secteur d'activité	Consommation (GWh)
Industrie manufacturière	570
Résidentiel	224
Tertiaire	53
Agriculture	56
Transport routier	325
Autres transports	16
Total (hors branche énergie)	1244



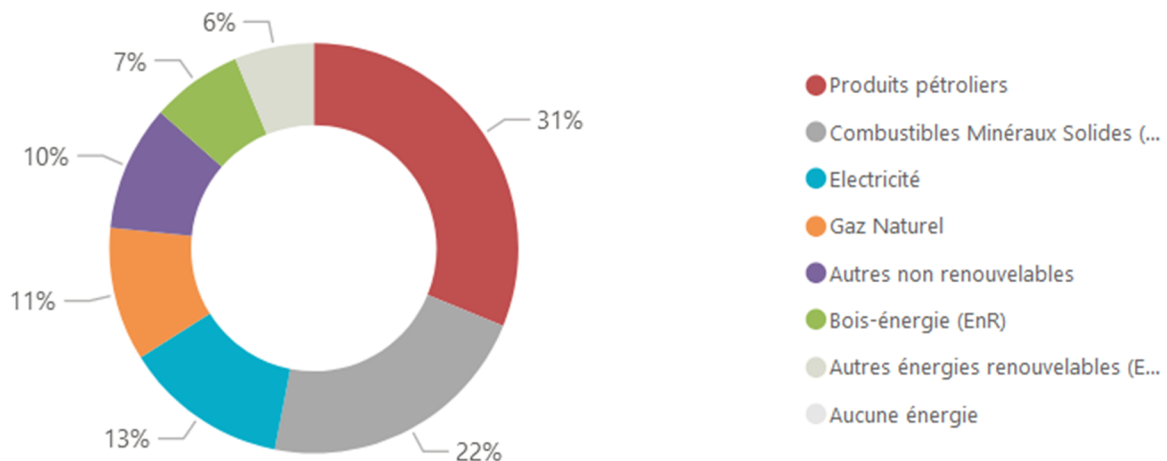
Figure 27 : Répartition des consommations d'énergie par secteur en 2022 (source : Atmo)

Consommation d'énergie finale par type d'énergie

Sur le territoire de la CC CVV, la plus grande part de l'énergie consommée est issue des produits pétroliers (31 %), suivis des combustibles minéraux solides (22 %) et d'électricité (13 %).

Tableau 20 : Consommation d'énergie finale par type en 2017 (source : Atmo)

Type d'énergie finale	Consommation (GWh)
Électricité	162
Gaz naturel	131
Produits pétroliers	388
Combustibles minéraux solides	272
Bois-énergie	90
Autres EnR	78
Autres non renouvelables	123
Total	1244



ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

Figure 28 : Répartition des consommations d'énergie par type en 2022 (source : Atmo)

Évolution des consommations énergétiques

L'évolution des consommations énergétiques directes du territoire est en diminution ces dernières années. L'enjeu en matière de trajectoire est une réduction importante des consommations d'énergie, conformément à l'objectif de la Loi de transition énergétique : division par deux de la consommation d'énergie finale d'ici 2050 par rapport à 2012 (Assemblée nationale, 2015).

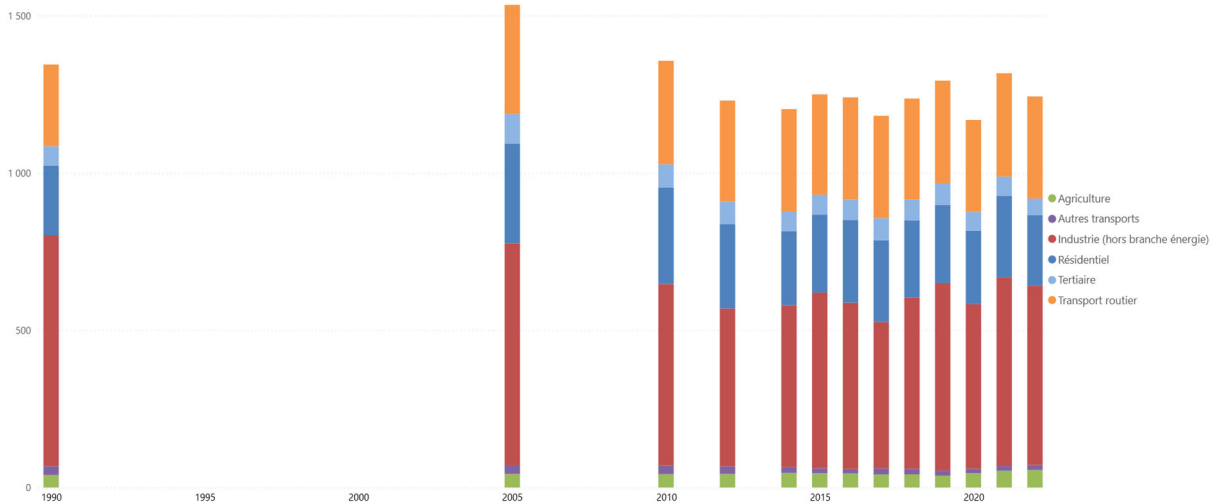


Figure 29 : Évolution des consommations d'énergie (source : observatoire climat air énergie)

Comparaisons des consommations d'énergie

Si l'on rapporte ces données au nombre d'habitants, la tendance est la même.

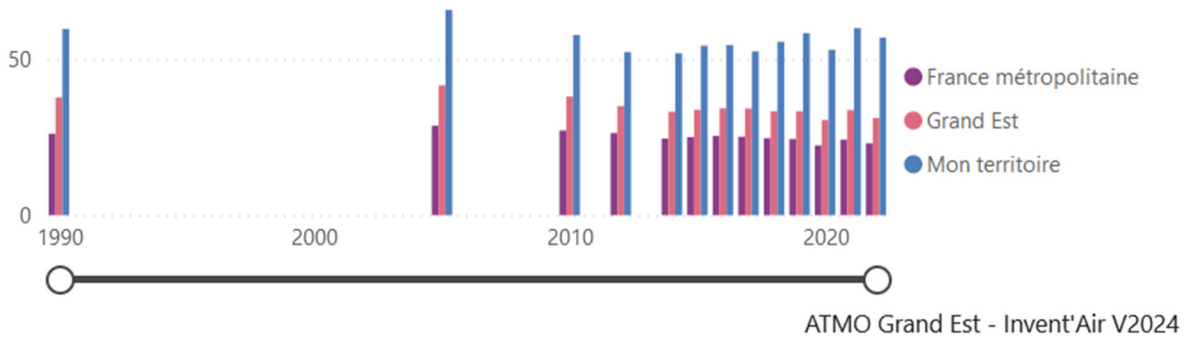


Figure 30 : évolution des consommations d'énergie par habitant (source : Atmo)

La CC CVV consomme plus d'énergie du fait de l'industrie manufacturière très présente sur le territoire. Le secteur du transport routier est également très prégnant.

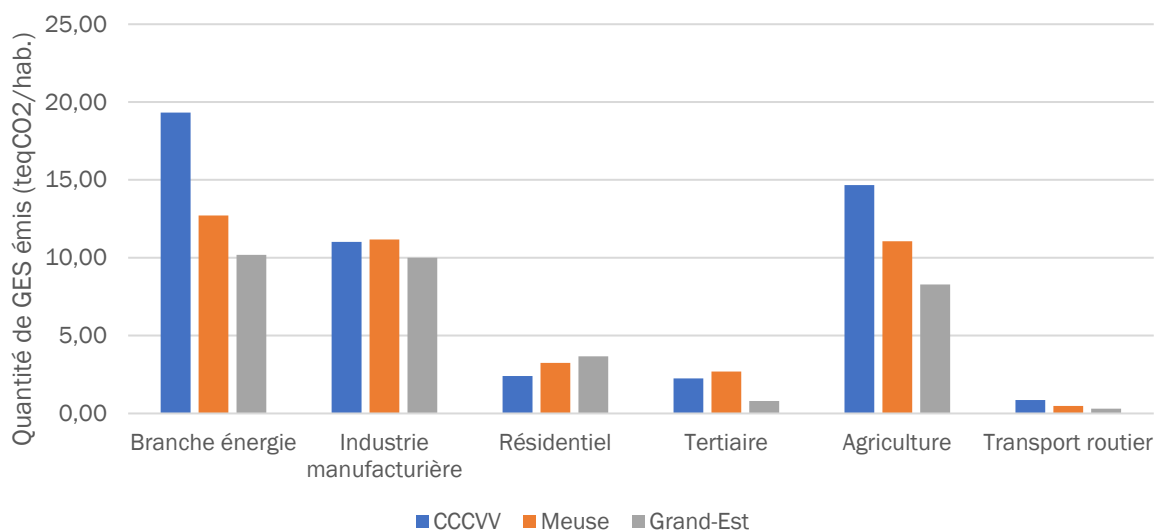


Figure 31 : Comparaison des consommations d'énergie de 2017 (source : Atmo)
Tableau 21 : Production d'énergie en 2017 par type sur le territoire (source : Atmo)

Type d'énergie	Production d'énergie (GWh)
Éolien	147,3
Filière bois-énergie	183,8
Agrocarburants	0
Hydraulique renouvelable	0,1
Géothermie très haute énergie	0
PACs aérothermiques	12,6
Géothermie (chaleur)	1,5
Photovoltaïque	0,6
Solaire thermique	0,3
Incinération de déchets	0
Biogaz	4,2
Cultures énergétiques	0
Total	350,4

Un mix d'énergies renouvelables dominé par le bois-énergie et l'éolien

La totalité de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable. La majorité provient du bois énergie (53 %), suivi de l'éolien (42 %).

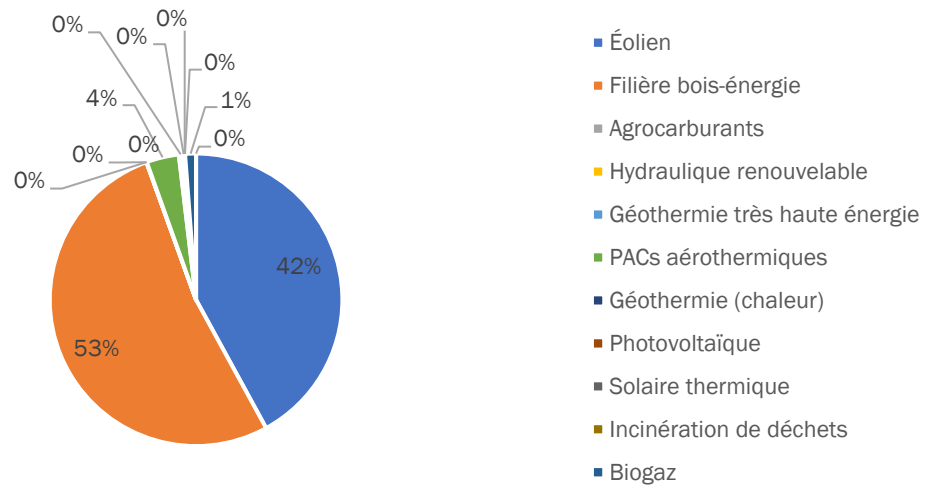


Figure 32 : Répartition de la production d'énergie par type en 2017 (source : Atmo)

Évolution de la production

La production d'énergie renouvelable est croissante.

Ratio EnR détaillé par filière

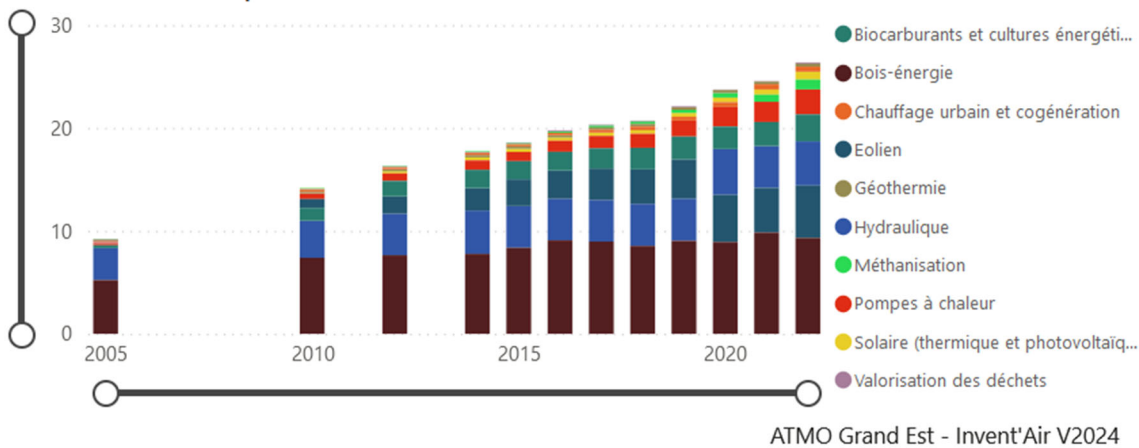


Figure 33 : Évolution de la production d'énergies renouvelables entre 2005 et 2022 (source : Atmo)

Le SRADDET Grand-Est fixe un objectif de réduction de 29 % des consommations d'énergie finale par rapport à 2012, et de 48 % pour les énergies fossiles.

Une part croissante d'EnR produites localement

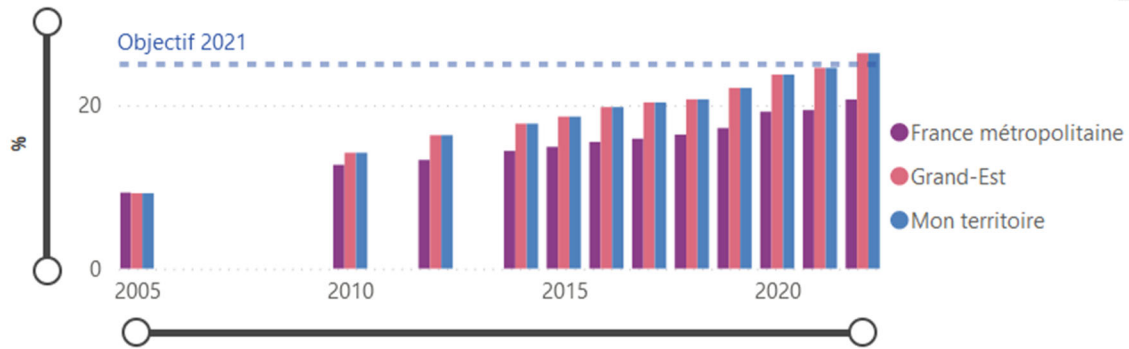
En 2022, la CC CV a produit l'équivalent de 26 % de sa consommation. Ce ratio ne cesse d'augmenter depuis 2005 où il atteignait seulement 9 %.

Tableau 22 : Évolution des quantités d'énergie produites et consommées (source : Atmo)

	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2022
Ratio production/consommation	9 %	14 %	16 %	18 %	19 %	20 %	20 %	26 %

Le SRADDET vise 41 % d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2030, et 100 % en 2050.

Evolution du ratio EnR (défini selon la directive 2009/28/CE)



ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

Figure 34 : Évolution du ratio EnR (source : Atmo)

Potentiel de production d'EnR mobilisable sur le territoire

L'éolien

SOURCES : BASE DES INSTALLATIONS CLASSEES

La base des installations classées recense sept parcs éoliens sur le territoire de la CC CVV.

Tableau 23 : Installations classées (source : Géorisques)

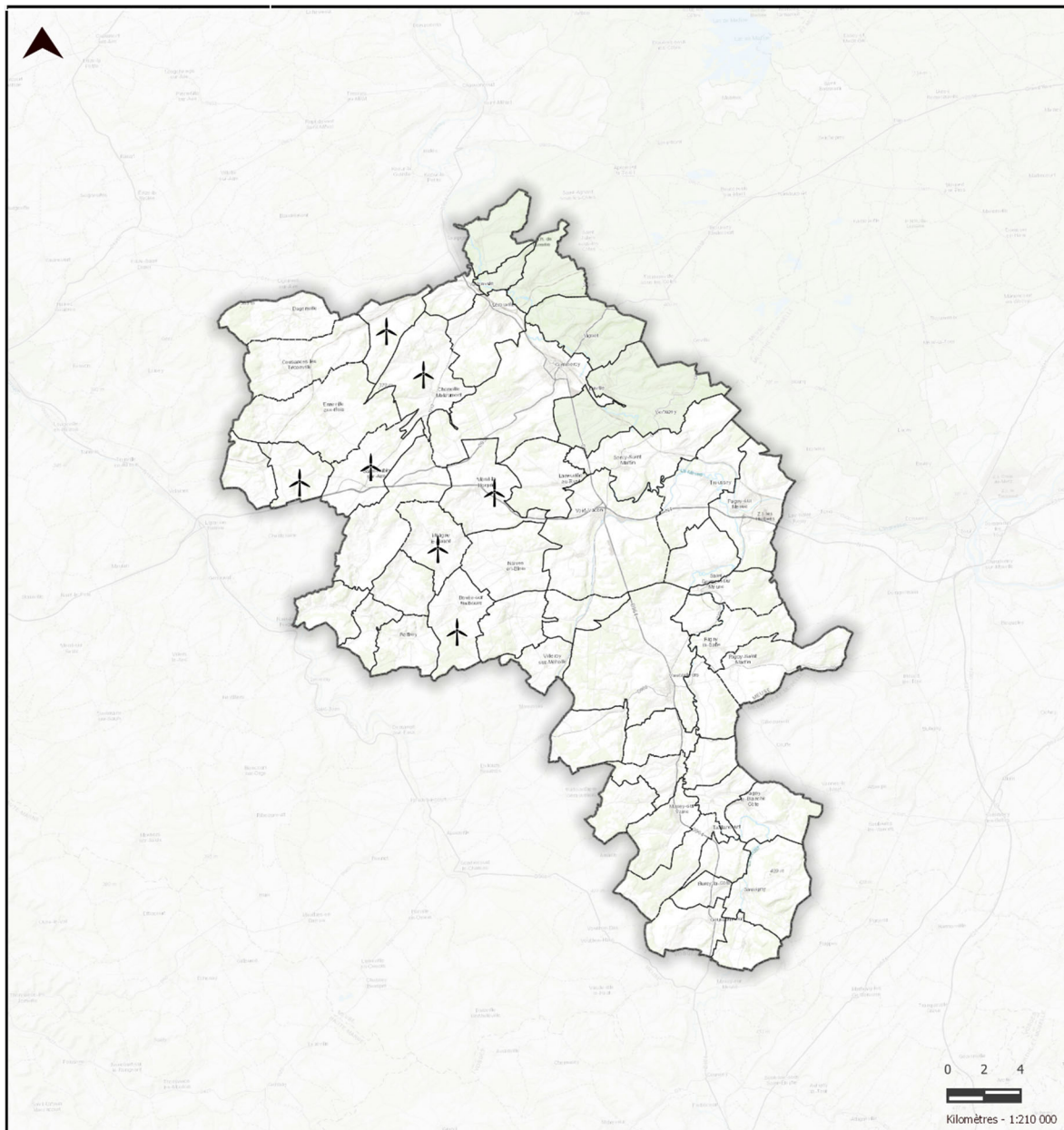
code s3ic	SIRET	Raison sociale	Adresse	Commune	État activité
0030.12755	822034542	Ferme éolienne du Bois de Chonville	La Haie Vaux, Le Mont	Chonville-Malaumont	À l'arrêt
0030.12756	822034567	Ferme éolienne de Grimaucourt	Le Grand Valet, Bois de Morville	Grimaucourt-près-Sampigny	À l'arrêt
0062.09363		LA ROSE DES VENTS LORRAINS		Nançois-le-Grand	En fonctionnement
0062.09351		ÉNERGIE DES VALLOTTES		Bovée-sur-Barboure	En fonctionnement
0062.09442		les Vents Meuse sud		Saint Aubin sur Aire	En fonctionnement
0062.09445		Éoliennes Suroit SNC		Mélny-le-Grand	En fonctionnement
0062.09444		Éoliennes Suroit SNC		Ménil-la-Horgne	En fonctionnement



Figure 35 : Éoliennes vues depuis Sorcy-Saint-Martin (source : PLANèD, ÉcoVia)



État initial de l'environnement - Énergie Éoliennes



LÉGENDE

- Périmètre du SCoT
- Périmètre communal
- Parc éolien

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Géoriques (base des installations classées). Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

Le solaire

L'ensoleillement moyen reçu annuellement est de l'ordre de 1 000 kWh/m², situant le territoire en dessous de la moyenne métropolitaine.

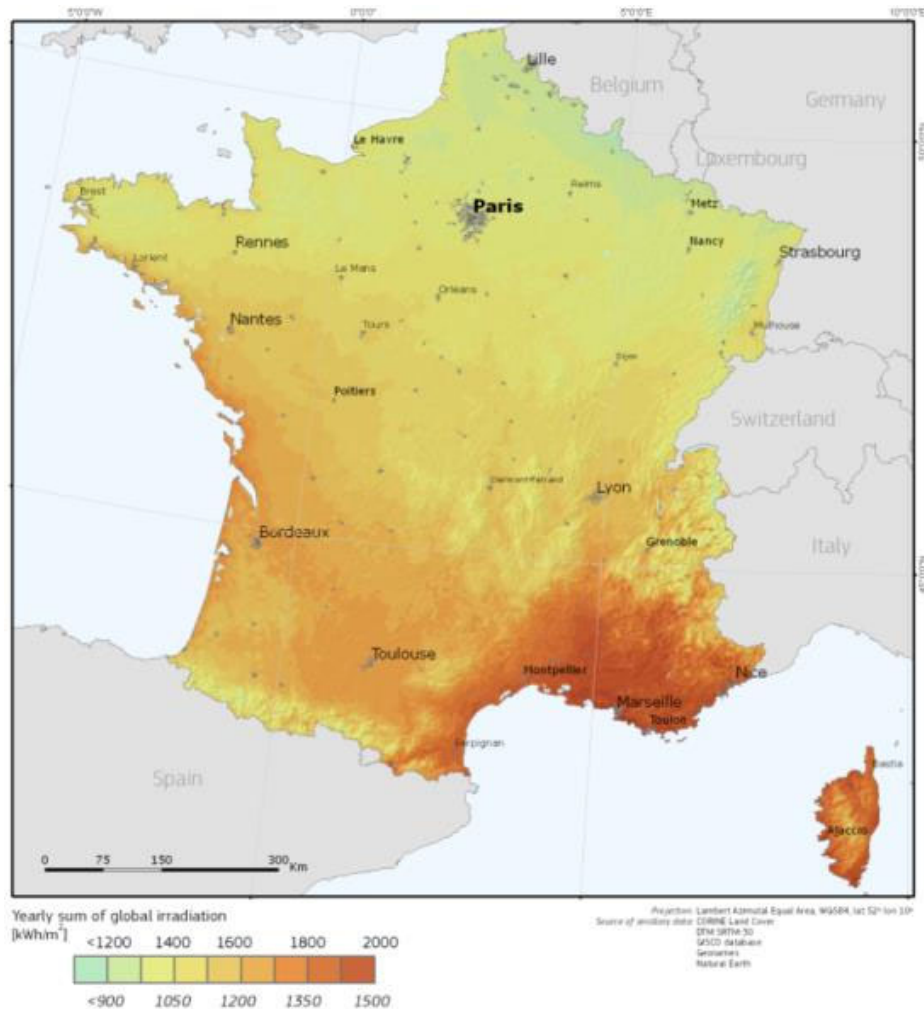
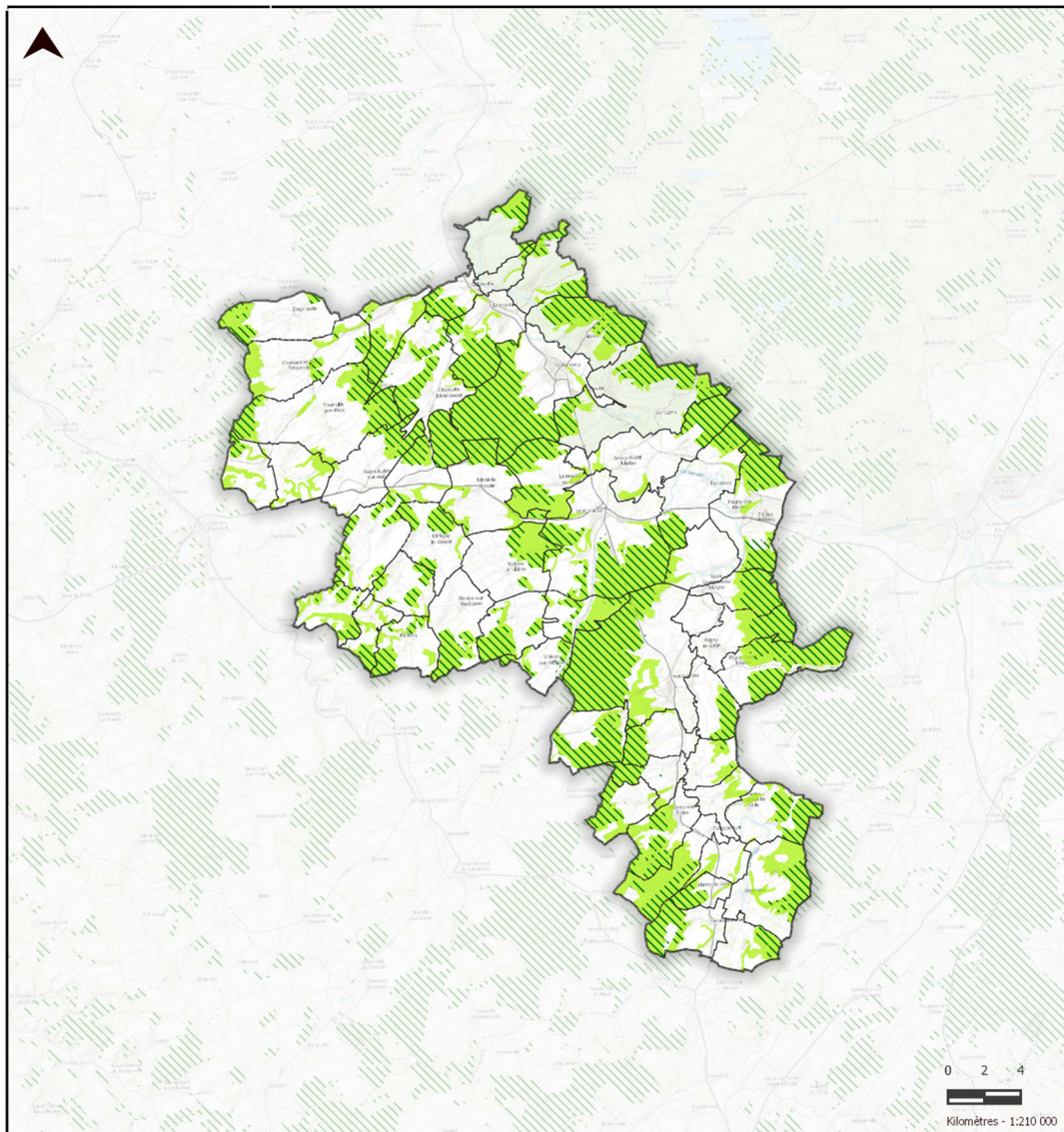



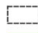


Figure 36 : Moyenne annuelle de l'énergie reçue sur une surface orientée au sud et inclinée d'un angle égal à la latitude (en kWh/m²/an) (source : d'après PVGIS)

Le bois

Avec ses nombreuses forêts, couvrant environ 40 % du territoire, la CC CVV compte une forte ressource en bois, potentiellement exploitable pour la production d'énergie.



LÉGENDE

-  Périmètre du SCoT
-  Périmètre communal
-  Forêt
-  Forêt publique

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, ONF, CLC2018. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

La géothermie

SOURCES : GEOTHERMIES.FR

Le potentiel pour la géothermie est jugé moyen à fort.

5.2.2 Des émissions de gaz à effet de serre dominées par l'industrie

Émissions de GES par secteur d'activité

D'après Atmo, 579 kteqCO₂ ont été émises sur le territoire en 2022. 60 % étaient dus à l'industrie manufacturière, suivie de l'agriculture (15 %) et du transport (14 %).

Tableau 24 : Émissions de gaz à effet de serre en 2022 en kteqCO₂ (source : Atmo)

Secteurs	Total
Branche énergie	<1
Industrie manufacturière	349
Résidentiel	18
Tertiaire	8
Agriculture	87
Transport routier	81
Autres transports	1
Déchets	35
Total	

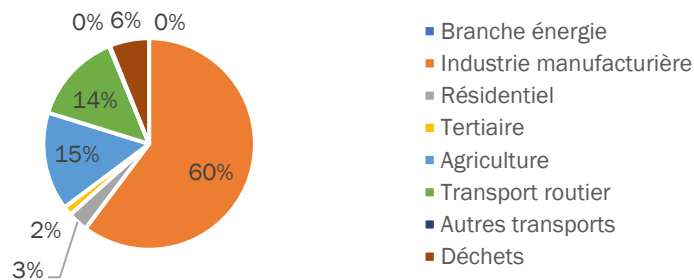


Figure 37 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2022 (source : Atmo)

Comparaison des émissions de GES

Les émissions du territoire sont très élevées au regard des émissions de la Meuse et de la région Grand Est. Cela est dû aux émissions de l'industrie manufacturière, du secteur des déchets, et de manière plus faible au transport routier, du fait de la ruralité du territoire.

Tableau 25 : Comparaison des émissions de GES en 2017 (source : Atmo)

Territoire	Unité	Branche énergie	Industrie manufacturière	Résidentiel	Tertiaire	Agriculture	Transport routier	Autres transports	Déchets	Total
CC CVV	kteqCO ₂	0,4	246,2	24,7	10,1	101,4	86,8	1,2	116,5	587,3
	teqCO ₂ /hab.	0,02	10,79	1,08	0,44	4,44	3,80	0,05	5,10	25,73
Meuse	kteqCO ₂	5,5	866,2	212,9	92,4	1062,4	538,9	5,4	145,6	2929
	teqCO ₂ /hab.	0,03	4,50	1,11	0,48	5,52	2,80	0,03	0,76	15,21
Grand Est	kteqCO ₂	8270	13 180	6112	2403	8770	11 934	195	1029	51 892
	teqCO ₂ /hab.	1,49	2,37	1,10	0,43	1,58	2,15	0,04	0,19	9,34

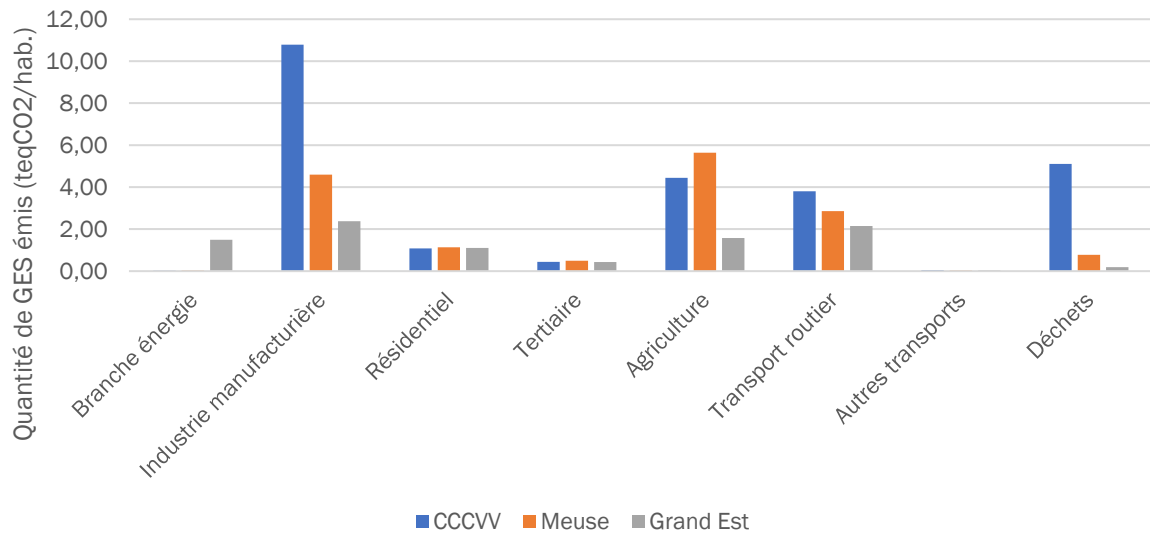


Figure 38 : Comparaison des émissions de GES (source : Atmo, INSEE)

Évolution des émissions et objectifs

Ces émissions connaissent une baisse depuis 2005 qui semble due surtout au secteur de l'industrie manufacturière. L'évolution des émissions par habitant suit la même tendance.

GES PCAET - PRG2021_PCAET en teqco2 par secteur

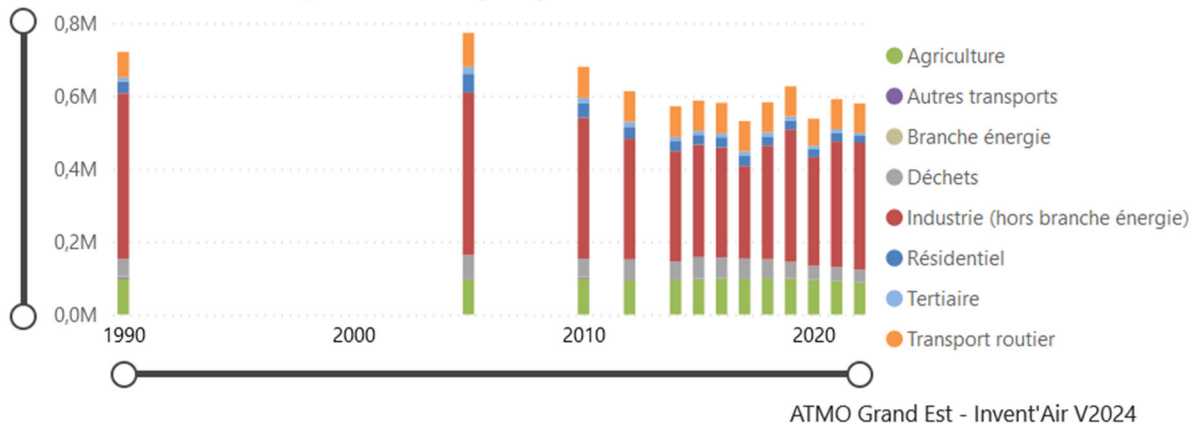


Tableau 26 : Évolution des émissions de GES (source : Atmo, INSEE)

Pour respecter les objectifs du SRADDET de la région Grand-Est, à l'horizon 2030, le territoire doit réduire ses émissions de 54 % par rapport à celles de 1990. En 2050, cette baisse devra atteindre 77 %.

Stockage du carbone

Le sol et les écosystèmes agricoles et forestiers sont des puits de carbone. Cette fonction « Puits » est principalement le fait des forêts, lesquelles en France, stockent chaque année 10 % des émissions totales brutes de gaz à effet de serre. Les prairies stockent du carbone, mais leur conversion en terres arables et leur artificialisation se traduisent par une émission nette de CO₂.

Sur un territoire de plus de 70 000 ha, la surface forestière occupe un peu moins de 30 000 ha et l'agriculture 35 000 ha de surface agricole utile (dont 9 000 ha de prairies permanentes).

5.2.3 Une vulnérabilité au changement climatique à anticiper

La communauté scientifique rassemblée au sein du GIEC (Groupement intergouvernemental des experts sur le climat) propose différents scénarios d'évolution du climat en fonction des capacités de l'humanité à limiter les émissions de gaz à effet de serre pour les prochaines années. D'ici la fin du siècle, tous les scénarios prévoient une augmentation de la température annuelle moyenne, avec une augmentation de près de 5 °C pour le scénario RDCP 8,5.

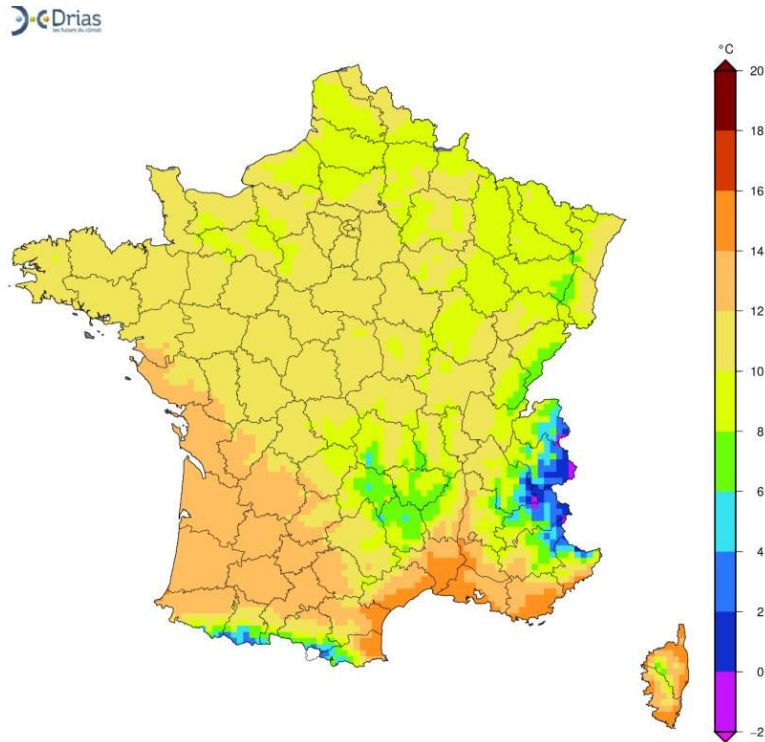


Figure 39 : Température moyenne annuelle en France métropolitaine sur la période 1975-2005 (DRIAS - MEDDE, 2016)

Évolution climatique du territoire

Température de l'air

Sur la période 1959-2009, la tendance observée à l'augmentation des températures moyennes annuelles dépasse +0,3 °C par décennie. Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'en 2050, quel que soit le scénario. Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait atteindre +4 °C à l'horizon 2071-2100.

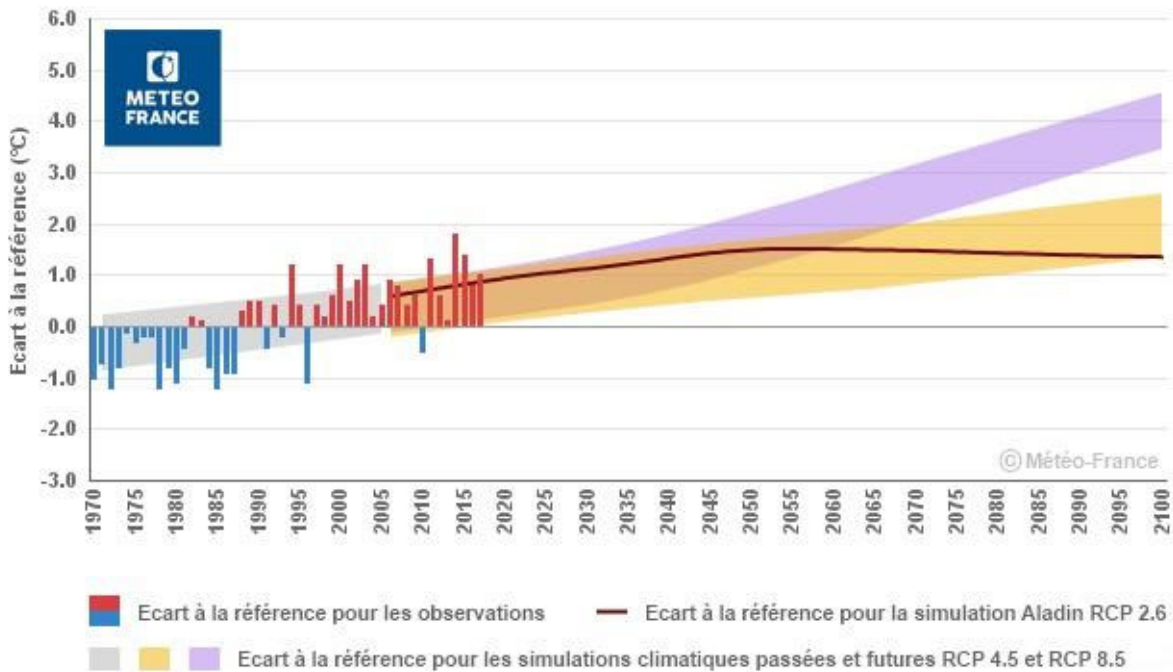


Figure 40 : Température moyenne annuelle en Lorraine : écart à la référence 1976-2005. Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5 (source : observatoire climat air énergie, d'après Météo France)

Vagues de chaleur

9. Climat passé

On observe une augmentation de la fréquence des événements de vagues de chaleur à partir des années 1990. Cette évolution se matérialise aussi par l'occurrence de vagues de chaleur plus longues et plus intenses ces dernières années. La canicule observée en France du 2 au 19 août 2003 est de loin l'évènement le plus marquant sur la période d'observation.

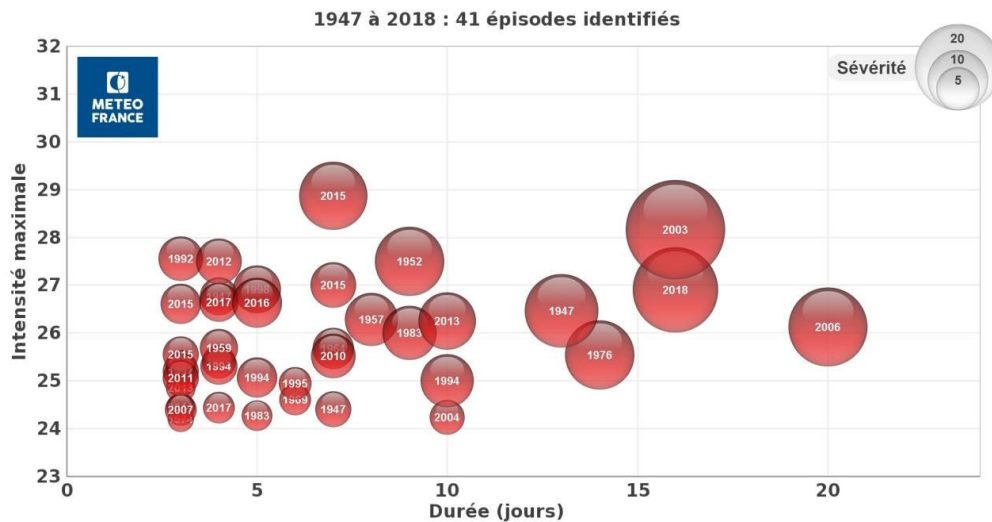


Figure 41 : Vagues de chaleur observées dans le département : Meuse (source : observatoire climat air énergie, d'après Météo France)

10. Climat futur

La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur en France pourraient augmenter au XXI^e siècle, mais avec un rythme différent entre l'horizon proche (2021-2050) et la fin du siècle (2071-2100). Dans un premier temps, un doublement de la fréquence des évènements est attendu vers le milieu du siècle. En fin de siècle, les vagues de chaleur pourraient être bien plus fréquentes qu'aujourd'hui, mais aussi beaucoup plus sévères et plus longues, avec une période d'occurrence étendue de la fin mai au début du mois d'octobre.

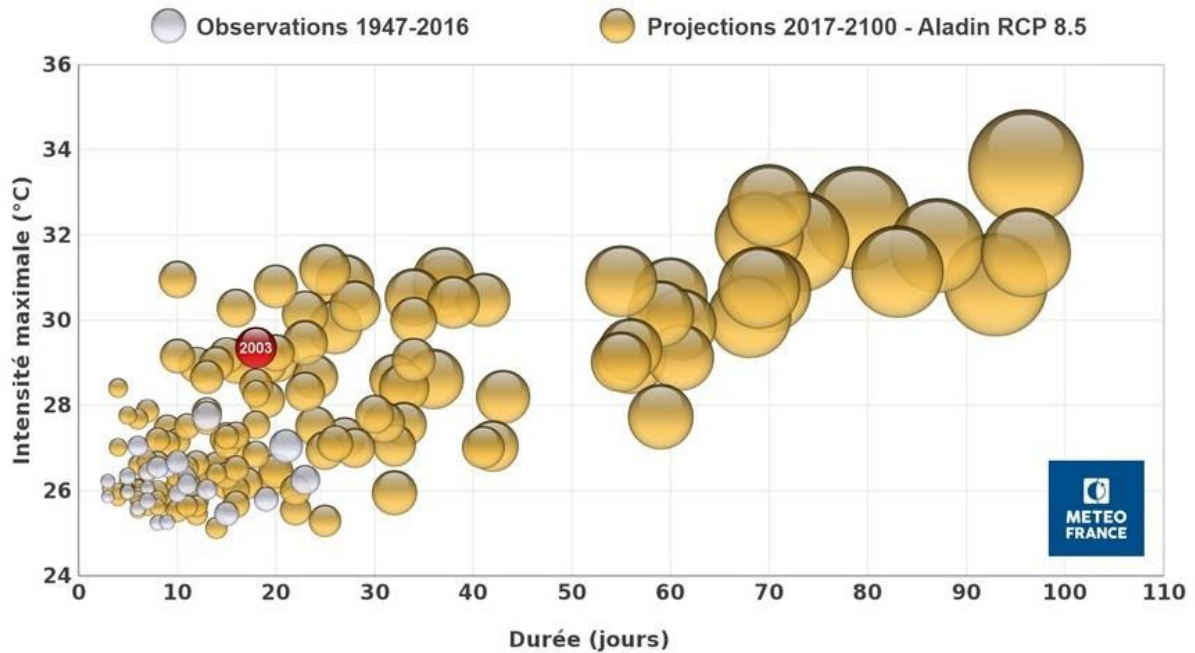


Figure 42 : Vagues de chaleur en France Observations et projections pour le scénario d'évolution RCP 8.5 (source : observatoire climat air énergie, d'après Météo France)

Humidité des sols

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI^e siècle montre un assèchement important en toute saison. On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

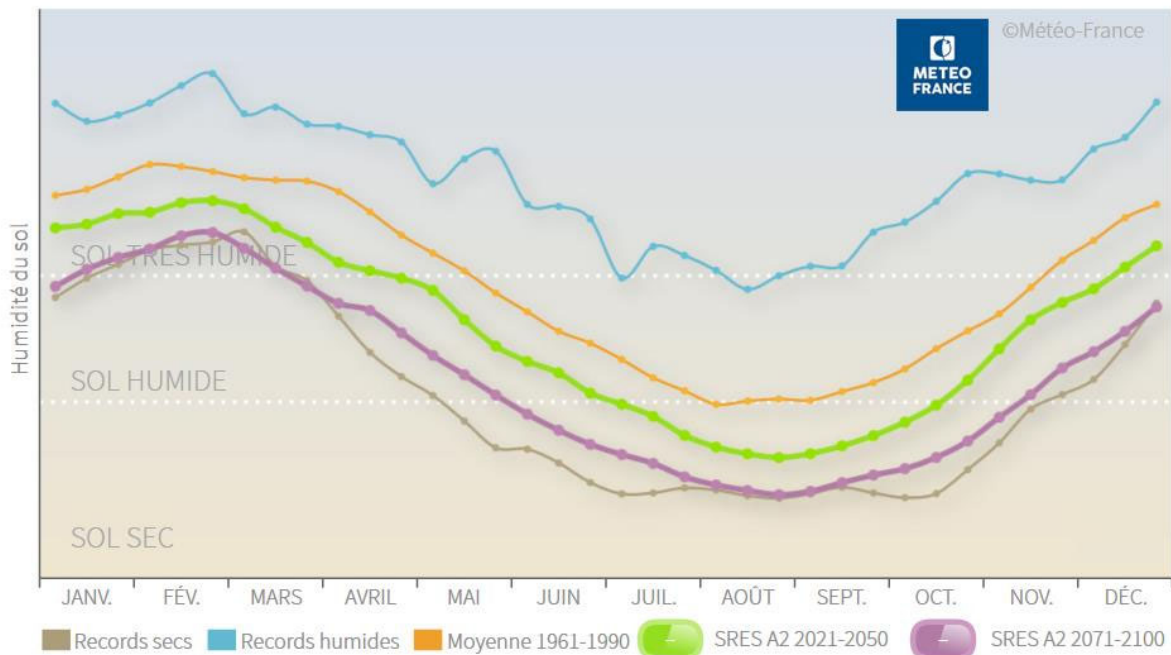


Figure 43 : Cycle annuel d'humidité du sol en Lorraine : moyenne 1961-1990 Records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2) (source : observatoire climat air énergie, d'après Météo France)

Précipitations


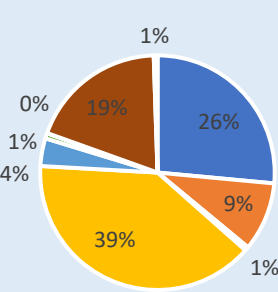

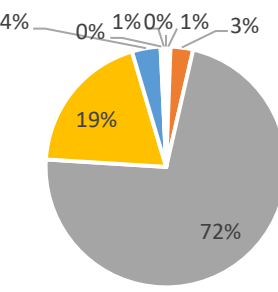
Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques sur l'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle montrent des contrastes saisonniers, avec une augmentation des précipitations hivernales et une diminution des précipitations estivales, plus ou moins marquées selon le scénario.

5.2.4 Un territoire exposé aux pollutions atmosphériques,

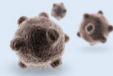
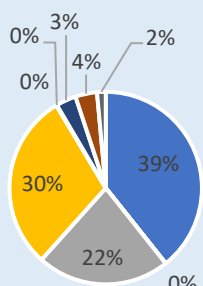
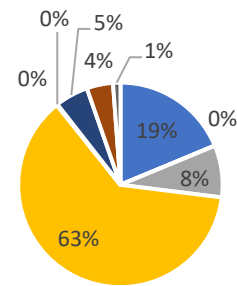
SOURCES : ATMO GRAND-EST

Des émissions de polluants atmosphériques témoignant à la fois de l'activité industrielle et de la ruralité du territoire

Tableau 27 : Émissions de polluants en 2022 sur le territoire de la CC CVV (source : Atmo)

Polluant	Description	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement	Répartition des émissions par secteur	Émissions totales en 2022 (t)
Oxydes d'azote (NO_x) 	Gaz brun-rouge, odeur âcre et piquante On les trouve principalement sous forme de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO ₂) : principal traceur de la pollution urbaine, en particulier automobile	Émis par les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage)	Irritant pour les voies respiratoires et les yeux. Provoque des troubles respiratoires, des affections chroniques et des perturbations du transport de l'oxygène dans le sang, en se liant à l'hémoglobine	Pluies acides (formation d'acide nitrique HNO ₃) Participe à la formation d'ozone troposphérique (O ₃)	 <ul style="list-style-type: none"> Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCATF Emissions naturelles – non inclus dans le total Industrie de l'énergie Industrie manufacturière, construction Résidentiel Tertiaire Traitement centralisé des déchets Transport routier 	885
Oxydes de soufre (SO_x) 	Gaz incolore, dense : principal traceur de la pollution industrielle	Émis lors de la combustion des matières fossiles soufrées telles que le charbon, le fioul lourd ou le gaz naturel (centrales thermiques, installations de combustion industrielles et chauffage)	Fortement irritant pour les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures	Pluies acides (formation d'acide sulfurique H ₂ SO ₄)	 <ul style="list-style-type: none"> Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCATF Industrie de l'énergie Industrie manufacturière, construction Résidentiel Tertiaire Traitement centralisé des déchets Transport routier Transports autres que routier 	36



Polluant	Description	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement	Répartition des émissions par secteur	Émissions totales en 2022 (t)
Particules en suspension 	<p>Fines particules solides portées par l'eau ou solides/liquides portées par l'air</p> <p>Les PM 10 sont les particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 µm</p> <p>Les PM 2,5 ou très fines particules, ont un diamètre inférieur à 2,5 µm</p>	<p>Nombreuses origines tant naturelles (éruptions volcaniques, incendies de forêt, soulèvements de poussières désertiques) qu'humaines (trafic routier, industries, etc.)</p>	<p>Affections respiratoires et troubles cardiovasculaires</p> <p>Elles peuvent altérer la fonction respiratoire des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques)</p>	<p>Barrière physique et toxique pour les échanges respiratoires des végétaux</p> <p>Salissures sur les monuments</p>	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCATF ■ Industrie de l'énergie ■ Industrie manufacturière, construction ■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Traitement centralisé des déchets ■ Transport routier ■ Transports – non inclus dans le total ■ Transports autres que routier 	416
					 <ul style="list-style-type: none"> ■ Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCATF ■ Industrie de l'énergie ■ Industrie manufacturière, construction ■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Traitement centralisé des déchets ■ Transport routier ■ Transports – non inclus dans le total ■ Transports autres que routier 	195



Polluant	Description	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement	Répartition des émissions par secteur	Émissions totales en 2022 (t)
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	<p>Forme gazeuse composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène entrant dans la composition des carburants, mais aussi de nombreux produits courants : peintures, encres, colles, solvants, les COVNM comprennent l'ensemble des COV excepté le méthane (CH₄).</p> <p>On distingue deux types de COV : les COV de sources anthropiques et les COV de sources biogéniques</p>	<p>Émis lors de la combustion de carburants ou par évaporation de solvants organiques, imbrulés (peintures, encres, colles, etc.)</p> <p>Émis également par le milieu naturel (végétaux ou certaines fermentations) et certaines zones cultivées</p>	<p>Effets très variables selon la nature du COV</p> <p>Céphalées, nausées, allergies, irritations des yeux et des voies respiratoires</p> <p>Possibilité d'effets mutagènes et cancérigènes selon le COV</p>	<p>Participent à la formation d'ozone troposphérique (O₃)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCATF Emissions naturelles – non inclus dans le total Industrie de l'énergie Industrie manufacturière, construction Résidentiel Tertiaire Traitement centralisé des déchets Transport routier Transports autres que routier 	2446
Ammoniac (NH₃)	<p>Ce composé chimique sert en grande majorité à la fabrication d'engrais, mais il se trouve également naturellement dans l'environnement, où il est produit par des bactéries dans le sol.</p>	<p>L'ammoniac provient essentiellement de rejets organiques de l'élevage. Il peut également provenir de la transformation d'engrais azotés épandus sur les cultures. Sous forme gazeuse, il peut être émis dans l'industrie pour la fabrication d'engrais.</p>	<p>Très toxique, il peut provoquer la morte lorsqu'il est inhalé. Il est également corrosif pour la peau et les yeux. En cas d'exposition longue durée, il peut affecter le système respiratoire.</p>	<p>L'ammoniac rejeté dans l'atmosphère est l'une des principales sources de l'acidification de l'eau et des sols et favorise les pluies acides. Il est également responsable de l'eutrophisation⁸ des milieux aquatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCATF Industrie manufacturière, construction Résidentiel Tertiaire Traitement centralisé des déchets Transport routier Transports autres que routier 	759

⁸ Apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques). Pour les décomposer, les bactéries aérobies augmentent leur consommation en oxygène qui vient à manquer et les bactéries anaérobies se développent en dégageant des substances toxiques : méthane, ammoniac, hydrogène sulfuré, toxines, etc. (Source : Dictionnaire environnement, actu-environnement.com)

Émissions spécifiques du territoire

SOURCES : IREP (DONNEES 2021)

Trois établissements ont déclaré des émissions polluantes en 2021.

Tableau 28 : Émissions spécifiques recensées par l'IREP en 2021 (source : IREP)

Établissement	Polluant	Quantité (t)
Fours à chaux de Sorcy	Dioxyde de carbone (CO ₂) total (d'origine biomasse et non-biomasse)	341000
	Benzène	1
	Dioxyde de carbone (CO ₂) d'origine biomasse	11200
	Oxydes d'azote (NO _x /NO ₂)	296
	Dioxyde de carbone (CO ₂) d'origine non-biomasse	330000
SFTR	Méthane (CH ₄)	155
EARL de la Voie de Saulx	Ammoniac (NH ₃)	15

Comparaison des émissions

En 2017, la CC CVV a émis plus de polluants que les territoires de comparaison, excepté pour le SO₂ et le NH₃.

Tableau 29 : Comparaison des émissions de polluants en 2017 (source : Atmo)

Émissions	t	NO _x	PM10	PM2,5	COVNM	SO ₂	NH ₃
CC CVV	t	609,8	467,7	153,2	384,5	41,3	666,3
	(t/hab.)	26,72	20,49	6,71	16,85	1,81	29,19
Meuse	t	3773	2881	1254	2989	573	6683
	(t/hab.)	19,59	14,96	6,51	15,52	2,98	34,70
Grand-Est	t	81 219	33 689	18 200	70 061	10 483	58 475
	(t/hab.)	14,62	6,07	3,28	12,61	1,89	10,53

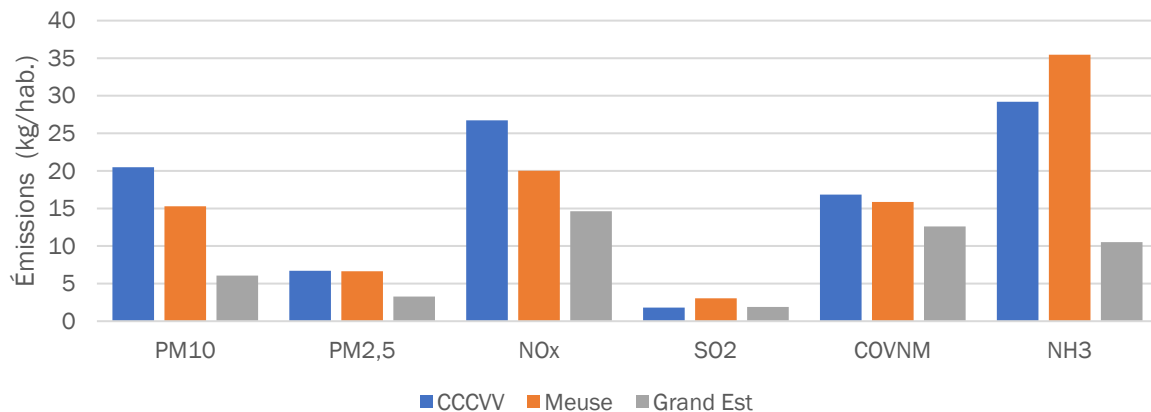


Figure 44 : Comparaison des émissions de 2017 (source : Atmo)

Évolution des émissions

La tendance est à la baisse pour le NO_x, les COVNM et les PM. Le SO₂ et le NH₃ semblent stagner depuis 2010.

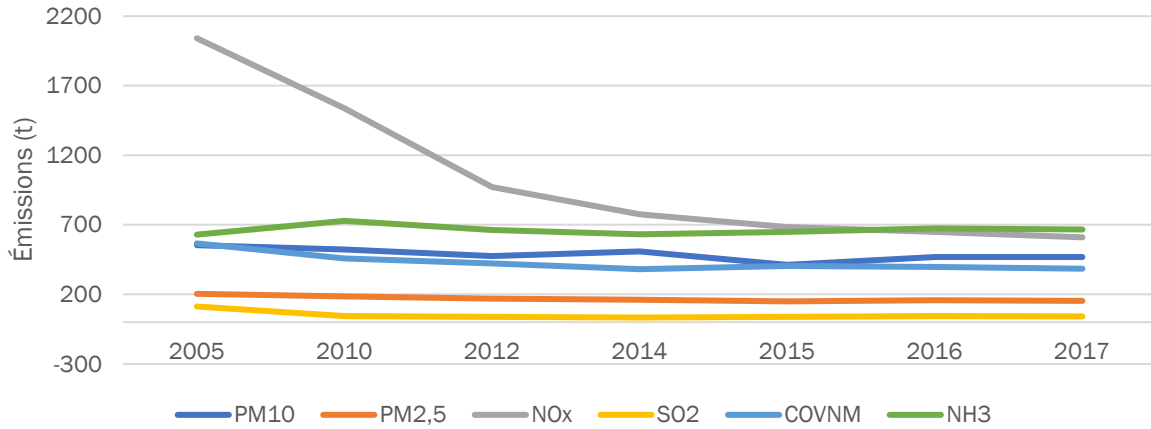


Figure 45 : Évolution des émissions totales, tous secteurs confondus (source : Atmo)

La baisse des NO_x est imputable à une réduction des émissions du secteur de l'industrie manufacturière.

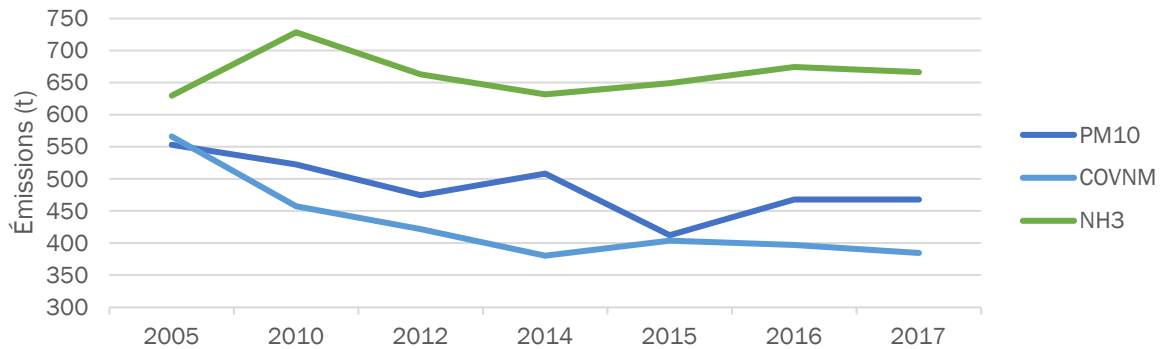


Figure 46 : Évolution des émissions de PM10, COVNM et NH₃ (source : Atmo)

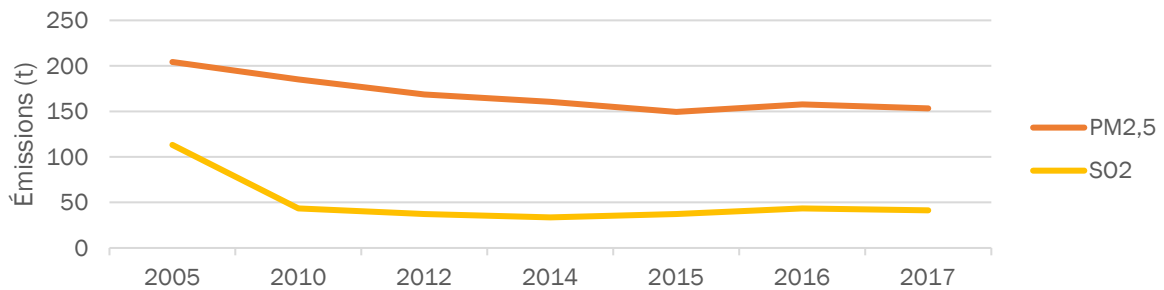


Figure 47 : Évolution des émissions de PM2,5 et SO₂ (source : Atmo)

À part pour le NH₃, toutes les émissions sont en baisse. La baisse des NO_x est même très proche de l'objectif de -70 % pour 2030.

Tableau 30 : Évolution des émissions de polluant et objectifs de réduction (source : Atmo)

Évolution 2005/2017	PM10	PM2,5	NOx	SO ₂	COVNM	NH ₃
CC CV	-15 %	-25 %	-70 %	-64 %	-32 %	+6 %
Meuse		-24 %	-55 %	-50 %	-36 %	5 %
Objectif SRADDET 2030	-	-56 %	-72 %	-84 %	-56 %	-14 %

5.3 SYNTHÈSE

5.3.1 Grille AFOM

Légende	
+	Atout pour le territoire
-	Faiblesse pour le territoire
+	La situation initiale va se poursuivre
-	La situation initiale va ralentir ou s'inverser
+	Couleur verte
-	Couleur rouge
	Les perspectives d'évolution
	Les perspectives d'évolution sont
Situation actuelle	Perspectives d'évolution
-	Des consommations énergétiques dominées par l'industrie, le résidentiel et le transport routier.
-	Des sources d'énergie consommée en grande partie fossiles
+	Une production d'énergie renouvelable dominée par le bois-énergie et l'éolien, équivalant à 26 % des consommations du territoire
-	De fortes émissions de GES, en grande partie dues au secteur de l'industrie, suivi du transport routier
-	Des évolutions climatiques incertaines
-	Un territoire fortement émetteur de polluants atmosphériques
	Les consommations sont en baisse depuis 2005.
	La mise en œuvre du SRADDET devrait permettre d'encourager cette tendance.
	La production et le ratio production/consommation sont croissants depuis 2005.
	La mise en œuvre du SRADDET devrait permettre d'encourager cette tendance.
	La tendance est à la baisse des émissions, notamment du fait d'une diminution des émissions industrielles.
	La mise en œuvre du SRADDET devrait permettre d'encourager cette tendance.
	Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et longues, les sols de plus en plus soumis à la sécheresse.
	La tendance est à la baisse des émissions depuis 2005, excepté pour le NH ₃ (marqueur de l'agriculture).

5.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale

- Maitriser et réduire la demande en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques en agissant sur les formes urbaines et les modes de déplacement afin de réduire le besoin en transports routiers, secteur le plus gros contributeur aux émissions de GES et aux consommations d'énergie :
 - Structurer le territoire autour de plusieurs pôles et d'un maillage à l'intérieur du territoire et faciliter la mobilité entre ces pôles ;
 - Favoriser le rapprochement/la proximité entre sites d'emplois, de consommation et d'habitat pour limiter les déplacements ;
 - Limiter l'étalement urbain et favoriser la densification du bâti et la mixité d'activités pour augmenter la performance des transports en commun et des modes actifs et pour optimiser les déplacements ;
 - Favoriser la rénovation énergétique du patrimoine bâti en favorisant la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique des constructions et en développant la production d'énergies renouvelables et de récupération au niveau du bâti ;
 - Favoriser le développement des transports en commun, l'utilisation de la « voiture à plusieurs » (covoiturage, autopartage, etc.) ;
 - Favoriser les modes de déplacement actifs (vélo, marche, etc.) dans les projets d'aménagement.
- Continuer d'encourager le développement des énergies primaires alternatives (bois-énergie, éolien, photovoltaïque, etc.) en cohérence avec les autres besoins d'occupation du sol ;
- Préserver les milieux naturels, lieux de stockage du carbone, et favoriser les couverts végétaux.

6 NUISANCES

6.1 PREAMBULE

Le bruit est perçu comme la principale nuisance de l'environnement pour près de 40 % des Français. La sensibilité à cette pollution sonore, qui apparaît comme très subjective, peut avoir des conséquences importantes sur la santé humaine (trouble du sommeil, stress, etc.).

Les ondes électromagnétiques suscitent des interrogations et inquiétudes relatives à leurs impacts sur la santé, qui se focalisent en particulier sur les lignes à haute tension et les antennes relais des téléphones mobiles. Les sources d'exposition aux ondes électromagnétiques sont nombreuses, provenant de l'environnement immédiat (radio, téléphone portable, etc.), industriel (équipement de soudage, fours, télécommunications, radars, etc.) ou médical (examen d'imagerie médicale par résonance magnétique, etc.). Les ondes électromagnétiques font partie des risques émergents pour lesquels le Plan national santé environnement (PNSE) actuellement en vigueur prévoit que l'information et la concertation soient organisées.

Le SCoT, en tant qu'outil de planification des zones d'activité et des zones d'habitation, doit permettre de limiter l'exposition des populations à des nuisances sonores et des ondes électromagnétiques trop importantes pour contribuer à préserver la santé humaine.

6.1.1 Rappels règlementaires

Au niveau international et communautaire

- **La Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne** relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Au niveau national

- Arrêté du 20 août 1985 relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.
- Circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement. Cette circulaire est rendue applicable par de nombreux arrêtés ministériels.
- Loi Bruit du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application relatifs au classement sonore des voies.
- Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, Norme AFNOR NF S31-010.
- Circulaires de 2001 et 2004 relatives aux Observatoires du bruit.
- Articles L.571-10 et L.572-1 à 11 du Code de l'environnement qui précisent les obligations en matière de recensement et de gestion du bruit dans l'environnement.
- Le Grenelle de l'environnement 1 du 3 août 2009, mis en application par le Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit également la lutte contre les points noirs de bruit et la mise en place d'observatoires de bruit dans les grandes agglomérations.
- Loi du 11 février 2014, qui envisage de mettre en place en « dernier recours » la procédure de substitution – prévue à l'article L.572-10 du Code de l'environnement – permettant à l'autorité préfectorale de se substituer aux organes des collectivités défaillantes. L'entrée en vigueur de ce nouvel arrêté est fixée au 1er juillet 2017. Une mise à jour « au moins tous les cinq ans » est prévue.
- Arrêté du 13 avril 2017 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments existants lors de travaux de rénovation importants. Il précise les caractéristiques acoustiques des nouveaux équipements, ouvrages ou installations mis en place dans les bâtiments existants qui font l'objet de travaux de rénovation énergétique importants.

Documents de référence

- **Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)** de l'État dans le département de la Meuse.

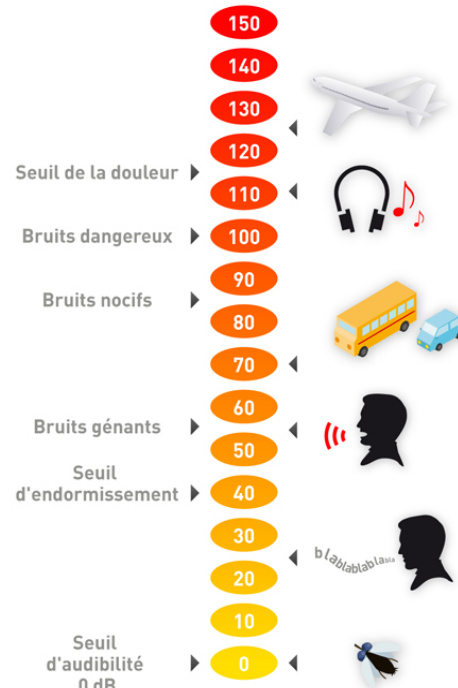
6.1.2 Définitions

Définitions des nuisances sonores

Un bruit est considéré comme une gêne lorsqu'il perturbe les activités habituelles comme la conversation, l'écoute de la radio, le sommeil.

Les **effets d'un environnement sonore sur la santé humaine** entraînent essentiellement des déficits auditifs et des troubles du sommeil pouvant engendrer des complications cardiovasculaires et psychophysiologiques. Cependant, selon un rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et au travail (AFSSET), dans son dossier « Impacts sanitaires du bruit » diffusé en mai 2004, « il est aujourd'hui difficile de connaître la part des pertes auditives strictement liées au bruit ».

Les projets de création de nouvelles infrastructures et toutes modifications du schéma de circulation doivent prévoir les hausses et baisses de trafic de façon à mettre en œuvre des **dispositifs de protection acoustique pour préserver la santé des populations voisines**. Il s'agit de dispositifs de protection à la source (choix des matériaux, limitation de vitesse, écran acoustique, butte de terre, etc.) ou des habitations (double vitrage, amélioration des joints, isolation, etc.).



Indice Lden

Le Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit. Il tient compte :

- Du niveau sonore moyen pendant chacune des trois périodes de la journée, c'est-à-dire le jour (6 h – 18 h), la soirée (18 h – 22 h) et la nuit (22 h – 6 h) ;
- D'une pénalisation du niveau sonore selon cette période d'émission : le niveau sonore moyen de la soirée est pénalisé de 5 dB(A), ce qui signifie qu'un déplacement motorisé opéré en soirée est considéré comme équivalent à environ trois à cinq déplacements motorisés opérés de jour selon le mode de déplacement considéré ;
- Le niveau sonore moyen de la nuit est quant à lui pénalisé de 10 dB(A), ce qui signifie qu'un mouvement opéré de nuit est considéré comme équivalent à dix mouvements opérés de jour.

Indice Ln

Le Ln représente le niveau sonore moyen déterminé sur l'ensemble des périodes de nuit (de 22 h à 6 h) d'une année.

L'indice Ln étant par définition un indice de bruit exclusif pour la période de nuit, aucune pondération fonction de la période de la journée n'est appliquée pour son calcul.

Échelle de bruit

L'échelle de bruit considère le bruit comme gênant à partir de 60 dBA. Néanmoins, la réglementation retient le seuil de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden et 62 dB(A) pour l'indicateur Ln.

Définitions des ondes électromagnétiques

Il existe principalement deux types d'ondes électromagnétiques (OEM) auxquelles nous pouvons être exposés. Chaque catégorie possède des propriétés, des usages et un mode d'interaction avec la matière qui lui sont spécifiques :

- Les radiofréquences (9 kHz à 3 000 GHz), c'est-à-dire les champs émis par les moyens de télécommunications (téléphonie mobile, télévision mobile personnelle, internet mobile, puces RFID, wifi, WiMax) ;
- Les champs électromagnétiques dits extrêmement basses fréquences (50 Hz à 9 kHz) : ce sont les champs émis par les appareils électriques domestiques (sèche-cheveux, rasoir électrique) et les lignes à haute tension.

Les effets sanitaires observés à court terme dans le cas des radiofréquences sont des effets thermiques, c'est-à-dire une augmentation de la température des tissus. Dans le cas des champs électromagnétiques dits extrêmement basse fréquence, les effets observés à court terme sont des courants induits dans le corps humain, c'est-à-dire une stimulation électrique du système nerveux. C'est pour prévenir ces effets avérés à court terme que des valeurs limites d'exposition ont été élaborées.

Concernant les effets sanitaires à long terme, aucun mécanisme biologique n'a été identifié prouvant leur existence. Néanmoins, certaines études épidémiologiques mettent en évidence des corrélations entre augmentation du nombre de cas de leucémie infantile et exposition à des champs basses fréquences et des interrogations subsistent sur les effets à long terme pour des utilisateurs intensifs de téléphones mobiles. C'est pour ces raisons que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les champs électromagnétiques en catégorie 2B : cancérogènes possibles.

Des recherches continuent d'être menées sur les effets à long terme des champs électromagnétiques. Depuis 2011, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) coordonne la recherche sur les effets sanitaires des radiofréquences.

Par ailleurs, les rayonnements électromagnétiques du réseau de transport d'électricité peuvent également être source de nuisances. L'AFSSET, en 2010, estime qu'« il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à très haute tension et de limiter les expositions ». Elle ajoute que « cette recommandation peut prendre la forme de la création d'une zone d'exclusion de nouvelles constructions d'établissements recevant du public qui accueillent des personnes sensibles d'au minimum 100 m de part et d'autre des lignes de transport d'électricité à très haute tension ».

Considérant que les personnes sensibles (femmes enceintes, enfants, malades, etc.) ne sont pas seulement présentes dans les établissements recevant du public, il apparaît nécessaire d'étendre cette recommandation aux zones destinées à être habitées, en déclarant inconstructibles pour cet usage une bande de 100 m de part et d'autre des lignes. Cet éloignement contribuera également à limiter les risques de nuisances sonores susceptibles d'être ressenties par les riverains de cet équipement.

Outils mis en œuvre pour la lutte contre les nuisances sonores

Carte de bruit stratégique

La **carte de bruit stratégique** est un document informatif. Elle est constituée de documents graphiques, de tableaux et d'un résumé non technique destiné « [...] à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et à établir des prévisions générales de son évolution » (article L.572-3 du Code de l'environnement).

Les cartes de bruit permettent, pour partie, de repérer les « points noirs bruit » (PNB) et sont révisées tous les cinq ans. Les PNB concernent les bâtiments d'habitation ainsi que les

établissements d'enseignement, de soin, de santé et d'action sociale dont les façades sont exposées à plus de 68 dB(A) en Lden ou 62 dB(A) en Ln. L'objectif de protection pour ces PNB est de ramener les niveaux sonores en façade des habitations à des niveaux acceptables grâce à des protections :

- Sur le bâti (insonorisation de façade) ;
- À la source (écran, butte de terre, etc.).

La carte de bruit stratégique sert d'outil d'aide à la décision pour l'établissement des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement « tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes » (article L.572-6 du Code de l'environnement).

11. Première échéance : 2008

Établissement des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour :

- Les routes supportant un trafic annuel supérieur à 6 millions de véhicules soit 16 400 véhicules/jour ;
- Les voies ferrées supportant un trafic annuel supérieur à 60 000 passages de trains soit 164 trains/jour ;
- Les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

12. Deuxième échéance : 2013

Les cartes de bruit doivent être révisées et l'analyse élargie pour :

- Les routes supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules soit 8 200 véhicules/jour ;
- Les voies ferrées supportant un trafic annuel supérieur à 30 000 passages de trains soit 82 trains/jour ;
- Les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

13. Troisième échéance :

Il s'agit d'une échéance de réexamen, et le cas échéant de révision des CBS et PPBE publiés au titre des première et deuxième échéances. Au titre de la troisième échéance, les CBS doivent être publiées pour le 30 juin 2017 au plus tard. Les PPBE correspondants doivent être publiés pour le 18 juillet 2018 au plus tard.

Classement sonore

Le classement sonore est un document opposable aux tiers et prospectif.

Le Code de l'environnement prévoit le classement en cinq catégories des infrastructures de transports terrestres selon des niveaux sonores de référence ainsi que la définition de la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit. Ces secteurs sont destinés à couvrir l'ensemble du territoire où une isolation acoustique renforcée est nécessaire. Les bâtiments à construire dans un secteur affecté par le bruit doivent donc être isolés en fonction du niveau sonore de leur environnement.

Tableau 31 : Niveaux sonores de référence et largeurs maximales des secteurs affectés par le bruit

Catégories de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre	Niveau sonore de référence en période diurne (6 h-22 h) en dB(A)	Niveau sonore de référence en période nocturne (22 h-6 h) en dB(A)
1	300 m	L > 81	L > 76

2	250 m	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76
3	100 m	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71
4	30 m	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65
5	10 m	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60

6.2 POINTS CLES ANALYTIQUES

6.2.1 Le bruit routier

SOURCE : DDT DE LA MEUSE

Les cartes de bruit stratégiques

Les cartes de bruit stratégiques de la Meuse ont été approuvées le 20/11/2018. Elles recensent trois infrastructures bruyantes.

Tableau 32 : infrastructures concernées par les cartes de bruit

Type de voie	Nom de voie	Communes affectées
Nationale	N4	Laneuville-au-Rupt, Ménil-la-Horgne, Naives-en-Blois, Nançois-le-Grand, Ourches-sur-Meuse, Pagny-sur-Meuse, Saint-Aubin-sur-Aire, Saulvaux, Troussey, Void-Vacon, Willeroncourt
Fer	Ligne 70000 (Paris-Nancy)	Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin, Troussey
Fer	Ligne 89000 (Lérouville-Metz)	Boncourt-sur-Meuse, Lérouville, Vignot

Classement sonore et secteurs affectés par le bruit routier

Le classement sonore de la Meuse a été révisé le 20/12/2011, il compte quatre axes sur le territoire.

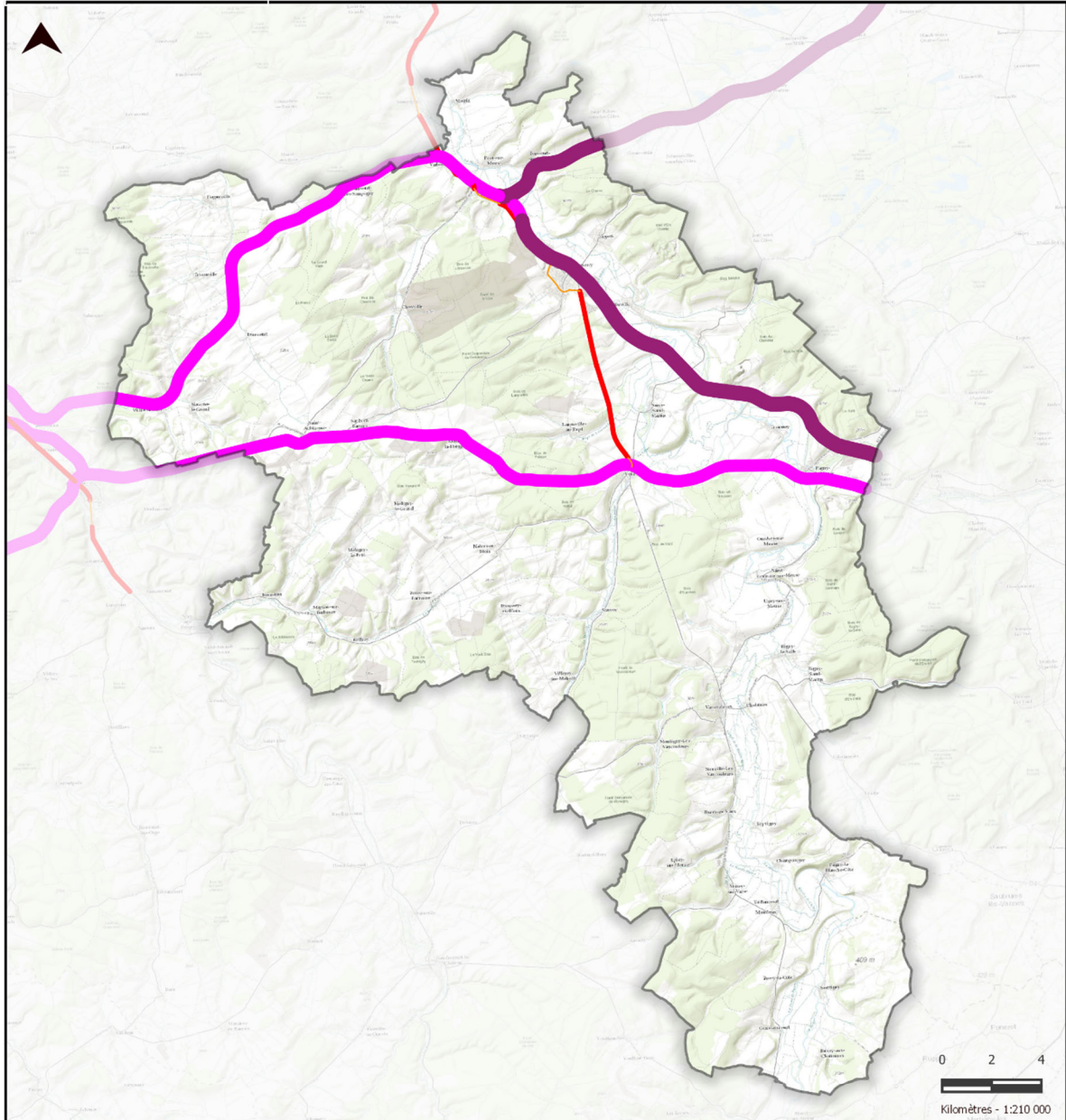
Tableau 33 : Infrastructures inscrites au classement sonore

Nom de voie	Communes affectées	Catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit (m)
N4	Ménil-la-Horgne, Nançois-le-Grand, Pagny-sur-Meuse, Saint-Aubin-sur-Aire, Saulvaux, Troussey, Void-Vacon	2	250
D964	Commercy, Euville, Lérouville, Sorcy-Saint-Martin, Vadonville, Void-Vacon	3	100
		4	30
Ligne 70000	Willeroncourt, Vadonville, Troussey, Sorcy-Saint-Martin, Pagny-sur-Meuse, Nançois-le-Grand, Lérouville, Grimaucourt-près-Sampigny, Euville, Erneville-aux-Bois, Cousances-lès-Triconville, Commercy	2	250
Ligne 89000	Boncourt-sur-Meuse, Lérouville	1	300



État initial de l'environnement - Nuisances

Classement sonore des routes



LÉGENDE

□ Périmètre du SCoT

Classement sonore

■ Catégorie 1 (300 m)

■ Catégorie 2 (250 m)

■ Catégorie 3 (100 m)

■ Catégorie 4 (30 m)

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, DDT55. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

Les points noirs de bruit (PNB)

Un point noir bruit est un bâtiment sensible, localisé dans une zone de bruit critique, dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme l'une au moins des valeurs limites, soit 70 dB(A) en période diurne (6 h-22 h) et 65 dB(A) en période nocturne (22 h-6 h) et dont la date d'autorisation de construire répond à des critères d'antériorité par rapport à la décision légale de projet de l'infrastructure.

Le PPBE ne mentionne pas de PNB sur le territoire.

6.2.2 Autres sources de nuisances sur le territoire

SOURCES : ANFR (CARTORADIO.FR) (CONSULTE LE 28/11/19)

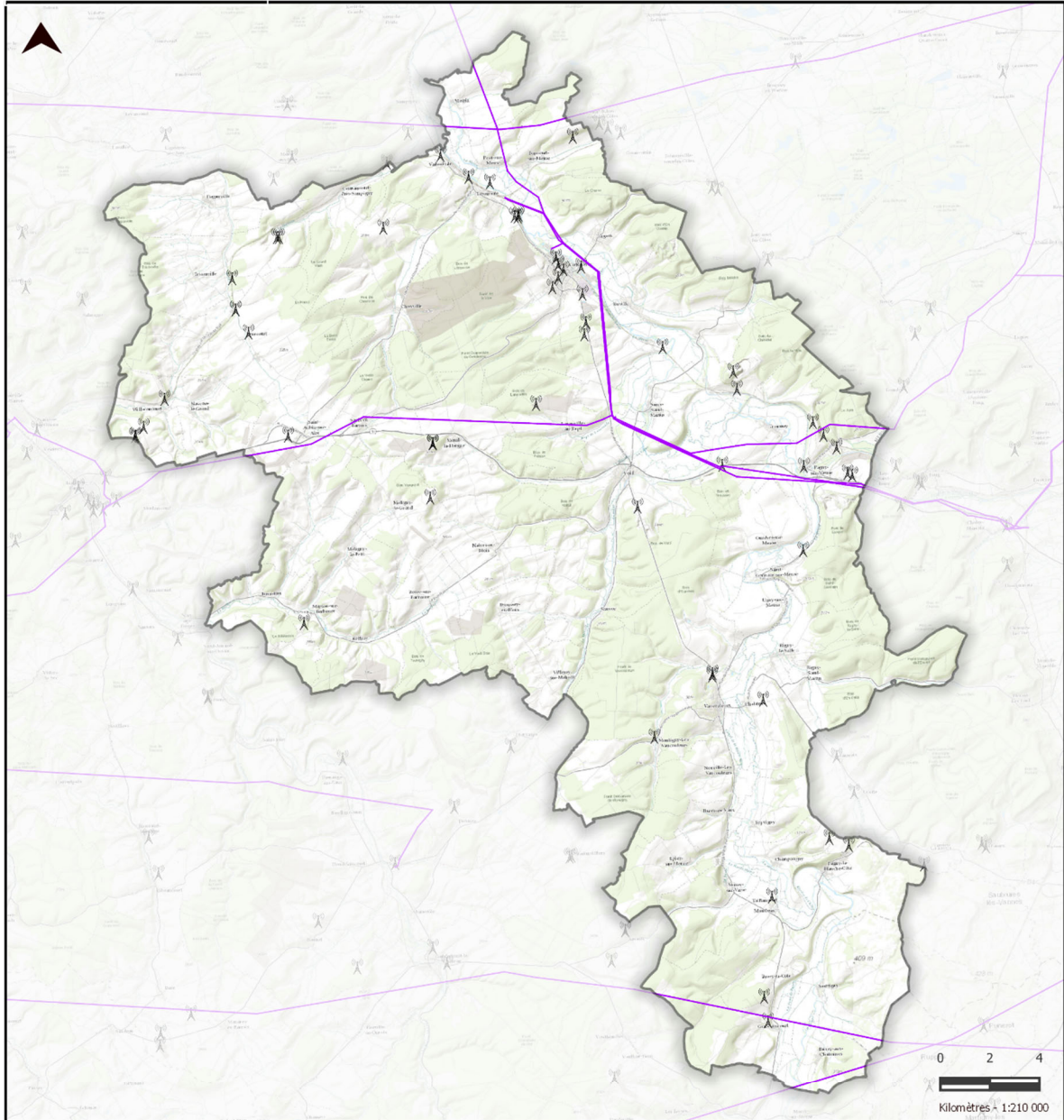
51 ICPE existent sur le territoire, dont certaines peuvent être source de bruit, notamment 10 carrières en activité.

54 installations radioélectriques sont recensées par l'ANFR sur le territoire (le détail est présenté en annexe). Le réseau RTE compte quant à lui environ 90 km de lignes à haute ou très haute tension.



État initial de l'environnement - Nuisances

Installations radioélectriques et lignes à haute tension



LÉGENDE

- Périmètre du SCoT
- Ligne aérienne
- Installation radioélectrique

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, RTE, AFNR. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

6.3 SYNTHÈSE

6.3.1 Grille AFOM

Légende	
+	Atout pour le territoire
-	Faiblesse pour le territoire
↗	La situation initiale va se poursuivre
↘	La situation initiale va ralentir ou
Couleur verte	Les perspectives d'évolution
Couleur rouge	Les perspectives d'évolution
Situation actuelle	Perspectives d'évolution
-	Quatre infrastructures bruyantes, regroupées dans la moitié nord du territoire
+	Sud du territoire préservé
-	54 installations radioélectriques
?	Les actions du PPBE et des concessionnaires devraient permettre de résorber le bruit. Des murs antibruits sont prévus, notamment aux abords de l'autoroute.
?	Le développement des déplacements sur les voies, et la poursuite de l'urbanisation sont susceptibles d'augmenter le bruit et le nombre de personnes exposées.
?	Le développement des télécommunications est susceptible d'augmenter le nombre d'installations.

6.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du PLUi-H et l'évaluation environnementale

- Prendre en compte les zones de bruit dans le développement urbain, en évitant d'exposer davantage d'habitants aux nuisances ;
- Favoriser le rapprochement entre sites d'habitation, d'approvisionnement et d'emploi pour limiter les déplacements et le bruit qui en découle ;
- Développer des espaces publics favorisant les modes de déplacements doux ;
- Préserver les zones épargnées par les nuisances sonores (zones calmes) et les intégrer aux projets de développement urbain ;
- Créer éventuellement des zones tampons (espaces verts par exemple) entre secteurs bruyants et secteurs résidentiels ;
- Prendre en compte les installations d'ondes électromagnétiques dans le développement urbain, en évitant d'exposer davantage les habitants, ou les établissements sensibles (écoles, maisons de retraite, hôpitaux, etc.).

7 DECHETS

7.1 PREAMBULE

7.1.1 Rappels règlementaires

- Les lois Grenelle 1 et 2 du 03/08/2009 et du 12/07/2010 ont défini cinq engagements en matière de réduction des déchets afin d'en réduire les nuisances vis-à-vis de la santé et de l'environnement. Ces cinq engagements sont présentés ci-dessous et accompagnés d'un premier bilan d'étape effectué à fin 2011, sur les plans national et régional :
 - Réduire la production des déchets : l'objectif est de 7 % par an à l'horizon de 2013 ;
 - Augmenter et faciliter le recyclage des déchets valorisables : les objectifs de recyclage ont été fixés à 35 % pour 2012 et 45 % pour 2015, et pour la catégorie des déchets industriels banals (DIB) à 75 % ;
 - Mieux valoriser les déchets organiques : il s'agit de capter les gros gisements, dans le cadre d'une action portant sur les « biodéchets » de 2012 à 2016. Sont concernés les déchets de l'agroalimentaire, de la restauration et de la distribution ;
 - Réformer les dispositifs de planification : la prise en charge et les modalités de cette planification seront détaillées plus loin. L'élaboration des nouveaux plans, pour les déchets non dangereux, devra prendre en compte un objectif de baisse des tonnages incinérés et stockés (mis en décharge) de 15 % à fin 2012, avec une limitation globale de ces deux modes de traitement à 60 % sur le gisement produit ;
 - Mieux gérer les déchets « inertes » et ceux du BTP : un objectif ambitieux de valorisation a été fixé à 70 % d'ici 2020.
- La loi no 2015-992 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17/08/2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. Cette loi fixe plusieurs objectifs :
 - Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
 - Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
 - Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
 - Recycler 70 % des déchets du BTP (2020) ;
 - Découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières.
- Paquet économie circulaire, approuvé le 22/05/18 :
 - Réemploi et recyclage des déchets municipaux de 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035.
 - Les États membres devront mettre en place deux nouvelles collectes séparées concernant les textiles et les déchets dangereux d'ici le 1er janvier 2025.
 - Les déchets organiques devront soit être collectés séparément soit être recyclés à la source (ex. : compostage domestique) d'ici le 3 décembre 2023.
 - Les États membres doivent mettre en place une filière à responsabilité élargie des producteurs pour tous les emballages d'ici la fin de l'année 2024. Cette dernière est définie en France comme l'obligation faite aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent. Si la directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et déchets d'emballages fixait seulement des objectifs de recyclage et de valorisation, elle ne fixait pas d'obligation de création d'une responsabilité élargie du producteur. La France a fait le choix d'instaurer une telle responsabilité dès la transposition de cette directive, mais celle-ci porte uniquement sur les emballages ménagers, consommés à domicile ou hors domicile. La réglementation devra donc être étendue aux emballages non ménagers, qu'ils proviennent d'activités industrielles, commerciales, artisanales, ou de services publics ou privés.

- Les États membres devront s'efforcer de faire en sorte que tous les déchets susceptibles d'être recyclés ou valorisés, en particulier les déchets municipaux, ne soient plus admis en décharge à compter de 2030.
 - Par ailleurs, la quantité de déchets municipaux mis en décharge devra être ramenée à 10 % ou moins de leur quantité totale d'ici à 2035.
 - Il est prévu que les États membres veillent à ce que, au plus tard le 31 décembre 2023, les biodéchets soient triés et recyclés à la source, ou collectés séparément et non mélangés à d'autres types de déchets.
- 21 janvier 2020 : loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Elle définit un ensemble d'objectifs visant la gestion et la prévention des déchets, à travers notamment :
 - Fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 ;
 - 100 % de plastiques recyclés en 2025 ;
 - Lutte contre le gaspillage ;
 - Durcissement de l'utilisation des boues de stations d'épuration et encouragement du développement de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie en remplacement de l'eau potable ;
 - Établir une stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique jetables

7.1.2 Documents de référence

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Intégré dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) instauré par la loi NOTRe, ce plan fixe des objectifs et des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets. Le Chapitre iii « Déchets et économie circulaire » du Rapport du SRADDET compte ainsi plusieurs objectifs :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 ;
 - généraliser la collecte sélective des biodéchets d'ici 2024,
 - étendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022,
 - Développer la tarification incitative pour atteindre une couverture de 40 % du Grand Est en 2031 ;
- Valoriser 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets du BTP en 2020 ;
- Limiter à 75 % l'incinération des déchets sans valorisation en 2020 et à 50 % en 2025 par rapport aux quantités effectivement incinérées en 2010 ;
- Limiter à 70 % les capacités autorisées de stockage en 2020 et à 50 % en 2025 par rapport aux quantités effectivement enfouies en 2010.

Néanmoins, aucune règle ne vise les documents d'urbanisme.

7.1.3 Classification des déchets

Les déchets se répartissent selon différentes origines :

- **Les déchets ménagers et assimilés (DMA)** sont les déchets produits par les ménages, y compris les déchets dits « occasionnels » tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Ce sont également les déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages. Ils sont collectés par la collecte traditionnelle, la collecte sélective et l'apport volontaire en déchetterie.
- **Les ordures ménagères et assimilées (OMA)** sont les ordures ménagères résiduelles collectées en mélange (OMR) et les ordures ménagères recyclables (emballages, journaux et magazines, biodéchets collectés sélectivement, y compris déchets verts collectés seuls).
- **Les ordures ménagères résiduelles (OMR)** sont les ordures ménagères collectées en mélange restant après les collectes sélectives.

Déchets ménagers et assimilés : DMA

Déchets occasionnels			Ordures ménagères et assimilées : OMA				
Déchets mis en déchetteries	Encombrants	Déchets dangereux des ménages	Biodéchets		Ordures ménagères résiduelles : OMR	Déchets collectés	
			Déchets verts	Déchets de produits alimentaires récoltés en poubelle dédiée		Collecte sélective des recyclables secs	Verre

- **Les déchets dangereux** sont les déchets qui présentent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique, etc. Ils sont signalés par un astérisque dans la nomenclature des déchets. Près de 495 types de déchets dangereux sont ainsi recensés dans la réglementation.

7.2 UN TERRITOIRE BIEN EQUIPE, FORTEMENT PRODUCTEUR DE DECHETS

7.2.1 Collecte des déchets

SOURCES : BASE SINOE (DONNEES 2017)

Gestion du service

La CC CVV exerce la compétence collecte et le traitement des DMA.

Toutes les collectes sont assurées par des prestataires privés, hormis les déchets compostables et quelques déchets occasionnels.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont majoritairement collectées en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire.

Concernant la collecte sélective, les déchets compostables, les emballages en verre et les papiers/cartons sont collectés en points d'apports volontaires. Les emballages recyclables plastiques, métalliques et briques sont majoritairement collectés en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Depuis novembre 2020, une nouvelle organisation est mise en place avec extension des consignes de tri.

Les autres déchets sont collectés dans les déchetteries du territoire.

Un gisement de déchets dominé par les apports en déchetterie et les OMR

En 2022, 5349 t de DMA ont été collectées par la CC CVV, 52 % sont des ordures ménagères.

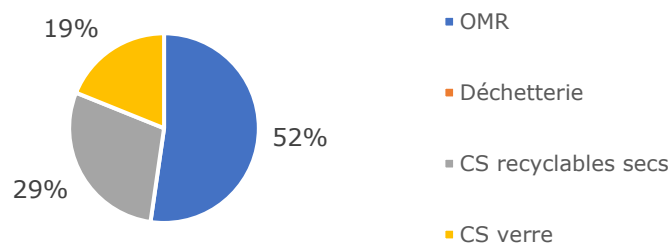


Figure 48 : Répartition de la production des DMA selon la catégorie de déchet en 2022 (source : Sinoe)

En 2017, la production de déchets sur le territoire est supérieure aux territoires de comparaison.

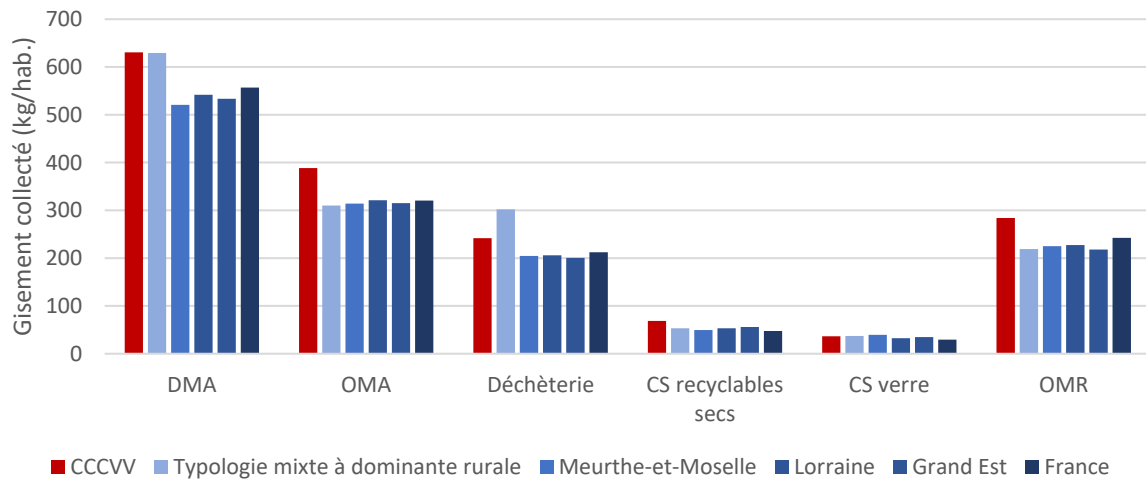


Figure 49 : Comparaison du gisement 2017 (source : Sinoe)

Déchets dangereux

SOURCES : IREP (DONNEES 2021)

En 2021, 153 t de déchets dangereux ont été déclarées par cinq établissements.

Tableau 34 : Production de déchets dangereux recensée par l'IREP en 2021 (source : IREP)

Établissement	Quantité de déchets dangereux produite (t)
TREFILUNION COMMERCY	
NOVACARB	
Groupe MEAC SAS	15
Fours à chaux de Sorcy	11
ESKA	127
Total	153

7.2.2 Traitement des déchets

SOURCES : SINOE (2017), IREP (2021)

Gestion du service

Le traitement des déchets échoit à la CC CVV.

Volumes traités

En 2022, la majorité des déchets n'était pas valorisée.

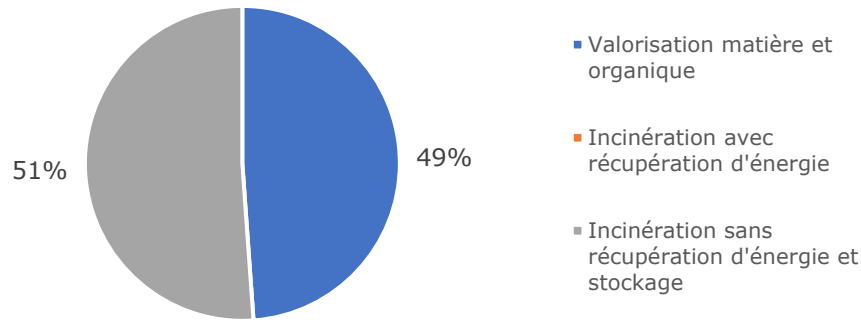


Figure 50 : R partition de la valorisation des d chets collect s en 2022

7.2.3 Les  quipements de collecte et de traitement des d chets

SOURCES : CC CVV, SINO  (DONN ES 2022), IREP

La CC CVV dispose de cinq d chetteries :

- D chetterie de Vaucouleurs, exploit e par Barisien ;
- D chetterie de Vignot, exploit e par Barisien ;
- D chetterie de Void-Vacon, exploit e par la CC CVV ;
- D chetterie de Pagny-sur-Meuse ;
- D chetterie de Sorcy-Saint-Martin.

L'IREP recense deux installations de traitement des d chets dangereux sur le territoire et quatre traitant des d chets non dangereux, auxquelles s'ajoutent les deux CSDI de CHARDOT : un   Commercy et un   M nil-la-Horgne

Il existe  galement localement des d p ts-tri des communes ainsi que d'anciens d potoirs sur lesquels une tol rance est maintenue pour les d chets inertes non dangereux et parfois le compostage de proximit  des d chets verts en andains. Aucun recensement pr cis n'a  t  effectu .

Tableau 35 : Installations de traitement des déchets (source : IREP, 2022)

Site	Type	Opération d'élimination ou de valorisation	Déchets	Quantité admise (t/an)	Quantité traitée (t)
Fours à chaux de Sorcy	Traitement de déchets dangereux	R1 Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques Autres résidus de réaction et résidus de distillation Déchets non spécifiés ailleurs. Hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation	10758	10811
ESKA	Traitement de déchets dangereux	R4 Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	5781	5781
CC de Commercy Void Vaucouleurs	Traitement de déchets non dangereux	D1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc.)	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	370	370
Fours à chaux de Sorcy	Traitement de déchets non dangereux	R1 Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Pneus hors d'usage Matières plastiques et caoutchouc Déchets combustibles (combustible issu de déchets)	12 746 (2017)	12 746 (2017)
MEUSE COMPOST (Site de Void-Vacon)	Traitement de déchets non dangereux	R3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37 Déchets de tissus végétaux Boues provenant du traitement in situ des effluents Matières impropres à la consommation ou à la transformation Refus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant d'une séparation mécanique Boues provenant du traitement des eaux usées urbaines Déchets biodégradables	7552 (2017)	7552 (2017)
SFTR - ISDND de Pagny-sur-Meuse	Traitement de déchets non dangereux	D5 mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.)	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03. Compost déclassé Déchets de dégrillage Déchets de dessablage Fraction légère des résidus de broyage et poussières autres que celles visées à la rubrique 19 10 03 Matières plastiques et caoutchouc Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11. Autres fractions non spécifiées ailleurs. Déchets municipaux en mélange Déchets encombrants	37 855 (2017)	37 855 (2017)



Site	Type	Opération d'élimination ou de valorisation	Déchet	Quantité admise (t/an)	Quantité traitée (t)
THOMAS SARL	Traitement de déchets non dangereux	D1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc.)	Béton Tuiles et céramiques	10 000 (2017)	200 (2017)

7.3 SYNTHÈSE

7.3.1 Grille AFOM

Légende			
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser
			Couleur verte Les perspectives d'évolution Couleur rouge Les perspectives d'évolution sont
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Une production forte d'OMA	?	
+	Une légère meilleure performance de l'apport en déchetterie et de la CS	?	
+	5 installations de traitement des déchets non dangereux	?	

7.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale

- Anticiper les besoins futurs en foncier concernant les aménagements de collecte et de traitement des déchets

8 SITES ET SOLS POLLUES

8.1 PREAMBULE

La thématique « sites et sols pollués » est importante dans la réalisation d'un document de planification tel que le SCoT. Ce dernier n'aura aucun effet levier sur le traitement des pollutions présentes. Toutefois, il pourra, en identifiant et caractérisant ces sites, les intégrer à la prospective foncière et aux projets de développement.

8.1.1 Rappels règlementaires

- Loi no 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- **Circulaire du 3 décembre 1993**, portant sur la recherche des sites et sols pollués, la connaissance des risques, et le traitement des sites (travaux) ;
- **Circulaire du 9 février 1994**, relative au recensement des informations disponibles sur les sites et sols pollués actuellement connus ;
- **Circulaire du 1er septembre 1997** portant sur la recherche des responsables de pollutions des sols ;
- **Décret 97-1133 du 8 décembre 1997 et arrêté interministériel du 8 janvier 1998**, fixant les règles applicables en matière d'épandage d'effluents ou de boues pour la protection de l'hygiène ;
- **Circulaire du 31 mars 1998**, sur la surveillance des sites et sols pollués, leur mise en sécurité et l'adoption de mesures d'urgence ;
- **Circulaire du 10 décembre 1999**, fixant les objectifs de réhabilitation des sites et sols pollués, définissant la notion d'acceptabilité du risque et des restrictions d'usage si les sites et sols pollués ne peuvent pas être banalisés ;
- **Décret no 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols** prévus par l'article L. 125-6 du Code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers.

8.1.2 Définitions

Sites et sols pollués : sites qui du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, présentent une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'éliminations des déchets ou encore à des fuites ou épandages de produits toxiques de manière régulière ou accidentelle dans le cadre de pratiques légales ou non. La pollution concernée présente généralement des concentrations assez élevées sur des surfaces réduites.

CASIAS : La carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou de services potentiellement polluantes. En novembre 2021, le système d'information géographique constitué par la CASIAS a intégré les sites répertoriés dans BASIAS.

SIS : Les secteurs d'information sur les sols comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

SUP : Les services d'utilité publique sont une limitation du droit de disposer de la propriété d'un terrain. Elle consiste en un ensemble de recommandations, de précautions, voire d'interdictions sur la manière d'utiliser, d'entretenir, de construire ou d'aménager, compte tenu de la présence de substances polluantes dans les sols.

BASE INFOSOL : Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL). La nécessité de connaître les sites pollués (ou potentiellement pollués) de les traiter le cas échéant, en lien notamment avec l'usage prévu, d'informer le public et les acteurs locaux, d'assurer la traçabilité des pollutions et des risques y compris après traitement a conduit le

ministère chargé de l'environnement à créer la base de données BASOL. Les données reprises de cette base de données historique sont aujourd'hui diffusées dans Géorisques en tant qu'Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée.

ICPE : Les installations classées pour la protection de l'environnement regroupent les installations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

8.2 PEU DE SITES ET SOLS POLLUES

8.2.1 Les données CASIAS

SOURCES : GEORISQUES (DONNEES CONSULTÉES LE 22/11/2019)

298 sites CASIAS sont recensés, dont 115 hors d'activité (39 %). L'état de 130 sites est inconnu. Le détail est présenté en annexe.

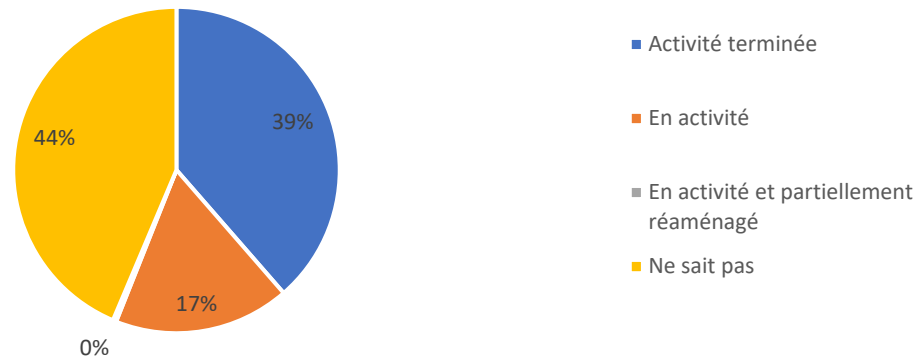
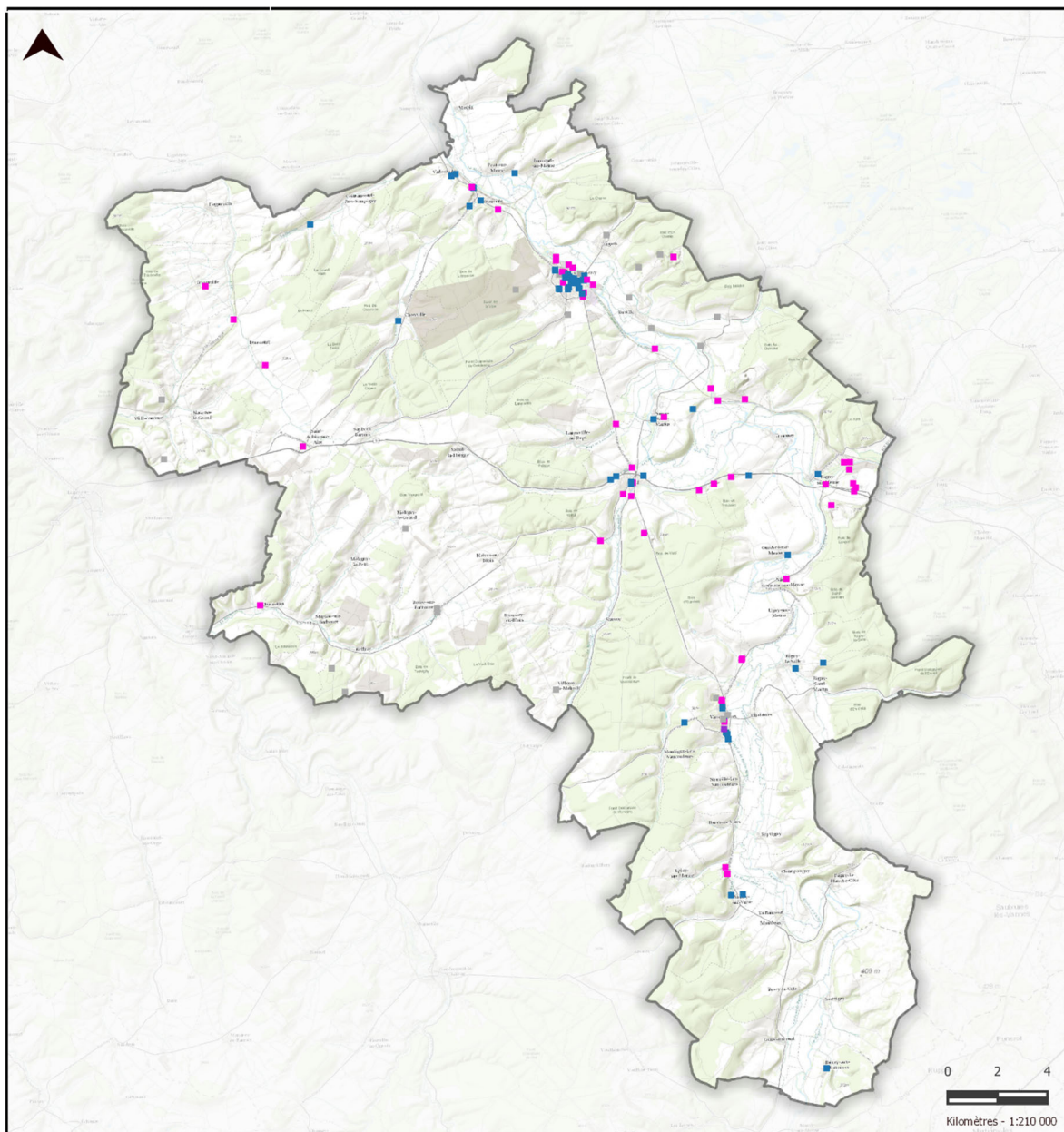


Figure 51 : Répartition des sites BASIAS en fonction de leur état d'activité (source : Géorisques)

N. B. Tous les sites ne sont pas géoréférencés et représentés sur la carte ci-après.

État initial de l'environnement - Sites et sols pollués Sites BASIAS



LÉGENDE

- Périmètre du SCoT
- Ancien site industriel ou activité de service
 - En activité
 - En activité et partiellement réaménagé
 - Ne sait pas
 - Activité terminée

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, RTE, AFNR. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

8.2.2 Les données BASOL

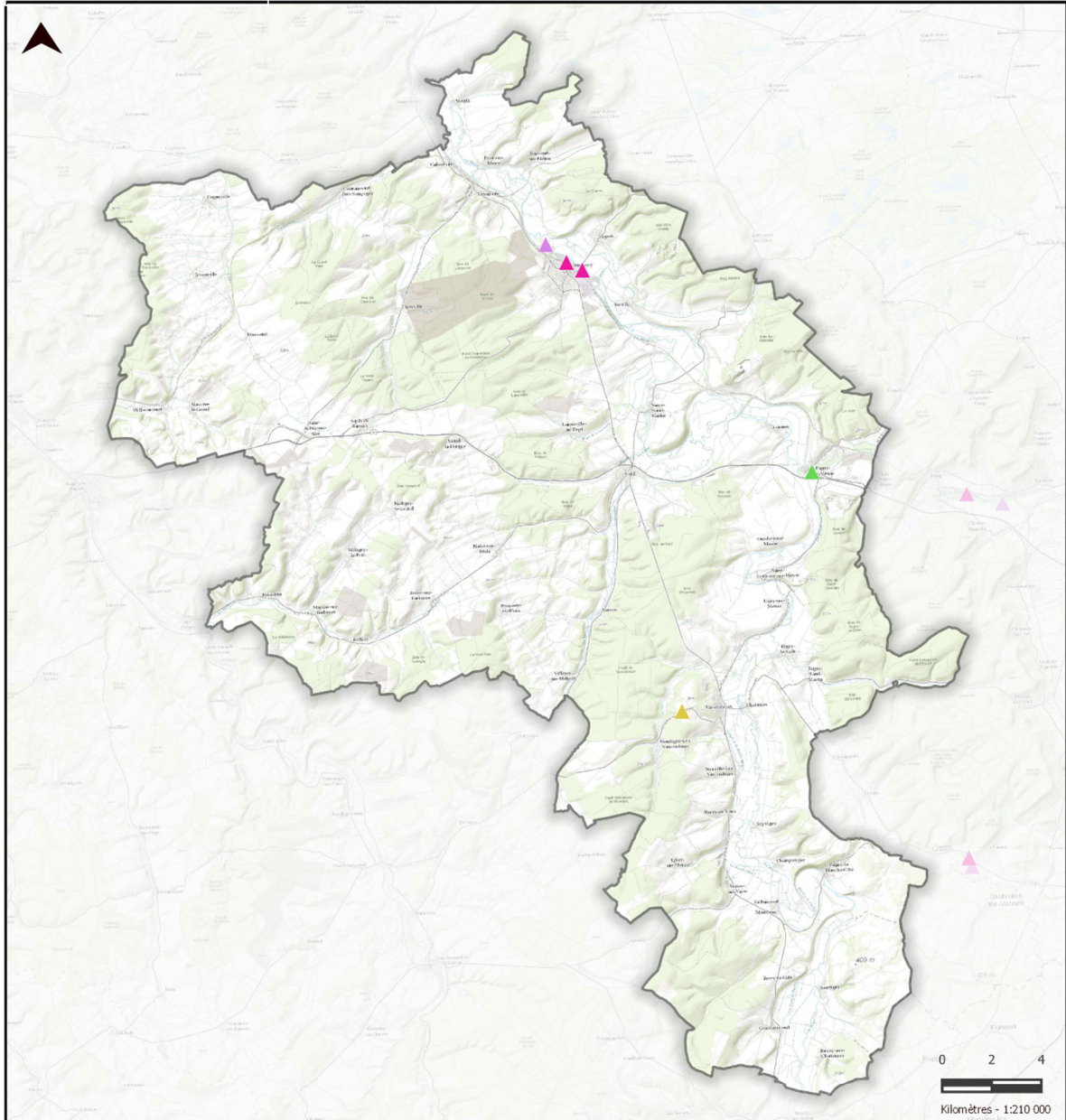
SOURCES : BASE BASOL (DONNEES CONSULTÉES LE 22/11/2019)

Il existe cinq sites BASOL recensés par le ministère.

Tableau 36 : sites BASOL de la CC CV (source : Géorisques)

Nom usuel du Site	Adresse	Commune	Code activité ICPE	État
Ancien dépôt de boues Trefileurope	Route de Boncourt	Commercy		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
Ancienne usine à gaz Commercy	3, rue d'Euville	Commercy	J1 - Cokéfaction, usines à gaz	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
Air Liquide Welding France	Route de Boncourt	Commercy	H1 - Mécanique, électrique, traitement de surface	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre
As 24	Grand rue	Pagny-sur-Meuse	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours
Ancienne décharge des Fonderies de Vaucouleurs	Plateau de Bussy	Vaucouleurs	J51 - Fonderie des métaux ferreux	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

État initial de l'environnement - Sites et sols pollués Sites BASOL



LÉGENDE

- Périmètre du SCoT
- BASOL - Bases des sites pollués*
- ▲ Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
- ▲ Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
- ▲ Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
- ▲ Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Source : BD TOPO 2019 ©IGN,Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

8.2.3 Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

SOURCE : BASE DES INSTALLATIONS CLASSEES DU MEDDE

Les ICPE sont des installations ou usines dont l'activité présente un risque ou un inconvénient pour l'environnement humain et naturel. Plusieurs types d'ICPE sont distinguées :

- Installations soumises à déclaration (D) pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses ;
- Installations soumises à déclaration avec contrôle périodique (DC) ;
- Installations soumises à enregistrement (E) pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues ;
- Installations soumises à autorisation (A), pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants ;
- Installations soumises à autorisation et servitudes d'utilité publique (AS), elles correspondent à peu de chose près aux installations « Seveso seuil haut » au sens de la directive européenne « Seveso III ».

Les établissements sont classés « Seveso » en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent. Il existe deux seuils classant les établissements : « Seveso seuil bas » et « Seveso seuil haut ». Ces installations présentent des risques technologiques et des servitudes d'utilité publique y sont associées pour y contraindre l'aménagement.

51 ICPE sont recensées sur le territoire par la base des installations classées. Leur détail est présenté en annexe.

6 installations sont en cessation d'activité et une est en construction.

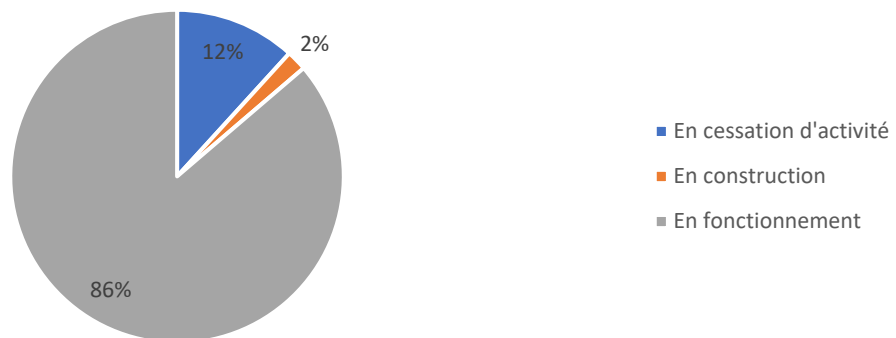
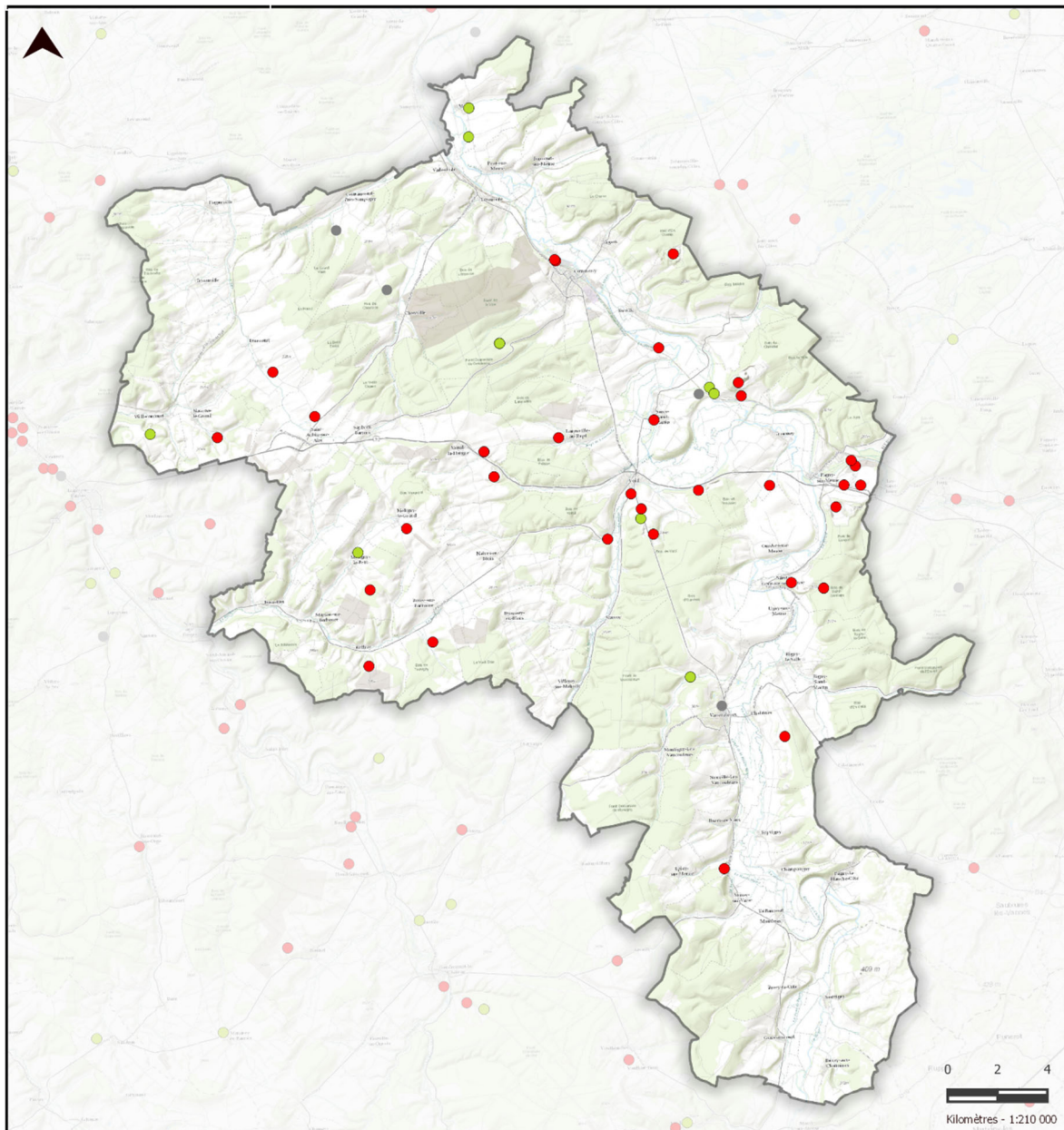


Figure 52 : Répartition des ICPE selon leur état d'activité (source : Géorisques)
Tableau 37 : ICPE localisées dans le périmètre de la CC CVV (source : Géorisques)

Régime	En cessation d'activité	En construction	En fonctionnement	Total général
Autorisation	2		31	33
Enregistrement	1	1	12	14
Inconnu	3		1	4
Total général	6	1	44	51



État initial de l'environnement - Sites et sols pollués Installations classées pour la protection de l'environnement



LÉGENDE

□ Périmètre du SCOT

ICPE

- Autorisation
- Enregistrement
- Inconnu

Source : BD TOPO 2019 ©IGN,Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

8.2.4 Le registre français des émissions polluantes (IREP)

Le registre français des émissions polluantes (IREP) est un inventaire national des substances chimiques ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol et de la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux. Il est réalisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

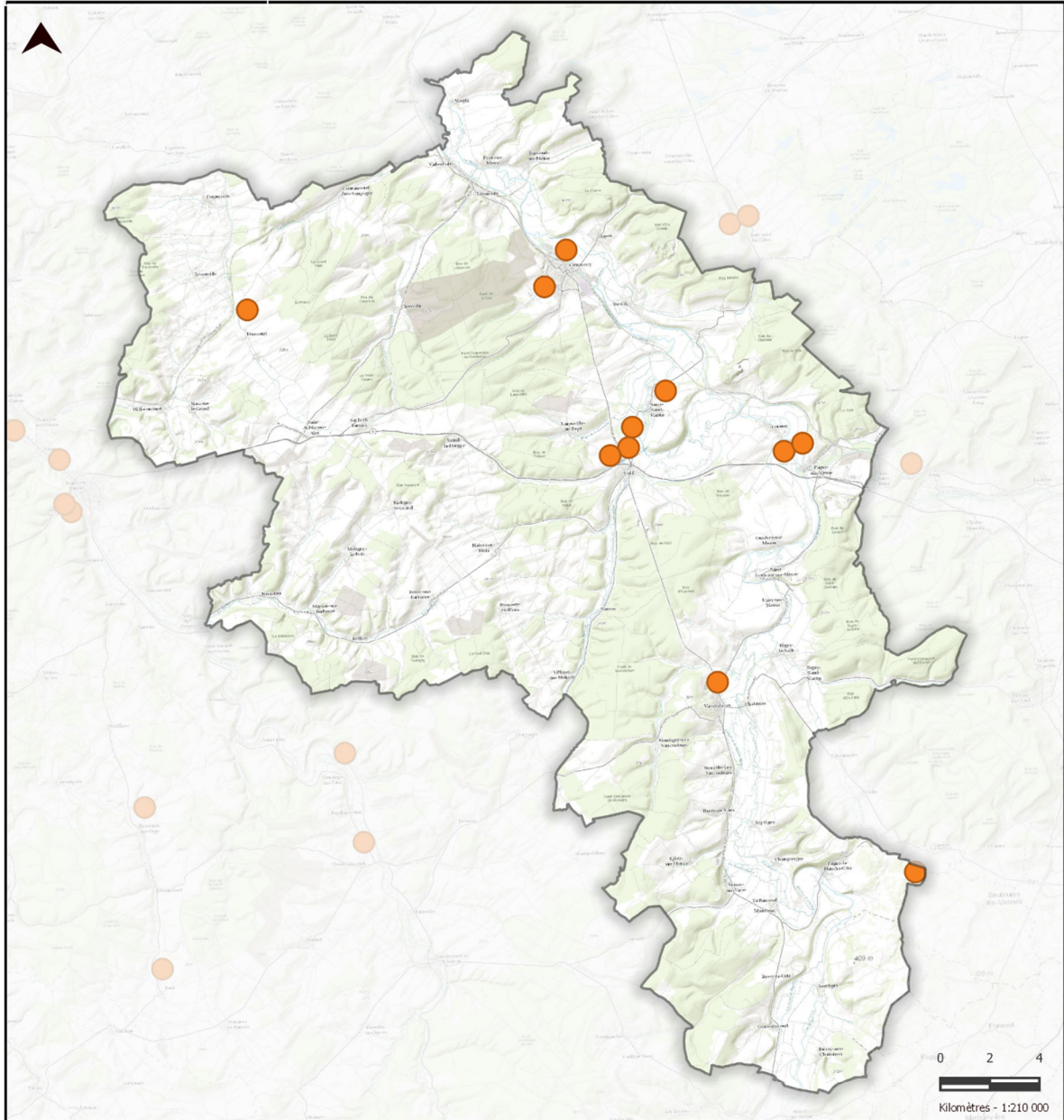
Neuf sites sont recensés par l'IREP, aucun d'entre eux n'a déclaré de rejets polluants dans le sol en 2017. Les autres rejets sont traités dans les fiches « déchets » et « air ».

Tableau 38 : Sites recensés par l'IREP et localisés sur le territoire de la CC CVV (source : Géorisques)



Identifiant	Nom établissement	Adresse	Commune	Code APE	Libelle APE
062.00773	Arcelor Mittal Commercy	Route de Boncourt	Commercy	2434 Z	Tréfilage à froid
062.00857	Novacarb		Pagny-sur-Meuse	0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
062.00951	Groupe MEAC SAS - site de Void	RN4 Pont Biais	Void-Vacon	0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
062.05449	Fours À Chaux de Sorcy	BP16	Sorcy-Saint-Martin	2352 Z	Fabrication de chaux et plâtre
062.06225	Refinal Industries	Chemin de l'ancienne cimenterie	Pagny-sur-Meuse	3831 Z	Démantèlement d'épaves
062.07160	Sftr - ISDND de Pagny-sur-Meuse	CARRIÈRE DE LA VAUX	Pagny-sur-Meuse	3821 Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux
062.07710	MEUSE COMPOST (site de Void-Vacon)	16 bis, rue Mohan	Void-Vacon	3811 Z	Collecte des déchets non dangereux
062.10072	Thomas SARL		Vaucouleurs	4391 B	Travaux de couverture par éléments
062.10078	Codecom de Commercy Void Vaucouleurs	Route de Boncourt	Commercy	8411 Z	Administration publique générale



État initial de l'environnement - Sites et sols pollués Installations IREP



LÉGENDE

-  Périimètre du SCoT
-  Établissement pollueur

Source : BD TOPO 2019 ©IGN,Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

8.2.5 Comparaisons

Le territoire concentre relativement peu de sites pollués et potentiellement pollués, bien qu'il en compte plus que la moyenne française. Il est équivalent aux territoires de comparaison en matière de densité de sites IREP et d'ICPE.

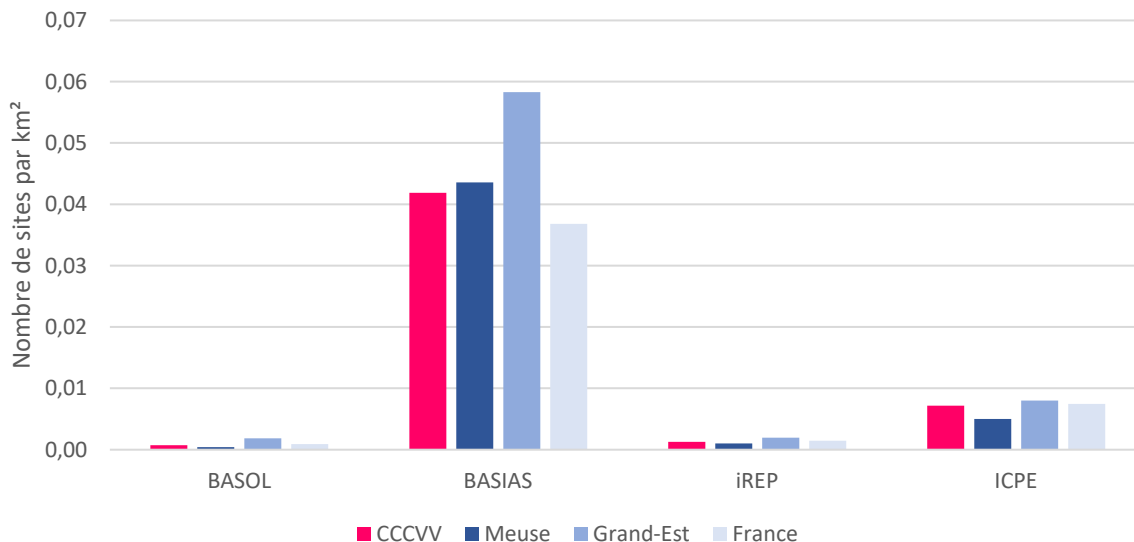


Figure 53 : Comparaison de la densité des sites et sols pollués par unité de surface (source : Géorisques)

Lorsque l'on rapporte le nombre de sites au nombre d'habitants, le territoire de la CC CVV est moins exposé que les autres territoires de comparaison.

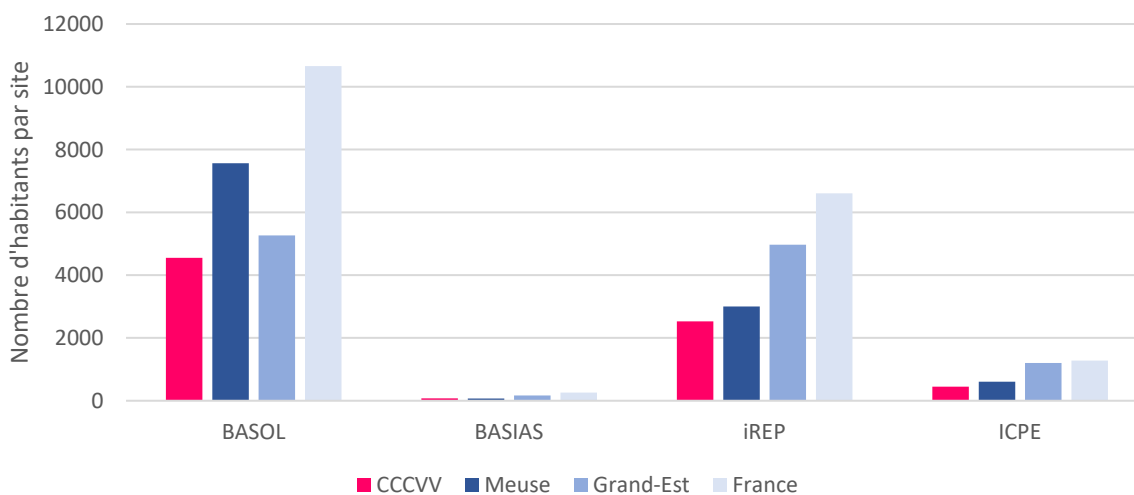


Figure 54 : Comparaison du nombre d'habitants par site (source : Géorisques)

8.3 SYNTHÈSE

8.3.1 Grille AFOM

Légende

+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle		Perspectives d'évolution			
-	Près de 300 sites potentiellement pollués (BASIAS), dont presque la moitié dans un état inconnu	?	La connaissance des sites BASIAS est limitée.		
-	5 sites pollués (BASOL)	↘	1 site est en cours de traitement, et 3 autres sont traités.		
-	51 ICPE	?	6 sites sont en cessation d'activité. 1 site est en construction.		
+	9 sites recensés par l'IREP, dont aucun ne déclarant de pollution du sol	?			

8.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale

- Assurer la réhabilitation des sites potentiellement pollués pour éviter leur évolution en friche. Leur prévoir une destination foncière en les intégrant notamment dans la réflexion des zones de projet et de densification, ou pour la production d'énergie renouvelable ;
- Contrôler et maîtriser l'implantation de nouvelles activités potentiellement polluantes.

9 RISQUES

9.1 PREAMBULE

La prise en compte des risques est un enjeu fort au niveau du SCoT, car il peut apporter des réponses relatives à la limitation de l'exposition des populations et des biens notamment par la maîtrise de l'urbanisation en zones à risques et par des actions de prévention. Le SCoT doit également proposer des solutions urbaines qui n'aggravent pas les risques actuels, voire qui les réduisent.

9.1.1 Rappels règlementaires

Au niveau international et communautaire

- La Directive européenne Inondation du 23 octobre 2007 : la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations impose notamment la production de plans de gestion des risques d'inondations sur tous les grands bassins versants (ex. : Loire-Bretagne). Les territoires à risques importants d'inondation (TRI) déclinent les PGRI à l'échelle locale ;
- La Directive européenne 82/501/CEE, dite directive Seveso 1, remplacée par la directive 96/82/CE dite directive Seveso 2, elle-même remplacée récemment par la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015. Les directives Seveso imposent aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs (sites Seveso) et d'y maintenir un haut niveau de prévention. Deux types d'établissements sont distingués selon la quantité de matières dangereuses : les établissements Seveso seuil haut et les établissements Seveso seuil bas.

Au niveau national

- La loi no 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a pour but l'indemnisation des biens assurés à la suite d'une catastrophe naturelle par un mécanisme faisant appel à une solidarité nationale ;
- La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs a donné une base légale à la planification des secours en France ;
- La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rappelle le principe du libre écoulement des eaux et de la préservation du champ d'expansion des crues ;
- La loi Barnier du 2 février 1995 instaure le « plan de prévention des risques » (PPR) ;
- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages renforce les dispositions de concertation et d'information du public, de maîtrise de l'urbanisation, de prévention des risques à la source et d'indemnisation des victimes ;
- La loi du 13 août 2004 relative à la sécurité civile rend obligatoires les plans de secours communaux dans les communes dotées d'un PPR ;
- La loi du 12 juillet 2010 d'engagement national pour l'environnement ayant donné lieu :
 - Au décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations ;
 - À la circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opérations de restauration des endiguements PSR ;
 - À la circulaire du 16 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de la phase « cartographie » de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du risque inondation.

9.1.2 Documents de référence

- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 Seine-Normandie ;
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 Rhin-Meuse ;
- Le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) Rhin-Meuse 2022-2027 ;
- Le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) Seine-Normandie 2022-2027 ;
- Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la Meuse ;
- Le Plan de prévention des risques inondation « Meuse ».

9.1.3 Définitions

Risque majeur

Un risque majeur est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, générant des effets pouvant mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionnant des dommages importants et dépassant les capacités de réaction de la société. Il est caractérisé par sa **faible fréquence** et sa **forte gravité**.

Un risque majeur est la corrélation :

- D'un **aléa** : il s'agit de l'évènement dangereux caractérisé par sa probabilité (occurrence) et son intensité ;
- Et d'**enjeux** : il s'agit des biens et des personnes susceptibles d'être touchés ou perdus. Les enjeux sont caractérisés par leur valeur et leur vulnérabilité.



Figure 55 : Schéma explicatif définissant un risque majeur

Il existe deux grandes catégories de risques majeurs :

- Les **risques naturels** : inondations, mouvements de terrain, séismes, éruptions de volcans, avalanches, feux de forêt, cyclones et tempêtes ;
- Les **risques technologiques** : risque nucléaire, risque industriel, risque de transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage.

Les plans de prévention des risques (PPR)

Les plans de prévention des risques (PPR) sont des instruments essentiels de l'État français en matière de prévention des risques. Ils règlementent l'occupation du sol des zones exposées à un risque particulier à l'échelle communale. Ils peuvent également faire l'objet de mesures de prescriptions ou de recommandations. Les plans de prévention des risques sont décidés par le préfet et réalisés par les services déconcentrés de l'État. Lorsqu'ils sont approuvés, ils valent servitude d'utilité publique et sont annexés au plan local d'urbanisme (PLU) qui doit s'y conformer. L'aménagement des communes est ainsi directement influencé par ces plans. Par exemple, aucun permis de construire ne sera délivré sur une zone présentant des risques très forts, ou seulement sous certaines contraintes.

Les PPR traitant des risques naturels sont appelés plans de prévention des risques naturels (PPRN) : PPR inondation, mouvement de terrain, littoraux, feu de forêt, etc.

Ceux traitant des risques technologiques sont appelés plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : PPR rupture de barrage, PPR transport de matières dangereuses, etc. Pour les risques miniers, on distingue les plans de prévention des risques miniers, régis par le Code minier et donc ne dépendant ni de la catégorie des risques naturels ni des risques technologiques.

9.2 POINTS CLES ANALYTIQUES

9.2.1 Information préventive sur les risques majeurs

Le Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Meuse

Le préfet établit un Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) qui décrit les risques dans le département. Le DDRM de la Meuse date d'avril 2013 et a été mis à jour en 2019.

Informations communales sur les risques majeurs

Des porter à connaissance sur les risques majeurs sont établis par l'État à l'échelle communale. Ils permettent aux maires de développer l'information préventive sur leur territoire.

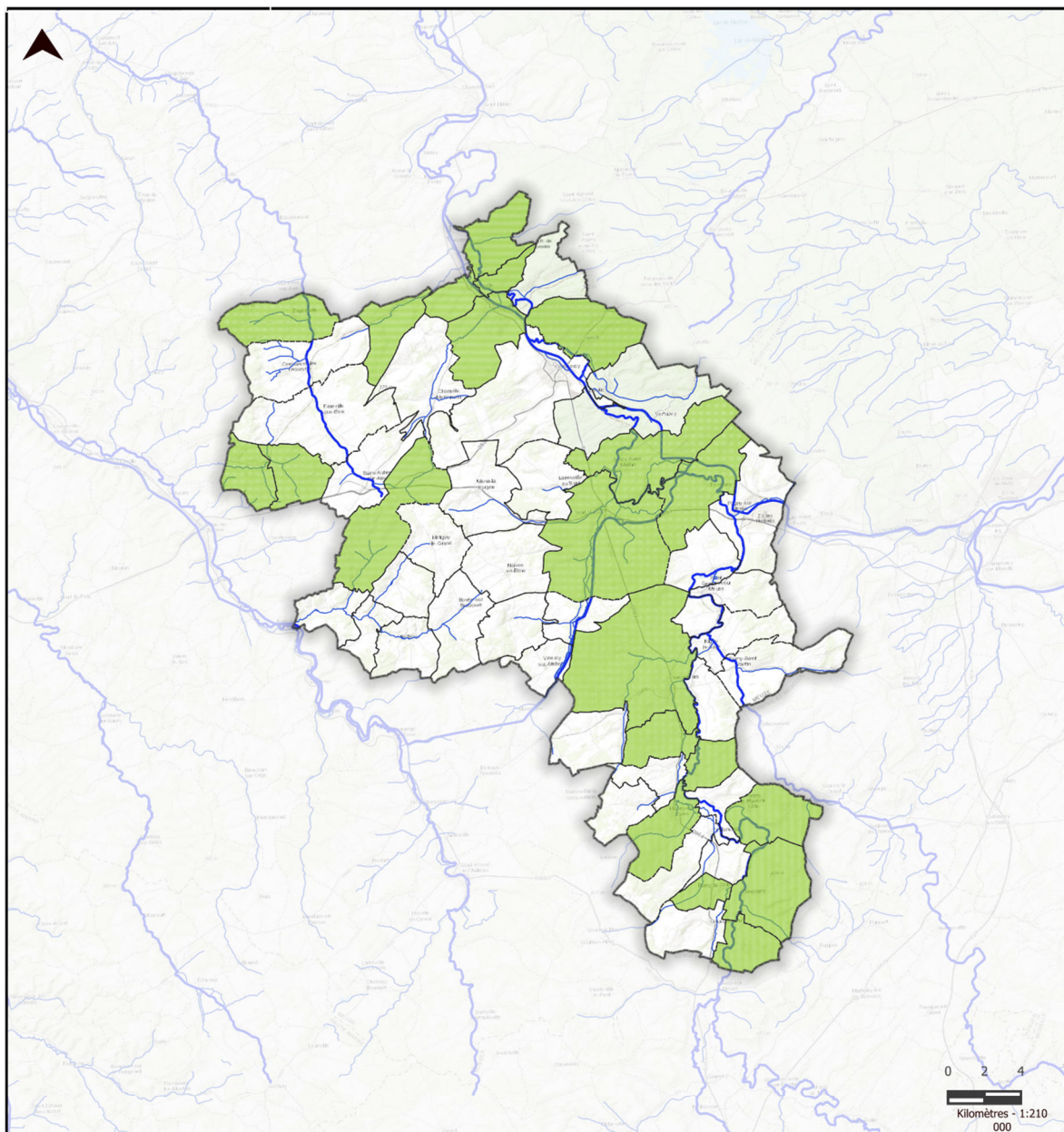
Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Sur la base des éléments transmis par le préfet à chaque commune, les maires ont la responsabilité de réaliser un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Le DICRIM caractérise le risque communal et sa localisation, renseigne sur les mesures de prévention et de protection, les dispositions des plans de prévention des risques et les modalités d'alerte et d'organisation des secours. Le DICRIM est obligatoire dès que la commune est soumise à un risque majeur.

D'après la base Gaspar, 21 communes en sont dotées : Brixey-aux-Chanoines, Burey-la-Côte, Dagonville, Grimaucourt-près-Sampigny, Lérouville, Maxey-sur-Vaise, Mécrin, Nançois-le-Grand, Neuville-lès-Vaucouleurs, Pagny-la-Blanche-Côte, Pont-sur-Meuse, Saulvaux, Sauvigny, Sepvigny, Sorcy-Saint-Martin, Troussey, Vadonville, Vaucouleurs, Vignot, Void-Vacon et Willeroncourt.

État initial de l'environnement - Risques

Communes dotées d'un DICRIM



LÉGENDE

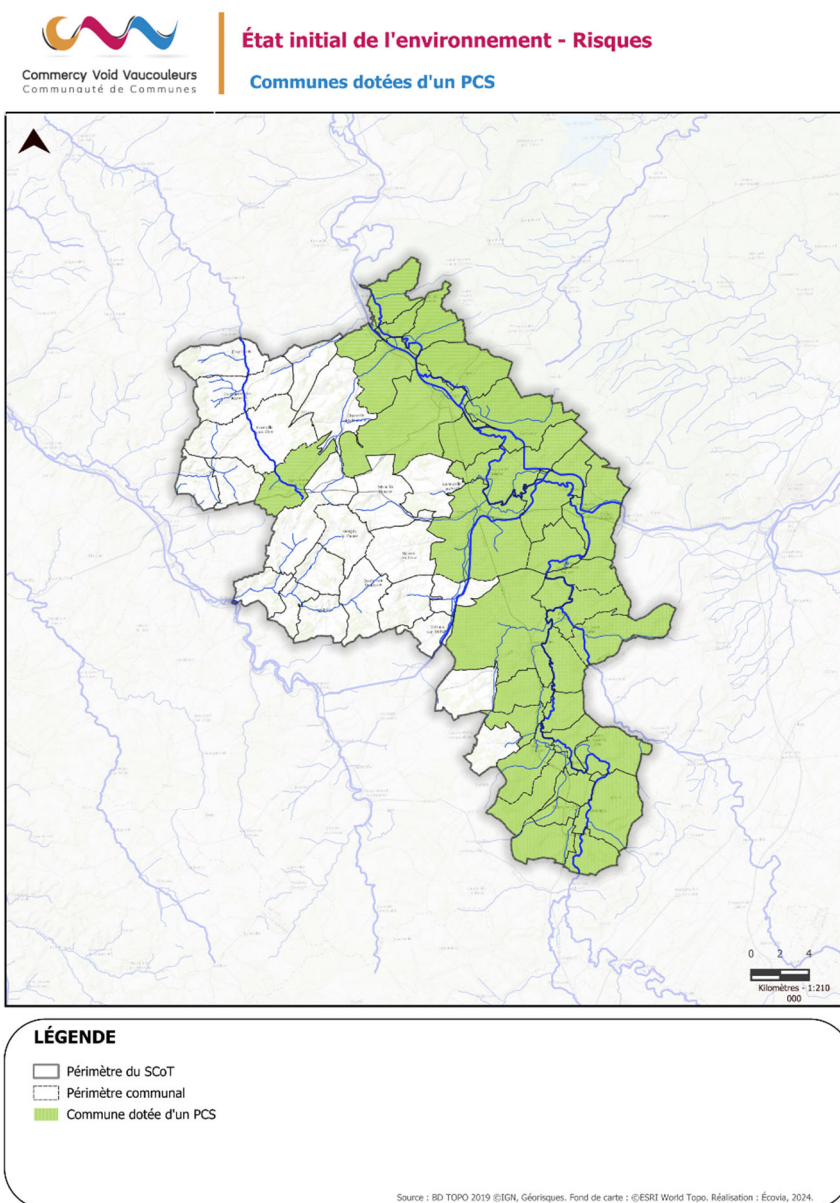
- Périimètre du SCoT
- - - Périimètre communal
- Commune dotée d'un DICRIM

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, GéoRisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2024.

Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil élaboré à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire. Son objectif est de planifier les actions des acteurs communaux en cas de risque majeur naturel, technologique ou sanitaire (organisation de la gestion de crise). La réalisation de ce document est obligatoire pour les communes concernées par un plan de prévention des risques (PPR) approuvé ou un plan particulier d'intervention (PPI), et fortement recommandée pour les autres communes soumises à un ou plusieurs risques majeurs. Il doit être révisé au moins tous les 5 ans.

D'après la base Gaspar, 33 communes ont un PCS : Boncourt-sur-Meuse, Brixey-aux-Chanoines, Burey-en-Vaux, Burey-la-Côte, Champougny, Euville, Ourches-sur-Meuse, Brixey-aux-Chanoines, Burey-en-Vaux, Chalaines, Commercy, Goussaincourt, Lérrouville, Maxey-sur-Vaise, Mécrin, Montbras, Neuville-lès-Vaucouleurs, Pagny-la-Blanche-Côte, Pagny-sur-Meuse, Pont-sur-Meuse, Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin, Sauvigny, Sepvigny, Sorcy-Saint-Martin, Taillancourt, Troussey, Vadonville, Vaucouleurs, Void-Vacon, Saint-Germain-sur-Meuse, Ugné-sur-Meuse et Vignot.

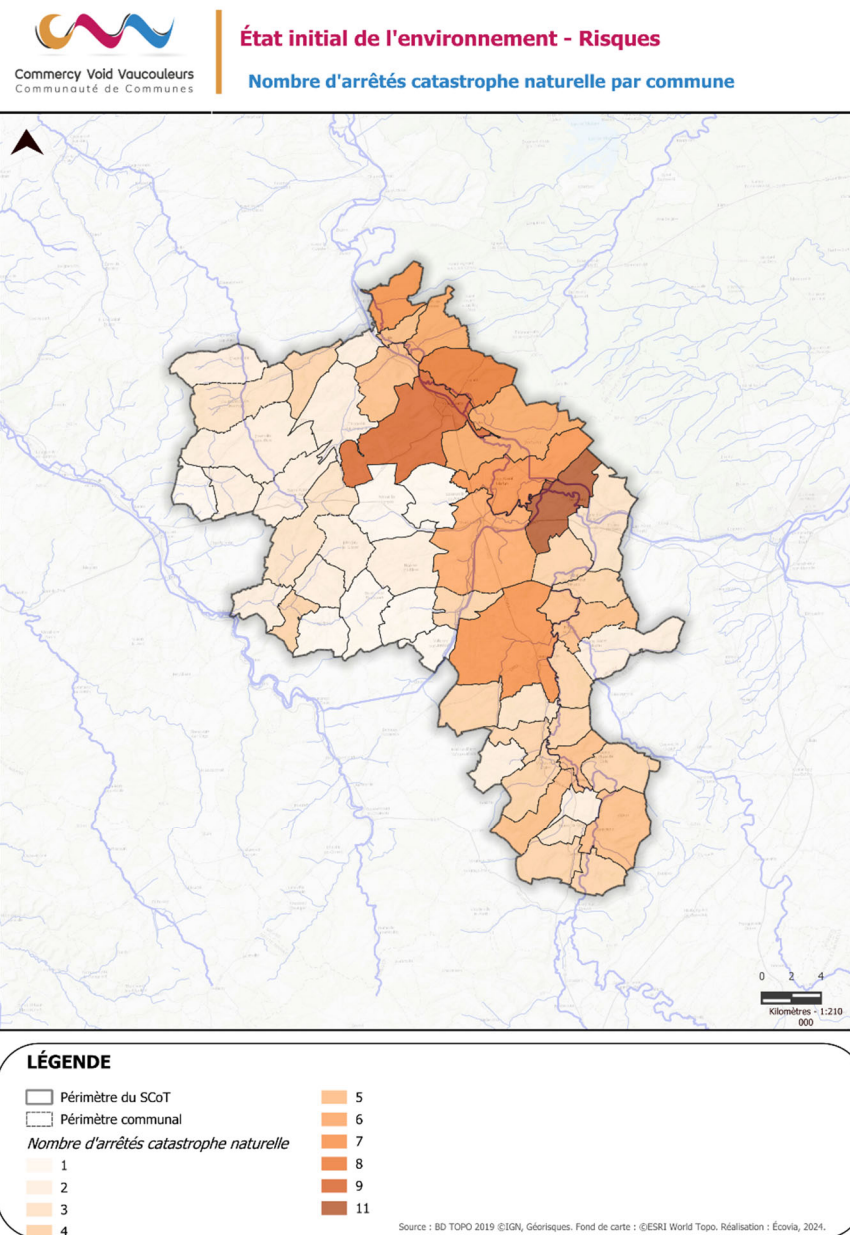


9.2.2 Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

28 arrêtés de catastrophe naturelle ont été publiés entre 1982 et 2023. Toutes les communes ont été concernées par au moins un arrêté. Le détail par commune est présenté en annexe.

Tableau 39 : nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle par type de risque

Risque	Nombre d'arrêtés	Nombre de communes concernées
Inondations et/ou coulées de Boue	24	54
Mouvement de Terrain	1	54
Sècheresse	4	7
Total général	28	54



9.2.3 Un territoire touché par cinq risques

SOURCES : GEORISQUES (BASE GASPAR, VERSION 2024), DDRM DE LA MEUSE

La base Gaspar recense six risques sur le territoire :

- Inondation ;
- Mouvement de terrain ;
- Risque industriel ;
- Rupture de barrage ;
- Transport de marchandises dangereuses ;
- Engins de guerre.

Les communes les plus touchées sont Pagny-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin et Void-Vacon (six risques).

La majorité des communes est touchée par moins de quatre risques. Les autres risques (inondations, industriels, transport de matières dangereuses et engins de guerre) dépendent de situations spécifiques (proximité de la Meuse, traversée d'une infrastructure majeure, etc.) et sont donc localisés sur le territoire.

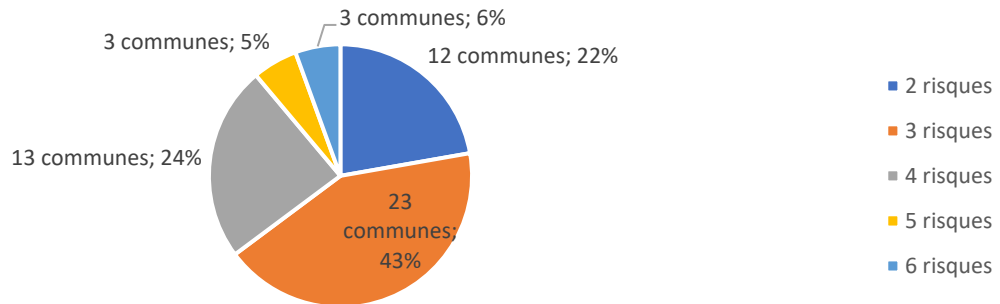


Figure 56 : Répartition des communes selon le nombre de risques auxquels elles sont exposées (source : Géorisques)

Tableau 40 : Risques recensés par commune (source : Gaspar, version octobre 2024)

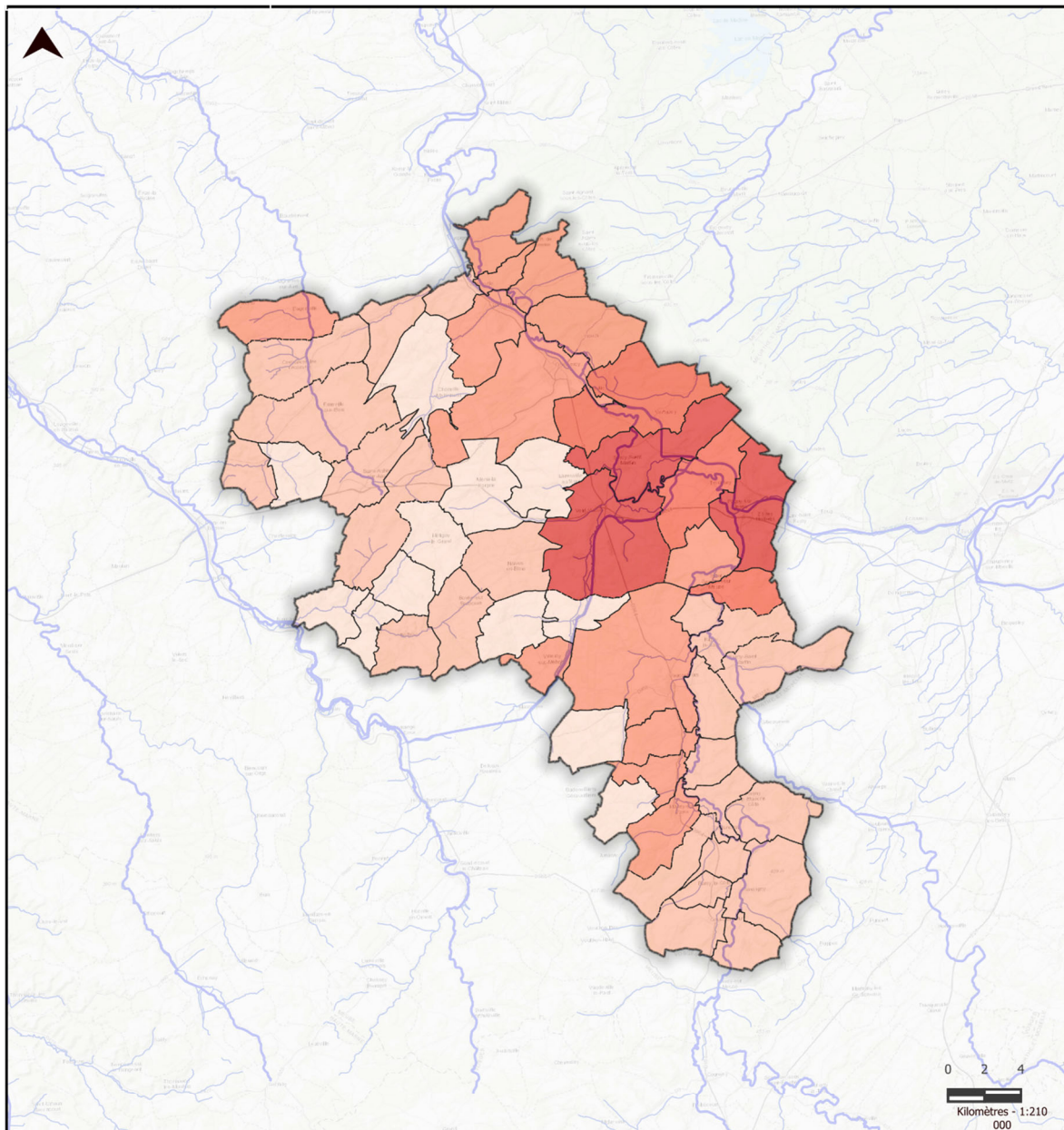
Commune	Inondation	Mouvement de terrain	Risque industriel	Rupture de barrage	Transport de marchandises dangereuses	Engins de guerre	Nombre total de risques par commune
Boncourt-sur-Meuse	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Bovée-sur-Barboure		Oui			Oui	Oui	3
Boviolles		Oui			Oui		2
Brixey-aux-Chanoines	Oui	Oui			Oui		3
Broussey-en-Blois		Oui			Oui		2
Burey-en-Vaux	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Burey-la-Côte	Oui	Oui			Oui		3
Chalaines	Oui	Oui			Oui		3
Champougny	Oui	Oui			Oui		3
Chonville-Malaumont		Oui			Oui		2
Commercy	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Cousances-lès-Triconville	Oui	Oui			Oui		3
Dagonville	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Épiez-sur-Meuse		Oui			Oui		2





Commune	Inondation	Mouvement de terrain	Risque industriel	Rupture de barrage	Transport de marchandises dangereuses	Engins de guerre	Nombre total de risques par commune
Erneville-aux-Bois	Oui	Oui			Oui		3
Euville	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	5
Goussaincourt	Oui	Oui			Oui		3
Grimaucourt-près-Sampigny	Oui	Oui			Oui		3
Laneuville-au-Rupt		Oui			Oui		2
Lérouville	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Marson-sur-Barboure		Oui			Oui		2
Maxey-sur-Vaise	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Mécrin	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Méligny-le-Grand		Oui			Oui		2
Méligny-le-Petit		Oui			Oui		2
Ménil-la-Horgne		Oui			Oui		2
Montbras	Oui	Oui			Oui		3
Montigny-lès-Vaucouleurs		Oui			Oui		2
Naives-en-Blais		Oui			Oui	Oui	3
Nançois-le-Grand		Oui			Oui		2
Neuville-lès-Vaucouleurs	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Ourches-sur-Meuse	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Pagny-la-Blanche-Côte	Oui	Oui			Oui		3
Pagny-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6
Pont-sur-Meuse	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Reffroy		Oui			Oui	Oui	3
Rigny-la-Salle	Oui	Oui			Oui		3
Rigny-Saint-Martin	Oui	Oui			Oui		3
Saint-Aubin-sur-Aire	Oui	Oui			Oui		3
Saint-Germain-sur-Meuse	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	5
Saulvaux		Oui			Oui	Oui	3
Sauvigny	Oui	Oui			Oui		3
Sauvoy		Oui			Oui		2
Sepvigny	Oui	Oui			Oui		3
Sorcy-Saint-Martin	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6
Taillancourt	Oui	Oui			Oui		3
Troussey	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	5
Ugny-sur-Meuse	Oui	Oui			Oui		3
Vadonville	Oui	Oui			Oui		3
Vaucouleurs	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Vignot	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Villeroy-sur-Méholle	Oui	Oui			Oui	Oui	4
Void-Vacon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6
Willeroncourt	Oui	Oui			Oui		3
Total	38	54	5	4	54	23	54

État initial de l'environnement - Risques

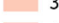
Nombre de risques par commune



LÉGENDE

-  Périimètre du SCoT
-  Périimètre communal

Nombre de risques par commune

-  2
-  3
-  4
-  5
-  6

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, GéoRisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2024.

Des risques naturels forts

Des risques d'inondation très prégnants

Les inondations superficielles sont le résultat de crues (augmentation, généralement rapide, du débit des rivières). Les inondations se produisent le plus souvent par débordement fluvial dans le département, mais il existe différents autres types d'inondations :

- Les inondations de plaine : la rivière sort de son lit mineur ;
- Les inondations par remontée de nappe : une nappe phréatique affleure lorsque le sol est saturé en eau ;
- Les crues des rivières torrentielles : dans le cas de précipitations intenses sur un bassin versant ;
- Les crues rapides des bassins périurbains : dans le cas de précipitations intenses et d'un sol imperméabilisé.

Certaines inondations peuvent être accompagnées par des écoulements de boues et de débris qui augmentent la gravité du phénomène. Outre les dégâts matériels plus ou moins importants, les inondations peuvent aussi causer des victimes. Des risques de pollution et d'accidents technologiques peuvent également subvenir lorsque les zones industrielles sont situées en zones inondables.

14. *Les ruissellements des eaux pluviales*

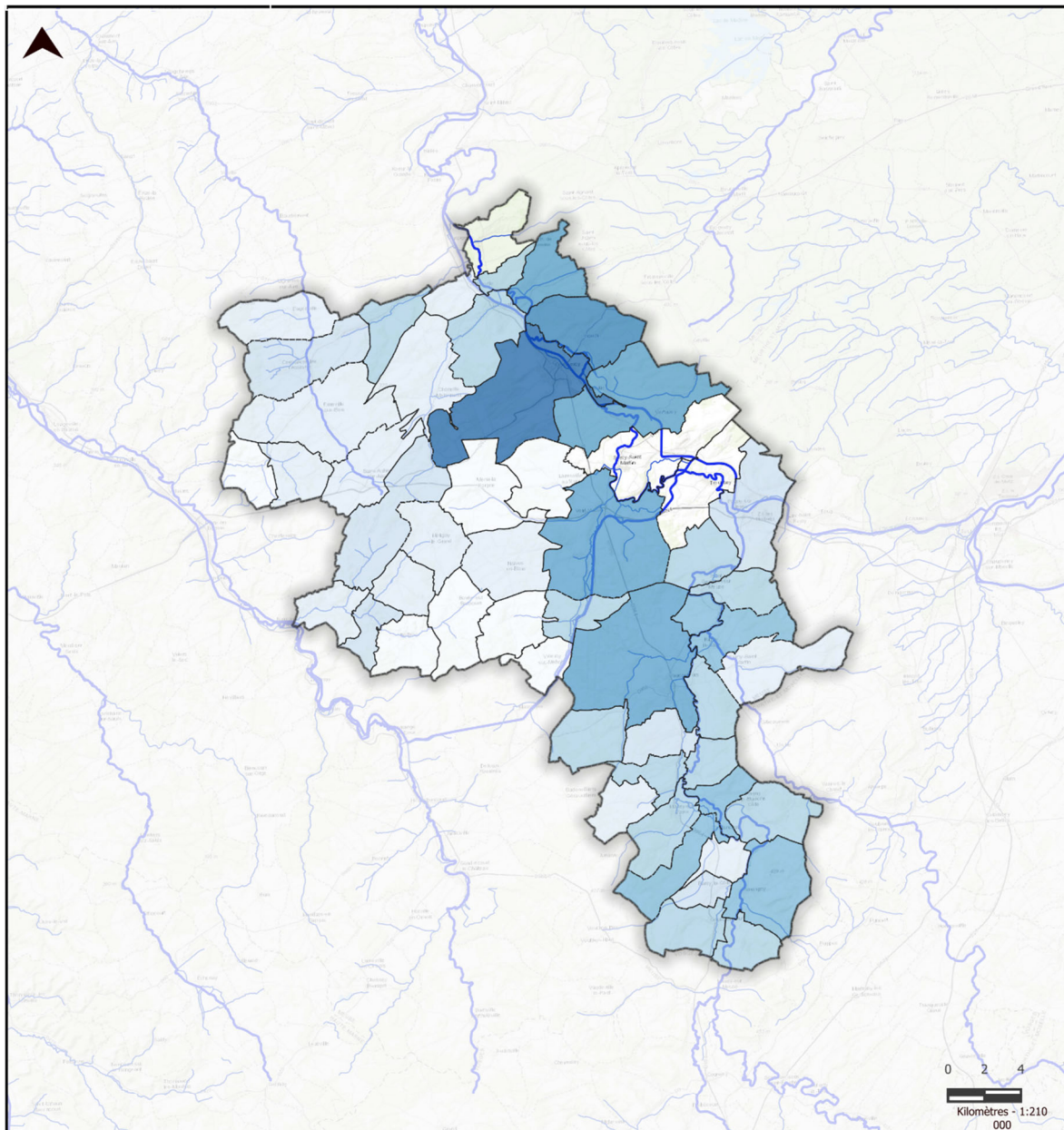
Le ruissellement est la circulation de l'eau qui se produit sur les versants en dehors du réseau hydrographique lors d'un évènement pluvieux. Sa concentration provoque une montée rapide des débits des cours d'eau, pouvant être amplifiée par la contribution des nappes souterraines.

Toutes les communes ont été touchées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle lié au risque « Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain » et 38 par le risque « Inondations et coulées de boue ».

Le DDRM signale trois communes concernées par un risque d'inondation par ruissellement : Dagonville, Villeroy-sur-Méholle et Willeroncourt.

État initial de l'environnement - Risques

Nombre d'arrêtés catastrophe naturelle inondation et coulées de boue par commune



LÉGENDE

Périètre du SCoT	4
Périètre communal	5
<i>Nombre d'arrêtés catastrophe naturelle pour inondation et coulées de boue</i>	
1	6
2	8
3	9

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2024.

15. *Les crues torrentielles*

Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, provoquant des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières torrentielles. Le lit du cours d'eau est en général rapidement colmaté par le dépôt de sédiments. Des bois morts peuvent former des barrages, appelés embâcles. Lorsqu'ils viennent à céder, ils libèrent une énorme vague.

Les inondations par crues torrentielles sont associées à des bassins versants pour lesquels le temps de concentration est généralement inférieur à douze heures (durée nécessaire pour qu'une goutte d'eau tombant sur le point le plus éloigné atteigne l'exutoire).

Ce phénomène se rencontre principalement lorsque le bassin versant intercepte des précipitations intenses à caractère orageux en zones montagneuses et en région méditerranéenne, mais aussi sur les petits bassins versants à forte capacité de ruissellement.

Le DDRM compte quatre communes exposées à un risque de crue torrentielle : Saint-Aubin-sur-Aire (Aire), Grimaucourt-près-Sampigny (Doeille), Vignot (Étang) et Lérrouville (Fou de Choncille).

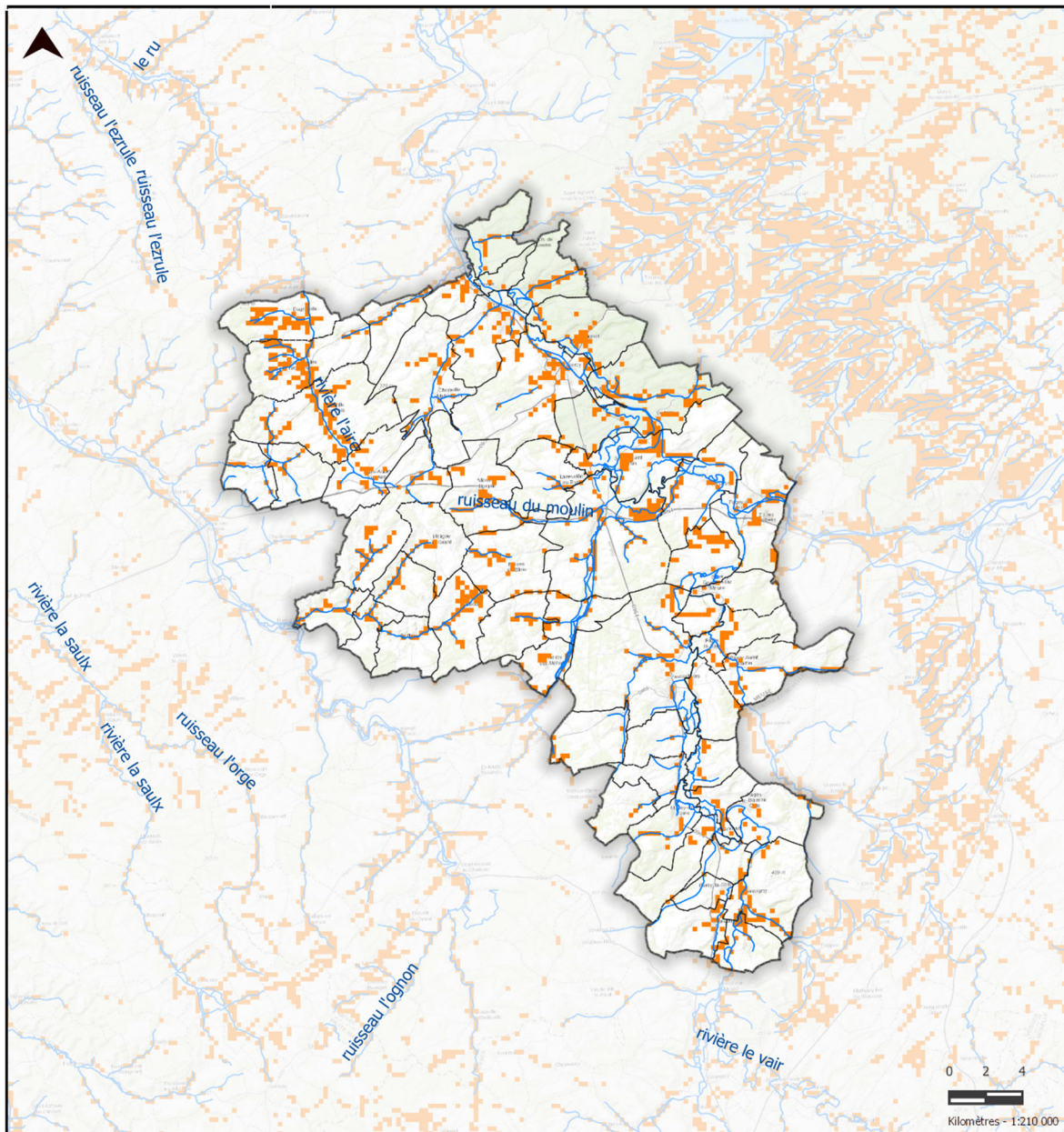
16. *Les remontées de nappes souterraines*

Lorsque le sol est saturé d'eau (à la suite d'un fort épisode pluvieux par exemple), il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer. Les dommages recensés sont liés soit à l'inondation elle-même, soit à la décrue de la nappe qui la suit. Les dégâts le plus souvent causés par ces inondations peuvent être conséquents : inondations des sous-sols, fissuration de bâtiments, remontées d'éléments enterrés (cuves, canalisations), déstabilisation de chaussées, etc.

Toutes les communes sont touchées par l'aléa.

État initial de l'environnement - Risques

Aléa remontée de nappe



LÉGENDE

- Périimètre du SCoT
- - - Périimètre communal
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

17. La gestion des risques inondation

Les outils de connaissance

Les atlas des zones inondables (AZI)

L'atlas des zones inondables est un outil de connaissance des aléas inondation, et rassemble l'information existante et disponible à un moment donné. Il a pour objet de cartographier l'enveloppe des zones submergées lors d'inondations historiques. Les espaces ainsi identifiés sont potentiellement inondables, en l'état naturel du cours d'eau, avec des intensités plus ou moins importantes suivant le type de zone décrite.

Quatre AZI existent sur le territoire, et 37 communes sont concernées, dont une concernée par deux AZI :

- AZI Aire ;
- AZI de la Meuse ;
- AZI de l'Ornain ;
- AZI de la Thinte.

Les AZI sont basés soit sur une méthode hydrogéomorphologique (« zones inondables »), soit à partir des crues ayant eu lieu par le passé (« zones inondées »), soit les deux à la fois.

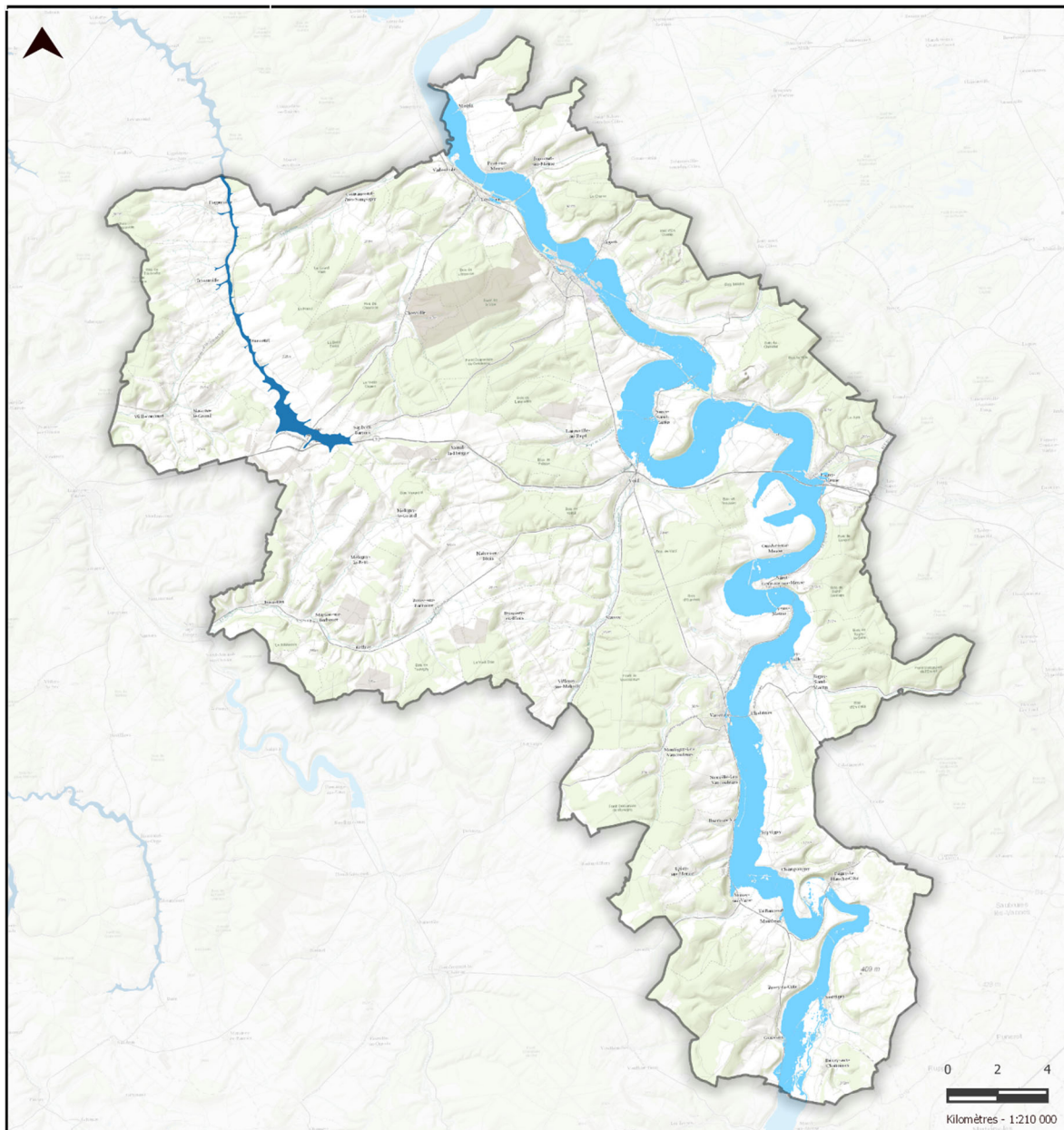
Tableau 41 : Communes concernées par chaque AZI (source : Géorisques)

AZI	Communes concernées
AZI Aire HGM⁹ et zones inondées	Cousances-lès-Triconville, Dagonville, Erneville-aux-Bois, Saint-Aubin-sur-Aire, Saulvaux
AZI de la Meuse (zones inondables et zones inondées)	Boncourt-sur-Meuse, Brixey-aux-Chanoines, Burey-en-Vaux, Burey-la-Côte, Chalaines, Champougny, Commercy, Euville, Goussaincourt, Lérouville, Maxey-sur-Vaise, Mécrin, Montbras, Neuville-lès-Vaucouleurs, Ourches-sur-Meuse, Pagny-la-Blanche-Côte, Pagny-sur-Meuse, Pont-sur-Meuse, Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Meuse, Sauvigny, Sepvigny, Sorcy-Saint-Martin, Taillancourt, Troussey, Ugny-sur-Meuse, Vadonville, Vaucouleurs, Vignot, Void-Vacon
AZI de l'Ornain	Boviolles
AZI de la Thinte	Boncourt-sur-Meuse

⁹ HGM : hydrogéomorphologique, établi à partir de l'observation de la topographie, de la morphologie, de la sédimentologie et des données relatives aux crues historiques. Cette méthode ne permet pas de caractériser la crue en matière de période de retour, débit, vitesse d'écoulement, hauteur d'eau... Les isocotes ne sont pas représentées et l'aléa ne peut être quantifié. L'AZI_{HGM} permet donc de représenter l'enveloppe maximale de la zone inondable.

État initial de l'environnement - Risques

Atlas des zones inondables



LÉGENDE

- Périimètre du SCoT
- AZI (méthode hydrogéomorphologique)
- AZI (crue centennale)

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, DREAL. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

Les études spécifiques

SOURCES : ÉTUDE D'ALEA (GRONTMIJ, 2015)

La cartographie des zones inondables de l'Aire et de ses principaux affluents – l'Ezrule, la Cousances, la Vadelaincourt et la Buante – dans le département de la Meuse par l'approche hydrogéomorphologique a été finalisée par le bureau d'études GINGER (aujourd'hui Grontmij) durant l'été 2010.

Cette étude a abouti à la cartographie des zones inondables (enveloppes des crues morphogènes) et des principaux éléments de la dynamique fluviale de l'Aire et de ses affluents.

À la suite de cette étude, les services de l'État souhaitent affiner la connaissance des risques, voire réaliser des Plans de prévention des risques inondations (PPRI) dans certaines communes du bassin de l'Aire. La connaissance de l'enveloppe de la crue mise en évidence selon la méthode hydrogéomorphologique n'est pas suffisante pour règlementer l'urbanisation, le cas échéant par la réalisation d'un PPRI. Il est nécessaire de disposer des éléments quantitatifs de hauteur (cote de référence), vitesse d'écoulement en crue et éventuellement de durée de submersion, pour permettre l'application de prescriptions sur les constructions existantes et futures.

Les outils de gestion

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

SOURCES : OBSERVATOIRE NATIONAL DES RISQUES NATURELS (MISE A JOUR 12/2015), DDRM

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements, à l'échelle de bassins de risque. Ils mobilisent l'ensemble des axes de la gestion des risques d'inondation. En tant que mode de déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), ils participent pleinement à la mise en œuvre de la directive inondation.

La CC CVV est concernée par le PAPI de la Meuse.

Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)

SOURCES : BASE GASPARD (VERSION 01/19), PORTER A CONNAISSANCE DE L'ÉTAT, PPRI

Les plans de prévention du risque inondation (PPRI) règlementent l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation. Ils définissent plusieurs zones réglementaires : zone d'expansion des crues, zones inconstructibles ainsi que les zones constructibles avec prescription. Toute nouvelle construction au sein des communes doit s'appuyer sur les prescriptions de ces PPRI.

Le PPRI vaut servitude d'utilité publique en vertu de l'article L.562-4 du Code de l'environnement. Il doit être annexé au PLUi, dans les trois mois qui suivent son approbation, conformément à l'article L.126-1 du Code de l'urbanisme.

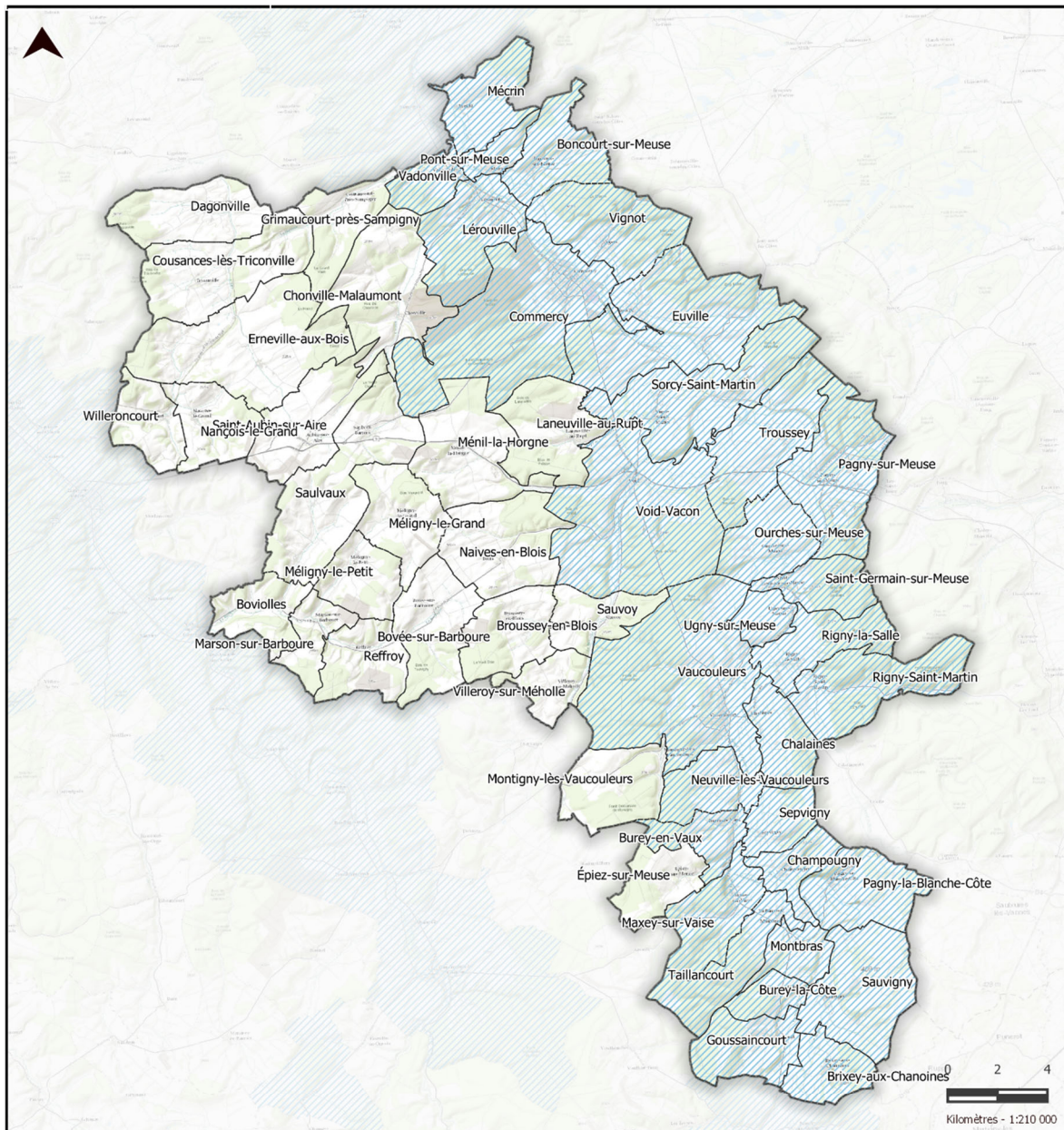
Le PPRI de la Meuse

31 communes sont concernées.



État initial de l'environnement - Risques

Communes concernées par un PPRI



LÉGENDE

- Périmètre du SCoT
- Commune concernée par un PPR Inondation approuvé

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

Des mouvements de terrain concentrés le long du réseau hydrographique

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol. Leur apparition est conditionnée par les contextes géologiques, hydrogéologiques et topographiques, aggravés par les conditions météorologiques et l'action de l'homme. Les mouvements de terrain comprennent : les chutes de blocs, les effondrements et affaissements de cavités souterraines, les glissements de terrain et les phénomènes de tassements différentiels appelés aussi retraits-gonflements, ces derniers ne représentant pas de danger direct pour l'homme, mais endommageant les constructions.

D'après la base Gaspar, toutes les communes sont concernées.

18. Les cavités souterraines

SOURCE : BASE NATIONALE DES CAVITES SOUTERRAINES, BASE GASPAR

Les effondrements résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine. Cette rupture se propage jusqu'en surface de manière plus ou moins brutale et provoque l'ouverture d'une excavation grossièrement cylindrique.



Figure 57 : Effondrement au niveau d'une cavité souterraine (source : MEDD-DPPR)

La base Géorisques recense 37 cavités, dont cinq ouvrages civils, un ouvrage militaire, cinq carrières et 26 cavités naturelles. Elles sont localisées sur 21 communes.

19. L'érosion de berge

Une érosion de berges est un phénomène régressif d'ablation de matériaux, dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent (fluvial ou marin).

La base Géorisques recense 15 sites d'érosion sur le territoire, et le DDRM compte huit communes concernées.

20. Les éboulements, chutes de pierres et de blocs

Les éboulements sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des éléments rocheux plus ou moins homogènes avec peu de déformation préalable d'une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt.

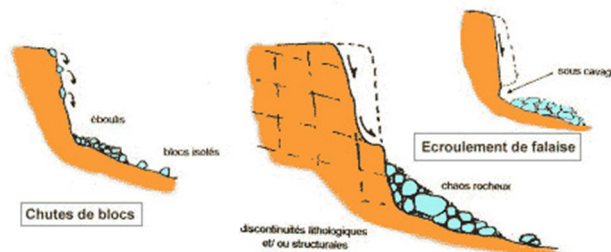


Figure 58 : Chute de blocs et éboulement (source : Géorisques)

La base Géorisques recense six éboulements, et le DDRM compte cinq communes concernées.

21. Les glissements de terrain

Un glissement de terrain correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture. Trois types de glissements sont distingués en fonction de la géométrie de la surface de rupture :

- Glissement plan ou translationnel, le long d'une surface plane ;
- Glissement circulaire ou rotationnel, le long d'une surface convexe ;
- Glissement quelconque ou composite lorsque la surface de rupture est un mélange des deux types.

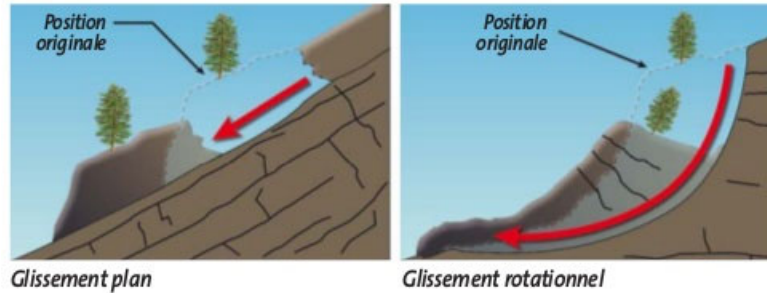


Figure 59 : Glissements de terrain (source : ORRM PACA)

La base Géorisques localise six sites de glissement, tandis que le DDRM en recense quatre sur deux communes.

22. Les retraits et gonflements des argiles

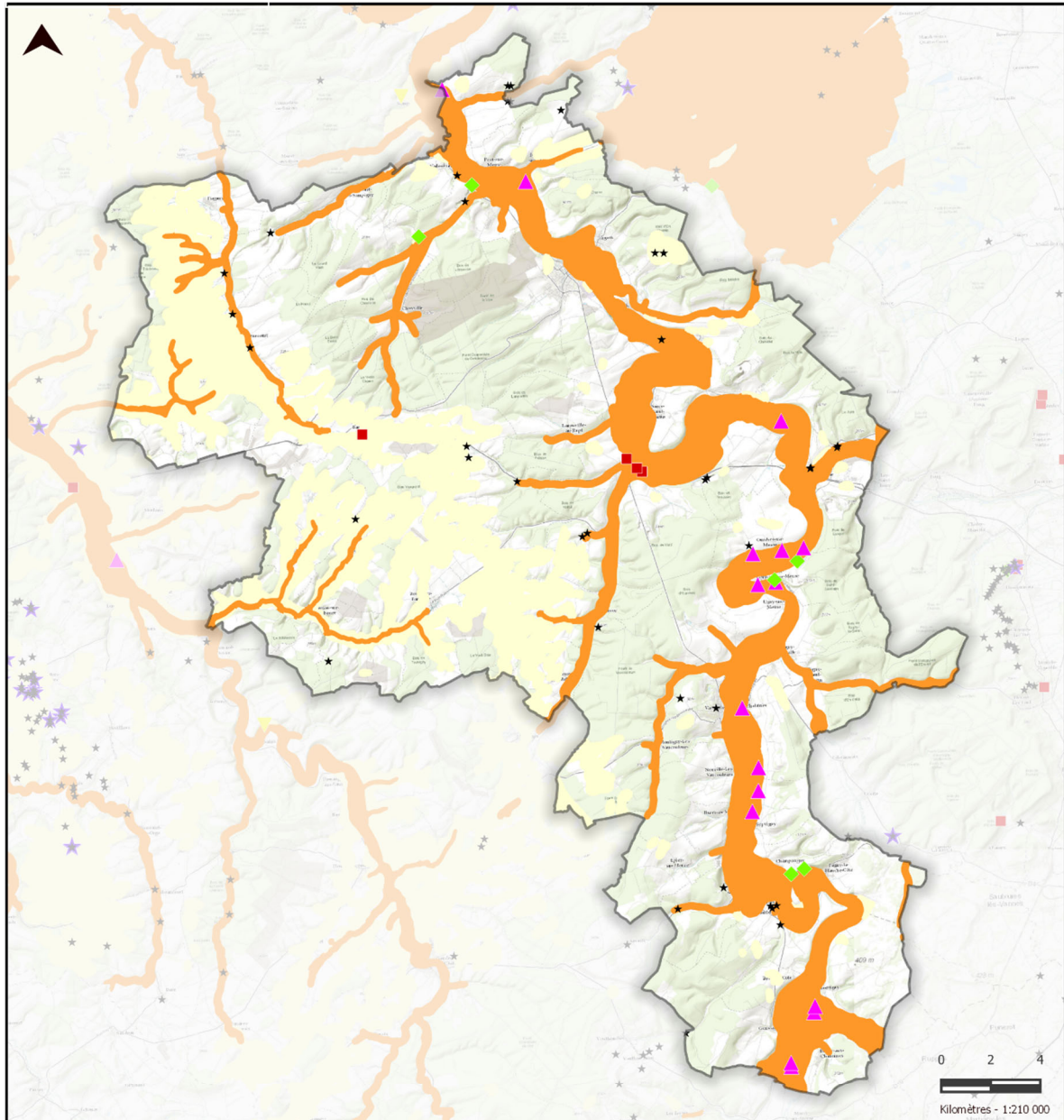
Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations de volume induisent des tassements plus ou moins uniformes et dont l'amplitude varie suivant la configuration et l'ampleur du phénomène. Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides (fissures, décollements entre éléments jointifs, distorsions, dislocations, rupture de canalisations).

21 % du territoire est concerné par un aléa faible et 23 % par un aléa moyen, concentré autour des cours d'eau.



État initial de l'environnement - Risques

Aléas mouvement de terrain



LÉGENDE

□ Périmètre du SCoT

★ Cavités souterraines abandonnées d'origine non minière

Aléa retrait-gonflement des argiles

Orange Moyen

Yellow Faible

Mouvements de Terrain

Red square Glissement

Green diamond Éboulement

Pink triangle Coulée

Purple star Effondrement

Pink triangle Érosion des berges

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

Un risque lié au radon encore peu connu

Le radon est un gaz radioactif naturel généré dans le sous-sol par désintégration du radium, lui-même produit par désintégration de l'uranium. Ce gaz provient donc des minéraux contenant de l'uranium présents dans les roches granitiques, mais aussi dans d'autres formations géologiques comme celles contenant des phosphates ou des grès. Ce gaz invisible et sans odeur peut s'accumuler dans l'atmosphère confinée de certains bâtiments et atteindre des concentrations dangereuses pour la santé.

Seul un seuil réglementaire existe dans les bâtiments accueillant du public : en dessous de 400 Bq¹⁰/m³, il n'y a aucune obligation d'action, au-dessus de 1 000 Bq/m³, des actions correctives doivent être mises en place dans un délai bref. Aucun seuil n'existe pour les habitations particulières. Les concentrations de radon sont plus élevées dans les bâtiments en hiver du fait d'un air plus confiné.

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

- **Catégorie 1 :** Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (Bassin parisien, Bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (Massif central, Polynésie française, Antilles, etc.). Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³ et moins de 2 % dépassent 300 Bq/m³.
- **Catégorie 2 :** Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles, mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.
- **Catégorie 3 :** Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (Massif armoricain, Massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (Massif central, Polynésie française, Mayotte, etc.), mais également certains grès et schistes noirs. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40 % des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq/m³ et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.

Le risque concerne toutes les communes (catégorie 1).

Un risque sismique très faible

Un séisme provient d'une rupture brutale des roches. Il se traduit en surface par une vibration du sol. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, on parle alors de « rupture en surface ». Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. En surface, un tremblement de terre peut dégrader ou détruire

¹⁰ Le becquerel (Bq) est l'unité dérivée du Système international d'unités (SI) pour l'activité d'une certaine quantité de matière radioactive, c'est-à-dire le nombre de désintégrations qui s'y produisent par seconde. Il s'agit d'une mesure de la radioactivité.

des bâtiments et produire des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles. Il peut aussi provoquer des glissements de terrain et des chutes de blocs.

Depuis le 22 octobre 2010 (articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement, modifiés par le décret no 2010-1254 du 22 octobre 2010, et article D.563-8-1 du Code de l'environnement, créé par le décret no 2010-1255 du 22 octobre 2010), les différentes zones de sismicité correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 : Sismicité très faible ;
- Zone 2 : Sismicité faible ;
- Zone 3 : Sismicité modérée ;
- Zone 4 : Sismicité moyenne ;
- Zone 5 : Sismicité forte.

Toutes les communes sont localisées en zone 1.

Un risque feu de forêt quasi inexistant

Par définition, un feu de forêt est un incendie qui a atteint une formation forestière ou subforestière dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à un hectare.

D'après la base Gaspar, aucune commune n'est concernée. Cependant, le changement climatique peut engendrer de nouveaux aléas, du fait notamment de la modification potentielle des régimes pluviaux.

Des risques technologiques dispersés sur le territoire

23. *Le risque industriel est concentré au centre-est*

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates ou différées, graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- Les effets thermiques sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- Les effets de surpression résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion (par des équations mathématiques) afin de déterminer les effets associés (lésions aux tympans, poumons, etc.) ;
- Les effets toxiques résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), à la suite d'une fuite sur une installation. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.

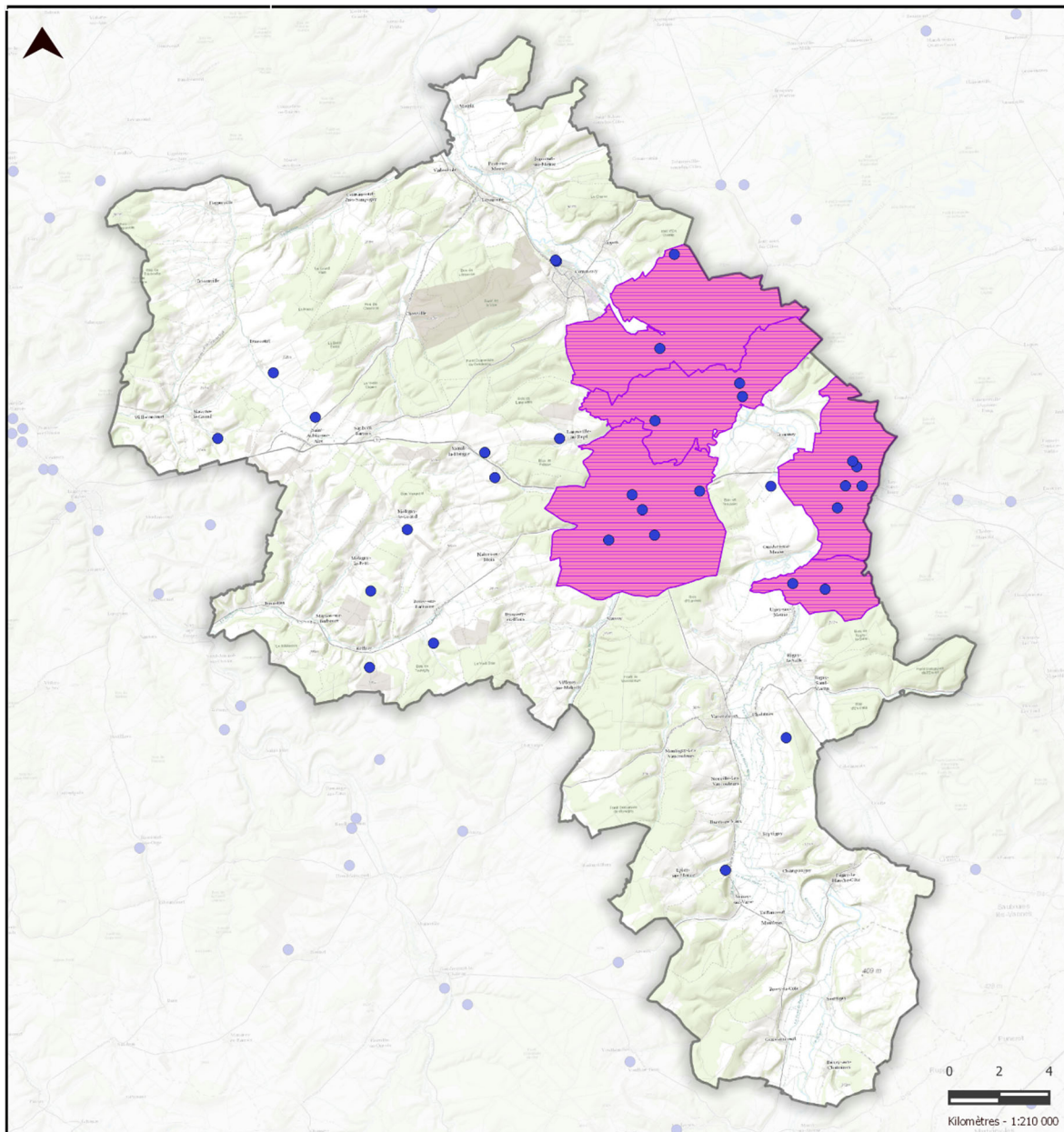
D'après la base Gaspar, seules les communes d'Euville, Pagny-sur-Meuse, Saint-Germain-sur-Meuse, Sorcy-Saint-Martin et Void-Vacon sont concernées. La commune de Void-Vacon compte un silo et les quatre autres des stockages d'explosifs. De fait, les quatre communes sont exposées à la fois au risque d'effet thermique et de surpression.

D'autres ICPE sont également présentes sur le territoire et peuvent potentiellement présenter un risque. Elles sont présentées en détail dans le chapitre dédié aux sites et sols pollués.



État initial de l'environnement - Risques

Risque industriel



LÉGENDE

□ Périmètre du SCoT

● ICPE soumise à autorisation

Type de risque industriel

▨ Effet thermique

■ Effet de surpression

Source : BD TOPO 2019 ©IGN, Géorisques. Fond de carte : ©ESRI World Topo. Réalisation : Écovia, 2020.

24. *Un risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) très présent*

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement. L'évaluation du risque est notamment corrélée à la présence d'infrastructures de transport majeures.

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. Cependant, certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic :

- Routes : RN4, RD964 ;
- Voies ferrées : Voie Lérrouville/Metz, Paris/Strasbourg et Lérrouville/Sedan jusqu'à Huntsman ;
- Canalisations : GRT Gaz, Trapil, SFDM.

Toutes les communes sont concernées d'après Gaspar. Le DDRM détaille le risque (certaines communes sont touchées par plusieurs types) :

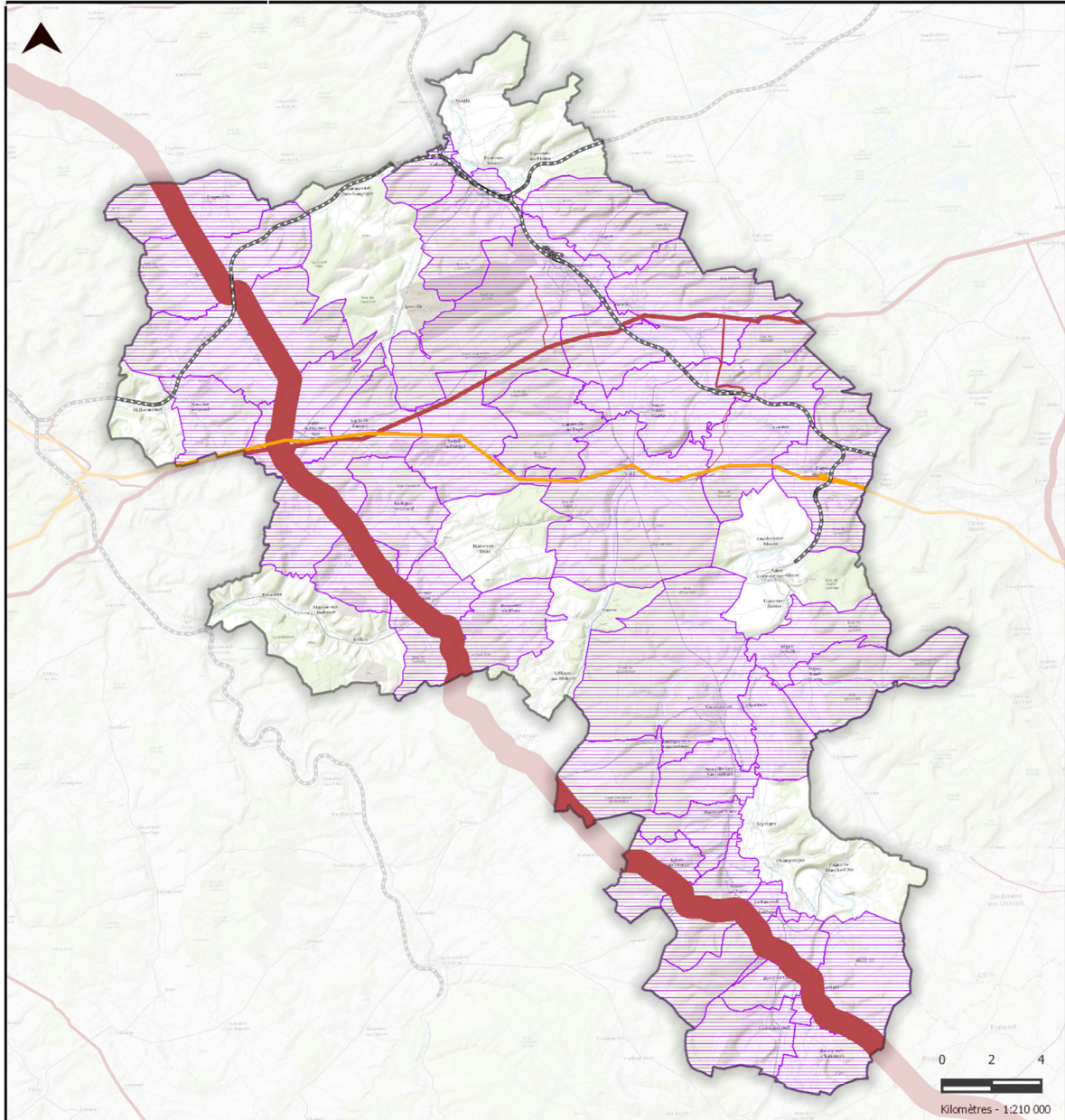
- 24 communes sont concernées par le risque TMD par canalisation de transport de gaz ;
- 26 par voie routière ou ferrée.

Le DDRM note un accident lié au transport de matières dangereuses dans le territoire, le 10 novembre 1994 : une fuite d'acide chlorhydrique d'un camion-citerne à l'usine TREFILEUROP à Commercy.



État initial de l'environnement - Risques

Risque de transport de matières dangereuses



LÉGENDE

□ Périmètre du SCoT

▨ Commune exposée au risque TMD (d'après Gaspar)

■ Canalisations de transport de matières dangereuses : Gaz naturel

— Voie ferrée

Route

— Départementale

— Nationale

25. *Un risque « engins de guerre » très localisé*

Les découvertes d'engins de guerre peuvent représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique.

En cas de découverte d'engins explosifs (tels que grenade, obus, bombe, détonateurs, munitions, etc.), les risques sont les suivants :

- Explosion de l'engin par manipulation, choc ou au contact de la chaleur ;
- Intoxication par inhalation, ingestion ou contact : en effet les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels, et l'enveloppe de ces armes se dégrade au fil du temps pouvant provoquer un risque d'échappement de gaz en cas de choc ;
- Dispersion dans l'air de gaz toxiques.

Le DDRM signale que seule la commune de Pagny-sur-Meuse est concernée.

Des risques sensibles aux effets du changement climatique

SOURCES : ATMO GRAND-EST

Les incertitudes sont nombreuses, et aucune étude n'a été menée sur le territoire. Il existe néanmoins des éléments de diagnostic à l'échelle régionale (cf. Fiche énergie, climat et air).

Sur la période 1959-2009, la tendance observée à l'augmentation des températures moyennes annuelles dépasse +0,3 °C par décennie. Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'en 2050, quel que soit le scénario. Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait atteindre +4 °C à l'horizon 2071-2100.

On observe une augmentation de la fréquence des événements de vagues de chaleur à partir des années 1990. Cette évolution se matérialise aussi par l'occurrence de vagues de chaleur plus longues et plus intenses ces dernières années. La canicule observée en France du 2 au 19 août 2003 est de loin l'évènement le plus marquant sur la période d'observation. La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur en France pourraient augmenter au XXI^e siècle, mais avec un rythme différent entre l'horizon proche (2021-2050) et la fin du siècle (2071-2100). Dans un premier temps, un doublement de la fréquence des événements est attendu vers le milieu du siècle. En fin de siècle, les vagues de chaleur pourraient être bien plus fréquentes qu'aujourd'hui, mais aussi beaucoup plus sévères et plus longues, avec une période d'occurrence étendue de la fin mai au début du mois d'octobre.

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI^e siècle montre un assèchement important en toute saison. On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques sur l'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle montrent des contrastes saisonniers, avec une augmentation des précipitations hivernales et une diminution des précipitations estivales, plus ou moins marquées selon le scénario.

Tableau 42 : Effets potentiels du changement climatique en fonction du type de risque

Risque	Effets potentiels du changement climatique
Inondation	Il existe beaucoup d'incertitudes. Mais dans le pire des cas, le changement climatique est susceptible d'augmenter l'occurrence d'évènements extrêmes et de modifier le régime des pluies. Cela pourrait engendrer une augmentation du risque inondation, avec des épisodes pluvieux plus forts, et des volumes d'eau plus importants, et donc des ruissellements plus importants, d'autant plus élevés si l'imperméabilisation des sols n'est pas réduite d'ici là.

Phénomènes météorologiques	Dans le pire des cas, le changement climatique pourrait augmenter l'occurrence d'évènements extrêmes telles les pluies diluviennes et tempêtes, ce qui pourrait engendrer une augmentation du risque.
Mouvement de terrain	Les sécheresses sont amenées à être plus fréquentes, et parfois associées à des canicules. Cela pourrait avoir un impact sur la stabilité des sols, et, associé à des phénomènes éventuels de pluies diluviennes, directement accentuer certains aléas, comme les glissements de terrain ou le retrait-gonflement des argiles.
Radon	Pas d'effet connu documenté.
Sismique	Pas d'effet connu documenté.
Feu de forêt	Le changement climatique est fortement susceptible d'augmenter l'occurrence d'évènements extrêmes tels que les sécheresses, et pourrait engendrer une augmentation du risque. Les forêts seront en effet potentiellement davantage exposées à des périodes de sécheresse, et les canicules potentiellement plus nombreuses pourraient encore augmenter la vulnérabilité des boisements, notamment résineux.

9.3 SYNTHÈSE

9.3.1 Grille AFOM

Légende			
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Couleur verte Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Couleur rouge Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	21 communes dotées d'un DICRIM, et 33 d'un PCS	?	
-	Des risques naturels prégnants, notamment inondation	?	Le changement climatique est susceptible d'augmenter l'occurrence d'évènements extrêmes telles les pluies et pourrait amener le risque inondation à évoluer.
+	2 cours d'eau couverts par un AZI	=	
+	31 communes couvertes par le PPRI de la Meuse	=	Une étude en cours pouvant mener à l'élaboration d'un PPRI sur l'Aire
+	2 PAPI	?	
-	Toutes les communes concernées par au moins un aléa mouvement de terrain	?	Le changement climatique est susceptible d'augmenter l'occurrence d'évènements extrêmes telles les pluies et sécheresses

-	Territoire concerné par le risque Radon, risque très peu documenté	?	et pourrait amener le risque mouvement de terrain à évoluer.
+	Risque sismique faible	=	
+	Pas de risque feu de forêt documenté	?	Le changement climatique est susceptible d'augmenter l'occurrence d'événements extrêmes telles les sécheresses et pourrait amener le risque feu de forêt à évoluer.
-	5 communes concernées par le risque industriel	?	
-	Un risque transport de matières dangereuses par route, fer et canalisation couvrant la quasi-totalité du territoire	?	
-	Présence d'un risque « engins de guerre » à Pagny-sur-Meuse	?	Le nombre d'engins de guerre n'augmente plus depuis la fin des guerres. Aucune évaluation du nombre d'engins encore présents dans le sol meusien n'existe.

9.3.2 Propositions d'enjeux pour l'élaboration du PLUi-H et l'évaluation environnementale

- Limiter l'exposition de la population :
 - Réduire la vulnérabilité dans les zones d'aléas en créant des aménagements de protection et en maintenant les espaces naturels et agricoles en zone d'aléa (zones d'expansion des crues, zones de mouvement de terrain, etc.) ;
 - Réduire l'urbanisation en zones d'aléas et dans les secteurs exposés aux risques technologiques ;
 - Réglementer spécifiquement l'implantation et l'évolution du bâti afin de tenir compte des risques (notamment inondation et mouvement de terrain) et de réduire la vulnérabilité des constructions existantes ;
- Réduire les aléas :
 - Limiter l'anthropisation et l'imperméabilisation des sols afin de permettre aux écosystèmes d'absorber l'eau et limiter les inondations : préserver notamment les espaces naturels et agricoles en zone d'expansion des crues, aux abords des cours d'eau du territoire.
 - Préserver les boisements et haies, garants de la stabilité des sols ;
 - Préserver les zones humides, et leur rôle de stockage de l'eau ;
 - Articuler cet enjeu avec les enjeux liés aux paysages et à la trame verte et bleue.

10 ANNEXES

10.1 OUVRAGES DE PRELEVEMENT D'EAU POTABLE

SOURCE : SISPEA

Nom collectivité	Type collectivité	Nombre d'ouvrages de prélèvement	Identifiant SISPEA ouvrage	Nom ouvrage	Code SISEAUX ouvrage	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de ce prélèvement
Boncourt-sur-Meuse	Commune	1	66509	Forage de bonjour	055000448	
Bovée-sur-Barboure	Commune	3	66512	Forage communal de Bovée-sur-Barboure	055000213	
Bovée-sur-Barboure	Commune	3	66514	Source voie aux chênes aval	055000215	
Bovée-sur-Barboure	Commune	3	66513	Source voie au chêne amont	055000214	
Boviolles	Commune	1	66515	Source du goulot	055000022	
Brixey-aux-Chanoines	Commune	1	66520	Source du lavoir (Brixey)	055000220	40
Broussey-en-Blois	Commune	1	66522	Forage le Pecul	055000222	
Burey-la-Côte	Commune	1	66523	Puits les Closels	055000223	
Chalaines	Commune	1	66528	Nouveau puits de Chalaines	055001832	
Champougny	Commune	1	66529	Forage pré au pont	055000228	
Chonville-Malaumont	Commune	1	66537	Source Bezimont	055000235	80
Commercy	Commune	1	66543	Captage station de pompage	055000086	80
Dagonville	Commune	1	66546	Forage Hanneval	055000238	
Erneville-aux-Bois	Commune	1	66561	Puits Frot	055000441	
Euville	Commune	2	66567	Fontaine des doigts	055000250	
Euville	Commune	2	66566	Source bois des Embanies (Aulnois)	055000200	
Goussaincourt	Commune	1	66575	Source Saint Gervais	055000484	40
Laneuville-au-Rupt	Commune	2	66604	Source cote Gerard	055000280	
Laneuville-au-Rupt	Commune	2	66603	Source la petite ville	055000281	
Lérouville	Commune	3	66608	Source Farva	055000285	
Lérouville	Commune	3	66607	Source Sussonval	055000282	
Lérouville	Commune	3	66606	Source vieux Chanot	055000284	



Nom collectivité	Type collectivité	Nombre d'ouvrages de prélèvement	Identifiant SISPEA ouvrage	Nom ouvrage	Code SISEAUX ouvrage	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de ce prélèvement
Maxey-sur-Vaise	Commune	1	66619	Puits de la brasserie	055000287	
Mécrin	Commune	1	66620	Puits alluvial de Mécrin	055000149	
Montigny-lès-Vaucouleurs	Commune	1	66627	Source fond Tenel	055000048	
Pagny-la-Blanche-Côte	Commune	1	66649	Puits aux essarts	055000301	
Pagny-sur-Meuse	Commune	2	127 413	Forage d'essai sous Chaput	055001610	0
Pagny-sur-Meuse	Commune	2	66650	Forage les marais	055000465	100
Saint-Germain-sur-Meuse	Commune	1	66664	Puits devant Ugny	055000473	
Sauvigny	Commune	1	66674	Forage les Patis	055000324	80
Sepvigny	Commune	1	66676	Puits alluvial de Sepvigny	055000329	40
Sorcy-Saint-Martin	Commune	3	148 465	Forage no 1 Transplast engineering	055000335	0
Sorcy-Saint-Martin	Commune	3	148 466	Forage no 2transplast engineering	055000268	0
Sorcy-Saint-Martin	Commune	3	66829	Puits du Paquis des saignées	055000413	80
Troussey	Commune	1	66692	Puits des Patureaux	055000346	100
Vaucouleurs	Commune	2	66698	Puits du Marbier	055000348	
Vaucouleurs	Commune	2	66699	Source de Septfonds	055000349	
Vignot	Commune	1	66712	Puits de la haute Tourniere	055000356	40
Villeroy-sur-Méholle	Commune	1	66715	Source les petits prés	055000043	
Void-Vacon	Commune	1	66717	Forage route de Vacon de Void-Vacon	055000358	
SIVOM de la source Godion	Syndicat intercommunal à vocations multiples	3	66751	Forage no 1	055000488	
SIVOM de la source Godion	Syndicat intercommunal à vocations multiples	3	66750	Forage no 2	055000489	
SIVOM de la source Godion	Syndicat intercommunal à vocations multiples	3	157 561	Forage no 3	055003331	
Syndicat intercommunal d'AEP de Rigny-la-Salle/Rigny-Saint-Martin	Syndicat intercommunal à vocation unique	1	66790	Puits de Rigny	055000482	



Nom collectivité	Type collectivité	Nombre d'ouvrages de prélèvement	Identifiant SISPEA ouvrage	Nom ouvrage	Code SISEAUX ouvrage	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de ce prélèvement
Syndicat des eaux de Sainte Libaire	Syndicat intercommunal à vocation unique	1	66815	Puits grand pré	055000407	
Syndicat des eaux de Taillancourt Montbras	Syndicat intercommunal à vocation unique	1	66817	Forage de la pâture	055001392	



10.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

SOURCE : PORTAL DE L'ASSAINISSEMENT

Nom de l'agglomération	Nombre de communes	Nombre de STEU en service	Taille agglomération (EH)	Type de réseau majoritaire	Nom du STEU	Nature du STEU	Date de mise en service du STEU	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité nominale en EH	Capacité nominale en kg de DBO5	Débit de référence en m³/j	Filière eau principale	Filière boues principale	Nom du milieu de rejet	Type du milieu de rejet
Troussey	1	1	63	Inconnu	Troussey	Urbain	30/06/2015	Commune de Troussey	Commune de Troussey	417	25	100	Filtres plantés		Rejet principal de Troussey	Eau douce de surface
Boncourt-sur-Meuse	1	1	110	Mixte	Boncourt-sur-Meuse	Urbain	01/01/2006	Commune de Boncourt-sur-Meuse	Commune de Boncourt-sur-Meuse	550	33	150	Filtres à sables		Rejet Boncourt-sur-Meuse	Eau douce de surface
Commercy	2	1	8512	Mixte	Commercy	Urbain	01/01/1995	Commune de Commercy		12 500	750	3400	Boue activée forte charge	Stockages boues pâteuses	Rejet Commercy	Eau douce de surface
Euville	1	1	600	Inconnu	Euville nouvelle	Urbain	28/10/2014	Commune d'Euville	Commune d'Euville	1500	90	678	Filtres plantés		Rejet principal d'Euville nouvelle	Eau douce de surface
Lérouville	1	1	565	Mixte	Lérouville	Urbain	01/12/1994	Commune de Lérouville	Commune de Lérouville	1500	90	225	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Filtration à plateaux	Rejet Lérouville	Eau douce de surface
Pagny-la-Blanche-Côte	1	1	73	Inconnu	Pagny-la-Blanche-Côte	Urbain	01/01/2013	Commune de Pagny-la-Blanche-Côte	Commune de Pagny-la-Blanche-Côte	240	14	70	Filtres plantés		Rejet principal de Pagny-la-Blanche-Côte	Eau douce de surface
Pagny-sur-Meuse	1	1	445	Unitaire	Pagny-sur-Meuse	Urbain	31/12/2011	Commune de Pagny-sur-Meuse	Commune de Pagny-sur-Meuse	1100	66	264	Filtres plantés		Rejet principal de Pagny-sur-Meuse	Eau douce de surface
Saint-Germain-sur-Meuse	1	1	73	Inconnu	Saint-Germain-sur-Meuse	Urbain	31/12/2014	Commune de Saint-Germain-sur-Meuse	Commune de Saint-Germain-sur-Meuse	230	14	41	Filtres plantés		Rejet principal de Saint-Germain-sur-Meuse	Eau douce de surface



Nom de l'agglomération	Nombre de communes	Nombre de STEU en service	Taille agglomération (EH)	Type de réseau majoritaire	Nom du STEU	Nature du STEU	Date de mise en service du STEU	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité nominale en EH	Capacité nominale en kg de DBO5	Débit de référence en m ³ /j	Filière eau principale	Filière boues principale	Nom du milieu de rejet	Type du milieu de rejet
Sorcy-Saint-Martin	1	1	997	Unitaire	Sorcy-Saint-Martin	Urbain	08/10/2009	Commune de Sorcy-Saint-Martin	Commune de Sorcy-Saint-Martin	1200	72	360	Disques biologiques	Stockage boues liquides	Rejet Sorcy-Saint-Martin	Eau douce de surface
Vaucouleurs	1	1	1162	Mixte	Vaucouleurs	Urbain	01/09/2011	SIVU des sept ponts	Saur	3000	180	1160	Boue activée faible charge	Stockage boues liquides	Rejet principal de Vaucouleurs	Eau douce de surface
Void-Vacon	1	1	1232	Mixte	Void-Vacon	Urbain	01/11/2010	Commune de Void-Vacon		1800	108	324	Filtres plantés		Rejet Void-Vacon	Eau douce de surface



10.3 PERFORMANCES DES STATIONS

SOURCE : PORTAL DE L'ASSAINISSEMENT

Nom du STEU	Conformité				Niveau traitement requis ERU : biologique	Conformité ERU équipement STEU		Niveau traitement existant : biologique	Niveau traitement existant : azote	Niveau traitement existant : phosphore	Conformité ERU				Conformité globale performances	Cause de non-conformité	Production de boues sans réactif (tMS/an)	Durée stockage (mois)	Quantité réactifs utilisés (t/an)	Existence plan épandage règlement	Quantité épandage agricole (tMS/an)
	équipement	performance	Collecte temps sec	Globale		au 31/12/2017	prévisionnelle au 31/12/2017				DBO	DCO	NG L	PT							
Troussey	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement secondaire						Oui		0,00	0	0	inc.	0	
Boncourt-sur-Meuse	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement secondaire						Oui		0,50	0	0	oui	0	
Commercy	Oui	Non	Oui	Non	Traitement secondaire	Oui	Oui	Traitement secondaire	Dénitrification	Déphosphatation	Non	Oui	Oui	Non	Mauvaises performances	157,30	12	0	oui	195	
Euville nouvelle	Oui	Oui	N	Oui		Oui	Oui	Traitement secondaire						Oui		0,00	0	3	inc.	0	
Lérouville	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement secondaire	Dénitrification	Déphosphatation				Oui		4,50	12	0	oui	0	
Pagny-la-Blanche-Côte	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement secondaire						Oui		0,00	0	0	inc.	0	
Pagny-sur-Meuse	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement						Oui		0,00	0	0	inc.	0	



Nom du STEU	Conformité				Niveau traitement requis ERU : biologique	Conformité ERU équipement STEU		Niveau traitement existant : biologique	Niveau traitement existant : azote	Niveau traitement existant : phosphore	Conformité ERU				Conformité globale performances	Cause de non-conformité	Production de boues sans réactif (tMS/an)	Durée stockage (mois)	Quantité réactifs utilisés (t/an)	Existence plan épandage règlement	Quantité épandage agricole (tMS/an)
	équipement	performance	Collecte temps sec	Globale		au 31/12/2017	prévisionnelle au 31/12/2017				DBO	DCO	NG L	PT							
Saint-Germain-sur-Meuse	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement secondaire							Oui		0,00	0	0	inc.	0
Sorcy-Saint-Martin	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement secondaire							Oui		4,00	10	0	oui	0
Vaucouleurs	Oui	Non	Oui	Non	Traitement secondaire	Oui	Oui	Traitement secondaire			Non	Oui			Non	Équipement d'autosurveillance	13,80	12	0	inc.	55
Void-Vacon	Oui	Oui	N	Oui	Traitement approprié	Oui	Oui	Traitement secondaire							Oui		0,00	0	0	oui	0

10.4 SUPPORTS RADIOELECTRIQUES

SOURCE : AFNR

Numéro	Lieu dit	Adresse	Commune	Nature du support	Hauteur (m)	Propriétaire
459613	Ferme La Corneille	Station Tdf	Lérouville	Pylône autostable	57	TDF
480112	Le The Huot		Cousances-lès-Triconville	Pylône tubulaire	37	SFR
482929	Derrière La Carrière	Bois de Ville-Issey Station Hertzienne Ft	Euville	Pylône autostable	52	TDF
508203	Les Couchots	Chemin N4 dit des Etots	Méligny-le-Grand	Tour hertzienne	91	TDF
12928	Pl de La Mairie		Pagny-sur-Meuse	Pylône autostable	19	ORANGE Services fixes
329496	R De La Gare		Erneville-aux-Bois	Monument religieux	22	Commune, communauté de commune
439952		R DE LA LOUVIÈRE CTRE DE SECOURS près D964 ZAC DE LA LOUVIÈRE	Commercys	Pylône autostable	30	ORANGE
447308	Sur La Cote	Site EDF	Ménil-la-Horgne	Pylône autostable	45	EDF ou GDF
588778		Voie de Sampigny La voie de Girouet	Vadonville	Mât	12	Société Privée SA
613911		R Du Coup de Canne	Pagny-sur-Meuse	Mât	12	Société Privée SA
613915		Chem Rural dit du Signal	Ménil-la-Horgne	Pylône autostable	24	Société Privée SA
638912	La Gare		Pagny-sur-Meuse	Pylône autostable	30	SNCF Réseau
511176	La Croix-Pajot		Willeroncourt	Pylône haubané	203,9	TDF
530740		Route de Vaucouleurs Z.I. La Pelouse Entreprise Adam	Void-Vacon	Pylône autostable	34	SFR
586655	La Croix-Pajot		Willeroncourt	Tour hertzienne	56	TDF
588679		Chem de La Grande Prairie	Lérouville	Pylône autostable	20	Société Privée SA
638934	Cote DU MONT		Troussey	Pylône autostable	15	SNCF Réseau
710879	Les Vallottes	Entre La RD 12 et Le Rn 4	Saint-Aubin-sur-Aire	Pylône autostable	22	TDF
803810		34 Av Stanislas	Commercys	Immeuble	21	Particulier
803905	Les Fontenis	CHEM RURAL DIT DE LA BLANCHE VOIE CHEM RURAL DE MORVILLE À MALAUMONT	Chonville-Malaumont	Pylône autostable	58	Conseil Départemental
638918	À La Cure		Euville	Pylône tubulaire	25	SNCF Réseau
638924	Hanéconsé	Le Revraux	Cousances-lès-Triconville	Pylône autostable	30	SNCF Réseau
638926	Quicrue		Willeroncourt	Pylône autostable	30	SNCF Réseau
638932	Les Montants Devant Ourche		Saint-Germain-sur-Meuse	Pylône tubulaire	20	SNCF Réseau
844052	Route D'Euville	Agence EDF	Commercys	Mât métallique	8	EDF ou GDF
868775	Sur Pinsonval	Ernecourt	Erneville-aux-Bois	Pylône autostable	35	SFR
1057402		Carrières Chaux Menton	Sorcy-Saint-Martin	Bâtiment	8	Société Privée SA
1060537	Vigneulles		Lérouville	Pylône autostable	45	Particulier
803938		R De La Petite Gare Pac Emprises	Commercys	Pylône autostable	30	SNCF Réseau



Numéro	Lieu dit	Adresse	Commune	Nature du support	Hauteur (m)	Propriétaire
		SNCF Zae de La Gare				
812270	La Corneille		Lérouville	Pylône autostable	62	Towercast
816844		R De La Gare	Commercy	Immeuble	33	Commune, communauté de commune
821143		9 R de La Pocherie	Commercy	Immeuble	12	Société HLM
1774626		Impasse Henri Garnier	Commercy	Bâtiment	15	Conseil Départemental
1903018	Sur Pinsonval	D139	Erneville-aux-Bois	Pylône autostable	36,9	IFW-FREE
1962997	Croix Le Pêcheur		Troussey	Pylône autostable	27	TDF
2029906		Gare de Lérouville Rue de La Gare D964	Lérouville	Bâtiment	12	SNCF Réseau
1491000		Sorcy Cities	Sorcy-Saint-Martin	Bâtiment	10	Société Privée SA
1548446		ZI Les Herbues	Pagny-sur-Meuse	Bâtiment	12	Société Privée SA
1696939	Bois de Ville Issey	Rue de La Dixme	Euville	Pylône autostable	45	TDF
1710264	Les Corvées	Stade municipal	Pagny-sur-Meuse	Pylône autostable	32	SFR
12926	R Des Mésanges	Passage des Brebis Autocom	Vaucouleurs	Pylône autostable	27	ORANGE Services fixes
586362	La Loire	Chem Rural dit sur La Loire	Marson-sur-Barboure	Pylône autostable	30,4	Conseil Départemental
599708	Le Haut de Sey	Chem Rural PrÉS RéServoir	Chalaines	Pylône autostable	40	TDF
642094	Les Auges	Chem des Jardins	Taillancourt	Pylône autostable	37	ORANGE Services fixes
2042529	La Roche		Willeroncourt	Pylône haubané	202	Towercast
2062054	Le The Hulot	Rd 136	Cousances-lès-Triconville	Pylône autostable	37	IFW-FREE
2173002		Le Trayeux	Boncourt-sur-Meuse	Pylône autostable	39,3	TDF
2173509	La Plaine	C.R dit Chemin Blanc	Laneuville-au-Rupt	Pylône autostable	45,4	SFR
601931		Grande R Au Pied du Réservoir	Goussaincourt	Mât	12	Société Privée SA
1681753		CHEM COMMUNAL DE VOUTHON HAUT À Burey-la-Côte	Burey-la-Côte	Pylône autostable	35	SFR
778242		Chem Rural dit du Fort	Champougny	Mât métallique	12	Société Privée SA
956760	Le Plat des Charmois		Pagny-la-Blanche-Côte	Pylône autostable	37	BOUYGUES
1595198	LES Lavières	CHEM RURAL DIT DU FOIREUX près D.960	Montigny-lès-Vaucouleurs	Pylône autostable	27	Conseil Départemental
2065376		Fonds de La Palotte Chemin de Prague	Vaucouleurs	Pylône autostable	37	IFW-FREE



10.5 SITES BASIAS

Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Mécrin	FEVRE	Carrières Fevre			Zone d'emploi : 12 km Nord de Commercy.	Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)		?	?		
Commercy	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE, ex TREFILEST, ex TREFILUNION, ex TREFILEUROPE FRANCE, ex STÉ DES TRÉFILIERIES ET ATELIERS DE COMMERCY, ex STÉ FORGES ET ACIÉRIES	Usine sidérurgique (rejets effluents), dépôt de boues, tréfilerie, traitement des métaux, forges	Un dépôt de boues est implanté dans le lit de l'ancien canal des Forges bordant l'usine. La mise en dépôt est arrêtée depuis 1986. Site à traiter, etc. la Pyramide, 92800 PUTEAUX	Route de Boncourt	Utilise une partie de l'usine Trefileries et Atelier de Commercy. Ex lieudit devant du Charrois pour FORGES ET ACIÉRIES.	En activité	D35.45Z, V89.03Z, V89.01Z, D35.44Z, D35.30Z, V89.07Z, E37.00Z, C27.32Z, C24.3, C25.61Z, C24.1, C25.61Z, C25.50A	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage), Sidérurgie, Transformateur (PCB, pyralène, etc.), Compression, réfrigération, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration), forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage métallurgie des poudres, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Non	Non	Activités artisanales, loisirs.	
Vaucouleurs	CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX CAMO	Carrières et Fours à chaux				Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)		?	?		
Void-Vacon	UNIDOC, ex SOPROVI	Fabrication de matériel et systèmes de				En activité	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Historique : ancienne unité de traitement électrolytique de métaux en liquidation				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
			signalisation, ex usine traitement électrolytique de métaux						judiciaire. L'ensemble des baignoires sont restés sur le site. Le sol est contaminé par des métaux. Repris.				
Commercy	MME PAILLARD	Équarrissage				Ne sait pas	C10.1, C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage), Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)		?	?		
Commercy	MELLE BOUTILLOT Anaïs	Tuilerie			Ancienne filature.	Ne sait pas	C23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)		?	?		
Commercy	TRANSPLAST ENGINEERING SA	Centre de tri et de traitement des polymères				En activité	C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, etc.)		Non	Non		
Commercy	DEMINUID ET CIE	Tuilerie				Ne sait pas	D35.30Z, C23.3	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)		?	?		
Commercy	LA CIE DES LITS MILITAIRES	Buanderie				Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons			Oui	Non	
Commercy	GROSDIDIER Rémy	Forge				Ne sait pas	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage métallurgie des poudres			?	?	
Commercy	FRISTOT Louis, ex GUIRLET	Garage				Ne sait pas	V89.03Z, G47.30Z, G45.21A	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure, commerce de gros, de détail, de		?	?		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
								desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)					
Commercy	MOUREZ PÈRE ET FILS	Mécanicien				Ne sait pas	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure		?	?		
Commercy	LA CIE DES VIDANGES MILITAIRES	Dépôt d'engrais				Activité terminée	C20.20Z	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, etc.)		Oui	Non		
Commercy	JACKMIN Henri	Garage				Activité terminée	G47.30Z, G45.21A	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure		Oui	Non		
Commercy	ETS H. GARNIER	Dépôt de gaz				Activité terminée	D35.29z	Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)		Oui	Non		
Commercy	GARNIER & CIE	Distribution carburant, garage				Ne sait pas	G45.21A, V89.03Z, G47.30Z,	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		?	?		
Commercy	ETS H. GARNIER	Dépôt acétylène				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		?	?		
Commercy	ÉTS GARNIER	Dépôt de gaz				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		?	?		
Commercy	ÉTS GARNIER	Dépôt de gaz				En activité	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		Non	Non		
Commercy	LAHAIVILLE Roger	Dépôt liquide inflammable				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		?	?		
Commercy	MANTE C., ex FOREZ Fernand	Garage				Activité terminée	V89.03Z, V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Non	Oui		
Commercy	BAHLSSEN SAINT-	Fabrication de				En activité	C10.7, V89.07Z,	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, Dépôt ou stockage de gaz (hors		Non	Non		

Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	MICHEL, ex-ÉTS GROSJEAN	madeleine s					V89.03Z, D35.45Z, D35.30Z, C27.20Z, C20.16Z, C10	fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Compression, réfrigération, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Compression, réfrigération, Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, etc.), Industries alimentaires					
Commercy	HAUTCOLAS Émile	Dépôt de liquide inflammable				Activité terminée	G47.30Z, V89.03Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	Non		
Commercy	BARROIS Jean	Travail de la pierre, marbrerie				Ne sait pas	C23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)		?	?		
Commercy	TEINTURERIE S RÉUNIES	Nettoyage à sec de vêtements				Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons			Oui	Non	
Commercy	ETS MIELLE Grands Économats Français	Dépôt mixte de liquides inflammables, vente produits pétroliers				Ne sait pas	V89.03Z, V89.01Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.)		?	?		
Commercy	FRANCHOT ET TOLLINI	Atelier employant liquides halogénés				Ne sait pas	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.)		?	?		
Commercy	PERIN Ernest	Atelier peinture et				Activité terminée	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)		Oui	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
		dégraissag e											
Commercy	PERIN Ernest	Atelier peinture et dégraissag e				Activité terminée	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)		Oui	Non		
Commercy	LA RAFFINERIE LORRAINE DE CORPS GRAS	Fabrication et raffinerie du saindoux				Activité terminée	C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z)		Oui	Non		
Commercy	MARTIN Aimé	Dépôt de liquide inflammable				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	Non		
Commercy	PERIN Ernest	Atelier peinture et dégraissag e				Activité terminée	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)		Oui	Non		
Commercy	COLLIGNON Christian, ex MANTE Claude	Station-service				Activité terminée	V89.03Z, G47.30Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Oui	Non		
Commercy	LEPAGE Pierre	Blanchisserie				Ne sait pas	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons		?	?		
Commercy	Centre de distribution mixte EDF-GDF	Dépôt de gaz				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		?	?		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Commercy	PIZZOGLIO Jean	Entrepreneur				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Non	Non		
Commercy	STÉ FUSION DES GAZ	Gazomètre				Ne sait pas	D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z		?	?		
Commercy	STÉ DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE	Atelier préparation viandes et abats				Ne sait pas	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)		?	?		
Commercy	ESSO SA Station-service La Madeleine	Stockage de liquide inflammable				Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Oui	Non		
Commercy	BURTE Lucien	Menuiserie				Ne sait pas	C16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries		?	?		
Commercy	MAGUIN Jean-Louis, ex VERDUN Jacques	Garage, commerce				En activité	V89.03Z, G45.21A	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure		Non	Non		
Commercy	BOURGIN FRERES SA	Garage				Ne sait pas	G45.21A, G45.21B	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.)		?	?		
Commercy	SOCOM	Garage, dépôt de liquide inflammable				Ne sait pas	V89.03Z, G47.30Z, D35.45Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Compression, réfrigération		?	?		
Commercy	8E RÉGIMENT D'ARTILLERIE	Armée				En activité	G45.21A, G47.30Z, V89.03Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Non	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
E DE COMMERCY													
Commercy	EDF-GDF, Centre de distribution mixte	Dépôt de liquide inflammable				En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Non	Non		
Commercy	CHAROY Christian	Station-service, garage				Ne sait pas	D35.45Z, G45.21A, G45.21B, V89.03Z, G47.30Z	Compression, réfrigération, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		?	?		
Commercy	STÉ DES FORGES ET ACIÉRIES	Dépôt de liquide inflammable				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		?	?		
Vaucouleurs	FERRETTE Paul	Serrurier				Ne sait pas	D35.29z, F43.3	Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène), Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)					
Vaucouleurs	CHARREPRO N Adrien	Garage, Dépôt de liquides inflammables				Ne sait pas	G45.21A, V89.03Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Vaucouleurs	FAXEL	Atelier d'équarrissage				Ne sait pas	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)					
Vaucouleurs	THIERCELIN	Fabrique de compteurs				Ne sait pas	C27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Vaucouleurs	GEROMEUBL ES	Fabrique de meubles				En activité	C16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie, Fabrication d'objets divers en bois					
Vaucouleurs	GARAGE BOULANGER -Volvo	Garage				En activité	G45.21A, G45.21B	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.)					
Vaucouleurs	VALMECA	Travail mécanique des métaux				En activité	C25.62B, C25.50A	Mécanique industrielle, Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage métallurgie des poudres					
Vaucouleurs	POIRSON Jean	Garage, station-service				Ne sait pas	G45.21B, G47.30Z, G45.21A	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure					
Vaucouleurs	STÉ DES PÉTROLES BP, ex BOUVOT, ex GOSSE Roland	Station-service, garage				Ne sait pas	G47.30Z, G45.21A	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure					
Vaucouleurs	FRANTZ Guy, ex Héritiers MIQUEL	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Vaucouleurs	MIQUEL	Dépôt de gaz (quincaillerie)				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Vaucouleurs	Héritiers MIQUEL	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Vaucouleurs	LARMINAUX Georges (RENAULT)	Garage				Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure		Oui	Non		
Vaucouleurs	LARMINAUX Goerges	Station-service				Ne sait pas	V89.03Z, D35.45Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Compression, réfrigération					
Vaucouleurs	RICHER Frères, ex FARNIER et MORA	Garage				Activité terminée	G45.21A, V89.03Z, D35.29Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)		Non	?		
Vaucouleurs	GEOFFROY Jean	Blanchisserie				Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons					
Vaucouleurs	GEOFFROY Jean	Stockage de gaz				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Vaucouleurs	HENRY Pierre, ex JEAN Maurice	Dépôt d'hydrocarbures				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Vaucouleurs	BERTHELOT SA, ex ÉTABLISSEMENTS BERTHELOT	Usine				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Vaucouleurs	ZINS Jean - Hôtel Jeanne d'Arc, ex BRASSERIE	Hôtel Jeanne d'Arc, ex Brasserie				En activité	C11.02, V89.03Z, C11.01	Production de vin (de raisin), cidre et bière, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Hôtel-restaurant en activité				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Vaucouleurs	DE VAUCOULEURS	Dépôt de liquides inflammables, Dépôt de gaz				Ne sait pas	V89.07Z, V89.03Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Vaucouleurs	FONDERIES VAUCOULEURS	Crassier fonderies				Activité terminée	E38.45Z, C24.5	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.), Fonderie		?	?		
Vaucouleurs	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES BP	Dépôt de liquides inflammables, Station-service				Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Oui	Non		
Vaucouleurs	STE TRANSWAL SARL	Hangar frigorifique				Ne sait pas	V89.03Z, D35.45Z, G45.21A, C10.5	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Compression, réfrigération, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)					
Vaucouleurs	UNION DES COOPÉRATIVES DE LORRAINE	Viandes				Activité terminée	C10.5, G45.21A, C10.1, D35.30Z	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné					
Vaucouleurs	REBOUILLEAU ET LIÉGEOIS, STÉ MOBILIER DE STYLE	Atelier de travail du bois				Activité terminée	C16.10B, C31.0, C16.29Z	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis, etc., Fabrication de meubles et matelas, Fabrication d'objets divers en bois fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie			Oui	Non	

Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Void-Vacon	CIE VOSGIENNE DE LA CHAUSSURE	Atelier d'application de matières plastiques sur support en cuir ou autres				Ne sait pas	C15.20Z, V89.03Z, D35.45Z	Fabrication de chaussures, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Compression, réfrigération					
Void-Vacon	STE DES SIÈGES ORCHIDÉE	Atelier de travail du bois (sièges)				Activité terminée	C16.29Z, C16.10B	Fabrication d'objets divers en bois Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie, Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis, etc.					
Void-Vacon	LAITERIE SAINT-HUBERT	Laiterie				Activité terminée	C10.5, G47.30Z	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)					
Void-Vacon	ETS MIELLE Française	Dépôt mixte de liquides inflammables				Activité terminée	V89.03Z, V89.01Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.)		Oui	Non		
Void-Vacon	GSM EST CARRIÈRES	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Void-Vacon	GALAND Jean	Atelier de mécanique générale et réparations de machines agricoles				Ne sait pas	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Void-Vacon	FROMAGERIE AVID	Fromagerie				Activité terminée	G45.21A, C10.5, D35.45Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets), Compression, réfrigération		Oui	Non		
Void-Vacon	ETS BLAISE - Pépiniériste, ex BLAISE	Dépôt de gaz (pépiniériste)				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Void-Vacon	WIRTH - Boucherie	Dépôt de gaz (boucherie)				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Void-Vacon	CARMEUSE, ex PRODICAL	Fabrication de chaux, ciment, plâtre				En activité	G45.21A, C23.7, B08.11Z, V89.07Z, G47.30Z, D35.30Z, C23.7	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	Information DRIRE : en fonctionnement				
Void-Vacon	EUROVIA LORRAINE, ex MEUSE COMPOST, ex PIANEZZI	Stockage de déblais et gravats inertes				En activité	C23.7, C20.15Z, E38.48Z	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Fabrication de produits azotés et d'engrais, Dépôts de gravats	Information DRIRE : en fonctionnement.				
Void-Vacon	COOPERATIVE AGRICOLE DE LORRAINE, ex-COOPÉRATIVE AGRICOLE	Coopérative agricole, Stockage d'engrais liquide				En activité	A01.6, V89.03Z, D35.30Z, V89.07Z	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, etc.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Information DRIRE : en fonctionnement				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	MEUSE ORNAIN												
Void-Vacon	UNION DES COOPÉRATE URS DE LORRAINE	Magasin coopératif				Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Oui	Non		
Void-Vacon	GILBERT Jean-Louis - Restaurant	Restauran t avec dépôt de gaz				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Lérouville	ROBIN Marcel	Garage	Garage aurait été transféré du 18 rue Nationale (cf. LOR-I-55 00957)			Activité terminée	D35.29z, G45.21A	Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène), Garages, ateliers, mécanique et soudure					
Lérouville	ÉTS MIELLE	Dépôt mixte de liquides inflammab les				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	Non		
Lérouville	MONTUSCHI Charles	Blanchisse rie				Activité terminée	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons					
Commercy	CHARDOT TP SARL	Centrale d'enrobage à chaud de matériaux	Information mairie de Lérouville : l'activité ne s'est pas faite à LEROUVILLE (jamais commencé). L'entreprise			En activité	V89.03Z, C23.9, D35.30Z, D35.45Z, G47.30Z, C23.51Z, C23.9,	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a., Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Compression, réfrigération, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	Information mairie de Lérouville : l'activité ne se fera pas à LEROUVILLE				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
			CHARDOT est actuellement située à Commercy.										
Lérouville	JACOBEE Roger	Dépôt de gaz				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Lérouville	PAILLARD Gilbert	Dépôt de gaz				Activité terminée	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Lérouville	SCAGGION Charles	Emploi de résines synthétiques, peintures				Activité terminée	C20.52Z, D35.45Z, C20.30Z	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic, Compression, réfrigération, Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants					
Lérouville	DUTHEIL Robert - Restaurant du Chemin de fer	Dépôt de gaz (restaurant)				Activité terminée	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Lérouville	ELVINGER Michel	Dépôt de liquides inflammables				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Lérouville	CARRIÈRES ET SCIERIES DE FRANCE	Dépôt de liquides inflammables				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Lérouville	THOUVENOT Jean-Pierre	Salaison et préparation de viandes et abats				Activité terminée	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Lérouville	ROBIN Marcel (Garage CITROËN)	Garage, station-service	Le garage aurait été transféré en 1954 ruelle du Chemin de fer			Activité terminée	G45.21A, V89.03Z, G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Oui	Non		
Lérouville	LEFÈVRE Yvan - Hôtel de la Gare	Dépôt de gaz				Activité terminée	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Lérouville	SOCIÉTÉ MEUSIENNE DE TRANSPORT ET D'AFFRÈTEM ENT CLEVEGONTI ER	Garage, parc de stationnement				Activité terminée	V89.03Z, G45.21A, G47.30Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure, commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Non		Partiellement	
Lérouville	SNCF, ex-COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST	Fret, transport ferroviaire				En activité	C16.10B	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis, etc.	Gare de fret toujours en activité apparemment				
Bovée-sur-Barboure	MAHALIN Jacques	Garage, station-service		rue Petite et ruelle du Petit Pont		Ne sait pas	G47.30Z, G45.21A, V89.03Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Sorcy-Saint-Martin	POINCHON Roger	Dépôt de fioul, garage		rue Carnot		Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Pagny-sur-Meuse	TOURET Michel	Dépôt de liquides inflammables		Avenue de la Gare		Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)				Partiellement	



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Lérouville	DIVISION EQUIPEMEN T-SNCF	Dépôts de fioul		Gare		Activité terminée	V89.03Z, V89.01Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.)					
Lérouville	GARAGE NATIONAL (Peugeot), MALCUIT Albert, ex DIMNET Roger	Garage, ex Station-service, dépôt de liquides inflammables		Station-Service ELF - 96, route Nationale		En activité	G47.30Z G45.21AV 89.03Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),	Historique : 2 RA de 30 m3 de FOD situés à l'Est de la commune, au nord de la RN 64 le long d'1 CR. Adjonction de 30 m3 en RS de FOD à 1 DLI existant de 20 m3 (AP 21/3/61). Station-Service ELF et garage, 20 m3 en 1 RS en 63. Station Service sur RN 64 à gauche en allant vers Lérouville. En 84, DLI de 40 m3 en 2 RS (essence + GO et super) + 30 m3 en RS de FOD, annule Récépissés de 78 et 63. 2010 : Station-service à activité terminée				
Mécrin	COOPÉRATIVE AGRICOLE MEUSE ORNAIN	Stockage d'engrais liquide				Ne sait pas	A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, etc.)	Stockage d'engrais liquide (azote) de 60 000 l.				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Vaucouleurs	COOPÉRATIVE AGRICOLE LORRAINE, ex-COOPÉRATIVE AGRICOLE MEUSE ORNAIN, ex-COOPÉRATIVE AGRICOLE DE VAUCOULEURS RS	Stockage d'engrais liquide, Dépôt de liquide inflammable, Garage mécanique		Avenue André Maginot		En activité	V89.03Z, C20.20Z, A01.6, V89.03Z, G45.21A	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, etc.), Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, etc.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Historique : Stockage d'engrais liquide (azote) de 100 000 l. DLI de 60 m ³ de FOD en RA. En 71, Garage mécanique de 1 160 m ² , situé entre Avenue Maginot et Cour de la Gare				
Commercy	COMMUNE DE COMMERCY	Dépôt de carcasses de voitures				Activité terminée	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto, etc.)	Tiré de la Liste des dépôts de voitures existants recensés par la gendarmerie en 70, dépôt situé dans une ancienne carrière (+ 1 ha) en bordure d'un chemin rural sur un terrain public. Fin autorisation provisoire 2/8/81.	?	?		
Euville	COMMUNE D'AULNOIS-SOUS-VERTUZEY	Décharge de ferrailles		CD 8 - AULNOIS-SOUS-VERTUZEY		Ne sait pas	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto, etc.)					
Saint-Aubin-sur-Aire	COMMUNE DE SAINT	Dépôt de carcasses		CD 12		Activité terminée	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto, etc.)	Dépôt de voitures situé à 20 m de la route,		Oui		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	AUBIN SUR AIRE	de voitures							tiré de la Liste des dépôts de voitures existants recensés par la gendarmerie.				
Vignot	COMMUNE DE VIGNOT	Dépôt de carcasses de voitures, ex Carrière				Ne sait pas	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.)	Dépôt situé dans une ancienne carrière, tiré de la Liste des dépôts de voitures existants recensés par la gendarmerie.				
Pagny-la-Blanche-Côte	RISSE Victor	Garage, Station-service, Dépôt de carcasses de voitures		CD 145		Ne sait pas	G45.21A, G47.30Z, E38.31Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.)					
Saint-Germain-sur-Meuse	CONREUX - Garagiste	Garage, dépôt de carcasses de voitures		CD 36		Activité terminée	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.)	Tiré de la Liste des dépôts de voitures existants recensés par la gendarmerie, Dépôt situé en bordure de route sur une propriété privée exploité par M. CONREUX, garagiste, sans aucune	?	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
									autorisation. Dépôt également aux alentours du garage non visible				
Void-Vacon	FELIOT	Garage, dépôt de carcasses de voitures		RN 4		Activité terminée	E38.31Z, G45.21A	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Tiré de la Liste des dépôts de voitures existants recensés par la gendarmerie, Dépôt situé dans l'ancienne scierie THOUVENOT louée au garage FELIOT à 10 m de la RN 4 exploité sans aucune autorisation				
Erneville-aux-Bois	WILLIE AGRI	Garage carrosserie peinture, Dépôt de carcasses de voitures		CD 139		En activité	G45.21B, E38.31Z	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.)	1970 : Tiré de la Liste des dépôts de voitures existants recensés par la gendarmerie, Dépôt situé sur un terrain privé utilisé par le propriétaire, garagiste. À 50 m du CD 139, non visible de la route.				
Troussey	STE FRANÇAISE DES	Station-service		RN 4		Activité terminée	G47.30Z, V89.07Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de	Historique : Extension du DLI + 30 m3. S2 :	Oui	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
									précisions : DLI de 80 m ³ : 2 RS existants (20 de GO + 30 de GO et super) + 1 RS de 30 m3 (essence et super).				
Commercy	DESGARDIN Isidore	Station-service		rue des Capucins		Activité terminée	G47.30Z, V89.03Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Extension du DLI : 10 m3 en 1971, 55 m3 en 1977. S2 : en 77, DLI de 100 m ³ en 2 RS. Pb : dans le détail des RS on arrive seulement à 55 m3 (10 + 45) ?	Oui	Non		
Commercy	CHAROY Christian, ex POGNARD Claude, ex FRISTOT	Garage, carrosserie, station-service		52, rue Poincaré/Route d'Euville		Activité terminée	G45.21A, V89.03Z,	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	S1 : Création d'1 DLI de 50 m3. S2 : 10/8/76, annulé par récépissé du 5/12/1978 : DLI de 25 m3 en RS (15 m3 GO + essence et 10 m ³ super). S3 : En 1973 : reprise par Charoy, DLI constitué par 1 RS de 6 000 L + 1 RS de 9 000 L + 1 RS de 6 500 L, 3 RS de 3 000, 3 700 et 3 700 L (1er récépissé de 26/05/1934). En	Oui	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Saulvaux	BELTRAMI Frères SARL, ex FINA - CLEMENT Gérard, ex MOBIL-OIL Française SA	Station-service		Station Service, RN 4		Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	1955, remplacement d'1 RS de 3 700 L par 1 RS de 7 500 l. Reprise de la station-service, du garage de réparation, carrosserie en aout 1962 par POGNARD puis en 1973 par CHAROY.				
Troussey	TOTAL COMPAGNIE FRANÇAISE DE DISTRIBUTION, ex STE DES PÉTROLES PURSAN	Station-service		Relais de Troussey		Activité terminée	V89.03Z, G47.30Z, D35.45Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Compression, réfrigération,		Oui	Non		
Vaucouleurs	VARNIER Michel, ex VARNIER	Station-service, Garage				Ne sait pas	V89.03Z, G45.21A, G47.30Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure, commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Commercy	ETS BILLET SA	Garage, station-service		112, rue du 155e RI		Activité terminée	G47.30Z, G45.21A	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	En 73 : extension du DLI : 10 m3 d'essence. S2 : en 79, DLI de 33 m3 en 4 RS (5 + 3 + 10 + 15) annule 73 (23 m3) qui annulait 64, 47 et 38. Atelier d'entretien et de réparation de véhicules de 1200 m ² (situé Rue de 115e RI, erreur de transcription ?)	Oui	Non		
Vaucouleurs	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES BP	Station-service		64, av de Domrémy		Activité terminée	D35.45Z, G47.30Z, V89.03Z	Compression, réfrigération, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	Non		
Commercy	LAHAIVILLE Renée, ex LAHAIVILLE Roger	Station-service		Route de Saint-Mihiel		Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Extension du DLI : 50 m3	?	?		
Commercy	SHELL DIRECT, ex SOCOTHEM DSB, ex SOCOTHEM, ex DSB POUSSIER, ex STE	Station-service, ancien dépôt coke		Port du Canal		Activité terminée	G47.30Z, V89.03Z, V89.02Z,	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de charbon	Extension : 120 m ³ de FOD. S2 : En 68, DLI existant : 27 m3 en 2 RS (essence + GO) 150 m ³ en 3 RS de FOD, adjonction de 120 m ³ en 2 RS	Oui	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	LEGRAND FRERES SARL								de FOD. Total : 297 m ³ . Nettoyage, dégazage cuves et tuyauterie, destruction boues résiduelles, démontage et enlèvement des installations pétrolières, neutralisation cuves avec béton.				
Euville	AUBRY J. CARBURANT S	Dépôt de liquides inflammables				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Euville	BOISSIMONT Henri	Station-service, garage		93, rue Jeanne d'Arc		Ne sait pas	G47.30Z, G45.21A	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Extension : 10 m ³ . En 78, DLI de 20 m ³ en 2 RS (10 m ³ essence + GO et 10 m ³ super).				
Sepvigny	SOCOTHERM DSB SA, ex THERMO CONFORT LEGRAND SARL, ex SHELL BERRE	Dépôt de liquide inflammable				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Info mairie : terminé entre 1990 et 1995	Partiel	elle	men	men
Saint-Aubin-sur-Aire	TOTAL - Compagnie Française de Raffinage, ex	Station-service				Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)			Oui		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	DESMARAIS Frères												
Troussey	TOTAL COMPAGNIE FRANÇAISE DE DISTRIBUTIO N, ex STÉ PÉTROLES PURSAN	Station- service		Relais de Troussey Nord, RN 4		Activité terminée	G47.30Z, V89.03Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	Non		
Void-Vacon	STE SHELL BERRE	Station- service		RN 4		Activité terminée	V89.03Z, D35.45Z, G47.30Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Compression, réfrigération, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		?	Oui		
Commercy	ETS B. MIELLE Grands Économats Français	Dépôt de liquides inflammab les		63, rue de Saint Mihiel		Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Dépôt mixte d'essence et de pétrole, quantité non précisée.	Oui	Non		
Commercy	ÉTS H. GARNIER Comptoir Général de Quincaillerie , ex GARNIER ET CIE	Dépôt de liquides inflammab les, ferrailleur, quincailler ie				Activité terminée	E38.31Z, V89.03Z, G45.21A	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure		Oui	Non		
Vadonville	EVOTTE	Garage machines agricoles, distributio n de carburant				Activité terminée	G45.21A, G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)					
Void-Vacon	STE CHAMPENOI	Station- service		RN 4		Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	SE DE CARBURANTS												
Vaucouleurs	VOLTE Bernard	Dépôt de liquide inflammable		RN 64		Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Void-Vacon	VENNET-ROCHON SARL (Renault), ex BATAILLE Marcel	Garage, ex Station-service		RN 4, à gauche en allant vers Nancy		En activité	G47.30Z, G45.21A	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure					
Void-Vacon	STE LUCGIL, ex STE SHELL, ex GILBERT Jean-Louis	Station-service		Route Nationale		Activité terminée	V89.03Z, G47.30Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)		Oui	Non		
Maxey-sur-Vaise	TANIÈRE Cyrille - Total	Station-service		Station Service TOTAL, Route Nationale		Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Info mairie : incendie il y a environ 15 ans	Oui	Non		
Commercy	FAIVRE C., ex SEGAUD	Station-service		30, rue Alphonse Verneau		Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	DLI de 10 m3 en RS (essence). Fin d'exploitation le 28/5/80, neutralisation sans préciser comment.	Oui	Non		
Sorcy-Saint-Martin	STE FRANCAISE DE NUTRITION	Fabrication d'aliments pour		Usine		En activité	C10.8, V89.03Z, V89.07Z,	Fabrication d'autres produits alimentaires (notamment aliments pour animaux), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Information DRIRE : en fonctionnement				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	ANIMALE, ex AGRIBANDS EUROPE FRANCE, ex DUQUESNE PURINA	animaux, dépôt de liquides inflammab les											
Pagny-sur-Meuse	NOVACARB, ex STÉ RHONE- PROGIL (COMPAGNI E INDUSTRIELL E ET MINIÈRE), ex STÉ DES PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY SAINT GOBAINS, ex STÉ DES SOUDIÈRES RÉUNIES	Carrières		Carrière		En activité	C23.7, D35.45Z, V89.03Z, C20.1, V89.07Z, B08.11Z, V89.01Z, V89.04Z, G47.30Z	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Compression, réfrigération, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Terrils et/ou crassier de mines, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)					
Rigny-la-Salle	COMMUNE DE Rigny-la- Salle	Décharge, ex sablière				Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)		1.026	Non	Oui	
Pagny-sur-Meuse	SFTR, ex SITA FD, ex STE FRANCE DECHETS, ex GIE FRANCE DECHETS, ex SA ENTREPRISE MODERNE	Enlèveme nt et traitement des ordures ménagère s, décharge		Carrière de La Vaux		En activité	E38.11Z, E38.44Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie), Décharge de déchets industriels banals (DIB),	Information DRIRE : en fonctionnement. Décharge contrôlée, capacité 1 500 000 m ³ , pour 30 ans et +, possibilités				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	DE TERRASSEM ENT ET AGREGATS	contrôlée, carrière							livraison par voie d'eau et voie ferrée, accès chemin rural au carrefour de la Favorite sur CD 56 près de Pagny. OM et monstres ménagers, DI solides non toxiques, pneus, etc. Rejet en 80 du projet d'extension. GROS DOSSIER. 10 320 t OM, 528 t DI, 12 935 t DI polluants en 84. Cimetière depuis 1895. En 1960, 175 salariés. En 1975, 90. Fermeture Fours en 6/75, centre de broyage en 12/76. 80 t/jour poussière par cheminées.				
Commercy	SA ROBIN, ex BASSE Roger, ex-ÉTS LAHAIVILLE, ex GARNIER & CIE	Station-service, garage		Ets Citroën - 75, rue des Capucins		Activité terminée	G45.21A, G47.30Z V89.03Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Euville	EYMANN Daniel	Garage, dépôt de liquide inflammable		Rue du Port, entre CD 36 et Canal		Ne sait pas	H49.39, G45.21A, V89.03Z	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	En 1980, dossier toujours incomplet.				
Commercy	Sté TRANSPOLOR (transport), constaté par l'ONF	Pollution aux résidus huileux due à un accident de camion		CD 958		Ne sait pas	E38.44Z	Décharge de déchets industriels banals (DIB)	Accident de camion : garde forestier se plaint de problèmes de santé au moment de ses constatations. Le camion transportait 12 m3 de résidus huileux de fosse de décantation et huile de centrifugation de CEDILOR Jouy-aux-Arches à l'usine de la Sté des Ciments Français à Rombas. Camion appartenant à la Sté Transpolor.	?	?		
Saint-Germain-sur-Meuse	SOLVAY CARBONATE FRANCE, ex SOLVAY SA et cie	Carrière, dépôt de liquide inflammable		Carrière de calcaire		En activité	V89.07Z, V89.03Z, D35.45Z, B08.91Z, V89.01Z, D35.44Z, G45.21A, D35.44Z,	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Compression, réfrigération, Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum, etc.) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), transformateurs (PCB, pyralène, etc.), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Compression, réfrigération, Transformateur	Information DRIRE : en fonctionnement. Historique : DLI de 156 m³ en RA. S2 : Carrière. S3 : Rachat en 1975 de la Carrière de Saint-Germain				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
							B08.11Z, V89.01Z	(PCB, pyralène, etc.), Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.)	inexploitée depuis 1971. À cette époque, Solvay et Rhône-Poulenc avaient envisagé 1 pipeline de 400 km vers la Mer du Nord pour déchets de chlorure de calcium.				
Sorcy-Saint-Martin	STÉ DES FOURS A CHAUX DE SORCY, ex SACILOR- FOURS A CHAUX DE SORCY, ex WENDEL- SIDELOR, ex PETITS FILS WENDEL	Fours à chaux, carrière		Fours à chaux de Sorcy		En activité	V89.03Z, G47.30Z, E38.47Z, E38.39Z, E38.11Z, D35.45Z, C23.7, V89.01Z, D35.44Z, V89.07Z, V89.02Z, E38.44Z, E38.11Z, E38.45Z, D35.30Z, C23.9	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries), Régénération et/ou stockage d'huiles usagées, Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie), Compression, réfrigération, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, etc.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Transformateur (PCB, pyralène, etc.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Stockage de charbon, Décharge de déchets industriels banals (DIB)					
Vaucouleurs	FONDERIES DE VAUCOULEU RS	Fonderie				En activité et partiellemen t réaménagé	V89.03Z, V89.01Z, D35.45Z, C24.5, C23.7, C16.29Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Compression, réfrigération, Fonderie, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Fabrication d'objets divers en bois fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie			Parti elle men t ?		

Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Sorcy-Saint-Martin	TRANSPLAST ENGINEERING, ex STÉ FROMAGÈRE BESNIER SORCY, ex FROMAGERIE DE L'EST, ex CLAUDEL-ROUSTANG	Reconditionnement de déchets plastiques, fromagerie, ex dépôt de boues		Fromageries de Sorcy		En activité	C10.5, C16.10A, D35.30Z, D35.45Z, G45.21A, V89.03Z, V89.07Z, G47.30Z, C20.16Z, E37.00Z, V89.01Z, D35.44Z, V89.06Z, V89.02Z	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets), Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Compression, réfrigération, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, etc.), Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Transformateur (PCB, pyralène, etc.), Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques, Stockage de charbon	Information DRIRE : en fonctionnement				
Vadonville	COMMUNE DE VADONVILLE	Décharge d'ordures ménagères				Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)					
Commercy	JOLIBOIS Roger	Dépôt de liquide inflammable				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		?	?		
Vaucouleurs	COMMUNE DE VAUCOULEURS	Dépôt de liquide inflammable		Hôtel de Ville		Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Activité du DLI ?				
Commercy	ULRICH & FILS	Groupe de réfrigération, fabrication de		Rue Heurtebise		Ne sait pas	D35.45Z	Compression, réfrigération		?	?		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
		madeleine s											
Void-Vacon	COUTAREL Hervé (Garage), BCT (Transporteur), ex PIANEZZI Marius	Garage, Transporteur routier, dépôt de liquides inflammables, ex station-service		Route de Voicon		En activité	G45.21A, V89.03Z, G45.21B, D35.45Z, G47.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.), Compression, réfrigération, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage),					
Rigny-Saint-Martin	NANTY François	Dépôt de liquide inflammable				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Commercy	JANOT & CIE	Dépôt de liquides inflammables		8, rue Monplaisir		En activité	V89.03Z, H49.39, G45.21A	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer, Garages, ateliers, mécanique et soudure	En 78 : DLI de 80 m³ en 2 RA de FOD, annule et remplace les récépissés de 64 et 69.	Non	Non		
Void-Vacon	DRUART Raymond, ex BARNIER Gérard	Transporteur, ex Station-service		Route de Commercy		En activité	G47.30Z, H49.39	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer					
Vaucouleurs	MULLER Michel (Agent PEUGEOT), ex FAGOT Léon, ex BOULANAGE R	Dépôt de liquides inflammables, Station-service, Garage		CD 964		Activité terminée	G47.30Z, V89.03Z,	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	?		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Pagny-sur-Meuse	CHALON Bernard, ex HUBSCH, ex CONROUX	Station-service, garage		RN 4		Activité terminée	V89.03Z, G47.30Z, G45.21A	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure			Non		
Pagny-sur-Meuse	ITM LOGISTIQUE INTERNATIONALE	Base logistique épicerie				En activité	V89.03Z, V89.07Z, C27.20Z, D35.45Z, G47.30Z, V89.03Z, C27.20Z, D35.30Z,	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Compression, réfrigération, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Compression, réfrigération					
Erneville-aux-Bois	COMMUNE D'Erneville-aux-Bois	Décharge				Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)					
Commercy	GENET ORDURES SERVICE, ex BOUTITON SA	Station de transit des ordures ménagères et de résidus urbains			Parcelle cadastrale n° 40, section ZH	Ne sait pas	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)			?	?	
Méliney-le-Grand	COMMUNE DE Méliney-le-Grand	Décharge d'ordures ménagères				Ne sait pas	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)		0.359 59999 99999 9998			
Troussey	COMMUNE DE TROUSSEY	Dépôt de gravats inertes, ex décharge				En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)					
Willeroncourt	COMMUNE DE	Décharge, ex carrière			500 m au nord du village	Ne sait pas	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
WILLERONC OURT													
Void-Vacon	VAN OUDENHOV E Jean-Marc	Récupérateur de métaux, voitures usagées		Démolition Auto, Route de Sauvoy		Activité terminée	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.)	Cessation d'activité et nettoyage en avril 1984.				
Troussey	LAITERIE DE TROUSSEY	Laiterie				Activité terminée	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	Eaux contenant des produits fermiers. Extrait du registre de délibérations. Info mairie : arrêt depuis plus de 50 ans				
Euville	VAUTHIER & CIE	Féculerie		AULNOIS-SOUS-VERTUZEY		Ne sait pas	D35.30Z, C10.6	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Travail des grains (farine) fabrication de produits amylacés					
Chalaines	GODART	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Chonville-Malaumont	PERNY Nicolas	Fabrique d'allumettes chimiques		Moulin		Activité terminée	C20.51Z	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre, etc.)					
Commercy	GICHELBRENER	Usine à gaz de houille				Ne sait pas	D35.28z	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)		?	?		
Commercy	COLSON & DECKER	Scierie, articles en bois				Ne sait pas	C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Appareil à vapeur dans scierie. S2 : fabrique de bois de brosse figure sur la liste des	?	?		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Cousances-lès-Triconville	CORNET	Fabrique de compas		COUSANCES-AUX-BOIS		Activité terminée	C24.54Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	appareils à vapeur de 1868 et 1874.		Non		
Saint-Germain-sur-Meuse	SOLVAY, ex CIE DES FORGES & ACIÉRIES DE LA MARINE & D'HOMECOURT	Fours à chaux		Usines d'Homécourt		En activité	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, etc.)	3 FOURS À CHAUX des usines d'Homécourt à Saint-Germain. S2 : Fermeture des 3 fours à chaux en 1969.				
Sorcy-Saint-Martin	BARTHÉLEMY & CIE	Fabrique de savons, graisses industrielles				Activité terminée	C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Information mairie : activité terminée depuis des dizaines d'années				
Void-Vacon	GROSDIDIER	Tréfilerie				Ne sait pas	C24.3,	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)					
Vaucouleurs	DEBACQ & CHEMIN	Métallurgie				Ne sait pas	C24.5	Fonderie	Appareil à vapeur dans fonderie. S2 : autorisation d'établir un haut fourneau pour la fonte du minerai de fer, sur une dérivation de ruisseau de Ruenicolle dans				
Vaucouleurs	MUEL, WAHL ET CIE	Haut fourneau à minerai de fer, fonderie				Ne sait pas	D35.30Z, C24.5	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Fonderie					

Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
									la propriété de THUSEY sur le territoire de Vaucouleurs.				
Vaucouleurs	MONABLE	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Aprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Vaucouleurs	BLONDEL	Tannerie, dépôt de cuirs verts		5, rue des Tanneurs		Ne sait pas	C15.11Z	Aprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Vaucouleurs	STRAUSS	Dépôt de cuirs verts				Ne sait pas	E38.32Z	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets verts pour fabrication de terreau	à ne pas confondre avec décharge de déchets verts qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z)				
Montbras	SAUFFRIGNON	Four à chaux				Activité terminée	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, etc.)					
Vaucouleurs	SCHUTZ	Brasserie				Ne sait pas	C11.02	Production de vin (de raisin), cidre et bière					
Vaucouleurs	BERG	Brasserie				Ne sait pas	C11.02	Production de vin (de raisin), cidre et bière					
Vaucouleurs	LIOUVILLE	Teinturerie				Ne sait pas	S96.01	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons					
Vaucouleurs	PREVOST	Four à chaux				Ne sait pas	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, etc.)					
Vignot	CAILLOT	Four à chaux				Ne sait pas	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, etc.)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Sauvigny	LINGE Joseph Alphonse	Mégisserie				Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)			Oui	Non	
Pagny-la-Blanche-Côte	FRINGANT Gabriel	Four à chaux				Ne sait pas	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, etc.)					
Commercy	DELAVIGNE Jules	Brasserie				Ne sait pas	C11.01	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs		?	?		
Montbras	GUILLAUME Georges Joseph	Brasserie				Activité terminée	C11.02	Production de vin (de raisin), cidre et bière					
Commercy	MORRA Charles	Usine à gaz				Ne sait pas	D35.28z	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	cf. fiche GICHELBRENNER , y a-t-il 2 sites ? S2 : L'usine à gaz de Commercy consomme en 1943 60 tonnes/mois de charbon pour 1 120 abonnés. Elle est fermée du 20/6/1944 au 13/12/1944.	?	?		
Saint-Germain-sur-Meuse	SOLVAY, ex STÉ DES CARRIÈRES & FOURS A CHAUX DE ST GERMAIN	Carrière, Poudrière				En activité	C20.51Z	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre, etc.)					
Commercy	VERDUN Ch.	Dépôt d'essence et pétrole				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Dépôt d'essence 6 000 l. et pétrole 4.000 L	?	?		

Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Commercy	LAVEUVE Léon	Atelier de carbonisation du bois				Ne sait pas	C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique		?	?		
Commercy	ROUGHOF Jean, ex VENDRAUD	Dépôt de peaux fraîches et sèches				Activité terminée	C15.11Z,	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Apprêt et tannage des cuirs				Oui	Non
Commercy	PSAUME	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues))		?	?	
Commercy	GUYOT	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)				?	?
Commercy	VALET J.	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)			?	?	
Commercy	VALET A.	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z,	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)				?	?
Commercy	BECQ	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)				?	?
Commercy	GUGNON	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)				?	?
Sorcy-Saint-Martin	DORDELIN	Tannerie				Activité terminée	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Vaucouleurs	VAUGIEN	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Vaucouleurs	RICHARDIN	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Vaucouleurs	LEPICIER	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z, C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Void-Vacon	CARMOUCH E	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Void-Vacon	THIERRY	Tannerie				Ne sait pas	C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Vaucouleurs	ATELIERS & FONDERIES DE TUSEY & DE LA MEUSE	Forges et laminoirs. Fontes mécaniques, moulage mécanique, fonderie de bronze				Ne sait pas	C24.54Z, C24.3	Fonderie d'autres métaux non ferreux, Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)					
Commercy	TRÉFILERIES ET ATELIERS DE COMMERCY	Tréfilerie, forges, traitements des métaux, dépôt de liquide inflammable		Forges et Acières de Commercy		Ne sait pas	C25.50A, C25.61Z, C24.3, V89.03Z	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage métallurgie des poudres, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			?	?	
Lérouville	CIVET & POMMIER	Carrière de pierres		Carrières de Munot et de la Mézangère		Activité terminée	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)		Partiel lemen t	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Boncourt-sur-Meuse	MONTAND (Veuve)	Usine à fer				Activité terminée	C24.1	Sidérurgie	Régime d'eaux de l'USINE À FER située sur 1 dérivation de la Meuse à Boncourt comprenant 1 haut fourneau au charbon de bois, 2 foyers d'affinerie au charbon de bois, 2 marteaux de forge, etc.				
Commercy	FRESNES & FONTAINE	Forge				Ne sait pas	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage métallurgie des poudres		?		?	
Euville	VIOLET Fils	Carrière de pierres de taille				Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)					
Euville	SOCIÉTÉ RENARD & FEVRE	Carrière		Grande Carrière d'Euville		Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)					
Ménil-la-Horgne	COMMUNE DE Ménil-la-Horgne	Carrière		Forêt Communale		Activité terminée	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	1870 : Autorisation à la Mairie d'agrandir la carrière ouverte en 1870 dans le 1/4 de réserve de la forêt Communale. Info mairie : site inexistant. Plus aucun souvenir.				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Pagny-la-Blanche-Côte	GUYOT & CIE	Carrière de pierre				Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)					
Reffroy	COMMUNE DE REFFROY	Carrière de pierre de taille		Forêt Communale		Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Ouverture d'1 nouvelle carrière de pierre de taille dans ses bois sur 60 ares.				
Sauvigny	COMMUNE DE SAUVIGNY	Sablière		Forêt Communale		Activité terminée	B08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	1860 : Autorisation d'agrandir jusqu'à 9 ares et 39 ca la sablière dans la coupe d'affouage de ses bois n° 1.		Oui		
Troussey	CARMEUSE, ex CUQUENELL E & CIE	Carrière		Forêt Communale	Selon la mairie, les installations de traitement sont situées sur la commune de VOID	En activité	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)					
Vadonville	COMMUNE DE VADONVILLE	Carrière		Forêt Communale		Activité terminée	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)					
Vaucouleurs	FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY & NEUVES MAISONS, ex BON	Carrière		Établissements de Neuves Maisons		Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	En 1874, Acquisition par le directeur des Ets de Neuves Maisons de la part de la Cie des Forges de Chatillon,				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
									Commentry et Neuves Maisons de la carrière de M. BON. En 1910 : autorisation de continuer l'exploitation de la Mine de fer.				
Vignot	FEVRE & CIE	Carrière				Ne sait pas	B08.11Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Adjudication par la commune de la carrière de Villery-Bas située dans la forêt Communale puis (sans date) location de la carrière de Willery-Haut et Charrot.				
Troussey	C.G.T.V.N.	Dépôt de liquides inflammables		Écluse		Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Commercy	SAUVAGEAU COMMERCY SOUDURE, ex SA TREFILIERIES DE ATELIERS DE COMMERCY	Matériel et produits de soudage, travail des métaux				En activité	C25.61Z, C20.16Z, C16.10A, V89.07Z, G45.21A, C27.20Z, C25.62B, V89.03Z, V89.01Z, D35.45Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, etc.), Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Mécanique industrielle, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Stockage de produits chimiques	Matériel et produits de soudage. Effectif de 440 salariés en 1993.	Non	Non		



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
								(minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.), Compression, réfrigération					
Commercy	ICPH	Fabrique d'oxydes, sels métalliques, fluorures.				En activité	C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Installation à Commercy en 1990 de cette entreprise créée en 1984 à Villerupt (54). 20 salariés, 2 500 t/an d'oxydes, sels métalliques, fluorures.	Non	Non		
Vaucouleurs	USINE À GAZ DE VAUCOULEUR	Usine à gaz				Ne sait pas	V89.02Z, D35.2	Stockage de charbon, Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z					
Euville	PARGNY Jean Henri	Fabrique de palettes de manutention				Ne sait pas	C16.29Z, D35.45Z	Fabrication d'objets divers en bois fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie, Compression, réfrigération					
Euville	TANNERIE-MEGISSERIE DU CLOS RIMBAUD	Tannerie, mégisserie				Ne sait pas	C15.11Z	Aprêt et tannage des cuirs préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)					
Euville	ROCAMAT	Dépôt d'explosif, Carrière				En activité	V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, etc.)	Information DRIRE : en fonctionnement				
Euville	TAPIN A.	Atelier de moulage en béton				Ne sait pas	C23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre de mortier					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Euville	NOEL Alain	Atelier de salaison et de préparation des viandes				Ne sait pas	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)					
Euville	SOLOPAM	Atelier de travail du bois				Ne sait pas	C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation					
Euville	THIRIOT François	Fabrique de fécule				Ne sait pas	C10.6	Travail des grains (farine) fabrication de produits amyliques					
Euville	BOISSIMONT Henri, ex BRUZARD	Garage, dépôt de liquides inflammables, générateur acétylène				Ne sait pas	V89.03Z, G45.21A, D35.29z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)					
Euville	STE VALENTIN SALSMANN	Dépôt de liquides inflammables, scierie				En activité	C16.10A, D35.30Z, V89.07Z, D35.30Z, D35.45Z, C16.29Z, V89.03Z	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Compression, réfrigération, Fabrication d'objets divers en bois fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Euville	PARGNY Serge & Roland	Garage tracteurs et machines agricoles				Ne sait pas	G45.21A, C28.30Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs, etc.) et réparation					
Sorcy-Saint-Martin	CUQUENELL E Pierre	Fours à chaux, Carrière,				Activité terminée	C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, etc.)	Information mairie : activité				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
									terminée depuis au moins 1920				
Sorcy-Saint-Martin	HAWNLER & DAX	Fonderie de suif				Activité terminée	C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z)	Information mairie : activité terminée depuis au moins 1960				
Sorcy-Saint-Martin	STE LORRAINE DES FONDOIRS ET SAVONNERIE	Savonnerie				Activité terminée	C20.4, V89.03Z	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Information mairie : activité terminée depuis au moins 1960				
Sorcy-Saint-Martin	PRIO-CARBO	Carbonisation du bois				Activité terminée	D35.30Z, V89.02Z	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Stockage de charbon					
Sorcy-Saint-Martin	CRUSSIÈRE Jean-Luc	Garage, carrosserie				En activité	G45.21B, D35.45Z, G45.21A	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.), Compression, réfrigération, Garages, ateliers, mécanique et soudure					
Sorcy-Saint-Martin	COMMUNE DE Sorcy-Saint-Martin	Dépôt communal d'ordures ménagères				Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)			Oui	Non	
Sorcy-Saint-Martin	SECAM	Centrale thermique de production d'électricité				En activité	D35.41Z, V89.03Z	Centrale électrique thermique, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Sorcy-Saint-Martin	LOUIS & CIE	Dépôt de liquides				Ne sait pas	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
		inflammables											
Sorcy-Saint-Martin	DUPUIS Fils, ex DUPUIS Paul	Fabrique de sièges				Activité terminée	C16.10B, C16.29Z, D35.30Z, D35.45Z, E37.00Z, C31.0, V89.03Z	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis, etc., Fabrication d'objets divers en bois d'objets en liège, vannerie et sparterie, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Compression, réfrigération					
Pagny-sur-Meuse	COMMUNE DE PAGNY-SUR-MEUSE	Dépôt d'ordures ménagères				Activité terminée	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)					
Pagny-sur-Meuse	ADREANI Richard	Station-service				Activité terminée	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)					
Pagny-sur-Meuse	SCI CEGP	Réparation et entretien de véhicules à moteur				Ne sait pas	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure					
Pagny-sur-Meuse	SOCIÉTÉ NANCÉIENNE DE TRANSPORT (S.N.T.)	Installation de réfrigération				Activité terminée	D35.45Z	Compression, réfrigération					
Pagny-sur-Meuse	SNC COREPA, ex CFF RECYCLING, ex LORMET SA, ex NEWELL	Traitement des métaux, regroupement et recontionement de				En activité	V89.03Z, E38.31Z, C25.62B, D35.45Z, G47.30Z, C25.62B, E38.44Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.), Mécanique industrielle, Compression, réfrigération, Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin	Information DRIRE : en fonctionnement				



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
	INTERNATIONAL SA, ex STÉ DES CIMENTS FRANÇAIS, ex ETS POLIET ET CHAUSSON	déchets, ex dépôt de liquides inflammables						spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Décharge de déchets industriels banals (DIB), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)					
Pagny-sur-Meuse	AS 24 SA	Dépôt de liquides inflammables				En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Troussey	DESBORDES Jacques	Atelier de sciage de grumes				Activité terminée	C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation		Oui	Non		
Saint-Aubin-sur-Aire	COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-AIRE (Salle de réunion, ex cuisines scolaires)	Bâtiment communal avec dépôt de gaz				En activité	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Saint-Aubin-sur-Aire	TOTAL - Compagnie Française de Raffinage	Station-service				Activité terminée	D35.45Z, G47.30Z	Compression, réfrigération, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)			Oui		
Sauvigny	JOURON René, ex CHILOT Louis - Charcuterie	Charcuterie				Activité terminée	C10.1,	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)		Oui	Non		
Sauvigny	DURAND Gilbert	Atelier de mécanique agricole				Activité terminée	G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure		Oui	Non		

Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Maxey-sur-Vaise	GILBERT Roland, ex ULRICH Roger	Dépôt de ferrailles et carcasses de véhicules pour récupération				Activité terminée	E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto, etc.)		Oui	Non		
Maxey-sur-Vaise	COOPERATIVE AGRICOLE, ex HANNION Auguste	Laiterie, beurrerie, fromagerie				Activité terminée	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)		Oui	Non		
Maxey-sur-Vaise	ETIENNE Robert	Dépôt de gaz				Activité terminée	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		Oui	Non		
Maxey-sur-Vaise	BORD Madeleine - Café	Café avec dépôt de gaz				Activité terminée	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		Oui	Non		
Maxey-sur-Vaise	MEAC, ex BON François	Carrière de calcaire avec dépôt de liquide inflammable				En activité	V89.03Z, B08.11Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)				Partiellement	
Pagny-la-Blanche-Côte	DEMASSEY (Mme)	Boucherie avec atelier de salaisons				Ne sait pas	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraisage, dépôt, équarrissage)					
Pagny-la-Blanche-Côte	JAILLON et Cie SA	Laiterie, fromagerie				Ne sait pas	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Pagny-la-Blanche-Côte	ÉTS ROUSTANG, ex FRO-BLANC SA	Fromagerie, garage				Ne sait pas	G45.21A, C10.5	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)					
Bovée-sur-Barboure	HUTIN Jean et Cie SA	Laiterie-Fromagerie				Ne sait pas	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)					
Bovée-sur-Barboure	FALTOT Lucien - Boucherie	Salaison et préparation de viandes, dépôt de gaz				Ne sait pas	V89.07Z, C10.1	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)					
Bovée-sur-Barboure	MATHIEU André	Préparation de viandes				Ne sait pas	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)					
Vadonville	BRANDENBOURGER Jacques, ex DUPONT et cie, ex MONTAND (Mme veuve)	Dépôt de liquide inflammable, Générateur d'acétylène, Fonderie				Activité terminée	C24.5, V89.03Z, D35.29z, D35.30Z	Fonderie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné					
Vignot	VALET Alexandre	Féculerie				Ne sait pas	D35.30ZC10.6, C10.6	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Travail des grains (farine) fabrication de produits amylacés, Travail des grains (farine)					
Vignot	COMMUNE DE COMMERCY et WEISSE-GILLET	Décharge d'ordures ménagères et chiffonnage				Ne sait pas	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
		e, ex carrière											
Vignot	VIARD Jean	Mécanicien, générateur d'acétylène				Ne sait pas	G45.21A, D35.29z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)					
Cousances-lès-Triconville	FROMAGERIE DONGE	Fromagerie, épandage d'effluents				En activité	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)					
Goussaincourt	BARBIER Marcel, ex TANNIERE Emile	Beurrerie-fromagerie				Activité terminée	C10.5,	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)		Oui	Non		
Boviolles		Distillerie				En activité	C11.01	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs					
Pagny-sur-Meuse	TOTAL	Dépôt de liquides inflammables		Avenue de la Gare		En activité	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Pagny-sur-Meuse	ACMG	Atelier de Construction Mécanique générale		Avenue de la Gare		En activité	C25.62B	Mécanique industrielle					
Pagny-sur-Meuse	Commune	Dépôt, tri de déchets		Avenue de la Gare		En activité	E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie)					
Boviolles	PIERRON Jeannine	Dépôt de gaz				Activité terminée	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Brixy-aux-Chanoines	BOUQUET Marcel	Laiterie Beurrerie Fromagerie				Activité terminée	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	Information mairie : terminé entre 1955 et 1960	Oui	Non		
Burey-en-Vaux	MEAC SA	Concassage et criblage de pierres calcaires				En activité	G47.30Z, V89.03Z, D35.30Z, D35.45Z, C24.47Z, C23.7	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Compression, réfrigération, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	Information DRIRE : en fonctionnement				
Dagonville	TIBBEN Gérard	Dépôt de gaz dans un élevage avicole				Ne sait pas	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Nançois-le-Grand	VANNESON Hubert	Dépôt de gaz				Activité terminée	V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)					
Ourches-sur-Meuse	THOUVENOT Robert, ex Ets LOUIS et cie	Dépôt de liquide inflammable				Activité terminée	V89.03Z,	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Villeroy-sur-Méholle	VACON Daniel	Distillerie et épandage de résidus				Ne sait pas	E37.00Z, C11.01	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration), Productions de boissons alcooliques distillées et liqueurs					
Boncourt-sur-Meuse	MOUROT Roger	Scierie. Dépôt de bois				Activité terminée	C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation					
Reffroy	SIMON et SOHET	Dépôt de dynamite				Ne sait pas	C20.51Z	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre, etc.)					



Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Commentaire	Adresse	Commentaire localisation	État occupation	Code activité	Libellé activité	Commentaire activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement	Projet de réaménagement
Willeroncourt	Sté DECTRA, ex Sté ORDURES SERVICE	Décharge contrôlée de résidus urbains				Ne sait pas	E38.11Z, E38.44Z,	Collecte et stockage des déchets non dangereux, dont les ordures ménagères (décharge d'OM déchetterie), Décharge de déchets industriels banals (DIB)					
Chalaines	POUMARAT Germain	Dépôt de peaux sèches				Ne sait pas	E38.44Z	Décharge de déchets industriels banals (DIB)					
Rigny-la-Salle	THIRION-HUTIN	Fromagerie				Activité terminée	C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)		Oui	Non		
Rigny-la-Salle	ANDRE Louis, ex GREDER André	Salage et conserve de viandes				Activité terminée	C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)		Oui	Non		
Saulvaux	MAGIS Henri	Dépôt de liquide inflammable				Activité terminée	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)					
Erneville-aux-Bois	SOMMIÈRES René	Garage, distribution de carburant				Activité terminée	G47.30Z, G45.21A	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Pas de souvenir de cette activité de la mairie		Non		
Erneville-aux-Bois	CHAMPAGNE-CEREALES, ex-CA DU BARROIS, ex-CA MEUSE-ORNAIN, ex-CA RÉGIONALE VITRY-LE-FRANÇOIS (CAREV)	Coopérative agricole, silo				En activité	A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, etc.)					



10.6 ICPE

Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0030.13219	HARQUIN SAS	ABAINVILLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00002	SIMON Jean-Marie	ABAINVILLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09279	MSE Le Podedosse	AMANTY	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.09310	MSE L'EPINE	AMANTY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.10069	BRNTP	AMEL SUR L'ÉTANG	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00008	GAEC des Prunelles	AMEL SUR L'ÉTANG	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05594	ANTHEA	ANCEMONT	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.04897	SARAP INDUSTRIE	ANCEMONT	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00736	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE	ANCERVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00735	LA MEUSIENNE (Ex : APERAM STAINLESS)	ANCERVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0555.00012	SCEA DU BRULY	ANCERVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.05382	TE POINTES	ANCERVILLE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0030.12747	Gamesa Energie France	ARRANCY SUR CRUSNE	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.09443	Gamesa Energie France no 2	ARRANCY SUR CRUSNE	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.03605	ETIENNE FRERES	AUBREVILLE	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.09671	BAALON ENERGIES	BAALON	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0555.00046	EARL de l'Épinette	BANTHEVILLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00745	BERGÈRE DE FRANCE	BAR-LE-DUC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05385	FIVES STEIN MANUFACTURING	BAR-LE-DUC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12209	LATOUR	BAR-LE-DUC	Inconnu	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.07652	MAYEUR FRERES SARL	BAR-LE-DUC	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12205	CODECOM TRIAUCOURT-VAUBECOURT	BEAUSITE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00063	EARL Multiporcs de l'Aire	BEAUSITE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.09738	Ferme éolienne du DUCANDEAU	BEAUSITE	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.09338	SFE Parc éolien de la Valette	BEAUSITE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.13220	SAS CARRIERE DU WAMEAU	BELLEVILLE SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.04578	SAS SABEST	BELLEVILLE SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0555.00067	SCEA du Porcinois des 4 As	BELLEVILLE SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.10079	SCI CARRIERES DE MONTGRIGNON	BELLEVILLE SUR MEUSE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.06990	SUEZ RV NORD EST	BELLEVILLE SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07704	TONNER Alain	BELLEVILLE SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09676	EUROVIA LORRAINE	BELRUPT EN VERDUNOIS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12390	EUROVIA LORRAINE	BELRUPT EN VERDUNOIS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07671	Guy Dauphin Environnement	BELRUPT EN VERDUNOIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05379	SOCIÉTÉ MEUSIENNE D'ENROBES (SME)	BELRUPT EN VERDUNOIS	Enregistrement	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.08290	Fromagerie RENARD GILLARD	BIENCOURT SUR ORGE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00738	EARL de la Courbois	BISLEE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0030.13525	GAZZO SAS	BISLEE	Enregistrement	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.09354	CEPE de SAINT FLORENTIN	BONNET	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09922	SPEBH	BONNET	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non



Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0062.00756	SLTS	BOULIGNY	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07720	MORANZONI Yvonne	BOUREUILLES	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09351	ENERGIE DES VALLOTES	Bovée-sur-Barboure	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09674	FERME ÉOLIENNE DU CLOS SERIN	BRABANT LE ROI	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00757	EMC2	BRAS SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08331	Union Laitière de la Meuse (ULM)	BRAS SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.03622	ROCAMAT	BRAUVILLIERS	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00759	ROCAMAT	BRAUVILLIERS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05344	GDF	BREHEVILLE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0555.00119	SARL TOJAPIGS	BROUENNES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.05358	PETITJEAN	BUZY DARMONT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05734	RESEAU FERRE FRANCE	CHAILLON	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.05426	CDE TP	CHALAINES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09869	RES SAS	CHANTERAINES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00677	ATEMAX FRANCE	CHARNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.13651	Biogaz du Verdunois	CHARNY SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.03630	GSM	CHARNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.04579	SOLEVAL FRANCE	CHARNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.09672	CENTRALE ÉOLIENNE LE BERGER	CHAUMONT SUR AIRE	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.10073	DEL FRANCIS	CHAUVONCOURT	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00767	DEL FRANCIS vhu	CHAUVONCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05362	PIERSON DIFFUSION	CHAUVONCOURT	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0030.12755	Ferme éolienne du Bois de Chonville	Chonville-Malaumont	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0555.00171	EARL de la Carrière	CLERY LE GRAND	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.07528	SCHREIBER FRANCE	CLERY LE PETIT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.00772	AIR LIQUIDE WELDING FRANCE	COMMERCY	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00773	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE	COMMERCY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.06329	SAINT-MICHEL COMMERCY	COMMERCY	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.13317	SAS CHARDOT TP	COMMERCY	Enregistrement	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.00776	ARCELORMITTAL CF	CONTRISSON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.04558	ARCELORMITTAL CF	CONTRISSON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.05422	IMERYS TC	CONTRISSON	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0030.13489	SAS METHAGRI MEUSE	CONTRISSON	Enregistrement	Non Seveso	En construction	Non	Non
0555.00684	GAEC des Rives de l'Aire	COURCELLES SUR AIRE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09371	PERFECT WIND COURCELLES/AIRE	COURCELLES SUR AIRE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09342	Parc éolien de la Voie Sacrée	COURCELLES SUR AIRE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09352	Centrale éolienne de DAINVILLE	DAINVILLE BERTHELEVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.04821	FONDERIES ET ATELIERS SALIN (sté nvlle)	DAMMARIE SUR SAULX	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.06218	SA des Fonderies et Ateliers SALIN	DAMMARIE SUR SAULX	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.04843	CONSTRUCTION INDUSTRIEL LAMBERT (CIL)	DAMVILLERS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00395	GAEC reconnu PIZEL	DAMVILLERS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09343	CEE Parc éolien Delouze	DELOUZE ROSIERES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non



Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0062.09186	CEDE -Centrale éolienne Demange-aux-Eaux	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.10074	ISDI - DEMANGE AUX EAUX	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09344	Le Charmois	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09345	P & T TECHNOLOGIE SAS	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00748	SIEGES COLLINET	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00786	BERTHOLD SA.	DIEUE SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00212	E À R L DU GROSELLIER	DIEUE SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00211	EARL de Montant Raies	DIEUE SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07526	FROMAGERIE HENRI HUTIN	DIEUE SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0555.00215	SARL TOJAPIGS	DOMBRAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.00791	SCORI EST	DOMMARY BARONCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03652	HURLIN FRERES SARL	DOMPCEVRIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09793	MASSOMPIERRE Marc	DOMPIERRE AUX BOIS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.07858	RECYLUX France Baroncourt	DOMREMY LA CANNE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09989	WIG France	DOMREMY LA CANNE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05741	CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX DE DUGNY	DUGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.05742	CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX DE DUGNY	DUGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0062.00900	CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX DE DUGNY	DUGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0030.12691	Parc Éolien de Belrain Erize la Brulée	ERIZE LA BRULEE	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.09340	SFE Parc éolien de Viller	ERIZE LA BRULEE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07584	PANNEQUIN SARL	ERIZE LA PETITE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09339	SFE Parc éolien de Maurechamp	ERIZE LA PETITE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09678	EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE	ERIZE ST DIZIER	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00234	GAEC Erizia	ERIZE ST DIZIER	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.09370	PERFECT WIND ERIZE	ERIZE ST DIZIER	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00236	EARL de la Voie de Saulx	Erneville-aux-Bois	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.09613	QUADRAN SAS	ESNES EN ARGONNE	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.00802	ASHLAND FRANCE SAS (Ex : REICHHOLD)	ETAIN	Autorisation	Seuil Bas	En fonctionnement	Non	Oui
0062.07992	EUROVIA LORRAINE	ETAIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00800	GILLET TUBES TECHNOLOGIES	ETAIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00238	SCEA Lac du Mont	ETAIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00799	VITHERM FRANCE	ETAIN	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement	Oui	Non
0062.00804	ROCAMAT	EUVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00928	SARL Scierie du Grand Clos	EUVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00249	GAEC Jardin Fontaine	FORGES SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00807	EMC2	FRESNES EN WOEVRE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00256	EARL des Sept Frères	FROIDOS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09288	SEFEOSC SAS	GERY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00269	GAEC de la Printanière	GESNES EN ARGONNE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08897	MEUSE COMPOST	GEVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00765	SARL ENERGIA 55	GEVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0555.00305	SCEA DE GEVILAIT	GEVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non



Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0062.10080	CODECOM CENTRE ORNAIN	GIVRAUVAL	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.09282	EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE	GIVRAUVAL	Enregistrement	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.00809	GIE - GIVRAUVAL ENROBES	GIVRAUVAL	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06500	Entreprise CALIN Paul	GONDRECOURT LE CHATEAU	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12210	HARQUIN SAS	GONDRECOURT LE CHATEAU	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12211	HCT SARL	GONDRECOURT LE CHATEAU	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00813	VIVESCIA (CHAMPAGNE CEREALES)	GONDRECOURT LE CHATEAU	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12756	Ferme éolienne de Grimaucourt	GRIMAUCCOURT PRES SAMPIGNY	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00777	ARCELORMITTAL CF	HAIRONVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00817	INNOSPEC PERFORMANCE CHEMICALS	HAN SUR MEUSE	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.05706	MAUSER FRANCE	HAN SUR MEUSE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00818	COLAS EST	HAUDAINVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.10077	EURL TERRE ET VAL	HAUDAINVILLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.10075	LANEQUE CONSTRUCTION	HAUDAINVILLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07500	AUBRY	HERBEUVILLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00287	EARL de Morichamp	HERMEVILLE EN WOEVRE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00286	GAEC du Petit Pont	HERMEVILLE EN WOEVRE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00289	MONSIEUR GERARD SOMMER	HORVILLE EN ORNOIS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09353	CEPE DES 3 SOURCES	HOUDELAINCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00823	ETIENNE BUZANCY TRAVAUX PUBLICS	IPPECOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09673	PARC EOLIEN DE L'AIRE	IPPECOURT	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.00824	COLAS EST	JAMETZ	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07427	ROCAMAT	JUVIGNY EN PERTHOIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07871	NATURA VERDE MEUSE	JUVIGNY SUR LOISON	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00319	EARL Massompierre	LACROIX SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06452	GTM TERRASSEMENT	LACROIX SUR MEUSE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.06092	RESEAU FERRE FRANCE	LACROIX SUR MEUSE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0030.13280	SAS LES SABLIERES DE LAIMONT	LAIMONT	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00828	SUEZ RR IWS Minerals France (ex SITA FD)	LAIMONT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.07110	MAGNIER PIERRE	LAMORVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03717	SAINT MAURICE TP	LAMORVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09364	PERFECT WIND LANEUVILLE-AU-RUPT	LANEUVILLE AU RUPT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09441	société parc éolien de Nélausa	LAVALLEE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00181	EARL Mathieu	LES HAUTS DE CHEE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06369	LES SABLIERES DE LAIMONT	LES HAUTS DE CHEE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03796	CALIN	LES ROISES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00515	DES QUATRE VENTS	LES ROISES	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08095	CONDITECK SAS	LES SOUHESMES RAMPONT	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.09366	EGM WIND/Rampont 2 Haie Joly 1	LES SOUHESMES RAMPONT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05857	GeM Cuisines	LES SOUHESMES RAMPONT	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00864	LA POSTE	LES SOUHESMES RAMPONT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non



Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0062.08106	VERDUN SOUHESMES LOGISTIQUE	LES SOUHESMES RAMPONT	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0555.00294	GAEC de la Plaine	LES TROIS DOMAINES	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00830	BAG STE BARROISE D'AMEUBLEMENT GENERAL	LIGNY EN BARROIS	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00833	EVOBUS FRANCE	LIGNY EN BARROIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00835	PAPETERIES JEAND'HEURS S.A.	LISLE EN RIGAUT	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.10070	EURL OTENIN	LONGCHAMPS SUR AIRE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.04898	SEEL	LONGEAUX	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.10114	AGRI TP 55	LONGEVILLE EN BARROIS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12380	CLAUDE NOEL	LONGEVILLE EN BARROIS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00826	OBER	LONGEVILLE EN BARROIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05393	SCIERIEEUROPE	LONGEVILLE EN BARROIS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0555.00704	SCEA Mazelle	LUZY ST MARTIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00837	BONDUELLE FRAIS FRANCE	MAIZEY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0062.00838	MARCHAL RENE JEAN	MAIZEY	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00367	GAEC du Loison	MANGIENNES	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03728	GROUPE MEAC SAS	MAXEY SUR VAISE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0555.00377	GAEC du Moulin Pierre	MECRIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00378	SCEA du Quartier	MECRIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09445	Eoliennes Suroit SNC	Mélny-le-Grand	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00382	GAEC DE LA LOCHERE	MELIGNY LE PETIT	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09314	MSE LE BOUTONNIER	MELIGNY LE PETIT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09332	SFE Parc éolien de Plainchamp	MENAUCCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08562	CHARDOT T.P.	Ménil-la-Horgne	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03729	CHARDOT TP	Ménil-la-Horgne	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09444	Eoliennes Suroit SNC	Ménil-la-Horgne	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00389	SARL GABRIEL	MOGNEVILLE	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00846	CARBO FRANCE	MONTIERS SUR SAULX	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00777	ATEMAX FRANCE	MORLEY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03747	I.T.P. DRAPIER	MOUILLY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00419	SARL FERME SCHAFFBUSCH	MOUILLY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.03761	MAYOT SARL	MOUZAY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00851	SarI Ets CHRISTIAENS	MOUZAY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.10071	SARL PAYMAL	NAIVES ROSIERES	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09363	LA ROSE DES VENTS LORRAINS	NANCOIS LE GRAND	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09851	RES SAS Centrale éolienne HAUT DU SAULE	NANT LE GRAND	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.05324	CIMENTS CALCIA	NEUVILLE SUR ORNAIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09365	EDF/ex IBERDROLA Rampont 1	NIXEVILLE BLERCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00455	EARL de Woécourt	NOUILLONPONT	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00458	SCEA de la Warinaux	NOUILLONPONT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0555.00779	SARL DU POIRIER VERT	NOYERS AUZECOURT	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00459	SCEA du Pré aux Auges	NOYERS AUZECOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.09368	EGM WIND - RAMPONT 2 - Haie July 3	OSCHES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non



Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0062.05951	ITM Logistique Alimentaire International	PAGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00857	NOVACARB	PAGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0062.09389	NOVACARB	PAGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06225	REFINAL INDUSTRIES (ex COREPA SNCÂ)	PAGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07160	SFTR	PAGNY SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0555.00487	SCEA de la Quarelle	PILLON	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.09341	SFE Parc éolien de Raival	RAIVAL	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00876	SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DE RAIVAL	RAIVAL	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09313	MSE LE HAUT DE LA VAUSSE	REFFROY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12324	QUADRAN Parc éolien RembercourtSommaisne	REMBERCOURT SOMMAISNE	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.00868	LES SABLIERES DE LAIMONT	REMENNECOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05349	ALLEVARD REJNA AUTOSUSPENSIONS	REVIGNY SUR ORNAIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08051	BOIZARD	REVIGNY SUR ORNAIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00869	DHS BLANCHISSERIE HYRIS	REVIGNY SUR ORNAIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0062.05386	IMERYS TC	REVIGNY SUR ORNAIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06334	LOTRAPES	REVIGNY SUR ORNAIN	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00870	SMR (Sté Métallurgique de Revigny)	REVIGNY SUR ORNAIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00873	VIVESCIA (CHAMPAGNE CEREALES)	REVIGNY SUR ORNAIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05383	PAUL MEUNIER	ROBERT ESPAGNE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07681	SARL FRANCAIS FRERES	ROBERT ESPAGNE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06477	SITA NORD EST	ROMAGNE SOUS MONTFAUCON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.03799	JBL	ROUVRES EN WOEVRE	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.05654	BERTHOLD SA.	ROUVROIS SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09315	MSE BEAU REGARD	RUMONT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09316	MSE HAUT DE BANE	RUMONT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00526	SALMONICULTURE DE LA SAULX	RUPT AUX NONAINS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00543	SARL GABRIEL	SAUDRUPT	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.05881	SARL IUNG ET COMPAGNIE	SAVONNIERES DEVANT BAR	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.03817	SOCIÉTÉ CARRIERES SAVONNIERES	SAVONNIERES EN PERTHOIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06555	ANGELOT Eric	SEIGNEULLES	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12206	CODECOM PAYS DE SPINCOURT	SENON	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08035	MAIRE	SENON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06176	FOUGEROLLE BALLOT	SERAUCOURT	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.03614	SCL	SERAUCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00603	SA RUFRAGER ELEVAGE LORRAINE	SOMMEDIÈUE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.00901	DUPUIS FILS	SORCY ST MARTIN	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0555.00571	GAEC Mamout	SORCY ST MARTIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05348	LORIAL	SORCY ST MARTIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05651	SOCIÉTÉ DES FOURS A CHAUX DE SORCY	SORCY ST MARTIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0062.05449	SOCIÉTÉ DES FOURS A CHAUX DE SORCY	SORCY ST MARTIN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.09390	SOCIÉTÉ DES FOURS CHAUX SORCY (Explosifs)	SORCY ST MARTIN	Inconnu	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non



Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0062.07395	TRANSPLAST ENGINEERING	SORCY ST MARTIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09447	Ferme éolienne de la Cote du Gibet	SOUILLY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09446	ferme éolienne de la Gargasse	SOUILLY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00577	DEVAUX ARNAUD	SPINCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00529	GAEC de la Courlande	ST ANDRE EN BARROIS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09442	les Vents Meuse sud	ST AUBIN SUR AIRE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03805	SOLVAY OPERATIONS FRANCE	ST GERMAIN SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Non
0062.09388	SOLVAY OPERATIONS FRANCE	ST GERMAIN SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09387	SOLVAY OPERATIONS FRANCE (Usine)	ST GERMAIN SUR MEUSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09168	SCREG GRANDS TRAVAUX	ST JEAN LES BUZY	Inconnu	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.08919	SCREG GRANDS TRAVAUX	ST JEAN LES BUZY	Enregistrement	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.04825	TRABET	ST JEAN LES BUZY	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.09226	TRABET	ST JEAN LES BUZY	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00888	HUOT ROBINETTERIE	ST MIHIEL	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00538	SAS Xelot	ST MIHIEL	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.03833	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS ex DTP	STAINVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00909	AHLSTROM-MUNKSJÄ– STENAY SAS	STENAY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.00907	LA FUSION ELECTRIQUE	STENAY	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.08056	MEURICE Hubert	STENAY	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09369	PERFECT WIND STENAY	STENAY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07562	MAXIMO	THIERVILLE SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00911	MAXIMO	THIERVILLE SUR MEUSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12571	FOISSY FRERES	TREVERAY	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12560	Parc éolien de TREVERAY/SAINT-JOIRE	TREVERAY	Autorisation	Non Seveso	En construction	Non	Non
0062.00919	SOCIÉTÉ DES FONDERIES DE TREVERAY	TREVERAY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00921	RHOVYL	TRONVILLE EN BARROIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05610	SODETAL	TRONVILLE EN BARROIS	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Oui
0062.00922	SODETAL AWT SAS	TRONVILLE EN BARROIS	Inconnu	Seuil Haut	En cessation d'activité	Non	Non
0062.00920	SUEZ RV MEUSE (ex-MEUSE ENERGIE)	TRONVILLE EN BARROIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.04906	GSM	TROUSSEY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03842	Groupe MEAC	TROUSSEY	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09367	EGM WIND - RAMPONT 2 - La haie joly 2	VADELAINCOURT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.03846	EUROVIA LORRAINE	VALBOIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.06502	ITP DRAPIER	VALBOIS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05652	SCL	VARNEVILLE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.10078	CODECOM VAUCOULEURS	VAUCOULEURS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05345	GEROMEUBLES	VAUCOULEURS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0062.10072	SARL THOMAS	VAUCOULEURS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09311	MSE LA HAUTE BORNE	VAUDEVILLE LE HAUT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07708	FOERST William	VAUDONCOURT	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08472	EDF DPI Direction Production Ingénierie	VELAINES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.05331	NESTAL	VELAINES	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non



Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut Seveso	État d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
0062.00932	SARAYA EUROPE	VELAINES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00934	VIVESCIA (CHAMPAGNE CEREALES)	VELAINES	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07293	ALTIA Verdun	VERDUN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07149	Etablissement BERNI et cie (SAS)	VERDUN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07721	FERS & METAUX DE LA MEUSE	VERDUN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00939	LACTO SERUM FRANCE	VERDUN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.04822	PAPREC PLASTIQUES	VERDUN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00938	VALTRIS ENTREPRISES FRANCE SAS	VERDUN	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement	Oui	Oui
0062.00935	WELLMAN FRANCE RECYCLAGE	VERDUN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08170	ineos enterprises	VERDUN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Oui
0062.00942	CFR Compagnie des Fromages & Richemonts	VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Oui	Oui
0555.00611	EARL du Fays	VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00633	GAEC du Colombier	VILLOTTE SUR AIRE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00949	COOPÉRATIVE AGRICOLE LORRAINE (CAL)	VOID VACON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00951	Groupe MEAC SAS	VOID VACON	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.00948	Les Sablières de la Meurthe	VOID VACON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.07710	MEUSE COMPOST	VOID VACON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0030.12212	SAS LES LES SABLIERES DE LA MEURTHE	VOID VACON	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0555.00642	SCEA les Sources du Vidus	VOID VACON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.09312	MSE La MONJOIE	VOUTHON HAUT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
0062.08577	SITA DECTRA	WILLERONCOURT	Enregistrement	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
0555.00656	GAEC GAD aux Enseignes	XIVRAY ET MARVOISIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non

10.7 RISQUES PAR COMMUNE

Commune	Mouvement de terrain				Inondation				Risque industriel				Total général		
	Non précisé	Éboulement ou chutes de pierres et de blocs	Glissement de terrain	Tassements différentiels	Non précisé	Par ruissellement et coulée de boue	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Non précisé	Effet de surpression	Effet thermique	Engins de guerre		Rupture de barrage	Transport de marchandises dangereuses
Boncourt-sur-Meuse	1		1	1	1	1	1					1		1	1
Bovée-sur-Barboure	1			1								1		1	1



Commune	Mouvement de terrain				Inondation			Risque industriel					Total général		
	Non précisé	Éboulement ou chutes de pierres et de blocs	Glisement de terrain	Tassements différentiels	Non précisé	Par ruissellement et coulée de boue	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Non précisé	Effet de surpression	Effet thermique	Engins de guerre		Rupture de barrage	Transport de marchandises dangereuses
Boviolles	1			1										1	1
Brixy-aux-Chanoines	1		1	1	1		1							1	1
Broussey-en-Blois	1			1										1	1
Burey-en-Vaux	1			1	1		1					1		1	1
Burey-la-Côte	1			1	1		1							1	1
Chalaines	1		1	1	1	1	1							1	1
Champougny	1	1		1	1		1							1	1
Chonville-Malaumont	1	1		1										1	1
Commercy	1			1	1		1					1		1	1
Cousances-lès-Triconville	1			1	1		1							1	1
Dagonville	1			1	1	1	1					1		1	1
Épiez-sur-Meuse	1			1										1	1
Erneville-aux-Bois	1			1	1		1							1	1
Euville	1			1	1		1		1	1	1	1		1	1
Goussaincourt	1			1	1		1							1	1
Grimaucourt-près-Sampigny	1			1	1			1						1	1
Laneuville-au-Rupt	1			1										1	1
Lérouville	1	1		1	1		1	1				1		1	1
Marson-sur-Barboure	1			1										1	1
Maxey-sur-Vaise	1			1	1		1					1		1	1
Mécrin	1			1	1	1	1					1		1	1



Commune	Mouvement de terrain				Inondation			Risque industriel					Total général		
	Non précisé	Éboulement ou chutes de pierres et de blocs	Glissement de terrain	Tassements différentiels	Non précisé	Par ruissellement et coulée de boue	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Non précisé	Effet de surpression	Effet thermique	Engins de guerre		Rupture de barrage	Transport de marchandises dangereuses
Méligny-le-Grand	1			1										1	1
Méligny-le-Petit	1			1										1	1
Ménil-la-Horgne	1			1										1	1
Montbras	1			1	1		1							1	1
Montigny-lès-Vaucouleurs	1			1										1	1
Naives-en-Blois	1			1								1		1	1
Nançois-le-Grand	1			1										1	1
Neuville-lès-Vaucouleurs	1			1	1		1					1		1	1
Ourches-sur-Meuse	1		1	1	1		1					1		1	1
Pagny-la-Blanche-Côte	1	1		1	1		1							1	1
Pagny-sur-Meuse	1			1	1		1		1	1	1	1	1	1	1
Pont-sur-Meuse	1			1	1		1					1		1	1
Reffroy	1			1								1		1	1
Rigny-la-Salle	1			1	1	1	1							1	1
Rigny-Saint-Martin	1			1	1	1	1							1	1
Saint-Aubin-sur-Aire	1			1	1			1						1	1
Saint-Germain-sur-Meuse	1	1	1	1	1		1		1	1	1	1		1	1
Saulvaux	1		1	1								1		1	1
Sauvigny	1		1	1	1		1							1	1
Sauvoy	1			1										1	1



Commune	Mouvement de terrain				Inondation			Risque industriel					Total général		
	Non précisé	Éboulement ou chutes de pierres et de blocs	Glissement de terrain	Tassements différentiels	Non précisé	Par ruissellement et coulée de boue	Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Non précisé	Effet de surpression	Effet thermique	Engins de guerre		Rupture de barrage	Transport de marchandises dangereuses
Sepvigny	1		1	1	1		1							1	1
Sorcy-Saint-Martin	1			1	1		1		1	1	1	1	1	1	1
Taillancourt	1			1	1		1							1	1
Troussey	1		1	1	1	1	1					1	1	1	1
Ugny-sur-Meuse	1			1	1		1							1	1
Vadonville	1			1	1		1							1	1
Vaucouleurs	1			1	1		1					1		1	1
Vignot	1			1	1		1	1				1		1	1
Villeroy-sur-Méholle	1			1	1	1						1		1	1
Void-Vacon	1		1	1	1		1		1	1	1	1	1	1	1
Willeroncourt	1			1	1	1								1	1
Total général	54	5	10	54	38	9	34	4	5	5	5	23	4	54	54



10.8 ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE

Commune	Inondations et/ou Coulées de Boue	Mouvement de Terrain	Sècheresse	Total général
Boncourt-sur-Meuse	6	1		6
Bovée-sur-Barboure	1	1		1
Boviolles	2	1		2
Brixey-aux-Chanoines	4	1		4
Broussey-en-Blais	1	1		1
Burey-en-Vaux	4	1		4
Burey-la-Côte	3	1		3
Chalaines	4	1		4
Champougny	5	1		5
Chonville-Malaumont	2	1		2
Commercys	9	1		9
Cousances-lès-Triconville	3	1		3
Dagonville	2	1		2
Épiez-sur-Meuse	2	1		2
Erneville-aux-Bois	2	1		2
Euville	6	1		6
Goussaincourt	4	1		4
Grimaucourt-près-Sampigny	4	1		4
Laneuville-au-Rupt	1	1		1
Lérouville	4	1	1	5
Marson-sur-Barboure	3	1	1	4
Maxey-sur-Vaise	4	1		4
Mécrin	7	1		7
Méligny-le-Grand	2	1		2
Méligny-le-Petit	2	1		2
Ménil-la-Horgne	1	1		1
Montbras	2	1		2
Montigny-lès-Vaucouleurs	4	1		4
Naives-en-Blais	2	1		2
Nançois-le-Grand	2	1		2
Neuville-lès-Vaucouleurs	3	1		3
Ourches-sur-Meuse	4	1		4
Pagny-la-Blanche-Côte	4	1		4
Pagny-sur-Meuse	3	1		3
Pont-sur-Meuse	4	1	1	5
Reffroy	1	1		1
Rigny-la-Salle	5	1		5
Rigny-Saint-Martin	2	1		2
Saint-Aubin-sur-Aire	2	1		2
Saint-Germain-sur-Meuse	4	1		4
Saulvaux	3	1		3
Sauvigny	5	1		5
Sauvoy	4	1		4



Commune	Inondations et/ou Coulées de Boue	Mouvement de Terrain	Sècheresse	Total général
Sepvigny	4	1		4
Sorcy-Saint-Martin	7	1		7
Taillancourt	5	1		5
Troussey	10	1	1	11
Ugny-sur-Meuse	5	1		5
Vadonville	2	1		2
Vaucouleurs	6	1	1	7
Vignot	8	1		8
Villeroy-sur-Méholle	1	1		1
Void-Vacon	6	1		6
Willeroncourt	1	1		1
Total général	24	1	4	28